



MONTCLAIR STATE
UNIVERSITY

Montclair State University
**Montclair State University Digital
Commons**

Theses, Dissertations and Culminating Projects

8-2010

**La France, economiquement, n'a pas besoin de L'Afrique : mythes
et realites du discours de Nicolas Sarkozy a Bamako le 18 Mai
2006**

Mohamed Saïd Mesloub

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.montclair.edu/etd>



Part of the [French and Francophone Language and Literature Commons](#)

MONTCLAIR STATE UNIVERSITY

« LA FRANCE, ECONOMIQUEMENT, N'A PAS BESOIN DE L'AFRIQUE » :

MYTHES ET REALITES DU DISCOURS DE NICOLAS SARKOZY

A BAMAKO LE 18 MAI 2006.

by

Mohamed Saïd Mesloub

A Master's Thesis Submitted to the faculty of

Montclair State University

In Partial Fulfillment of the Requirements

For the Degree of

Master of Arts in French Studies

August 2010

School: College of Humanities and Social Sciences

Thesis Committee:

Department: Modern Languages and Literatures

Dr. Daniel Mengara
Thesis Sponsor

Certified by:

Dr. Marietta Morrissey
Dean

Dr. Lois Oppenheim
Committee Member

07/10/10
(Date)

Dr. Rabia Redouane
Committee Member

Abstract

In preparation of his 2007 presidential campaign, Nicolas Sarkozy made two important speeches, one in Bamako (Mali) and the other in Cotonou (Benin), in which he made controversial comments that called into question the historical relations between France and its former colonies (Glaser and Smith, *Sarko* 30-31). Well-known for his outspokenness, lack of modesty and tact, Sarkozy did not miss the opportunity to irritate African public opinion and media. At the debate which followed his speech in Bamako on May 18th, 2006, a Malian journalist, Sadio Kanté, condemned and rebuked France for the plundering of African resources. To these objections, Mr. Sarkozy retorted that “Economically France does not need Africa. The exchanges between France and Africa account only for 2% of our economy” (Tobner 11). Hence the subject matter of this work, which will explore this very controversial declaration and engage into a discussion of its impact on France-Africa, both historically and contemporaneously.

Specifically, the main objective of this study is to analyze the history of economic relations between France and the African continent with a view to showing that, contrary to Nicholas Sarkozy’s affirmations, France, just as it did in the past, continues and will continue to rely on its economic ties with Africa.

In the first part of this work, we show the importance, in France’s economy, of the enslavement of the Africans from the 16th to the 19th century (Cohen 140, 58). This critical look at France’s slave industry will also highlight the various, and enormous, economic advantages that France drew from being one of the greatest colonial empires in Africa, not only during the colonial period, but also during the era of decolonization that followed the end of World War II (Cornevin 278,342; Deschamps, *Hist* 84-86).

In the second part, we will essentially look at the post-colonial period and focus on the "Françafrique" phenomenon which, according to François-Xavier Verschave, has consisted in the criminal perpetuation and promotion, by all means possible, of France's neocolonial dominion - both political and economic - over its former colonies (Verschave, *La Françafrique le plus long scandale* 175). The negative effects of this informal and secretive policy on Francophone African economies, its stunting impact on the democratic evolution of the continent, the contrast between French president Nicolas Sarkozy's stated "rupture" policy meant to break away from the paternalist and neocolonial attitudes of the past, including its lot of personalized relationships with African dictators, and the reality of his not-so-ruptured governance in both foreign and domestic affairs, are all themes that will be tackled in this section (Foutoyet 69-87; Glaser and Smith, *Sarko* 186-92).

The final part of this work will concentrate on a contrastive analysis of the evolution of the structure of trade between France, its former colonies in Africa and the rest of the world. This approach will enable us to evaluate Africa's contribution to, and importance for, the French economy as compared to other geographical areas of the world; it will, in addition, allow us to look at the particular situation of Algeria, the oldest and historically most important French colony, as well as premier economic partner of France in Africa (*France-Diplomatie*). The impact of globalization on Franco-African economic relations, especially as it pertains to France's market-share losses in the face of increasing competition not only from the United States, but also, and above all, China and India, on its traditional areas of economic monopoly, will also be a focus of this section. We shall conclude this part with an argument on why, beyond the continent's contributions on the preservation of France's aura in international organizations such as the United Nations, and its influential role in the

propagation of the French language and culture around the world, Nicolas Sarkozy's statement that France does not need Africa economically is fundamentally misleading and, even, antinomic to the reality of France-Africa relations since France's imperial intrusions on the continent (Glaser and Smith, *Comment* 21-24).

« LA FRANCE, ECONOMIQUEMENT, N'A PAS BESOIN DE L'AFRIQUE » :

MYTHES ET REALITES DU DISCOURS DE NICOLAS SARKOZY

A BAMAKO LE 18 MAI 2007

By

MOHAMED S. MESLOUB

A THESIS

Submitted in partial fulfillment of the requirements
for the degree of Master of Arts of French Studies in
the Department of Modern Languages and Literatures in
the Graduate Program of Montclair State University

August 2010

Acknowledgements

First and foremost, I would like to thank my thesis director Dr. Daniel Mengara for his endless dedication and precious guidance. I greatly appreciate his expertise in the topic and the invaluable discussions we had. I would like to say a big thanks to the two committee members, Dr. Lois Oppenheim and Dr. Rabia Redouane for having read my long paper and for their prolific suggestions. It is also a pleasure to thank Mrs. Diomie Johnson for her gentleness and efficient help in all administrative procedures. Finally, I owe special gratitude to my family members for continuous and unconditional support.

I dedicate this work to my daughters, my grandchildren, my nieces, my nephews, and all the young people who should be educated about the centuries of injustices, cruelty, brutality and inhumanity that resulted from the practice of slavery and colonialism in Africa.

« LA FRANCE, ECONOMIQUEMENT, N'A PAS BESOIN DE L'AFRIQUE » :

MYTHES ET REALITES DU DISCOURS DE NICOLAS SARKOZY

A BAMAKO LE 18 MAI 2007

TABLE DES MATIERES

Introduction	i
I. L'économie française dans le contexte de la traite négrière et du colonialisme	1
A. L'Afrique, le Nouveau Monde et la traite négrière du XVe siècle à l'époque des Lumières	1
B. La France et la traite négrière	19
C. L'économie coloniale française en Afrique	38
II. Françafrique et néocolonialisme français en Afrique	68
A. Charles de Gaulle, la décolonisation française et la « Françafrique »	68
B. Economie et politique étrangère françaises dans le contexte de la « Françafrique »	88
C. Nicolas Sarkozy : Entre « rupture » et « Françafrique »	111
III. La place de l'Afrique dans l'économie française	134
A. L'Afrique dans le contexte de l'économie mondiale	134
B. Les échanges commerciaux entre la France et l'Afrique.....	156
Conclusion	179
Ouvrages cités	201
Annexe 1: Tableaux et graphiques d'IED	213
Annexe 2 : Exportations et importations de la France dans le monde	214

Introduction

Dans les mois qui ont précédé l'élection présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy avait prononcé deux discours importants – le premier à Bamako (Mali) le 18 mai 2006 et le second à Cotonou (Bénin) le 19 mai 2006 – dans lesquels il avait soulevé des problèmes épineux relatifs aux relations de la France avec ses anciennes colonies africaines (Glaser et Smith, *Sarko* 30-31).

Au cours du débat assez houleux qui a suivi le discours tenu à Bamako le 18 mai 2006 avec des représentants de la société civile, une journaliste malienne, Sadio Kanté, a fait une intervention dans laquelle elle a condamné la France pour le pillage des ressources africaines, ressources dont elle a abusé et qu'elle continue à exploiter pour asseoir son développement. A ces griefs, Sarkozy a répliqué en déclarant : « La France, économiquement, n'a pas besoin de l'Afrique. Les flux entre la France et l'Afrique ne représentent que 2% de notre économie » (Tobner 11). Cette déclaration, qui a particulièrement choqué les communautés africaines sur le continent, mais aussi en France même, et fait l'objet de nombreuses critiques, constitue la problématique majeure de ce travail.

L'objectif essentiel de cette étude consiste à analyser l'évolution des relations économiques franco-africaines en vue de démontrer, au contrario des proclamations de Nicolas Sarkozy que, comme par le passé, la France, économiquement, a encore et aura toujours besoin de l'Afrique. Pour mieux étayer cet argument, nous montrerons par exemple que ce sont bel et bien les besoins économiques de la France qui historiquement ont été à l'origine des grandes agressions qui ont marqué la partie de l'Afrique sous domination française, et ce depuis la période de l'esclavage jusqu'à nos jours. Ces agressions ont particulièrement bouleversé le continent sur les plans économiques et humanitaires, tout en enrichissant la France. N'est-ce pas, en effet,

pour des raisons purement économiques que Louis XIII a, en 1642, rendu la traite licite et que Louis XIV a, en 1685, promulgué « Le Code noir » (Hesse 185-91) ? Cette même France n'avait-elle pas hésité à abolir l'esclavage pendant près de 60 ans depuis la Révolution française de 1789, faisant plutôt le choix d'une abolition avortée en 1794 qui aboutit à celle, elle aussi tronquée, mais définitive, de 1848 ? Cette abolition ne sera d'ailleurs que de nom, vu que la pratique des travaux forcés continuera à faire des Noirs dans les Îles et en Afrique les instruments de la croissance économique de la France (Aubert 22-27). N'est-ce pas aussi pour satisfaire ces mêmes besoins économiques que la France a légitimé la colonisation et le pillage des ressources naturelles d'un grand nombre de peuples et de nations en Afrique ? En se lançant dans la course pour l'Afrique, ce fameux « scramble for Africa » dont parle Pakenham, la France n'avait-elle pas fini par envahir et occuper près de la moitié du continent africain, en commençant, dès 1830, par une Algérie dotée du fameux trésor d'Alger qui fut grandement convoité par la France ? N'est-ce pas ce que nous confirme, documents à l'appui, Pierre Péan dans son livre *Main basse sur Alger* ? Comment s'étonner, dès lors, que cet esprit de conquête, d'occupation et d'exploitation ait, lors de la conférence de Berlin de 1885, conduit la France à mettre en œuvre le partage du continent africain en complicité avec les autres puissances coloniales (Brunschwig 51-65) ? Quoique Sarkozy ait, lors de sa déclaration de Bamako, assumé le passé colonial français en reconnaissant des « fautes », voire des « crimes » comme celui de l'esclavage, il s'y est cependant refusé, comme à son habitude, au repentir. En fait, il s'est clairement et maintes fois prononcé sur ce sujet embarrassant pour la France. L'argumentation avancée repose sur sa déclaration publique du 7 février 2007 à Toulon :

Je veux dire à tous les adeptes de la repentance qui refont l'histoire et qui jugent les gens d'hier sans se soucier des conditions dans lesquelles ils vivaient, ni de ce qu'ils éprouvaient (...) De quel droit demandez-vous aux fils de se repentir des fautes de leurs pères, que souvent leurs pères n'ont commises que dans votre imagination ? (UMP, *Discours à Toulon*).

Ainsi, pour Sarkozy et de nombreux politiciens français, toute la tragédie humaine résultant de l'esclavage et du colonialisme ne serait que le fruit de l'imagination des Africains. Pourtant, le développement économique, la prospérité des citoyens français, voire toute la grandeur de l'empire français, a, en grande partie et ce pendant plus de trois siècles, lourdement reposé sur l'exploitation sans limite des ressources humaines et naturelles des colonies françaises d'Amérique et d'Afrique. Après les indépendances, le désir par la France de préserver ses intérêts en Afrique a finalement conduit à cette pratique néocolonialiste qu'on appelle « Françafrique » (Verschave, *La Françafrique le plus long scandale* 55). Autrement dit, c'est bel et bien dans le souci de sauvegarder tous ces avantages économiques et de préserver ce qui était encore possible après la décolonisation de l'Afrique que le général de Gaulle et notamment son « homme de l'ombre », Jacques Foccart, ont mis en place les réseaux occultes de la « Françafrique », situant ainsi le pillage économique et humain du continent au centre de sa politique africaine (Verschave, *La Françafrique le plus long* 96-99 ; Foutoyet 17-35). Tous les présidents qui ont succédé au général de Gaulle depuis 1969, c'est-à-dire de Pompidou à Sarkozy, n'ont-ils pas par la suite, parfois dans la discrétion la plus ou moins totale, continué à dépendre de ces réseaux pour le maintien de la domination française sur ses anciennes colonies ?

Voilà les questions fondamentales que nous nous poserons tout au long de ce travail, en vue non seulement d'éclairer le discours sarkozien dans le contexte de ses réalités et de ses fictions, mais également de démontrer que c'est effectivement parce que la France dépend et continue à dépendre économiquement et politiquement de l'Afrique qu'elle s'évertue à y maintenir ses réseaux françafricains, ceux-là mêmes que Verschave appela « réseaux mafieux » (*La Françafrique le plus long* 288-91).

Dans la première partie de ce travail, nous nous concentrerons sur la traite transatlantique qui s'est particulièrement distinguée par son ampleur, son système esclavagiste machiavélique et le nombre de pays qui y ont été impliqués et auront tiré profit. Nous présenterons notamment le rôle et les intérêts économiques de la France dans la traite négrière transatlantique qui sous-tendit le commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques du XVIe au XIXe siècle (Deschamps, *Hist* 77). Nous exposerons, par ailleurs, les divers et énormes avantages socio-économiques que la France a tirés de l'un des plus grands empires coloniaux bâti à partir du XIX siècle en Afrique. Nous insisterons notamment sur la période coloniale avec tous ses effets bouleversants, sans omettre l'apport inestimable des centaines de milliers d'Africains qui ont contribué à la libération de la France sous l'occupation allemande durant la seconde guerre mondiale. Nous concluons cette partie avec une discussion du processus de décolonisation française entamé après la seconde guerre mondiale et ses implications économiques pour la France.

La deuxième partie portera sur le processus de décolonisation suivie de la période postcoloniale et traitera essentiellement de la « Françafrique ». L'objectif de la Françafrique, selon Verschave, auteur de plusieurs ouvrages et articles relatifs à cette problématique, dont, notamment, *La Françafrique : Le plus long scandale de la République*, a consisté à utiliser tous les moyens mêlant pouvoir, faveurs et argent aux

fins de perpétuer les intérêts économiques mafieux de la France sur le continent africain.

Nous verrons ainsi, dans cette partie, comment les rapports personnels tissés entre les présidents et hommes politiques français et africains, et ce sur la base d'intérêts communs, ont permis, au travers des mécanismes occultes de la Françafrique, de satisfaire les vœux et les désirs financiers et politiques des individus, des clans et groupes y impliqués, au détriment des peuples africains (Verschave, *De la Françafrique* 8-9). Nous explorerons des exemples concrets quant au rôle de la France dans le soutien et l'assistance inconditionnels qu'elle offre aux régimes dictatoriaux qui rendent des « services » à l'ancienne métropole. Le cas du Gabon, présenté par Pierre Péan dans son livre *Affaires africaines*, résume parfaitement l'ampleur de ces relations particulièrement ambiguës. Nous analyserons également les perspectives d'avenir de la Françafrique, notamment dans le contexte de l'attitude apparemment favorable de Nicolas Sarkozy à l'égard de cette politique informelle pourtant rejetée et critiquée par la majorité de la société civile en Afrique. Il s'agira donc d'analyser le contexte de la résurgence d'une politique que, paradoxalement, Sarkozy s'était engagé à défaire lors de sa campagne présidentielle, promettant une « rupture » qui ne semble nullement aujourd'hui vouloir rompre avec les fameuses pratiques anciennes qu'il avait lui-même condamnées (Glaser et Smith, *Sarko* 186).

Dans la troisième et dernière partie, nous présenterons l'évolution du volume et de la structure des échanges commerciaux entre la France, l'Afrique et le reste du monde. Cette analyse nous permettra de situer la place stratégique que l'Afrique occupe dans ces échanges et d'évaluer l'importance du continent dans l'économie française. Dans ce chapitre, nous exposerons également les importantes mutations économiques enregistrées en Afrique et l'impact de la mondialisation dans les

relations économiques franco-africaines. Nous montrerons comment l'Hexagone, qui continue à occuper une place prépondérante sur le continent africain, a perdu une part importante du marché au profit de puissances comme les États-Unis et le Japon et des pays émergents dont notamment la Chine, l'Inde, et le Brésil (Chaponnière, Jean-Raphaël). Nous verrons que malgré de grandes disparités, l'Afrique, qui a connu ces dernières années une croissance économique supérieure à la moyenne mondiale, semble elle aussi chercher à profiter de la concurrence internationale par la diversification de ses échanges commerciaux, et ce parfois dans une tentative de se défaire de l'emprise européenne. Dans notre analyse, nous nous concentrerons particulièrement sur le cas de l'Algérie qui était la plus importante des anciennes colonies françaises et aujourd'hui le premier partenaire économique de la France en Afrique et l'un de ses principaux partenaires au monde (*France-Diplomatie*). Outre l'aspect économique soulevé par Nicolas Sarkozy et sur lequel repose le présent travail, nous montrerons, dans cette troisième partie, que la France a également besoin de l'Afrique dans bien d'autres domaines d'activité.

Nous mentionnerons, à titre d'exemple, l'apport inestimable de l'Afrique dans la promotion de la culture et de la langue française, ainsi que le soutien de ce continent à la francophonie et à la politique internationale de l'ancienne métropole coloniale au sein d'institutions internationales comme l'ONU ou l'Union Africaine (UA) (Glaser et Smith, *Comment* 21-24).

I. L'économie française dans le contexte de la traite négrière et du colonialisme

Sans vouloir faire le procès de la France dans la traite transatlantique et la colonisation de l'Afrique, nous désirons à travers une brève inspection de cette longue période tragique qui a duré du XV^e au XX^e siècle, présenter l'apport inestimable de millions d'Africains qui ont contribué au prix de leur labeur, de leurs supplices et, très souvent, de leur vie à la prospérité de l'Europe en général et de la France en particulier.

Dans la première section de ce chapitre, nous rappellerons quelques faits historiques relatifs à l'origine, à l'objectif, à l'ampleur, et au fonctionnement de la traite transatlantique développée par les Européens suite aux grandes découvertes géographiques du XV^e siècle, et qui eurent comme corollaire l'expansion de leurs besoins économiques. Dans la deuxième section, nous présenterons le rôle et les avantages économiques de la France dans la traite triangulaire. La troisième section portera sur l'expansion de l'empire colonial français et l'exploitation des ressources humaines et matérielles africaines pour asseoir le développement économique de la métropole.

A. L'Afrique, le Nouveau Monde et la traite négrière du XV^e siècle à l'époque des Lumières

L'esclavage est un système socio-économique enregistré depuis l'antiquité et pratiqué sous de nombreuses formes dans diverses régions du monde. Toutefois, l'Afrique noire est la partie du globe dont les peuples ont particulièrement souffert de ce fléau organisé à différentes époques par différents acteurs, mais toujours pour les mêmes motifs à caractère économique et avec des répercussions tragiques sur le système social de l'Afrique. La traite des Noirs est le terme utilisé pour désigner la déportation, le commerce et l'esclavage outre – Atlantique des peuples d'Afrique sub-saharienne.

L'histoire nous apprend qu'il y a eu trois types de traites pratiquées en Afrique. Cependant, quelle soit orientale – Arabe (VIIe au XIXe siècle), occidentale – Européenne (XVe au XIXe siècle) ou intra-africaine comme conséquence du système arabe depuis le XIe siècle, elles ont toutes, selon leurs spécificités et à des degrés divers, été contraires aux principes de liberté, d'égalité, et de dignité des droits de la personne. La traite européenne (transatlantique), qui nous intéresse plus particulièrement, est depuis quelques années exposée à des tentatives de manipulation de chiffres et de faits historiques par des intellectuels occidentaux qui utilisent le déficit d'informations et certaines ambiguïtés à des fins révisionnistes. Nous ne pensons pas qu'il sera possible de connaître la totalité des faits et notamment le nombre exact des personnes déportées d'Afrique. C'est ce scepticisme que nous retrouvons chez Gabriel Debien qui, dans une de ses publications relatives à l'histoire de l'esclavage aux Antilles intitulée « *Chronique de l'histoire d'outre-mer* » : *Les Antilles françaises (1968 et 1969)*, en développe la problématique. À la question relative au nombre de captifs transportés par les Français vers le Nouveau Monde, il affirme : « N'ayons pas la folie d'espérer aboutir, même à une approximation » (299-354). Dans son étude intitulée *Pour une histoire de la traite des Noirs française : sources et problèmes*, et publiée dans le recueil d'études sur la Traite des Noirs édité en 1976, Jean Mettas considère toutefois qu'il est toujours possible d'écrire l'histoire de la traite transatlantique pour peu que les archives qui existent, malgré leurs grandes lacunes, fassent l'objet de recoupements qui permettent l'élaboration d'études globales et détaillées (22). Le doute exprimé par Debien et Mettas est, à notre sens, d'autant plus justifié que la version de l'histoire de la traite négrière qui nous est traditionnellement racontée émane souvent des conquérants et se situe dans une perspective européenne. S'agissant de la question du nombre des esclaves transportés

outré-Atlantique qui fascine depuis longtemps les historiens, Mettas souligne la tendance générale des historiens à diminuer les chiffres. Il relève cette aptitude chez Fernand Braudel qui, dans son livre *Civilisation matérielle et capitaliste* paru à Paris en 1967, considère le chiffre annuel de 50 000 esclaves impensable, ce qui amène Mettas à prouver par quelques exemples tangibles que le chiffre en question est non seulement acceptable mais en deçà de la réalité (32). Selon Mettas, pour connaître le nombre total et exact, il est nécessaire de chiffrer les captifs pris dans chaque région africaine aussi bien par les Français que par les Anglais et les autres Européens. Or, les archives étant incomplètes et éparpillées dans plusieurs pays européens, d'où, comme le signale Mettas la disparition de nombreux documents, nous sommes de l'avis que les données auxquelles aboutiront les analystes restent définitivement hypothétiques. Cet esprit partisan et révisionniste qui anime plusieurs écrivains occidentaux est clairement revendiqué dans l'ouvrage *Les traites négrières, essai d'histoire globale*, publié en 2004 par Olivier Pétré-Grenouilleau, qui est considéré comme le meilleur spécialiste français de l'histoire de l'esclavage. Estimant à 42 millions le total des victimes de la traite triangulaire, Grenouilleau affecte arbitrairement 17 millions de captifs à la traite arabes, 14 millions de personnes à la traite intra-africaine et, étrangement, seulement 11 millions de déportés à la traite européenne (185-86). Grenouilleau profite de sa « notoriété » académique et surtout des statistiques hautement hypothétiques pour nous offrir une de ses très douteuses contributions à l'histoire de la traite négrière. Il tente visiblement d'endosser la plus grande responsabilité de ce commerce abominable aux Arabes et aux Africains aux fins de réhabiliter l'Europe et d'exonérer la France des crimes commis dans la traite transatlantique. Pour mieux étayer cet argument, nous présentons brièvement l'opinion de Charles Becker et Victor

Martin exprimée dans leur travail intitulé « Kayor et Baol : Royaumes sénégalais au XVIIIe siècle » et publiée dans *le recueil d'études sur la Traite des Noirs* édité en 1976.

Il ne semble pas possible d'invoquer la traite arabe pour minimiser la traite européenne et ses conséquences au Kayor et au Baol (Sénégal). Certes, l'implantation de groupes Maures dans les deux royaumes et les liens conservés par ceux-ci et la Mauritanie ont pu favoriser une exportation d'esclaves vers le nord, mais celle-ci est restée numériquement inférieure à la traite européenne. Il est essentiel de souligner que : le mouvement de Nasir Al-Din, d'origine maure, a protesté à la fin du XVIIe siècle, dans une certaine mesure, contre les diverses formes d'esclavage, mais en particulier contre la vente des captifs aux européens ; [...] le développement de la traite arabo-maure, dont les sources européennes rendent compte en parlant des « incursions maures dans les pays des Nègres », a eu lieu au XVIIIe siècle, et représente plus un phénomène de la traite atlantique qu'un phénomène parallèle [...] les besoins créés par le commerce européen et surtout les ventes d'armes aux Maures ont été les raisons prépondérantes qui ont favorisé la multiplication des guerres et l'essor de la traite arabo-maures des esclaves (Becker et Martin 290-93).

En fait, sans rentrer dans la querelle des chiffres, ni vouloir exonérer les arabes et les Africains de leur part de responsabilité dans l'esclavage en Afrique sub-saharienne, nous avons relevé que la majorité des historiens et autres intellectuels confirme que la traite européenne qui a duré moins de quatre siècles avait dépassé de beaucoup en ampleur et en intensité la traite Arabe qui s'est étalée sur une période de plus de douze siècles (Deschamps, *hist.* 229).

Ce révisionnisme qui tente de réhabiliter la France dans la traite des Noirs, ce même mépris toujours affiché à l'égard des Africains par des intellectuels français comme Grenouilleau, est démontré par Odile Tobner dans son livre *Du Racisme français : Quatre siècles de négrophobie*, paru en 2007. Dans cet ouvrage riche et très argumenté – avec une bibliographie brassant aussi bien la philosophie, la sociologie, la politique, et les différents domaines des sciences humaines, Odile Tobner écrit :

Depuis le Code noir (1685), rares sont les intellectuels ou dirigeants français qui ont remis en question le socle raciste sur lequel repose notre regard sur « les noirs », africains ou antillais.

Les récentes saillies négrophobes d'Hélène Carrère d'Encausse, Alain Finkielkraut ou Nicolas Sarkozy ne sont pas de malheureux dérapages, mais la continuité désolante de préjugés nourris depuis quatre siècles.

Qui, en France, sait que Saint-Simon, Bossuet, Montesquieu ou Voltaire ont commis, sur ces questions, des pages monstrueuses ? Que Renan, Jules Ferry, Teilhard de Chardin, Albert Schweitzer ou encore le général de Gaulle leur ont emboîté le pas ?

Dans ce même répertoire, Grenouilleau nous présente outrageusement le commerce des esclaves noirs effectué par les Arabes et les Africains pour le compte de la traite transatlantique. Il prétend que « l'Afrique n'a pas été seulement une victime de la traite, elle en a été l'un des principaux acteurs » (Grenouilleau 462). Pourtant, la longue et tragique histoire de la colonisation de l'Afrique nous a appris que les Européens avaient l'art de diviser les colonisés pour mieux régner. C'est ainsi que les Portugais qui étaient les premiers colonisateurs de l'Afrique profitèrent des conflits internes entre les tribus pour armer les uns contre les autres. Les vainqueurs qui étaient redevables des armes à

feu, des chevaux et d'autres biens importés d'Europe, en guise de reconnaissance, participaient aux razzias d'esclaves sans connaître le sort que les Européens leur réservaient. (Cornevin 194). Les Français sont également intervenus au Sénégal en encourageant les royaumes Kayor et Baol, par des ventes d'armes et de munitions, à faire la guerre, dans le but justement de provoquer la scission et les pousser à participer dans l'entreprise des expéditions ou des razzias (Becker ; Martin 283). Comme le constate Odile Tobner, il est évident que dans une situation de domination, où l'opresseur crée sciemment des opportunités de profits, il y a généralement des collaborateurs dans le groupe des dominés. Et à juste titre, Tobner interroge Grenouilleau en lui posant des questions de simple bon sens: Est-ce que, dans un crime, le recrutement de complices est une circonstance atténuante ou aggravante ? La responsabilité du complice vient-elle diminuer celle de l'artisan principal ? Des Africains sont-ils venus proposer en Europe leur collaboration et leur marchandise ? Ce sont des questions pertinentes que nous pourrions élargir à d'autres événements. Peut-on atténuer la responsabilité des nazis à cause de la collaboration du gouvernement de Pétain dans la déportation des Juifs vers les camps de concentration ? Devrions-nous peut-être également diminuer la responsabilité des crimes commis par la France en Algérie à cause de la collaboration d'une infime minorité d'Algériens, à savoir les Harkis ? Il est incontestable que les Africains noirs et les Arabes n'ont pas été les instigateurs de la traite transatlantique. Les collaborateurs que Grenouilleau décrit comme « principaux acteurs » ont, en fait, été utilisés dans un système économique basé sur l'esclavage, un système conçu, édifié et mis en place par les Européens et pour l'intérêt unique de l'Europe.

Il ne faut donc point s'étonner que ce soit ce même professeur qui, dans un entretien publié par le *Journal du Dimanche* du 12 juin 2005, avait critiqué Mme

Christine Taubira, alors député de Guyane, pour avoir réussi à convaincre l'Assemblée Nationale française de voter la loi du 21 mai 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité. Emporté par le souci de minimiser les crimes commis par la France à l'égard des Africains, le professeur Grenouilleau a affirmé que « c'est aussi le problème de la loi Taubira qui considère la traite des Noirs par les Européens comme un crime contre l'humanité, incluant de ce fait une comparaison avec la Shoah. Les traites négrières ne sont pas des génocides. Le génocide juif et la traite négrière sont des processus différents. Il n'y a pas d'échelle de Richter des souffrances ».

Rappelons que cette déclaration qui sous-estime l'ampleur de la souffrance des victimes de la traite transatlantique a valu à cet éminent professeur et écrivain une action en justice pour contestation de « crime contre l'humanité » par le collectif des Antillo-Guyanais, sans toutefois que justice ne fût faite. « L'affaire Grenouilleau » s'est terminée sans jugement donc en « non lieu ».

Des exemples de distorsions de l'histoire, voire de malhonnêteté intellectuelle, ne manquent pas dans la littérature occidentale qui porte sur la traite négrière. Pourquoi, par exemple, qualifie-t-on la traite arabe de musulmane, alors même que la traite européenne qui était fondamentalement chrétienne et plus précisément catholique, les Protestants en ayant été exclus, ne porte jamais de qualificatif religieux ? Le Portugal, premier pays européen à s'être lancé dans la conquête de l'Afrique, et ensuite dans la traite occidentale n'avait-il pas bénéficié de trois bulles pontificales qui encourageaient son entreprise ? La première bulle papale, qui fut publiée en 1442 par Eugène IV, n'accordait-elle pas au Portugal le monopole du commerce sur les côtes d'Afrique ? Les suivantes « Dum Diversas » et « Romanus pontifex », émanant de Nicolas V publiées respectivement en 1452 et 1454 n'accordaient-elles pas au roi Alfonso V le droit de conquérir des terres et

de réduire les païens en Afrique et ailleurs en esclaves avec obligation de les évangéliser au préalable (Cohen 43-45). Malgré le rôle actif du pontificat dans la traite transatlantique, le Vatican n'a pas daigné à ce jour s'en repentir vis-à-vis de l'Afrique, comme il l'a pourtant fait à l'égard des victimes de l'holocauste par le biais du Pape Jean-Paul II.

La traite transatlantique, il ne faut point en douter, s'est imposée et a perduré pour des raisons économiques. Les profits que pouvaient engendrer ce système d'esclavage pour les nations y engagées expliquent le nombre de pays qui y ont participé et les conflits qui les ont opposés dans la course pour la colonisation du Nouveau Monde et de l'Afrique. Par ailleurs, si les motifs essentiellement économiques, sont incontestables, le choix de l'Afrique en tant que source d'approvisionnement en esclaves demeure complexe. Les informations et l'image d'une société africaine historiquement totalement primitive propagées par des « intellectuels » européens se sont avérées fausses car non conformes à la réalité historique. En effet, il a été prouvé que bien avant les grandes découvertes européennes entamées au XVe siècle et la parution de la traite atlantique, de nombreux empires et royaumes africains étaient déjà dotés d'une organisation politique assez bien structurée, d'états puissants, et de systèmes économiques dans lesquels existait une forme d'activité commerciale relativement moderne (Diop 37-120). Nous citerons à titre d'exemple les Empires du Ghana dont l'existence a été confirmée par le témoignage de l'éminent historien tunisien du XIVe siècle Ibn Khaldoun (1310-1341), du Mali décrit par le célèbre explorateur Ibn Batouta (1304-1369) et de Shonghaï cité par de nombreux autres historiens (Diop 37-42). De nombreux empires, comme ceux du Mali et de Shonghaï connus par leurs célèbres capitales respectives, Tombouctou, Djenné, Gao, Mossi et Ouagadougou, se sont développés et enrichis par le commerce avec les pays

arabes et berbères. Les royaumes bâtis dans les régions forestières comme ceux du Bénin, du Congo, et du Monomotapa (réputé pour ses richesses et sa capitale Zimbabwe), ont aussi connu de brillantes civilisations et ce malgré leur isolement géographique supposé et leur éloignement de toute influence islamique ou européenne (Mendes 43-46). De nombreux chercheurs confirment que durant la période du Moyen-Âge, aussi bien les régions africaines directement influencées par la civilisation islamique que celles qui fonctionnaient sous les cultures négro-africaines originales, surpassaient l'Europe tant sur le plan économique que sur le plan politique et culturel (Cornevin 191).

Pourquoi alors, malgré l'existence de civilisations historiquement documentées et archéologiquement prouvées, le continent africain fut-il présenté comme synonyme d'obscurantisme et l'Africain noir dévalorisé et soumis à une autorité coloniale tyrannique ? Les études effectuées ont prouvé que les stéréotypes et les croyances fabuleuses relatifs à l'Afrique étaient sciemment créés et répandus par les partisans de l'esclavage et du colonialisme en vue de justifier les atrocités commises par les Européens en Afrique (214). Pratiquant une des religions africaines traditionnelles ou l'Islam, les Africains noirs étaient considérés des païens donc des primitifs qui, selon le théologien de la Sorbonne Fromageau furent faits « esclaves à juste titre ». Selon ces « humanistes », la traite était un service rendu aux Noirs. En 1764, le théologien Bellon de Saint Quentin écrivit que « le plus grand malheur qu'on puisse faire à ces pauvres Africains serait la cessation de ce trafic ». Un certain capitaine Button écrivit aussi que, le trafic négrier fit passer les Africains d'« une servitude barbare » à « une servitude humaine » (Saugera 18)

L'histoire nous apprend trois événements majeurs qui ont coïncidé et influencé le développement de la traite négrière.

1. En janvier 1492, la prise de la Grenade par les Chrétiens a entraîné l'effondrement du dernier rempart Maure en Espagne, et la fin de l'influence arabo-musulmane en Europe.

2. Le mois d'octobre de la même année, Christophe Colomb a « découvert » les Amériques et les Caraïbes et initié la création des premières colonies dans le Nouveau Monde.

3. Dans la même période, nous enregistrons la fin de l'exploration de l'Afrique « découverte » en 1420 par les Portugais qui réussirent à créer plusieurs colonies sur la côte ouest du continent.

Ces trois grands événements se sont déroulés dans la période de la renaissance qui marque la sortie de l'Europe du Moyen-Âge et son entrée dans l'expansion économique et culturelle. L'Europe des XV-XVIe siècles a connu un renouveau intellectuel, caractérisée par l'humanisme. Cette curiosité s'est traduite par de grands voyages de découverte, dont l'objectif essentiel était la satisfaction des besoins économiques. En effet, la prise de Constantinople par les Ottomans en 1453, et le monopole des voies commerciales des métaux précieux, des épices et de la soie en provenance d'Inde, de Chine et du Moyen-Orient par les Arabes incitèrent les Européens à se lancer à la recherche d'une nouvelle voie maritime vers les « Indes ». Les progrès dans la construction de navires (caravelle, galion), réalisés par les Portugais et les Espagnols ainsi que l'utilisation courante de la boussole et de l'astrolabe répandues par les astronomes arabes, rendaient possible une telle aventure même par mauvais temps.

La traite transatlantique qui s'est développée ultérieurement, résultait ainsi des besoins économiques engendrés par la demande croissante en main d'œuvre exprimée dans les colonies européennes du Nouveau Monde. Cette situation a fait de l'esclave

africain noir un facteur de production quasiment gratuit dans des proportions jamais égalées. La traite transatlantique a été initiée par les pays ibériques qui ont « accompli » les deux nouvelles découvertes géographiques. Il y avait, d'une part, le Portugal qui occupa le premier l'Afrique et possédait le monopole de la gestion de l'offre de la main d'œuvre noire et, d'autre part, l'Espagne qui disposait du Nouveau Monde et avait le monopole de la demande d'esclaves en provenance d'Afrique. Ce duopole du marché d'esclave a été beaucoup plus tard bouleversé par l'arrivée de nouveaux pays européens tels que, la Hollande, l'Angleterre et la France, qui au début du XVIIe siècle commencèrent à se bousculer pour tirer eux aussi, le maximum de profit de ce business avilissant mais ô combien lucratif.

Exceptés quelques trafics directs, dont ceux effectués par les Portugais et reliant l'Afrique australe et notamment l'Angola au port de Rio de Janeiro, la traite transatlantique fonctionnait en commerce triangulaire qui nécessitait trois opérations complémentaires :

1. Les navires négriers partaient de l'Europe vers l'Afrique chargés de « pacotille », de produits bruts et manufacturés, dont des tissus, de l'alcool, des fusils, des armes blanches et de la poudre, qu'ils échangeaient contre des captifs noirs.
2. Les navires quittaient les côtes africaines avec les cales pleines de captifs pour rejoindre l'Amérique du Sud, les Caraïbes, ou l'Amérique du Nord pour en faire des esclaves dans les colonies.
3. Les captifs étaient vendus contre des lettres de change, des matières premières comme le coton, le tabac, le cacao, des biens de consommation comme le sucre, le café, le riz et autres produits exotiques destinés à l'Europe (Saugera 2-3)

Les navigateurs portugais étaient les premiers et pendant plus d'un siècle, les seuls Européens à avoir exploré les côtes africaines au XV^e siècle. Motivés par des perspectives missionnaires, mais surtout le désir avide de s'approvisionner en or et en argent, les Portugais et à leur tête le prince Henri le Navigateur, réussirent à occuper en 1415 l'île marocaine de la Ceuta. C'est dans cette première conquête chrétienne en terre africaine et musulmane que les Portugais ont appris, par des prisonniers marocains et esclaves de couleurs diverses, l'existence de mines d'or en Afrique (Deschamps, *Hist.* 35). Ceuta, permit aux Portugais d'organiser plusieurs expéditions et d'atteindre les côtes africaines dont : Le cap de Bojador en 1434, le cap Vert en 1446, la Sierra Leone en 1460, la Côte de l'Or en 1471, le Bénin en 1486, le Cap de Bonne-Espérance en 1488, et enfin Madagascar en 1500. Les premiers comptoirs de commerce ont été installés aux Îles du Cap-Vert et dans d'autres points dont le Dahomey (Deschamps, *Europe* 16). Toutes ces informations et les détails relatifs aux expéditions portugaises de cette époque ont été consignés dans la chronique de la découverte et de la conquête de la Guinée de Gomes Eanes de Zurara parue en 1453 (Deschamps, *Hist.* 35). Après l'implantation des premiers comptoirs de commerce qui facilitaient le trafic des métaux précieux et divers produits exotiques, et l'envoi des missionnaires pour propager la religion chrétienne, les Portugais ont repris à leur compte et détournèrent la traite des esclaves vers l'orient exploitée depuis le VII^e siècle par les Arabes (Corvin 189). C'est vers 1441 que les premiers esclaves africains, au nombre de dix ont été transportés du fleuve Sénégal vers le Portugal pour les exploiter dans divers travaux domestiques et agricoles, ce qui est considéré comme le début de la traite occidentale (Deschamps, *Hist.* 38). Toujours selon la chronique de Zurara, jusqu'à l'année 1448, pas moins de 927 « âmes » parmi lesquels des Maures, furent emmenés au Portugal et « au vrai chemin du salut » (Deschamps, *Hist.* 40). C'est

aussi en 1448 que les Portugais bâtirent le premier fort européen en Afrique et plus précisément sur l'île d'Arguin, actuelle Mauritanie, qui devint plus tard le centre de déportation des esclaves vers diverses destinations européennes et américaines (40). Après celui d'Arguin, les Portugais ont bâti d'autres forts dont celui de Mina construit en 1482 sur la côte ghanéenne appelée « Côte de l'or » en raison de l'existence de mines de ce métal précieux. En 1506, les ressources de l'État portugais représentaient 500 000 cruzados dont 120 000, soit près du quart de son budget, provenaient de l'or de Mina (Deschamps, *Hist.*45). Les forts, qui constituaient des points stratégiques, étaient les principales cibles des attaques menées par d'autres pays européens qui désiraient reconquérir les terres déjà colonisées. Celui de Mina a été annexé par les Hollandais en 1637, pour finir entre les mains des Anglais en 1642. Ces derniers l'ont occupé jusqu'à l'indépendance du Ghana en 1957 (Deschamps, *L'Europe* 16). Après la découverte en 1420, de l'île Madère, les Portugais y ont créé leurs premières plantations de cannes à sucre. Il en provint la plus grande quantité de sucre au monde produit par des esclaves dont le nombre avait atteint 2 700 personnes en 1552 (Deschamps, *Hist.*52). En 1506, la production de sucre de Madère destinée à l'exportation vers les pays arabes et autres marchés représentait une valeur de 27 000 cruzados (45). D'autres plantations de sucre furent créées dans les îles du Cap-Vert et de Sao Tomé, découvertes respectivement en 1460 et en 1470 (Cornevin 193). Dans les plantations de l'île de Sao Tomé travaillaient au moins 2000 esclaves qui, au milieu du siècle, produisaient 2000 tonnes de sucre par an (Deschamps, *Hist.*53). Dans ces plantations furent exploités des esclaves de diverses origines dont des Africains transportés des côtes du Sénégal, du Ghana et du Bénin, des condamnés à mort exilés du Portugal et mêmes des Juifs et des Maures déportés de Grenade après la chute de l'Espagne en 1492 (Cornevin 193-94). Le nombre d'Africains

déportés du continent augmentait en fonction de la demande croissante du marché européen qui exigeait de plus en plus d'esclaves. À partir de 1473, les Cortès (Instances représentatives) commencèrent à protester contre l'exportation des esclaves vers l'Espagne et l'Italie (Valence seule en recevait 200 par an), demandant à ce qu'on les conserve pour les défrichements (Deschamps, *Hist.* 42). L'humaniste belge Clénard qui visitait le Portugal en 1535 a écrit : «Tout ici est plein d'esclaves... Ce sont les Nègres et les Maures captifs qui font tout » (52). Les Portugais, qui avaient le monopole exclusif de l'Afrique qui leur fournissait l'or, les épices et les esclaves qu'ils désiraient, tentaient d'empêcher par tous les moyens l'accès des côtes africaines aux autres pays européens, dont notamment l'Espagne, qui dotée d'une puissante flotte maritime, aspirait aux mêmes conquêtes géographiques et profits économiques.

Chassés des abords de l'Afrique, les navigateurs espagnols encouragés par les Rois Catholiques optèrent pour une autre voie maritime qui, par l'effet du hasard s'avéra être plus tard une excellente route mercantile. C'est ainsi que dans la nuit du 11 au 12 octobre 1492, Christophe Colomb qui pensant avoir fait le tour de la terre et atteint le sous-continent indien, découvrit le Nouveau Monde, monde que l'on baptisa en 1507 du nom Amérique, en hommage au navigateur Amerigo Vespucci. Durant cette première expédition, Colomb est d'abord arrivé sur une des îles Caraïbes du nom de San Salvador (Bahamas), puis à Cuba, et enfin Hispaniola où il fonde sa première colonie qui plus tard, est devenue Haïti. L'objectif du deuxième voyage de Colomb (1493 -1496) effectué avec une impressionnante flotte de dix-sept navires, n'était plus limité à la découverte, mais à la colonisation. Durant cette expédition, Colomb découvrit les Petites Antilles dont la Dominique, la Guadeloupe, Saint Martin, Saint Barthélemy, Porto Rico et la grande Île Jamaïque. Au cours de la troisième expédition (1498-1500), Colomb parvient aux îles de

Trinités, de Tobago et de Grenade et débarqua sur le continent. Le quatrième et dernier voyage de Colomb (1502-1504), le conduisit le long de la côte de l'Amérique Centrale, du Honduras au Golfe de Darien. En dépit de l'opposition de l'Espagne, les Portugais avec à leur tête Pedro Alvares Cabral parvinrent à traverser l'Atlantique et à atteindre la côte du Brésil qu'ils colonisèrent en 1500. La course pour la colonisation entre les Portugais et les Espagnols prenait souvent des tournures dangereuses, ce qui incita les Rois à demander l'aide du pape Alexandre VI Borgia pour délimiter les zones d'influence des deux puissances maritimes ibériques. Par la bulle « Inter Coetera » publiée en 1493, le pape obligeait les Espagnols et les Portugais à signer en 1494 le Tordesillas qui marqua ainsi le premier partage historique du Monde, donnant à l'Espagne le Nouveau Monde occidental et au Portugal les colonies africaines. C'est ainsi que fut fixée à 370 lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert, la ligne de démarcation qui mit le Brésil entre les mains du Portugal (Cornevin 189). L'œuvre de Christophe Colomb, décédé en 1506, fut parachevée par d'autres explorateurs espagnols qui, en 1507, découvrirent l'Amérique du Nord, dont les terres s'étendent de la Californie et de la Floride jusqu'à la Terre Neuve. Grâce à leurs multiples expéditions, les Espagnols sont parvenus à fonder un immense empire colonial dans les Indes occidentales et en Amérique.

Les objectifs des Espagnols en Amérique étaient identiques à ceux des Portugais en Afrique. Ils espéraient trouver de l'or, de l'argent, des épices et autres biens dont la part de la couronne était à l'avance fixée au cinquième des bénéfices coloniaux, *le quinto real* (EncyclopaediaBritanica.com). Toutes ces terres découvertes par les Européens étaient déjà peuplées par des habitants que les conquérants (Conquistadores) appelèrent « Indiens », mais désignés plus tard sous le nom d'Amérindiens pour les distinguer de la

population de l'Inde. Les premiers contacts entre les Amérindiens et les Espagnols avaient été cordiaux, mais ils opposèrent de la résistance lorsque les Espagnols, avides de fortune, commencèrent à se livrer aux pillages et aux massacres (Deschamps, *Hist.* 48-49). Malgré leur infériorité numérique, les Espagnols qui avaient la supériorité technique réussirent à conquérir l'Amérique au prix de l'extermination de deux civilisations originales, celle des Aztèques et des Incas, ainsi qu'une grande partie de la population autochtone. Les maladies infectieuses telles que la grippe, le rhume, la rougeole ou encore la variole, introduites par les Européens, ont également contribué à l'effondrement de la population amérindienne (Cohen 36). Le phénomène religieux qui constituait un des fondements des sociétés de l'époque moderne européenne légitimait et encourageait la conquête et l'installation des Européens dans le Nouveau Monde d'où étaient exclus les indésirables (juifs, musulmans et protestants). Les colons se composaient de gentilshommes pauvres et d'aventuriers sans scrupules, mais jamais de nobles. Outre l'exploitation des mines d'or et d'argent, les colons agriculteurs ont transporté aux Amériques le modèle économique basé sur le développement de la production sucrière pratiqué dans l'Europe du Sud à la fin du Moyen Âge. Hormis la production de cannes à sucre, les espagnols ont introduit la culture du coton, du tabac et du café à côté des produits locaux tels que le cacao, et l'indigo (Deschamps, *Hist.* 47).

Pour exploiter les métaux précieux et travailler les espaces immenses que couvraient les plantations de sucre et autres produits, les Espagnols ont dès le XVI^e siècle eu recours au *repartimiento* - qui assurait aux premiers colons espagnols l'exploitation des amérindiens dans les travaux forcés - et *l'encomienda* - qui cautionnait la chasse des Caraïbes qui avaient jusque là joui d'une liberté totale (Nelly Schmidt 8). Les méthodes de colonisation et surtout l'exploitation abusive des Indiens qui s'avérèrent incapables de

supporter les travaux forcés ont entraîné des campagnes de protestation dans lesquelles s'est particulièrement distingué le dominicain castillan, Bartholomé de Las Casas. Ayant personnellement assisté à un massacre avant de devenir dominicain, Las Casas a réussi à attirer l'attention des autorités espagnoles sur le risque d'extermination des Indiens. En 1510, il n'en restait que 25 000 sur Hispaniola (Thomas 81). Son action a entraîné la colère des colons, auxquels Las Casas a suggéré de substituer l'asservissement des Indiens par l'esclavage des Noirs, qu'il jugea inférieurs aux autochtones des Amériques et dont il vante « l'incroyable robustesse » (Deschamps, *Hist.* 48). Pour justifier sa proposition, Las Casas a donné une explication qui démontre les idées religieuses de l'époque. Il pensait que les esclaves noirs étaient capturés dans une guerre ou réduit en esclave pour crime, donc « justement captifs » (48-49). Ceci nous amène de nouveau à interroger les motivations de Grenouilleau. Dans quelle catégorie Mr. Grenouilleau classe-t-il Las Casas, parmi les collaborateurs de la traite négrière ou les victimes de l'ignorance ? Il trouvera très probablement des circonstances atténuantes pour un Européen et de surcroît homme religieux. Il n'en demeure pas moins que, le début de la traite transatlantique aurait commencé le 22 janvier 1510 suite à la permission du roi Alfonso Ier d'envoyer deux cents esclaves d'Espagne sur Hispaniola (Cornevin 194). Le décret interdisait les déportations aux Indes d'esclaves nés en Espagne, ainsi que des Juifs, de Maures et de « nouveaux chrétiens », c'est-à-dire des Juifs convertis (Thomas 80-81). Cette date marque le début des déportations officielles, quoique des esclaves noirs eussent déjà été transportés en Amérique bien avant (Deschamps, *Hist.* 49). C'est ensuite Charles-Quint qui, en 1518, autorisa les premiers colons espagnols à s'orienter vers l'Afrique. Cette décision a été suivie par le décret de 1526 qui interdisait l'esclavage des Indiens (49-50). En 1523, Las Casas entreprend de raconter les atrocités qu'il a vues lors

de la conquête des Amériques dans son ouvrage qu'il a intitulé *histoire des Indes*.

L'histoire nous a montré que le développement de la traite des Noirs n'avait pas donné la liberté aux Indiens ni amélioré leur sort. Cependant, pour satisfaire le besoin crucial en main d'œuvre, l'Espagne a mis en place « l'asiento » qui était un contrat par lequel les bénéficiaires (pays européens) s'engageaient à approvisionner les colonies espagnoles en esclaves. C'est le Portugal qui, fort de ses colonies en Afrique et de son expérience dans la chasse aux esclaves, devint le premier pays attributaire de « l'asiento » (Deschamps, *hist.* 50-51). Le rattachement du Portugal à l'Espagne en 1580 permit aux Portugais de conserver pendant de longues années le monopole de la traite et l'approvisionnement massif de 2000 à 4 000 Noirs par an vers les colonies espagnoles et 4000 vers le Brésil. Contrairement au commerce triangulaire, Rio de Janeiro deviendra le premier port négrier de la planète où y transitera la plus grande partie des captifs de la traite négrière atlantique en provenance notamment d'Angola (Deschamps, *hist.* 59). Après avoir introduit la canne à sucre au Brésil en 1520, les Portugais possédaient 130 plantation – usines en 1600 où étaient employés 70% des Noirs qui produisaient 16 000 tonnes de sucre à l'exportation, faisant de ce pays le principal fournisseur de ce bien de consommation en Europe (Deschamps, *hist.* 55).

Il fallait attendre le début du XVII^e siècle pour que d'autres puissances maritimes européennes, dont la Hollande, suivie plus tard par l'Angleterre et la France, tentent de s'opposer aux Portugais et aux Espagnols et s'aventurer sur les côtes africaines et américaines (Daget 141-43). Autrement dit, les plus grands changements dans la traite occidentale sont intervenus lorsque les Français et les Anglais commencèrent en 1674 à disputer aux Hollandais le transport des esclaves d'Afrique vers les Amériques. Ces derniers, de par leurs relations avec le Brésil et l'acquisition de l'Asiento avaient fini par

jouer aux côtés des Portugais, un rôle capital dans les années 1637-1675 (Postma 232-43). Bénéficiant tour à tour de l'Asiento, toutes ces nations finirent par rejeter les bulles pontificales qui les privaient des conquêtes coloniales et des avantages qui en résultaient. Refusant de se limiter à de simples pourvoyeurs d'esclaves, la Hollande, l'Angleterre et la France décidèrent de posséder chacune leur part de l'Afrique et du Nouveau Monde (Deschamps, *Hist.* 60-64). Les rivalités entre les pays européens dans la course pour la conquête de nouveaux territoires et la reconquête des terres déjà colonisées ont très souvent entraîné des conflits armés entre les belligérants. Ce sont les rapports de force et les alliances conjoncturelles qui permirent à chaque puissance d'imposer son autorité dans des territoires bien déterminés et de créer ses « propres » colonies. C'est enfin l'implication de tous ces pays et bien d'autres, exclusivement européens, dont le Danemark, la Suède et l'Autriche avides eux aussi d'expansions territoriales et de fortunes, qui a donné naissance à la traite triangulaire et causé son ampleur tragique. Ce « commerce international » qui, selon Grenouilleau, était bénéfique à tous les pays impliqués, avait en fait complètement déshumanisé les Noirs africains, les réduisant à de simples « outils animés » pour utiliser l'expression d'Aristote qui définissait ainsi la valeur de l'esclave (« Ethique à Nicomaque », VI, chap. VIII-XII).

B. La France et la traite négrière

Il n'est pas question dans notre travail d'étudier le processus de création de toutes les colonies européennes en Afrique et dans le Nouveau Monde. Cette problématique déborde considérablement de notre étude qui porte essentiellement sur la politique, le rôle de la France, et les avantages qu'elle tirait du commerce triangulaire. Pendant que les pays ibériques bâtissaient leurs empires et développaient la traite atlantique, le roi de France luttait encore contre ses vassaux et ses voisins afin de consolider son pouvoir. En

outre, la France était encore sous l'interdiction de la pratique de l'esclavage par l'édit du roi de France, Louis X, publié le trois juillet 1315 selon lequel « le sol de France affranchit l'esclave qui le touche » (Saugera 16). C'est apparemment pour ces raisons que la France a rejoint tardivement la traite transatlantique initiée par les Portugais en 1441. Toutefois, cet édit n'a pas empêché des corsaires, des pirates, des aventuriers et de riches commerçants attirés par les avantages économiques de se lancer dans la conquête des territoires outre-mer et initier la constitution du futur – second - empire français en Afrique et aux Amériques. Les incursions françaises, à ce titre, n'étaient pas vraiment nouvelles. En 1402, donc bien avant les Espagnols, le Normand Jean Béthencourt avait conquis les Îles Canaris où il a déjà tenté de convertir les indigènes Guanches. En fait, utilisant leurs conflits internes, il réussit même à s'en proclamer souverain. Accompagné de cultivateurs et de ménages du pays de Caux, Béthencourt fut le premier à avoir créé une communauté européenne hors du continent. L'île fut cédée au roi d'Espagne en 1418 (Cornevin 185). En 1503, Villegagnon prit à son tour possession de territoires au Brésil que les Portugais récupérèrent. En 1518, ce sont de nouveau des paysans du pays de Caux qui s'établissent au Canada avec l'aide de navigateurs Dieppois (Cornevin 185). En 1520, la Famille Lenche de Marseille obtint pour la première fois du Dey d'Alger (Régence turque) le privilège de pêcher le corail sur les côtes d'Alger (E. Saillens 143). Bénéficiant du monopole de cette pêche sur ordre d'Henri II, et renouvelé ensuite par Charles IX, la famille Lenche fonde à Alger en 1552 « le Bastion de France », un comptoir commercial qui bâtit la quatrième fortune de Marseille. En 1524, Verrazano découvrit la côte des futurs États-Unis, tandis qu'en 1529, Parmentier abordait à Madagascar. En 1534, Jacques Cartier, quant à lui remonta un fleuve qu'il appela le « Saint-Laurent » jusqu'à une colline qu'il nomma le « Montréal ». En 1562, le Dieppois Jean Ribaud débarque avec un millier

de Huguenots au nord de la Floride sur une terre qu'il nomma « Caroline » en l'honneur de Charles IX, terre qui sera plus tard reprise par les Anglais (Saillens 143). En 1582, les Dieppois s'établissent au Sénégal, en 1601 à Madagascar et en 1603, le Saintongeais Champlain fonda le « Québec » (Saillens 143). Excepté le Canada où les Français ont construit « l'habitation de Québec », presque tous les territoires conquis par les Français ont été repris par les Portugais et les Espagnols. Les corsaires français se chargeaient de piller les bateaux ibériens, alors que les marchands français pratiquaient le commerce de l'or, de l'ivoire et des épices en terres africaines (Deschamps, *hist.* 56 ; 61).

Officiellement à cette époque, les Français ne participaient pas encore à la traite.

Cependant, bien plus tard sous le règne de Louis XIII et avec l'aide du cardinal Richelieu et d'Esnambuc, la France a commencé en 1626 la colonisation des Antilles par le partage avec les Anglais de l'île Saint-Christophe qui, en 1713, est devenue anglaise (Deschamps, *hist.* 62). L'île de la Tortue a été le premier territoire de Saint-Domingue colonisé par la France en 1604. De nombreux esclaves africains Noirs y seront plus tard utilisés pour la mise en valeur de l'île. Après plusieurs tentatives, le cardinal Richelieu autorisa la colonisation de la Guyane en 1626. Tantôt anglaise (1654), tantôt hollandaise (1667), l'île finira par être partagée entre les Hollandais et les Français en 1713, conformément au traité d'Utrecht. Après la création de la compagnie des îles d'Amérique (1635- 1650) par Richelieu, les Français ont occupé la Martinique et la Guadeloupe d'où ils ont chassé les Caraïbes qui se sont réfugiés dans les îles de Saint-Domingue et de Saint-Martin (Deschamps, *hist.* 61). Pour développer les cultures vivrières, dont notamment la canne à sucre qui y fut introduite en 1640, on avait amené de France des engagés composés de familles ruinées, de vagabonds et autres marginaux de la société. Ces « esclaves blancs » embarqués par des « marchands d'hommes » sans scrupules

devaient travailler durement pendant trois ans afin d'ouvrir droit à une prime et un lot de terrain (62). Les immenses plantations de canne à sucre, qui finirent par supplanter le tabac, souffraient de l'absence de main d'œuvre. Cette situation incita Louis XIII à signer en 1642 l'édit qui autorisait officiellement la traite des Noirs. Le roi aurait été convaincu par les théologiens que l'esclavage était la seule voie de salut pour les âmes des malheureux païens (Saugera 5). Rappelons qu'en moins de trente ans, les Français ont exterminé les Caraïbes qui peuplaient les îles depuis des millénaires (Deschamps, *hist.* 63-67). En 1656, la Guadeloupe comptait 12000 Français, 3 000 esclaves et plus aucun autochtone. La Martinique en avait autant 10 ans après. Ainsi, les Français ont parachevé le génocide entamé par les Espagnols. Les activités commerciales françaises en Afrique ont été initiées par le cardinal Richelieu avec l'installation du premier comptoir commercial au Sénégal (1628 –1658). Mais, c'est surtout à partir de 1658 que la France avait commencé à asseoir sa présence en Afrique par l'intermédiaire des célèbres compagnies : des Indes occidentales (1664-1674), du Sénégal (1673-1681) et de Guinée (1685-1713) (Encyclopediainiversalis.fr). Toutes ces entreprises se succédèrent au niveau de l'embouchure du fleuve Sénégal, dans l'île de Ndar, rebaptisée Saint-Louis. Ce territoire deviendra plus tard un des plus grands centres commerciaux français en Afrique subsaharienne. Les activités commerciales qui s'étendaient jusqu'à la Sierra Léone et sporadiquement jusqu'au cap de Bonne-Espérance achetaient des esclaves, de l'or, de l'ivoire, de la gomme, des cuirs, et de la cire, parmi tant d'autres. Un des directeurs des compagnies, La Courbe, écrivit en 1689 que la Traite donne par an « 200 captifs, 200 tonnes de gomme, 18 tonnes d'ivoire, 2 kilos d'or, et 15 000 peaux, le tout valant 17 000 livres ». Revenu sur les mêmes lieux en 1700, c'est-à-dire onze ans plus tard, il trouve le trafic passé à 1000 esclaves par an au prix de 200 livres par tête. Ce sont Louis XIV, le

plus célèbre roi de France, et son ministre et contrôleur général Jean-Baptiste Colbert, qui ont mis en place une véritable politique française de colonisation des pays d'outre-mer.

Afin de répondre à la demande croissante de main d'œuvre de son économie coloniale, la France s'est engagée dans le commerce triangulaire entre l'Hexagone, l'Afrique et les Antilles pour importer des centaines de milliers d'esclaves. A cet effet, Louis XIV, conseillé par Colbert, a décidé en 1664 de créer une compagnie des Indes occidentales qui a racheté les îles à ses seigneurs. Pour mieux gérer la traite des Noirs, les domaines de cette compagnie s'étendirent de l'Afrique à l'Amérique (Saugera 5). La même année fut établi le pacte colonial de Colbert qui sera en vigueur pendant deux siècles durant lesquels les colonies françaises ne pouvaient exporter que sur la France, n'achetaient de produits européens que par son intermédiaire, et n'opéraient leurs transports que par sa marine (Saillens 148). C'est dans ce cadre que Colbert accorda en 1670 le libre échange avec les îles en contrepartie d'un droit versé à la compagnie des Indes fixé à 5% de la valeur des retours et ramenés à 3% l'année suivante. La Traite avait été mise sous la coupe de La Rochelle qui donc a expédié 45 navires négriers jusqu'en 1692 (Saugera 5). Les capitaux investis depuis 1660 dans le raffinage du sucre ont engendré des résultats plus que satisfaisants. La France qui auparavant dépendait des fournisseurs étrangers est devenue exportatrice de sucre. Cette situation ne pouvait que satisfaire Colbert qui préconisait la doctrine du mercantilisme selon laquelle un État s'enrichit en achetant le moins possible à l'étranger et en lui vendant le plus possible. Le sucre a même été troqué contre des esclaves fournis par des Hollandais (Deschamps, *hist* 62-63). En 1861, Napoléon III mis fin au pacte unilatéral de Colbert et, par la même, à sa politique économique fondée sur le protectionnisme et le mercantilisme. Il instaura la pleine liberté commerciale au niveau de la métropole et de toutes les îles. Afin de

répondre aux besoins énormes en esclaves exprimés par, notamment, la Jamaïque enlevée aux Espagnols en 1655, le duc d'York Jacques II, roi d'Angleterre, a créé en 1672 la Royal African Company. La Compagnie des Indes occidentale ayant fait faillite en 1670, Louis XIV crée à son tour en 1673 la Compagnie du Sénégal pour alimenter notamment l'île de Saint-Domingue. Ces deux nouvelles compagnies ont contribué à la profonde saignée de l'Afrique par l'augmentation considérable du nombre des déportés vers les Antilles. En 1687, les Antilles françaises comptaient 19 000 blancs et 22 000 Noirs. En 1701, c'est-à-dire quatre ans plus tard, le nombre de Noirs avaient augmenté de 100%, soit 44 000 esclaves pour 22 000 Blancs (Deschamps, *hist* 68-69). Après une hausse brutale du prix des esclaves entraînée par l'arrivée des Anglais et des Français sur les côtes africaines, l'arrivée en masse de nouveaux esclaves aux Antilles fait chuter leurs coûts et leur prix d'achat par les planteurs de canne à sucres. Les deux compagnies ont également contribué à la création des immenses plantations, à l'évincement des petits planteurs de tabac des Antilles et des Hollandais d'Afrique occidentale. C'est aussi sous le règne de Louis XIV et sur décision de son ministre Colbert que la politique négrière française fut adoptée et réglementée par le sinistre « Code Noir » promulgué en mars 1685 (Hesse 185-91). Dans son livre *Code Noir ou le calvaire de Canaan* publié à Paris en 2002, Louis Sala-Molins, professeur de philosophie politique à Paris et à Toulouse, décrit le Code Noir comme « le texte juridique le plus monstrueux de l'histoire moderne ». Rappelons que ce recueil d'édits publié en format de poche à l'usage des maîtres se composait de soixante articles qui stipulaient clairement les droits des maîtres et les devoirs des esclaves. Ainsi, à la lecture de l'article 44 qui stipulait « Déclarons les esclaves être biens meubles », le maître pouvait pratiquement décider de la vie, de la mort, de la vente, de l'achat et éventuellement de l'affranchissement de ses esclaves

puisqu'ils étaient composés et considérés légalement comme un bien mobilier. (Saugera 5). Le « Code Noir », qui était en vigueur dans toutes les colonies françaises dont les Antilles, la Guyane et la Réunion alors connue comme (l'île de Bourbon), avait ainsi dépouillé les esclaves de toute leur humanité. Après le baptême catholique obligatoire, l'esclave africain changeait de nom et devenait un nègre qui abandonnait sa religion, ses traditions, sa langue et ses habitudes vestimentaires. Avant de l'affecter à son maître, il était marqué au fer rouge, ce qui signifiait que l'esclave était légal et que l'impôt avait été payé à la couronne. L'esclave travaillait tous les jours, excepté les dimanches et les jours de fête, de 5 heures du matin à 7 heures du soir, avec une pause de midi à 2 heures pour le repas,

La traite transatlantique avait une nomenclature commerciale particulière. Les prix d'achat d'un esclave qui ont varié au cours des quatre siècles, étaient arrêtés en fonction de certains facteurs dont notamment le sexe, l'âge, l'état de santé, la robustesse, le lieu d'approvisionnement et la conjoncture économique. On appelait « pièce d'Inde » un Noir adulte, jeune et sans défaut. L'unité de compte différait en fonction de la région d'approvisionnement. C'était la barre au Sénégal, l'once au Dahomey, le pagne dans les Rivières de l'Huile, la pièce au sud de l'Equateur (Deschamps, *Hist.* 118). Selon Serge Daget, en 1670 à Ouidah (Bénin), le coût du captif moyen montait à 192 livres. Dans la même région, entre 1830 et 1840, l'esclave coûtait entre 360 F et 480 F. En termes de produit, en 1773 à Ouidah, on échangeait un esclave pour 3 ancras d'eau de vie, 123 livres de cauri et 5 rôles de tabac (Daget 141-142).

En 1701, les Français ont obtenu des Espagnols l'Asiento pour une durée de dix ans, pour la livraison de 42 000 esclaves en provenance d'Afrique occidentale. Le traité d'Utrecht signé en 1713 permit aux Anglais de bénéficier à leur tour de l'Asiento.

Dépossédée de l'Asiento, la France a accordé la liberté du commerce de la traite aux armateurs de Rouen, la Rochelle, Bordeaux, Nantes et Saint-Malo, mettant fin ainsi au monopole de la traite dont bénéficiait la Compagnie de Guinée depuis 1685. Après l'abolition du monopole de la Compagnie des Indes en 1767 et la permission de la pratique de la traite par tout commerçant du royaume moyennant 10 livres par tête, la France avait exporté deux ans plus tard 23 000 esclaves. Malgré son entrée tardive dans la traite transatlantique, la France a toujours occupé une des trois premières places quant au nombre d'esclaves déportés d'Afrique. Selon un document des archives d'Outre-mer, de 1781 à 1790, la France a exporté 27 000 captifs par an et occupé la deuxième place après l'Angleterre qui en a exporté 32 000. L'augmentation de la population noire des colonies françaises n'était pas due à la reproduction naturelle. Debién qui a étudié une plantation qui employait 173 esclaves, a trouvé que le taux de mortalité était tellement haut qu'en neuf ans le planteur était obligé d'en racheter 130 pour renouveler son stock. En 1791, la Martinique et la Guadeloupe avaient chacune 85 000 esclaves, Saint-Domingue 480 000, la Guyane 10 000, la Louisiane 17 000. Or, selon les estimations de Curtis, de 1680 à 1791, Saint-Domingue surnommée la « perle des Antilles » parce qu'elle représentait un tiers du commerce extérieur français, aurait reçu 864 000 esclaves, ce qui nous donne un déficit de l'ordre de 384 000 (Deschamps, *Hist.* 84-85 ; 133).

L'importance de la traite négrière dans l'économie française donc, est incontestable. Elle est confirmée aussi bien par les planteurs et autres employeurs que par les pouvoirs publics. À titre d'exemple, la déportation des esclaves par des négriers français vers les colonies espagnoles en 1761 dans le cadre du « pacte de famille » a entraîné le mécontentement du ministre Choiseul qui avait déclaré : « Je regarde ce commerce comme le mobile de tous les autres, et je verrai avec regret la moindre partie de ce trafic

passer en d'autres mains » (Deschamps, *Hist.* 85). Pour stimuler davantage le développement de la traite qui connaissait son âge d'or au XVIII^e siècle, l'Etat français a mis en place des mesures incitatives. Par Lettres Patentes de 1716 et 1717, les ports français ont été autorisés « à faire librement le commerce des nègres » et les taxes sur les denrées en provenance des colonies comme le sucre ont été réduites de 50%. Après avoir été réduit de 20 livres à 10 livres, les ports ont à partir de 1768 été exemptés des droits sur l'introduction des Noirs aux îles. Durant les années 1784 et 1786, l'État a considérablement augmenté son aide au développement de la traite en payant une prime d'encouragement de 40 livres par tonneau de jauge payée avant le départ du navire négrier et une prime de 160 ou 200 livres pour chaque captif débarqué aux colonies. Ces mesures d'encouragement ont produit des résultats très positifs (Saugera 5). La traite française était intimement liée au système de production développé aux Antilles, lequel était inséparable de la révolution sucrière qui s'y produisit au milieu du XVIII^e siècle. La consommation de sucre qui, au XV^e siècle, était en Europe insignifiante, est passée à quatre kilogrammes par personne et par an à la fin du XVIII^e siècle. En fait, à cette époque, la France et pratiquement toute l'Europe était presque totalement dépendante des denrées coloniales qui ne se limitaient pas seulement au sucre, mais s'étendaient également à d'autres biens dont notamment le café, le tabac et le coton, produits qui ont bâti d'immenses fortunes.

Cependant, l'utilisation des esclaves s'avéra nécessaire dans tous les secteurs socio-économiques. Outre les plantations et les mines, les esclaves étaient utilisés, entre autres dans les travaux domestiques, l'armée, les travaux publics et les hôpitaux. La possession des esclaves en métropole a été initiée par des planteurs enrichis aux Antilles qui revinrent en Europe avec des domestiques. Ensuite, la pratique devenue à la mode, ce

sont les aristocrates, les commerçants et autres personnes « chics » qui les utilisaient comme domestiques. Et enfin, bon marché et rentable, l'utilisation des esclaves s'est répandue à toutes les couches et les catégories sociales. Hommes, femmes et enfants, pauvres et riches, tous les Blancs étaient en droit de posséder un esclave noir. Il a été établi qu'au cours du XVIII^e siècle, 3000 Noirs domestiques étaient déclarés à Bordeaux seulement (Deschamps, *Hist.*139-140).

Considérée comme une des principales fonctions économiques de l'Europe occidentale, la traite transatlantique a contribué énormément au développement et à la prospérité de la France. En effet, la traite qui était une activité très complexe, a absorbé des capitaux importants injectés dans les circuits financiers afin de répondre aux exigences de cette fonction. Pour entreprendre une expédition, les armateurs français partageaient les risques financiers en faisant appel à de nombreux actionnaires (Grenouilleau 328). La traite exigeait des capitaux importants à tous les niveaux de la transaction, dont notamment la production, le stockage, l'exportation et la consommation. Aussi, l'octroi des divers crédits, ainsi que l'escompte des lettres de change, contribuèrent sans nul doute à l'essor des banques et du marché de l'escompte. La traite transatlantique était exposée à un taux de risque particulièrement élevé. Pour se couvrir contre les nombreux aléas, les armateurs étaient obligés de contracter des polices d'assurance ce qui contribua sensiblement au développement de l'assurance maritime, et à l'essor économique général de l'Europe, et celui de la France en particulier.

S'agissant de l'effet d'entraînement que la traite transatlantique a eu sur le développement de l'Europe en général et de la France en particulier, François Crouzet, économiste et historien français, a écrit :

On peut vraiment dire du XVIIIe siècle qu'il correspond à la phase atlantique du développement économique de l'Europe. Le commerce extérieur en particulier avec les Amériques fut le secteur le plus dynamique de toute l'économie (Le commerce de la France avec les colonies, par exemple, décupla entre 1716 et 1787) : en outre, les besoins des territoires d'outre-mer eurent pour effet de stimuler la croissance de nombreuses industries, et de renforcer la spécialisation et la division du travail. Grâce à la supériorité des transports maritimes sur les transports terrestres, l'économie européenne s'organisa au XVIIIe siècle autour d'un certain nombre de grands ports maritimes, les plus prospères étant ceux qui prirent la plus large part au commerce florissant avec les colonies, tels que Bordeaux et Nantes : chacun de ces ports possédait non seulement ses propres industries, mais aussi un arrière-pays industriel dans le bassin fluvial dont il constituait l'embouchure (Crouzet 568).

Dix-neuf ports et autant de villes françaises ont participé à au moins 4220 expéditions négrières entre l'Afrique et les Amériques du XVIIIe au milieu du XIXe siècle. C'est effectivement Nantes qui détient le record avec 1744 expéditions, soit 41,3% du total. Bordeaux, La Rochelle et le Havre totalisent 33,5% des armements négriers. La Rochelle se distingue aussi par l'organisation en 1643 de la première expédition négrière officiellement reconnue en France (Saugera 6). Avec une moyenne de 300 captifs, nous avons un total de 1 266 000 esclaves déportés dans les 4220 expéditions. Ce nombre place la France à la troisième place après l'Angleterre et le Portugal. La saignée de l'Afrique par la France était encore plus douloureuse. Si réellement, cinq Africains pour un captif

trouvaient la mort durant les razzias, il faudrait ajouter six millions de victimes « collatérales » de la traite (21).

L'étude réalisée par Pierre Boule démontre qu'au XVIIIe siècle la traite transatlantique a stimulé la croissance industrielle de Nantes, Rouen et Montpellier. Premier port négrier français au milieu du XVIIIe siècle, Nantes couvrait environ 14% de la traite européenne des esclaves. Son activité avait des retombées significatives sur l'industrie régionale et au delà. Les divers navires « négriers » destinés au transport des esclaves et des marchandises outre-Atlantique étaient très demandés par les armateurs. Les chantiers navals avaient des commandes importantes pour la construction et la réparation de ce type de vaisseaux. Cette activité stimula les industries métallurgiques et autres industries qui les fournissaient en matières premières, semi produits et produits finis. La pratique de la Traite engendra également une demande importante de produits manufacturés bon marché dont notamment les tissus de types cotonnades appelés « pièces de Guinée » exigés par les marchands d'esclaves dans leurs transactions en Afrique (Boule 313).

L'exploitation des Noirs a ainsi bâti des fortunes colossales parmi les armateurs comme Michel et Grou à Nantes, Begouën-Demeaux au Havre, ou encore la dynastie des Nairac dont Pierre-Paul et Elisée à Bordeaux et Jean-Baptiste à la Rochelle furent les plus actifs. C'est avec la sueur des nègres que Pierre-Paul Nairac, s'est construit au cœur de Bordeaux un hôtel qui lui coûta la somme de 233 000 livres et qu'Elisée a acquis à Barsac un domaine viticole sur lequel il a bâti le château qui porte encore aujourd'hui son nom. À côté des familles qui ont bâti des fortunes, il y avait en France des millions de personnes que la traite négrière nourrissait. Les avantages économiques qu'engendrait la Traite négrière ont levé toutes les barrières confessionnelles au sein des communautés

françaises. Qu'ils soient chrétiens, israélites ou laïcs, ils ont tous contribué à la déportation des captifs. Il n'était pas rare qu'une cargaison négrière, notamment de Bordeaux, soit organisée par des associés issus de différentes communautés (Saugera 16).

Autrement dit, des millions de citoyens français vivaient directement ou indirectement de la traite, et ceci explique le silence et l'insouciance voire l'indifférence de la majorité des grands penseurs du siècle « des Lumières ». Le rejet catégorique était rarement revendiqué. Les positions affichaient plutôt des opinions mitigées à la limite de l'hypocrisie. Montesquieu est celui que la littérature cite le plus souvent comme exemple de double langage ou de discours ambigü. Dans *L'esprit des lois*, il déclare : « inutile de l'esclavage parmi nous » ou encore que l'esclavage était « contre nature », mais il le justifie sous d'autres cieux : « il faut borner la servitude naturelle à certains pays particuliers de la terre ». Montesquieu reconnaît aussi que le commerce avec les colonies était profitable à la métropole puisqu'il dit que « le sucre coûterait trop cher si on ne faisait pas travailler des esclaves » (Livre XV, ch. XII), cité dans (Deschamps, *Hist.* 165). Voltaire quant à lui, soutenait l'idée de la spécificité des « races » et de leur inégalité fondamentale, plaçant ainsi les Africains noirs en bas de l'échelle (Cohen 85). Diderot, cependant, fut l'un de ces rares intellectuels français qui prirent des positions clairement anticolonialistes. Diderot avait compris que les esclaves ne pouvaient se libérer qu'en se révoltant contre leurs maîtres, d'où son célèbre appel à la rébellion de l'Homme noir : « Où est-il ce Spartacus nouveau, qui ne trouvera point de Crassus » ?

Les gros intérêts économiques de la France dans le commerce des esclaves constituent également la raison majeure pour laquelle l'abolition de la Traite fut complexe en France, vacillant pendant deux siècles un pas en avant et un pas en arrière. Comparativement à l'Angleterre, la France avait une très faible opinion populaire

abolitionniste. Les actions menées par la Société des Amis des Noirs composée d'aristocrates et d'intellectuels étaient quasiment impuissantes devant les défenseurs des colonies (Deschamps, *hist.* 196). Il est nécessaire de noter ici le rôle malencontreux joué par des abolitionnistes connus du XVIIIe siècle. En voulant, mettre fin à l'esclavage, ils ont suggéré des alternatives commerciales voir un nouveau système économique fondé sur le colonialisme qui pourraient continuer à enrichir la France. Le marquis de Condorcet (1743-1794), fut particulièrement notable à ce niveau, ce qui fait de lui à tort ou à raison, mais certainement malgré lui le père fondateur de l'impulsion coloniale française et le défenseur des droits de l'homme noir africain. Condorcet fut en quelque sorte le père du colonialisme au même titre que La Caste fut le défenseur des Indiens et le « père » fondateur de l'esclavage des noirs africains. En 1781, Condorcet a publié sous un pseudonyme (M. Schwartz) ses *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, qui deviendra le « programme officiel » du lobby abolitionniste. L'ouvrage s'ouvre sur cette phrase: «Quoique je ne sois pas de la même couleur que vous, je vous ai toujours regardé comme mes frères. La nature vous a formé pour avoir le même esprit, la même raison, les mêmes vertus que les Blancs (3-4).» Au regard du droit naturel, rien ne saurait justifier qu'on puisse priver quelque individu que ce soit du plein exercice de sa propre souveraineté. Or, selon Condorcet, les années de mauvais traitements infligés aux esclaves ont rendu ceux-ci «incapables d'être hommes», donc indignes «qu'on leur confie le soin de leur bonheur et du gouvernement de leur famille » (35).

Condorcet, préconise l'émancipation des esclaves «par degré». Considérant que l'esclave est incapable de jouir des libertés que sa qualité d'homme devrait lui garantir, c'est au législateur français que revient le droit et l'obligation de le conduire progressivement vers elles. Même si ce handicap ne relève ni de la race ni de quelque

défaut hérité de la nature, il n'en demeure pas moins réel selon Condorcet (35). Ainsi, l'émancipation doit-elle se dérouler sur trois ou quatre générations, délai anticipé par l'auteur avant que les descendants d'esclaves soient à même d'exercer leurs droits (45). En définitive, les esclaves remplissent la première condition préalable à l'obtention des droits que lui garantit la nature, en ceci qu'ils sont des hommes. Cependant, ils ne remplissent pas les critères de la seconde condition, soit d'être à même de jouir de ces droits sans porter atteinte à la paix sociale et à la propriété d'autrui (45). Cette condition ne peut être honorée qu'à travers une adhésion complète aux principes des Lumières (257). Dès lors, l'intervention du législateur, qui incarne ces principes, est perçue par l'auteur comme une condition *sine qua non* de l'entrée des esclaves dans la civilisation et la citoyenneté (256). Ainsi, la liberté ne s'obtient qu'à travers le renoncement à un autre droit fondamental, soit la souveraineté absolue sur sa propre personne.

Compte tenu de cette philosophie, nous pourrions également considérer Condorcet comme l'un des précurseurs de la mission « civilisatrice » et « paternaliste » que la France s'est sentie obligée de porter sur son épaule durant toutes les périodes de l'esclavage, du colonialisme et jusqu'à nos jours. Toutefois, comme l'avait annoncé Diderot, ce sont les révoltes des esclaves comme celle de Saint Dominique (Haïti) menée de 1791 jusqu'à l'indépendance en 1804 qui ont ébranlé le système esclavagiste (Cohen 113-60). Le long processus de l'abolition de la traite a commencé avec le premier décret adopté par la Convention nationale le 4 février 1794 sur proposition de Danton. Cependant, dans la pratique, la Traite n'a jamais été interdite même si elle a considérablement diminué durant le conflit de sept ans avec l'Angleterre. Après la signature de la paix d'Amiens, Bonaparte a décidé de la rétablir le 20 mai 1802. Suite aux pressions de l'Angleterre qui a aboli la traite en 1807, Napoléon, qui était revenu pour

cent jours, décréta la fin de la traite le 29 mars 1815. Jugée illégitime, la loi fut remise en cause par Louis XVIII qui finalement s'engagea à son tour à interdire la traite le 30 juillet 1815. Or, il s'est avéré qu'il était pratiquement impossible de mettre fin à la traite sans la cessation de l'esclavage. Pendant toute la période d'interdiction, c'est-à-dire de 1815 à 1833, la traite continua à être pratiquée clandestinement (Saugera 19-20). Et c'est encore l'Angleterre qui prit l'initiative d'interdire l'esclavage en 1833.

En France, Victor Schœlcher (1804-1893) est celui qui cinquante ans plus tard sut argumenter la pensée de Condorcet. Effectivement, outre la lutte pour l'abolition de la peine de mort et l'amélioration du sort des femmes, l'œuvre majeure de Schœlcher fut son combat sans relâche contre l'esclavage. Issu d'une famille riche alsacienne dont le père était fabricant de faïence, à l'âge de vingt-cinq ans, Schœlcher effectua plusieurs longs voyages d'affaires aux Amériques (États-Unis, Mexique, Cuba) 1829-1830, aux Caraïbes en 1840-1841 et en Europe et en Afrique. C'est durant ces voyages que, Victor Schœlcher a eu l'occasion de voir de près les horreurs de l'esclavage. Après la mort de son père, Victor hérita de la manufacture familiale qu'il a vendue pour consacrer sa fortune à la lutte contre l'esclavage. Dans cette œuvre, il a écrit de nombreux articles et ouvrages en faveur de l'abolition de l'esclavage et à l'étude de l'évolution des sociétés coloniales. S'inspirant de l'association de l'abbé Grégoire et de Condorcet, en 1834, Schœlcher a créé la Société française pour l'abolition de l'esclavage. Comme Condorcet, prudent dans sa démarche, Schœlcher préconisait l'abolition progressive et non immédiate de l'esclavage. Dans ses critiques Schœlcher dénonçait aussi bien la complicité des autorités publiques et des colons dans le traitement barbare des esclaves, que l'église pour avoir au nom de la christianisation des Noirs, légitimé l'esclavage et détenu des esclaves (Anne Girollet 33-34). Ayant compris que les partisans de l'esclavage n'avaient nullement

l'intention d'arrêter cette activité lucrative, après une hésitation, Schœlcher devint l'un des précurseurs de la revendication de l'abolition immédiate dès 1838. Il s'est distingué notamment par la rédaction de la fameuse pétition qui, le 3 mars 1847 entraîna la proclamation du principe de l'abolition de l'esclavage. Victor Schœlcher fut nommé président de la Commission d'abolition et sous-secrétaire d'État chargé spécialement des colonies et de l'abolition de l'esclavage (36). Le 27 avril 1848, Victor Schœlcher sous-secrétaire d'État aux Colonies de la Seconde République réussit finalement à obtenir du gouvernement provisoire, la signature du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises (Cornevin 271-72). C'est pourtant ce même Schœlcher, humaniste, qui encouragea la colonisation de l'Afrique et des Caraïbes qui, selon lui, permettra à la France d'acquérir un marché de « 200 millions de consommateurs » et donc de jouer un rôle dans « ce magnifique mouvement de civilisation à la gloire du XIXe siècle » (Anne Girollet 49).

Après la vente de la Louisiane aux États-Unis en 1803 par Napoléon 1^{er} et la perte de sa plus riche colonie, Saint Domingue, qui devint indépendante en 1804 sous le nom d'Haïti, la France ne conserva de son premier empire que les comptoirs de l'île de Gorée au Sénégal en Afrique, l'île de la Réunion dans l'océan indien, et quelques îles des Antilles dont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et Saint-Pierre-et-Miquelon. En Asie, elle conserva cinq comptoirs hindous (Wikipédia « premier Empire »).

Mais, il a fallu attendre la loi Taubira du 21 mai 2001 pour que la France reconnaisse officiellement la traite négrière comme un crime contre l'humanité. À l'initiative de Jacques Chirac, la France a également fait du 10 mai une journée commémorative en métropole du souvenir de l'esclavage et de son abolition. La réalité

est toutefois différente du discours officiel. Les intellectuels et les politiciens français ont plusieurs regards contradictoires sur le passé négrier français. Outre ceux qui acceptent d'élever cette abomination au rang de crime contre l'humanité, il y a ceux qui préfèrent la mettre aux oubliettes de l'histoire. Grenouilleau représente la tendance révisionniste qui tente de banaliser la traite, alors que Sarkozy est de ceux qui reconnaissent le tort sans juger utile de s'en repentir. En 1985, la municipalité nantaise, dont le port s'est particulièrement distingué dans la traite négrière, a refusé de soutenir le Colloque international sur la traite des Noirs organisé par Serge Daget à l'occasion du tricentenaire du Code Noir. La municipalité de 1992 a toutefois initié l'affichage de son passé dans une exposition intitulée *Les anneaux de la mémoire*. Elle a permis de rappeler la participation de l'Europe en général, et de Nantes en particulier, à la traite transatlantique (Saugera 22).

Dans une réunion publique tenue à Agen le 22 juin 2006, Sarkozy candidat de l'UMP s'est adressé aux Africains qui exigent la repentance et la réparation en ses termes

Ceux qui au lieu de se donner du mal pour gagner leur vie préfèrent chercher dans les replis de l'histoire une dette imaginaire que la France aurait contractée à leur égard et qu'à leurs yeux elle n'aurait pas réglée, ceux qui préfèrent attiser la surenchère des mémoires pour exiger une compensation que personne ne leur doit plutôt que de chercher à s'intégrer par l'effort et le travail.

Ces mêmes propos furent reformulés avec plus de clarté dans la déclaration publique du 7 février 2007 à Toulon :

Je veux le dire à tous les adeptes de la repentance qui refont l'histoire et qui jugent les gens d'hier sans se soucier des conditions dans lesquelles ils vivaient, ni de ce qu'ils éprouvaient [...] De quel droit demandez vous aux

filis de se repentir des fautes de leurs pères, que souvent leurs pères n'ont commises que dans votre imagination.

Ainsi, selon Sarkozy et ses adeptes, les siècles d'esclavages suivis de plus d'un siècle de colonisation ne seraient que le fruit de l'imagination des Africains.

Mais, quoiqu'en dise Sarkozy et tous ceux qui, sans remords, tentent de réviser l'histoire, la France s'est effectivement et abjectement enrichie grâce à la traite négrière. La prospérité de la métropole du XVIIIe au XIXe siècle était tributaire du développement de l'esclavage dans ses colonies du Nouveau Monde, rendant ainsi l'économie française dépendante de l'utilisation massive des esclaves noirs d'Afrique. Cette réalité historique a été officiellement confirmée le mercredi 10 mai 2006 par Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération au Développement et à la Francophonie sur l'esplanade des droits de l'homme de l'île de Gorée (Sénégal) qui fut, pendant trois siècles, une plaque tournante de la traite triangulaire, lorsqu'elle avait déclaré qu'« il nous faut donc nous pencher collectivement, avec courage et lucidité, sur cette part du passé : oui, la France a bel et bien profité, à l'instar d'autres pays européens, du commerce d'êtres humains » (LDH Toulon). Il va ainsi sans dire que quand une nation comme la France, au temps du premier empire, a le tiers de son économie dépendante du commerce des êtres humains, il n'y a pas de quoi tergiverser sur les responsabilités historiques de la France. Dans sa lettre ouverte intitulée « Le fardeau de l'homme blanc » éditée le 06 août 2007, Daniel Mengara avait rappelé au président Sarkozy ce que la France doit à l'Afrique :

La France a, en réalité, toujours eu besoin de l'Afrique. C'est l'Afrique qui a fait la France au prix de son sang [...] le commerce des esclaves et l'exploitation inhumaine des Africains comme esclaves dans les possessions antillaises de la France représenta, vers la moitié du

18ème siècle, près de 25% de l'économie française, à un moment où cette économie était secouée par des crises financières successives qui en avaient pratiquement vidé les coffres [...] C'est grâce à la traite négrière et à l'exploitation des colonies que la France avait pu se construire une économie capable de rattraper, tant bien que mal, le retard accusé par rapport à l'Angleterre, elle aussi engagée dans le commerce colonial .

Rappelons, toutefois, que l'abolition de la traite et de l'esclavage ne furent pas la fin mais le début de l'occupation et de la colonisation française de l'Afrique.

L'exploitation des Africains et le pillage de l'Afrique ont pris une autre forme qui a été imposée et réglementée non pas avec le « Code Noir » mais avec « le Code de l'indigénat ». Et comme nous le verrons dans la section suivante, c'est en essayant de mettre fin à l'esclavage dans les Antilles que des abolitionnistes français ont malencontreusement signalé l'ère du colonialisme.

C. L'économie coloniale française en Afrique

Après l'abolition de la traite et de l'esclavage, les agriculteurs européens avaient le droit pendant les premières années de transition, qui devaient aboutir à de nouvelles relations de travail, de continuer à employer des esclaves en qualité « d'apprentis » salariés. Pour assurer la production dans les plantations antillaises, les Français optèrent en 1852 pour l'engagement de « travailleurs libres » recrutés en Afrique. C'est ainsi, que 16 000 Africains supplémentaires furent transportés aux Antilles et 35 000 à la Réunion. En plus des Africains, les Français et les Anglais eurent recours aux coolies indiens, dont 45 000 furent introduits entre 1854 et 1885 aux Antilles. La plus grande partie, soit 450 000 personnes, fut installée de 1829 à 1907 à Maurice, où la population locale créole francophone devint pratiquement minoritaire. Ces « travailleurs salariés » étaient traités

de telle façon que ceux qui les ont précédés dans ces mêmes plantations, n'auraient pas grand-chose à leur envier (Deschamps, *hist.* 295).

Parallèlement aux changements qui s'opéraient aux Antilles, et qui coïncidaient avec la révolution industrielle, les Français, comme d'autres Européens, organisaient de fréquentes et massives intrusions en Afrique. Le continent n'était plus une chasse gardée des Portugais ; c'était surtout un duel franco-anglais dans la course pour l'Afrique ce fameux « Scramble for Africa » décrit par Pakenham. L'objectif n'était plus d'aller chercher les Noirs pour les réduire en esclaves outre-Atlantique, mais de les utiliser chez eux dans le pillage de leurs richesses naturelles que, désormais, il n'était plus question d'acheter ou de troquer contre des produits européens. Dans la littérature occidentale, nous retrouvons plusieurs motifs justifiant la politique expansionniste française. Le plus souvent, on évoque des raisons économiques, politiques et morales. Or, les origines de la colonisation sont ces mêmes besoins économiques qui ont incité la France et le reste de l'Europe à pratiquer, durant près de quatre siècles, la traite transatlantique. Les motifs politiques, moraux ou autres ne sont avancés que pour justifier le colonialisme. L'objectif essentiel de la doctrine colonialiste fut l'exploitation des ressources humaines et matérielles des pays colonisés pour asseoir le développement des métropoles européennes en pleine expansion économique, au détriment des populations africaines ou d'ailleurs. Le colonialisme, qui est étroitement lié au capitalisme, correspondait pour la métropole française à la création de nouveaux débouchés pour les produits nationaux et à des espaces d'investissement de capitaux. En outre, mieux équipées que les Africains, les campagnes militaires françaises ne subissaient pas les grandes pertes humaines qu'elles avaient l'habitude d'enregistrer en Europe face à l'Espagne, la Prusse, l'Angleterre, l'Autriche ou la Russie. C'est cette facilité de pénétration du continent africain qui a

permis à la France de bâtir le deuxième plus grand empire colonial en Afrique après celui de l'Angleterre. L'abolition de la traite et de l'esclavage a créé un problème non seulement de source de revenus, mais aussi de relations de travail entre les premiers colonisateurs français et la main d'œuvre africaine. Les Africains qui vivaient encore de leurs cultures vivrières traditionnelles et n'avaient pas l'habitude du travail « salarial » refusaient les travaux qu'on leur proposait. Aussi, pour satisfaire leurs besoins en main d'œuvre, les colonisateurs eurent recours au travail forcé. Le Congo français est un pays dont les populations ont particulièrement souffert des abus des travaux forcés exercés par les porteurs dans l'exploitation du caoutchouc. L'exemple des itinéraires entre Loango et Brazzaville (Congo) et entre l'Oubangui et le Chari (actuelle Centrafrique) dépourvus de chemins carrossables, et faute d'animaux de bât est éloquent. Les hommes et les femmes devaient assurer tous les transports de marchandises sur leur tête. Devant le refus des porteurs d'exécuter les pénibles travaux, et les conflits sanglants qui les opposèrent aux gardes, les Français parvinrent à mobiliser des travailleurs forcés du Tchad et de l'Oubangui-Chari. Sous-payés et mal soignés, ils ont construit une ligne ferroviaire liant Brazzaville à la côte (Cornevin 347). Dans son œuvre, *Voyage au Congo*, André Gide a présenté une description virulente de la pratique et des ravages du « travail forcé » au Congo. Des membres du gouvernement français avaient été outrés par cette publication qui pourtant ne dénonçait ni l'idéologie coloniale ni la mission civilisatrice de la France mais plutôt ses violences. (Cornevin 346).

La première victime, au XIXe siècle, de la conquête coloniale française en Afrique fut l'Algérie qui a été envahie le 4 juin 1830. Le motif invoqué par la France et enseigné dans tous les livres d'histoire pour justifier l'invasion est le soufflet donné par le Dey d'Alger Hussein Dey au consul de France Pierre Deval le 30 avril 1827 lors d'une

veille de fête musulmane (Péan, *Main basse* 24). Cet incident diplomatique résultait d'un important litige financier qui traînait depuis 1799 entre le gouvernement français et la régence turque (ottoman) d'Alger. Le contentieux concernait le non-paiement d'importantes quantités de blé algérien importées en France dans le cadre d'une transaction négociée par Talleyrand lors des campagnes d'Italie et d'Egypte, et exportées par deux marchands juifs d'Alger, Bacri et Busnach (Péan, *Main basse* 27). Un premier accord sur cette dette avait été trouvé par Napoléon Bonaparte, sans être exécuté, et un deuxième avait été passé en 1819 et approuvé par les Chambres du parlement, mais toujours non appliqué. Comme les Français n'ont pas payé les deux marchands, ces derniers ne pouvaient s'acquitter des taxes dont ils étaient redevables au Dey qui ne cessait de demander son dû. Le Dey avait saisi l'opportunité de la fête pour demander au consul Duval des explications sur le refus du gouvernement français de respecter ses engagements et de répondre à une lettre qu'il avait envoyée à ce sujet. Le consul Duval qui aurait bénéficié de cette transaction commerciale avait rétorqué en proférant des menaces au Dey. Exaspéré par la négligence du gouvernement français et offensé par le comportement arrogant de son Consul, le Dey aurait porté un coup d'éventail au diplomate (25). Or, d'après les sources locales, le Dey lui indiquant la sortie ne l'aurait touché que du bout de son éventail. Charles X, qui était confronté à des difficultés internes assez sérieuses relatives à la Seconde Restauration, semblait attendre cette opportunité pour détourner l'attention de l'opinion publique vers cet événement qu'il transforma en prétexte pour imposer le blocus du port d'Alger qui dura trois ans, avant de monter une expédition punitive en juin 1830. Pour bénéficier du soutien de l'opinion nationale et internationale, le roi parlant au nom des puissances chrétiennes, invoqua l'honneur et le prestige de la France et la nécessité de mettre fin à la piraterie en

Méditerranée et à l'esclavage des Chrétiens (Péan, *Main basse* 22 ; 65-66 ; 76 ; 83-84).

Rappelons que durant cette même période, la traite des Noirs battait encore son plein et que la France était le derniers pays européen à avoir interdit cette pratique dix-huit ans après avoir envahi l'Algérie. Le succès de l'invasion d'Alger n'a pas amélioré la situation de Charles X qui, suite aux émeutes dites des « Trois Glorieuses », a perdu son trône le 9 août 1830 au profit de Louis Philippe qui sans avoir été sacré roi de France, régna néanmoins jusqu'aux suivantes Barricades qui l'ont chassé du pouvoir le 24 février 1848 pour instaurer la Seconde République (Miquel 324-39 ; 354-57).

La conquête de l'Algérie s'est réalisée en plusieurs étapes qui se sont déroulées entre 1830 et 1902, avançant lentement du nord méditerranéen vers le sud saharien. Après le débarquement du 14 juin 1830, la conquête de la régence d'Alger s'est parachevée le 5 juillet 1830 avec la capitulation du régent Ottoman Hussein Dey devant le Général de Bourmont (Cornevin 245). Les Français rencontrèrent plus tard plusieurs résistances armées, dont la plus importante était celle que le héros national, l'Emir Abdelkader, avait menée dans la partie centre-ouest du pays de 1832 à 1847. Ensuite, c'est la Kabylie menée par une femme, Lalla Fatma N'Soumer, qui s'est soulevée en 1847 contre les agresseurs français. La dernière importante insurrection, avant le déclenchement de la guerre de libération en novembre 1954, fut celle menée par le Cheikh Bouamama de 1881 à 1883 dans le sud-ouest (245-52). Voilà en substance comment le fameux « coup d'éventail » aurait engendré, selon l'Histoire écrite par la France, un conflit politique qui servit, plutôt, à légitimer une agression militaire suivie d'une colonisation officielle qui a duré 132 ans. C'est vrai que la Côte d'Alger était renommée pour ses pirates turcs ; comme d'ailleurs pour ses corsaires français. La différence n'était en fait, que théorique puisque les uns et les autres s'attaquaient aux navires étrangers afin de les piller. Mais les

1200 km de côtes de l'Algérie étaient, comme nous l'avions souligné plus haut, surtout connues pour leurs richesses en corail. C'est d'ailleurs cette richesse en corail, qui au XVI^e siècle, avait fait de la famille Lenche une des plus grandes fortunes de Marseille. Outre le corail, l'Algérie produisait et exportait de la cire, des cuirs, de la laine, du blé et autres richesses naturelles qui suscitaient l'intérêt de la France pour ce pays. C'est cette explication à caractère économique qui semble plus rationnelle que le coup de soufflet invoqué par la France. D'où les révélations de Pierre Péan qui nous présente, dans son livre *Main Basse Sur Alger : Enquête sur un pillage, juillet 1830*, la véritable raison derrière le fameux coup d'éventail qui motiva une expédition d'une telle envergure. En fait, Charles X, qui était à cours de trésorerie comme le furent la plupart des rois français depuis le XVII^e siècle, et dont le futur règne devenait incertain, ne pouvait se permettre de mobiliser une aussi importante armada composée de 37 617 hommes embarqués sur 567 navires, dont 103 bâtiments de guerre, s'il n'y avait aucun avantage économique à l'horizon (Péan, *Main basse* 82-83). L'enquête de Péan a conclu que le véritable objectif de l'expédition de Charles X était de s'emparer de l'immense trésor d'Alger, découvert dans les caves de la Casbah, évalué à plus de 500 millions de francs de l'époque, soit environ 4 milliards d'Euros en 2001 (127 ; 131 ; 148). De cette valeur, seulement un peu plus de 42 millions ont atterri au trésor français, sans que Charles X, détrôné, ne pût en profiter. Toutefois, cette somme suffisait amplement pour couvrir les frais de l'expédition qui aurait coûté entre 35 et 37 millions de francs (108 ; 115). La différence, soit environ 460 millions de francs furent détournés par les Carlistes, le roi Louis Philippe, la duchesse de Berry, des militaires dont le Général de Bourmont, et des banquiers et des industriels comme la maison Seillière et Schneider. C'est d'ailleurs, la maison Seillière qui avait été choisie pour mettre à la disposition du corps expéditionnaire

357 bateaux afin d'assurer le transport des 34 000 militaires, des 4000 chevaux et l'équivalent de deux mois d'approvisionnement (Péan, *Main basse* 10). Adolphe Schneider, le représentant de Seillière à Alger aurait facilité l'évasion discrète du trésor vers des ports non français et aurait racheté, à bas prix, les marchandises et objets volés par l'armée (211-21). La maison Seillière a ainsi été un des grands bénéficiaires du grand hold-up de l'histoire française. Ce trésor en pierres précieuses, or et argent a de toute évidence, été blanchi dans le circuit financier français et investi dans le développement de plusieurs secteurs économiques français, dont notamment la sidérurgie du Creusot (220-21 ; 225-26). L'actuel patron du Medef, le baron Antoine Seillière, a déclaré à Péan qu'il n'était pas au courant de cette histoire (221-22). Mais, même s'il connaissait effectivement l'origine de la fortune des Seillières, l'aurait-il confirmée ?

Péan attire notre attention sur les similitudes qui existent entre cet événement historique et l'histoire du *Comte de Monte-Cristo* écrite par Alexandre Dumas qui, à cette époque, était très familier avec quelques acteurs qui auraient profité du trésor d'Alger (21). Dans l'affaire d'Alger, Péan trouve une certaine analogie entre les stratèges de la guerre d'Iraq, dont le Président Bush et Donald Rumsfeld, et les organisateurs du pillage du trésor d'Alger, Charles X, le prince de Polignac et le Général de Bourmont (21-22). Ce sont deux époques différentes, mais avec les mêmes raisons économiques : faire la guerre sur la base des mêmes sordides scénarios, et se réfugier derrière des sentiments nobles pour justifier les agressions.

Avant la conquête française, les estimations sur la taille de la population algérienne oscillaient entre 3 et 5 millions d'habitants. Mais durant toute la période de la conquête (1830-1872), la population diminua constamment et ne put revenir au niveau de trois millions qu'en 1890 (Kateb 11-14). En 1911, la population algérienne a finalement

atteint 4.740.625 d'autochtones contre 4.072.089 en 1901. En 1911, le nombre des autochtones urbains ne dépassait pas 300 000, soit 6,3% de la population globale des autochtones (Ageron 815). Les statistiques indiquent donc une chute de 22% de la population autochtone entre 1861 et 1872 (Cornevin 251). Comme l'ont confirmé de nombreux témoignages, cette chute draconienne de la population est due en grande partie aux méthodes extrêmement violentes utilisées par l'armée française. La politique de pacification par la terre brûlée décidée par le général Bugeaud a eu des effets dévastateurs sur la situation socio-économique et alimentaire du pays. Le général Bugeaud, un des nombreux criminels de la guerre d'Algérie disait en outre « nous tirons peu de coup de fusil, nous brûlons tous les douars, tous les villages, toutes les cahutes » (Ferro 657). Pour leur opposition à la colonisation, de nombreux Algériens ont été bannis et exilés vers d'autres colonies françaises dont la Nouvelle Calédonie et la Guyane. L'Emir Abdelkader est mort à Damas en 1883. Les terres des Algériens étaient régulièrement expropriées par l'Administration française qui les cédait aux colons français et autres Européens venus d'Italie, de Malte, d'Espagne et d'ailleurs tenter leurs chances dans ce pays présenté comme un nouveau paradis. Entre 1830 et 1880, l'administration française avait mis à la disposition des colons plus de 882 000 hectares. Cette politique de confiscation des terres a été facilitée par la loi foncière du 26 juillet 1873 dite « Loi Warnier » qui, pour des raisons d'assimilation, justifiait la suppression de la propriété collective (arch) traditionnelle au sein de la société arabo-berbère (Cornevin 252). Cette loi qui avait pour unique but l'éviction des Algériens de leurs terres, et leur remplacement par des Européens, dont notamment les réfugiés d'Alsace-Lorraine, fut violemment critiquée en 1894 par le rapporteur du Sénat Franck-Chauveau qui affirma que « le désordre social, les misères qu'elle a produites sont indignes d'un peuple civilisé » (Ageron 743). La

population européenne qui au 1^{er} janvier 1841 était de moins de 27 000 personnes a augmenté en 1847 de 400%, soit 109 000, dont 52% de non Français. En 1871, la population européenne avait atteint le nombre 131 000 habitants puis en 1881 le recensement indiquait 195 000 (Cornevin 252-53). L'Administration coloniale légiférait des lois qui reconnaissaient des droits aux Européens et les refusait à la société musulmane qui était réduite à la servitude totale. Il y avait, en fait, deux Algéries au sein du même pays. D'un côté, la colonie européenne qui, en 1943 se composait de 700 000 Français d'origine ou naturalisés grâce au décret du 26 juin 1887 et de 130 000 Israélites francisés par le décret Crémieux du 26 octobre 1870. De l'autre, les Arabo-berbères, musulmans, au nombre de 8 500 000, définis par le sénatus-consulte de 1865 comme « indigènes musulmans, sujets français », « vaincus et assujettis » mais demeurant « soumis à toutes les obligations françaises, y compris le service militaire obligatoire » (Collot et Henri 157).

Comme durant toute la période d'esclavage, l'un des grands paradoxes du colonialisme français réside dans l'attitude ambiguë des « intellectuels » et des « religieux » de l'époque. De nombreux écrivains sont devenus de fervents promoteurs du colonialisme au nom de la suprématie de la race blanche. Le poète Alfred de Vigny parlait du devoir des Européens de civiliser « les races sauvages » et de veiller à ce que tout le globe soit habité par des hommes civilisés. En 1849, Victor Hugo, dans son journal *L'événement*, a encouragé la colonisation du Madagascar afin que cette île, avec l'Algérie que la France occupait déjà, forment deux axes d'occupation du continent africain (Cohen 273). C'est sur la base de cette vocation imaginaire de civiliser l'Afrique que l'Abbé Raboisson a écrit en 1877 que « partout où le Français a mis le pied, ne fût-ce qu'un instant, il a rendu français le sol qu'il a foulé. Partout il a laissé des sympathies obstinées

qui ont résisté à toutes les destructions, celles des révolutions et des temps ». Jean Jaurès quant à lui, déclarait en 1881 que « Là où la France est établie, on l'aime; là où elle n'a fait que passer, on la regrette; partout où sa lumière resplendit, elle est bienfaisante; là où elle ne brille plus, elle a laissé derrière elle un long et doux crépuscule où les regards et les cœurs restent attachés ». Et Onésime Reclus, l'inventeur du mot « francophonie » de conclure: « En Afrique, nous sommes Rome par la paix française, par la langue, par l'unité des efforts contre la confusion des élans sans but, bref par une supériorité prodigieuse ».

Il y a lieu de rappeler également le rôle historique des missions catholiques qui, au nom du pouvoir divin, travaillant la main dans la main avec l'administration coloniale et l'armée française, ont activement contribué à la soumission à la « pacification » et à l'assimilation des Africains (Cornevin 274). L'évangélisation de l'Afrique menée simultanément par les Catholiques et les Protestants avait pour but de dépouiller les Africains de leurs identités culturelles et religieuses afin de faciliter la colonisation et la domination politique qui en découlait.

Après la conquête de l'Algérie en 1830, les acquisitions de la Monarchie de juillet se sont étendues aux comptoirs français dont certains comme Mayotte aux Comores en 1841, Tahiti en 1842, la Côte d'Ivoire en 1843, le Sénégal et le Gabon en 1848, sont devenus des protectorats.

Néanmoins, la politique coloniale du Second Empire français était sans aucun doute l'œuvre de Charles Louis- Napoléon Bonaparte, qui fut à la fois le premier président de la République française, élu le 10 décembre 1848, et le dernier monarque français qui, sous le nom de Napoléon III, régna de 1852 à 1870. L'Empereur, qui s'est particulièrement distingué par ses nombreuses conquêtes coloniales, a entamé son

expansion dans la zone géographique africaine, avec l'apport de commerçants et armateurs comme Joseph Lambert qui, à partir de l'île Maurice a permis à la France d'obtenir, en 1860, une grande influence sur Madagascar, influence qui s'est ensuite étendue aux Comores. En 1862, la France s'est implantée également en Nouvelle-Calédonie et a ensuite « acheté » le territoire Obock dans l'actuel Djibouti (Wikipédia). Pour étendre son empire en Afrique, Napoléon a envoyé le célèbre Faidherbe qui, en qualité de gouverneur de 1854 à 1861 puis de 1861 à 1863 a réussi à créer le Sénégal français. C'est à partir des comptoirs qui avant l'abolition, étaient spécialisés dans l'esclavage que Faidherbe parvint à contrôler la vallée du fleuve Sénégal jusqu'à Médine et à fonder le port et la ville de Dakar en 1857. Malgré les rudes résistances sénégalaises, Faidherbe réussit à réaliser de nombreux projets bénéfiques à la colonisation française, dont notamment la liaison terrestre entre Dakar et Saint-Louis et la création du corps des tirailleurs sénégalais. L'ordre colonial s'est imposé avec Faidherbe, qui a ainsi jeté les bases de la future Afrique occidentale française (AOF) (Cornevin 283). La défaite subie par la France face aux Prussiens mit fin au règne de l'Empereur Napoléon qui, après avoir capitulé le 2 septembre 1870, vit Bismarck occuper l'Alsace et de la Lorraine. Après cette amère défaite suivie d'une période de « recueillement », l'expansion française en Afrique a repris sous la troisième République proclamée le 4 septembre 1870, une République qui réussit à s'imposer jusqu'à l'Armistice de 1940.

Toutefois, c'est plus précisément avec l'approbation du « programme du développement des possessions de Sénégambie » que le parlement français relance en 1879 l'occupation de l'Afrique (284). Cette politique expansionniste fut préconisée et mise en œuvre sans aucun débat public par des hommes comme Léon Gambetta et Jules Ferry. Pour Jules Ferry, le précurseur de la gratuité et de la laïcité de l'enseignement, la

France avait une mission civilisatrice qu'elle se devait d'accomplir à l'égard des Africains (Cohen 274-275). C'est ainsi que lors d'un débat sur la politique coloniale en France tenu à la chambre des députés le 28 juillet 1885, Jules Ferry, porte-parole de la gauche républicaine, déclara aux députés :

Messieurs, il y a un second point, un second ordre d'idée que je dois également aborder [...] : c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question [...] Messieurs il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures [...] Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures [...] la Déclaration des droits de l'homme n'avait pas été écrite pour les Noirs de l'Afrique équatoriale [...] (Assemblée nationale, « Grands moments »).

La reprise des conquêtes a commencé par Gallieni qui a réussi à imposer le protectorat français sur la rive gauche du Niger en 1880, puis à Tombouctou, tête de ligne des caravanes à destination du Maghreb en 1893. Agissant d'abord à titre privé, Pierre Savorgnan de Brazza explora longuement le Gabon et le Congo entre 1875 et 1878 pour y revenir en tant que chargé de mission officielle en 1879 et faire passer les deux pays sous la domination de la France. En 1880, Brazza fonde Franceville et conclut un traité de protectorat avec Makoko roi des Batékés (Congo) (Cornevin 278). La colonie du Congo français fut créée en 1891; avec en son sein l'actuel Gabon qui en fit partie jusqu'en 1904. Tous deux deviennent territoires de l'AEF créé en 1910. L'expansion coloniale en Afrique du nord s'est poursuivie sur insistance de Jules Ferry qui, le 4 avril 1881, incita l'armée française à occuper Tunis et faire signer au Bey le 12 mai 1881 le traité de Bardot

qui impose le protectorat français. Quelques semaines plus tard, les Français ont dû mobiliser une armée de cinquante milles hommes pour maîtriser une insurrection autour de Sfax et Kairouan le 24 octobre 1881 entraînant de nombreuses pertes françaises et la chute du ministre Jules Ferry (Cornevin 254). En 1883, les Français s'installèrent à Bamako (Mali) qui devint le Soudan français. Ce territoire qui, a intégré plus tard l'AOF, a opposé une longue résistance organisée par Ahmadou et Samory Touré qui dura jusqu'en 1898 (284). La Côte d'ivoire devient colonie française en 1893 et partie intégrante de l'AOF créée en le 16 juin 1895. Les autres colonies françaises en Afrique Subsaharienne ont une origine relativement récente. C'est le cas du Dahomey (Bénin) avec lequel le premier accord commercial fut signé en 1851 avec Guezo, roi d'Abomey, suivi d'un autre avec Glélé, roi du Cotonou. Le roi Béhanzin qui osa déclarer la guerre aux français en 1890 fut capturé et déporté en Martinique (284). En 1899, le Dahomey intégra l'Afrique occidentale française (AOF). En 1896, le royaume Mossi d'Ouagadougou, Haute-Volta (actuel Burkina Faso) devint un protectorat français et en 1904, ses territoires ont été intégrés à l'AOF. Suite à la défaite de l'Allemagne en 1918, la Société des Nations a divisé le Cameroun et le Togo qui étaient des colonies allemandes et confié leur tutelle à la France et à l'Angleterre. La Guinée est un autre pays qui a été mis sous protectorat français en 1881, (République de Guinée) avant d'être proclamée colonie française en 1891 et territoire de l'AOF, et indépendamment du Sénégal auquel, elle était auparavant rattachée (282-84). La France a ainsi formé un vaste empire colonial dans la partie occidentale de l'Afrique subsaharienne ne cédant que la partie orientale à l'Angleterre et à l'Allemagne. Pour des raisons stratégiques, la France avait déjà occupé un petit territoire au débouché de la mer Rouge sur l'océan indien sur la côte des Somalis. Il s'agit du port d'Obock acheté par Napoléon en 1866 et celui de

Djibouti occupé en 1892 (293). Enfin, la France a envoyé 21 000 hommes pour conquérir la grande île de Madagascar dont l'annexion fut accomplie en mars 1895 (313). Après plusieurs tentatives armées, le Tchad a fini par céder à l'occupation française en 1900 (309). Après avoir été considéré comme protectorat, le Tchad fut érigé en colonie en 1920 dans le cadre de la Fédération de l'Afrique équatoriale française (AEF). C'est sous le nom d'Oubangui-Chari que la Centrafrique avait été colonisée en 1889, avant de devenir l'un des territoires de la Fédération de l'Afrique Equatoriale Française avec le Tchad, le Moyen Congo et le Gabon. En 1900, les Français font du Niger un territoire militaire administré à partir de l'ancien sultanat de Zinder. Il devient colonie française et territoire de l'AOF en 1922. La Mauritanie qui a connu la pénétration française en 1902, sera décrétée colonie et intègre l'AOF en 1920. L'expansion coloniale de la France en Afrique s'est achevée à la veille de la première guerre mondiale avec la colonisation du Maroc en 1912. Le Maroc avait été en quelque sorte protégé par les visées expansionnistes concurrentes de plusieurs pays européens (Cornevin 312-13). En accordant à l'Espagne la région du Rif et du Nord marocain, le traité d'Algésiras du 30 mars 1912 avait placé le Maroc sous mandat français. Le roi du Maroc fut une pièce importante dans l'établissement du protectorat puisqu'il conserva sa légitimité politique et religieuse.

Les besoins de l'Europe en matières premières et les multiples découvertes de diamants, d'or, d'argents, de cuivre, et d'autres richesses naturelles dans le continent noir ont attiré plusieurs pays européens avides et sans scrupules dans la course à l'Afrique. Ce processus a souvent débouché sur des conflits. Par exemple, le 18 septembre 1898, la ville soudanaise de Fachoda fut l'objet de rivalités entre l'armée française qui y était installée depuis trois mois et les Anglais, qui arrivés sur place, lui intimèrent l'ordre de s'en retirer.

La France qui ne pouvait défier le Royaume-Uni a donné l'ordre à ses troupes de se retirer et d'abandonner la vallée du Nil aux Britanniques (Brunschwig 93-94). Cette France qui n'a pas osé défendre ses positions sur un territoire acquis, et qui n'a pas eu l'audace d'affronter les Allemands pour récupérer l'Alsace et la Lorraine occupées en 1870, est pourtant la même qui n'a pas hésité à massacrer des millions d'Africains pour piller leurs ressources et bâtir son empire.

Il est utile de citer ici, Georges Clemenceau (1841-1929), qui lors du débat à la chambre de juillet 1885, répondit aux déclarations racistes de Jules Ferry qui défendait sa politique coloniale :

Regardez l'histoire de la conquête de ces peuples que vous dites barbares et vous y verrez la violence, tous les crimes déchaînés, l'oppression, le sang coulant à flots, le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur ! Voilà l'histoire de votre civilisation ! (...) Combien de crimes atroces, effroyables ont été commis au nom de la justice et de la civilisation (Assemblée nationale, « Grands moments »).

La politique impérialiste de Jules Ferry n'avait effectivement rien de commun avec les conceptions humanitaires. Elle reposait uniquement sur les principes économiques et les profits que devait tirer la France à travers l'exploitation et l'oppression des peuples africains jugés inférieurs à la race blanche européenne.

Ces massacres ont eu lieu avant et après la célèbre conférence internationale de Berlin où les puissances coloniales européennes ont reconnu licite les conquêtes coloniales en Afrique, sous réserve de s'entendre entre elles pour éviter les disputes territoriales et les guerres. C'est dans cet esprit que le prince Bismarck, l'hôte de la conférence, avait fait une proposition pour que les invités se mettent d'accord sur les

règles communes à observer dans les régions « dont aucun pays civilisé n'a encore pris possession ». La conférence a été inaugurée le 15 novembre 1884 avec la participation de quatorze pays, à savoir l'Allemagne, la France, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Italie, la Suède-Norvège, les Pays Bas, le Portugal, la Russie et la Turquie (Cornevin 300). Evidemment, les victimes ne pouvaient pas être conviées à cette conférence qui réunissait exclusivement les pilliers. Excepté le partage du Congo entre la France et la Belgique, et la division du Niger entre la France et la Grande Bretagne, la conférence de Berlin n'a pas réellement partagé l'Afrique entre les puissances coloniales. Tout en permettant à chaque puissance de rester sur ses acquis, elle n'a fait qu'établir les règles de ce partage qui a été conclu sur le terrain, comme nous l'avons vu dans le cas de Fachoda, ou sur la base de traités bilatéraux (Brunschwig 55-65, 83-98). La conférence s'est clôturée le 26 février 1885 par un Acte final dont les articles 34 et 35 définissaient une sorte de code de bonne conduite pour les conquêtes à venir (115-128). Il a été décidé que :

- a) toute prise de possession d'un territoire devra être aussitôt notifiée aux autres puissances signataires afin qu'elles puissent faire valoir leurs éventuelles réclamations,
- b) il n'y aura pas d'annexion sans occupation réelle,
- c) toute puissance installée sur une côte est en droit d'étendre son territoire à l'intérieur jusqu'à ce qu'elle rencontre une autre possession organisée (127). Les quatorze nations ont ainsi implicitement affirmé « que la force prime le droit » (Cornevin 300).

Les colonies africaines ont connu diverses formes d'administration par la métropole. La Tunisie, puis le Maroc, ont été organisés sous forme de protectorats, par laquelle la France n'y assumait qu'une fonction de contrôle. En revanche, les autres territoires d'Afrique et Madagascar ont été organisés en colonies soumises à une

administration directe. Le cas de l'Algérie fut très particulier. Ce pays auquel la France voulait donner un statut durable, c'est-à-dire en tant que prolongement de la France métropolitaine, fut soumis à diverses expériences passant par la conception dite de l'« Association » à celle de l'« Assimilation ». Depuis la colonisation de leur pays, les Algériens ont été soumis au « code de l'indigénat » qui les considérait comme des citoyens de seconde classe. Ce code discriminatoire qui, à partir de 1889, a été généralisé à l'ensemble de l'empire français, où il était en vigueur jusqu'à la nouvelle Constitution de 1946, établissait un régime d'exception pour les Européens qui jouissaient de tous les droits de la République que l'on refusait aux Africains du Nord comme du Sud.

Considérée comme un département français, l'Algérie a connu une extraordinaire expansion économique dont les secteurs d'activité et les infrastructures ont été développés pour satisfaire essentiellement les besoins de la métropole et ceux des Français et autres Européens vivant en Algérie. Son commerce extérieur qui était de 500 millions de francs en 1900 a augmenté à 1 130 millions en 1913 (Cornevin 328). Ce volume est passé à la valeur de 7 milliards de Francs en 1930 (Saillens 286). L'apport des colonies africaines dans le développement économique français était donc capital. En matière de produits agricoles, l'Afrique a dès les débuts de son annexion commencé à approvisionner la métropole en nombreux biens de consommation dont elle avait besoin. Le marché africain facilitait également aux fournisseurs de la métropole l'écoulement de leurs produits. Sur les 36 millions de quintaux de céréales importés par la France en 1920, l'Afrique en a fourni 1 million dont 350 000 tonnes de blé algérien. La Tunisie expédiait à la France tout son blé, son maïs et la moitié de son orge. Le Maroc et Madagascar étaient deux autres sources d'approvisionnement de la France en céréales. S'agissant des légumes, en 1928, l'Algérie a fourni à la métropole 31 000 tonnes de primeurs, 29 000 tonnes de légumes

secs et 38 000 tonnes de pommes de terre. Pour les fruits, la même année, l'Algérie avait exporté 28 778 tonnes de raisins frais, de citrons, d'oranges et de mandarines. Pour les cultures industrielles, les colonies françaises produisaient du coton, du jute et du caoutchouc de cueillette qui provenait de l'Afrique équatoriale. Le liège d'Afrique du Nord permettait de combler entièrement les insuffisances françaises. Dans le domaine de la pêche, en 1919, l'Afrique occidentale a fourni à la France 161 tonnes de langouste et 385 tonnes de poisson salé. L'industrie alimentaire française écoulait annuellement entre 100 et 150 000 tonnes de sucre vers ses colonies et surtout l'Afrique du Nord. De grandes quantités de viandes étaient importées de plusieurs colonies dont l'Afrique occidentale et le Madagascar qui, en 1928, en a exporté 5 800 tonnes. Les chocolateries françaises exportaient quelques 2 000 tonnes de chocolat par an surtout vers l'Algérie. La matière première était évidemment importée d'Afrique qui après avoir fourni 1 000 tonnes de cacao en 1913, augmenta sa production à 3 000 tonnes en 1919, 8 000 tonnes en 1922 et 11 000 tonnes en 1928. Les importations de la côte d'Ivoire, du Dahomey et du Gabon ont fini par satisfaire la totalité de la demande du marché français en cacao et producteurs chocolatiers (Saillens 229-48).

Il convient de signaler qu'excepté l'Algérie, les données présentées reflètent les débuts du XXe siècle et, donc, l'étape préliminaire de la colonisation de l'Afrique dans un contexte où les productions agricoles coloniales n'avaient pas encore atteint le plein essor de leur développement. Cependant, les décennies suivantes ont connu une augmentation considérable d'exportations de produits bruts vers la métropole et l'importation de produits conditionnés par les colonies africaines (Saillens 249). Les surplus de production des colonies françaises non absorbés par la métropole étaient exportés vers d'autres pays ce qui améliorait la balance du commerce extérieur de la France.

Il convient toutefois de noter, que les colonies étant devenues, administrativement, le prolongement territorial et politique de la France, l'effervescence économique qui en résulta contribua inmanquablement à la modernisation d'une économie française bénéficiant, comme le Ministère des Affaires Etrangères, de marchés captifs en Afrique dont elle continua à dépendre jusqu'à dans la deuxième moitié du XXe siècle.

L'Afrique a non seulement nourri les Français en divers produits agricoles, elle a aussi nourri leur industrie en matières premières. Dans le domaine des industries extractives, la France n'avait pas de problèmes en minerais de fer que ses mines produisaient en quantités suffisantes. Aussi, le minerai algérien, connu pour sa qualité de 60% en teneur, était-il exporté vers l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis. Les exportations algériennes et celles de la Tunisie, qui était aussi riche en fer, contribuèrent au renforcement de la balance commerciale française. La France importait une petite quantité d'antimoine de Turquie, laissant l'Algérie exporter 93% de sa production, soit une quantité de 8 700 tonnes en 1913. Durant la même année, les mines de la métropole produisaient 8 250 kg d'or, en plus des 6 000 kg produits en Afrique occidentale française et les autres colonies dont le Madagascar et la Guyane. En 1919, l'Algérie a offert à la métropole 321 kg d'argent. Au cours des années 1914-1930, la France produisait 1000 tonnes de cuivre, dont 750 tonnes provenaient des mines algériennes. La production française de plomb est passée de 17 000 tonnes en 1913 à 50 000 tonnes en 1927. Dans la même période, celle de l'Afrique du Nord sous tutelle française a augmenté de 60 000 à 80 000. En 1930 la France a importé 71 000 tonnes de ce produit dont 11 000 en provenance de Tunisie. En 1913, la France a importé une quantité de 154 000 tonnes de zinc dont 24 000 de ses colonies, notamment d'Afrique du Nord. La France importait également d'importantes quantités de manganèse d'Afrique du Nord et du Congo. Elle en

a importé 3 900 tonnes d'Afrique du Nord en 1919. En 1919, les réserves de phosphates naturels ont été évaluées pour l'Algérie et la Tunisie à plus de 12 milliards de tonnes, pour le Maroc à 1 milliard, de quoi approvisionner le monde entier pendant des centaines d'années. La production de l'Afrique du Nord est passée de 1 500 000 tonnes en 1913 à 5 364 000 tonnes en 1927. La Tunisie a envoyé à la France 1 million de tonne en 1930. Ainsi, la France contrôlait avec ses colonies d'Afrique du Nord une quantité de 6 millions de tonnes de phosphates, soit plus de la moitié de la production mondiale. Madagascar possédait une quantité de 8 millions de tonnes de graphite à moins de 100 mètres de profondeur et était riche en mica, dont la production avait augmenté de 50 tonnes en 1920 à 861 en 1928. En 1919, l'Algérie a fourni 400 tonnes de soufre nécessaire à la production française de viticulture. Madagascar est également riche en pierres précieuses dont notamment des béryls et des aigues-marines, des grenats, des opales, des topazes et des améthystes. En 1921, ce pays a exporté 281,500 kg de pierres de première catégorie, et plus de 7 000 kg de pierres de deuxième ordre. En outre, le Madagascar possédait de grandes quantités de corindon émeri, dont 115 tonnes ont été exportés en 1928 (Saillens 254-61).

Les combustibles, force motrice de l'économie en général et de l'industrie en particulier faisaient défaut en France qui dépendait des importations de l'étranger. L'Algérie ne pouvait lui offrir que 9 000 tonnes de charbon, mais ce pays devint la source d'une quantité importante de pétrole qui, au début du XXe siècle assurait déjà une production de 2 000 tonne par an (Saillens 263). Le Sahara algérien s'est avéré plus tard une importante source d'hydrocarbures (gaz et pétrole) pour la métropole et le monde.

L'industrie papetière française était alimentée par divers matériaux en provenance d'Afrique comme par exemple le papyrus du Gabon. L'Afrique Occidentale française a

cinq arbres qui fournissaient 30 à 40 pour cent de cellulose. L'Afrique du Nord possède de l'alfa, qu'elle exportait en Angleterre. Ce pays en 1928, en avait acheté 186 000 tonnes en plus des 2 300 tonnes destinées à la France (Saillens 279).

En tant que pays industrialisé, la France importait des matières premières et exportait des produits finis ce qui améliorait les termes de ses échanges et sa balance commerciale. Près des deux tiers de ses exportations allaient à ses colonies. Classée cinquième parmi les fournisseurs de la France, l'Algérie coloniale a exporté pour une valeur de 331 millions de francs en 1913 et 3 293 millions en 1930. L'Algérie était ainsi le troisième client de la France avec 563 millions de francs d'importations en 1913 et 4 564 millions en 1930. Les importations du Maroc en provenance de la métropole ont augmenté de 79 millions en 1913 à 1 116 millions en 1930, ce qui le plaçait à la neuvième position parmi les clients de la France (Saillens 285). Durant la période 1913-1930, le volume global du commerce des colonies constituait environ le cinquième de celui de la France. Cependant, le volume de leurs échanges avec la métropole augmentait absolument et relativement pour passer de 7 milliards en 1923 à 17 milliards en 1930. En 1930, l'Algérie venait en tête avec 7 milliards de francs, suivie du Maroc, 1, 965 milliard, de la Tunisie, 1, 963 milliard, de l'Afrique Occidentale, 1, 343 milliard alors qu'il ne représentait que 63 millions en 1927, et enfin Madagascar avec 991 millions. À titre d'exemple, durant la même période, le volume des échanges avec l'Indochine n'était que de 520 millions de francs (286).

Ces données statistiques, de la période 1913-1930, montrent la croissance continue des volumes et des valeurs des échanges commerciaux entre la France et ses colonies, le taux de dépendance de l'économie de la métropole vis-à-vis de l'Afrique, ainsi que les liens économiques particuliers qui existaient entre la France et l'Algérie à l'époque

coloniale. Cette tendance à la hausse s'est maintenue jusqu'au déclenchement de la deuxième guerre mondiale avant le blocus imposé par les alliés à l'empire français de 1939 à 1942. Blocus qui a entraîné une chute draconienne du flux des échanges commerciaux entre la France et le monde, dont notamment ses colonies africaines (Glaser et Smith, *Comment* 37).

Durant l'occupation allemande, la France avait particulièrement besoin de l'Afrique. Elle avait besoin de ses ressources naturelles, mais aussi de l'apport financier des Africains et de leur sang. Ne pouvant acheminer les produits africains vers les ports français, le Conseil de défense de l'Empire, premier organe de gouvernement de la France libre a conclu en mai 1941, des accords avec la Grande Bretagne pour la livraison de matières premières africaines dont avaient tant besoin les secteurs militaro-industriels britanniques. Les Africains qui étaient astreints au régime d'indigénat et au travail forcé étaient particulièrement sous pression pour collecter de l'argent afin d'aider une métropole qui se trouvait sous les bottes hitlériennes (37).

Les statistiques économiques que nous avons présentées illustrent parfaitement la contribution de l'Afrique au développement de la France. Cependant, nous jugeons important de rappeler le nombre d'Africains qui ont payé le lourd tribut du sang pour que la France regagne sa liberté, sa prospérité et sa dignité bafouée par des collaborateurs comme le maréchal Pétain et une bonne partie des Français. Après les souvenirs des tranchées de la Grande Guerre de 1914-1918 dans lesquelles des milliers d'Africains volontaires et non volontaires ont laissé leur vie, voilà que vingt-cinq ans plus tard, d'autres, beaucoup plus nombreux, sont appelés pour libérer la France du joug nazie (40-41). La défaite de l'armée française a permis aux Allemands d'occuper les deux tiers de la France, mis fin à la IIIe République et divisé les Français entre collaborateurs et

résistants. C'est dans cette situation difficile de la métropole que près de 350 000 Africains, dont 134 000 Algériens, 73 000 Marocains, 26 000 Tunisiens, 42 000 de l'Afrique de l'Ouest, 23 000 de l'Afrique centrale et 27 000 de Madagascar, ont été mobilisés et utilisés dans l'Armée de la France libre, formée après l'appel du 18 juin 1940 lancé par le Général de Gaulles à la radio de Londres, sur les ondes de la BBC. Les Africains qui avaient déjà été mobilisés au début du déclenchement de la guerre en 1939, composaient près de 65% de l'Armée de la France libre qui comptait 550 000 hommes en 1944. Mobilisée durant toute la guerre, cette armée en majorité africaine a non seulement libéré la France mais aussi contribué à la libération de l'Europe (Glaser et Smith, *Comment 27*). Ironie de l'histoire, cette guerre fut celle où les persécuteurs se trouvèrent à leur tour, victimes d'un autre type de totalitarisme, le nazisme.

Autrement dit, ce sont ces mêmes Africains qui jadis victimes de la traite triangulaire et encore sous le colonialisme français, que l'ont sollicita pour venir à la rescousse de ceux-là même qui les humiliaient depuis plus de trois siècles. C'est finalement au prix de leur lourd sacrifice que Paris fut libérée le 25 août 1944 et que le Général Charles de Gaulle, chef de la France libre en exil depuis 1940, et devenu chef de l'Etat français en tant que président du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), avait pu s'installer à Paris le 31 août 1944.

En dépit de cet énorme sacrifice, les Africains n'ont pas cessé d'être humiliés par les Français. Dans le livre *Culture impériale : 1931-1961* paru à Paris en 2004, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire, montrent comment avant, durant et même après l'occupation allemande, la France se nourrissait de sa culture impériale. L'exposition internationale qui s'était tenue à Vincennes en 1931 avait initié l'organisation de nombreuses manifestations « culturelles » dont le thème majeur portait sur la grandeur et

la suprématie de la France coloniale en face de l'exotisme et du primitivisme africain. Ces manifestations, qui se sont déroulées durant le XIXe siècle ont diffusé un racisme scientifique, culturel et littéraire accessible à l'ensemble du grand public français.

Cependant, conscient de l'apport inestimable de l'Afrique dans le devenir et la prospérité de la France et surtout du désir des Africains d'acquérir leur indépendance, le gouvernement provisoire d'Alger, présidé par le Général de Gaulle, a organisé une conférence qui s'est déroulée du 30 janvier au 8 février 1944 à Brazzaville. La conférence de Brazzaville a regroupé les représentants administratifs des territoires français d'Afrique autour de René Pleven, commissaire aux Colonies, ainsi que les représentants de l'Assemblée consultative, sans toutefois impliquer les Africains.

Dans son discours, le Général de Gaulle a affirmé la nécessité d'engager les colonies « sur la route des temps nouveaux ». Il a toutefois écarté tout espoir d'indépendance dans les colonies et présenté une vague proposition d'émancipation qui serait possible uniquement dans le bloc français lui-même. Ainsi, toute idée de *self-government* a été exclue. C'est aussi dans cette même conférence que le général de Gaulle avait posé les fondements de l'Union française de 1946 (Glaser et Smith, *Comment* 38-39). Le discours du général de Gaulle a pratiquement déçu les Africains qui attendaient beaucoup plus de cette conférence. Agissant de la sorte, le général de Gaulle avait tout bonnement négligé la Charte de l'Atlantique adoptée le 14 août 1941 par Franklin Roosevelt et Winston Churchill, notamment son article 3 qui proclame « le droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils veulent vivre » (27). Le discours du général de Gaulle était aussi une réponse aux Algériens et plus particulièrement au Manifeste de mars 1943. Élaboré en février-mars 1943, et se référant à la charte de l'Atlantique, le manifeste du peuple algérien était un bilan de griefs faits au

colonialisme et un témoignage émanant des colonisés de l'époque sur l'injustice dont ils sont victimes. Le message avait été adressé aux autorités coloniales et aux Américains présents en Algérie. (Collot et Henry 155-170).

Léopold Sédar Senghor, mobilisé et prisonnier durant la deuxième guerre mondiale, futur président du Sénégal et premier Africain à avoir siégé à l'Académie française, avait utilisé la revue *Esprit* pour réclamer en juillet 1945, « l'égalité dans la cité » en des termes exceptionnels qui tranchaient avec les positions d'autres intellectuels francophones, Sub-sahariens de l'époque :

On demande notre coopération pour refaire une France qui soit à la mesure de l'Homme et de l'Universel [...] Nous acceptons mais il ne faut pas que la métropole se leurre ou essaye de ruser. Le « bon nègre » est mort ; les paternalistes doivent en faire leur deuil. [...] Nous voulons une coopération dans la dignité et dans l'honneur, sans quoi ce ne serait que « kollaboration » à la vichinoise. Nous sommes rassasiés de bonnes paroles (jusqu'à la nausée), de sympathie méprisante : ce qu'il nous faut, ce sont des actes de justice (Glaser et Smith, *Comment* 28).

Les Africains n'ont pas attendu longtemps pour se rendre compte que les Français avaient oublié le sacrifice des Africains et leurs promesses de rompre avec le passé. Le 1^{er} décembre 1944, mille deux cent quatre-vingts tirailleurs sénégalais furent libérés des prisons allemandes en France et rapatriés à Thiaroye près de Dakar où ils ont été massacrés pour avoir protesté en raison du pécule modique qu'ils avaient perçu. Il y aurait eu quelques trente cinq morts et des centaines de blessés (Glaser et Smith, *Comment* 41). L'injustice manifeste, en matière de pensions allouées aux Africains, avait été institutionnalisée en 1959 et perdurée près d'un demi-siècle. Ce n'est que grâce à la sortie

,mercredi 27 septembre 2006, du long-métrage *Indigènes* que le gouvernement français a enfin retrouvé la mémoire en annonçant finalement la revalorisation des pensions des anciens combattants issus de l'empire colonial qui participèrent à la libération de la France en 1944-1945, permettant ainsi de les aligner sur celles de leurs compagnons d'armes français. C'est sur décision de Jacques Chirac que la revalorisation non rétroactive prit effet à compter du 1^{er} janvier 2007, ce qui rétablit les anciens combattants africains dans leur droit mais sans réparer le tort dont ils ont été victimes aux mains d'une certaine France ingrate (Sénat).

Après la seconde guerre mondiale, la France coloniale n'a pas lésiné sur les moyens pour étouffer toutes les insurrections africaines, quelles soient le fait d'anciens combattants ou de partisans de l'indépendance, et souvent dans des bains de sang. Le 8 mai 1945, alors que le monde fêtait la victoire des forces alliées sur le nazisme, il y eut à Guelma, Sétif et Kherata, quelques quarante-cinq mille morts parmi les Algériens qui ont organisé des manifestations pour revendiquer les principes de liberté édictés dans la Charte de l'Atlantique (Harbi et Stora 185). La cruauté avec laquelle les milliers d'Algériens civils innocents ont été massacrés est certainement un crime de guerre qui, devrait être qualifié comme un crime contre l'humanité. C'est ainsi que, les historiens occidentaux auraient certainement défini ces carnages, si les victimes avaient été européens ou caucasiens comme le cas des Arméniens. C'est pour exactement les mêmes revendications pour l'indépendance et le droit au respect et à la dignité humaine exprimées à Madagascar à la fin mars 1947 que l'armée française a tué quelque quarante mille Malgaches (Glaser et Smith, *Comment* 42). Non seulement la France n'a pas été condamnée pour ces crimes odieux, mais elle refuse même toute repentance.

Les désaccords, sur l'Afrique n'ont pas épargné les membres du gouvernement français. C'est en raison du projet de Constitution proposé par les ministres communistes majoritaires au sein de l'Assemblée Nationale Constituante que le général de Gaulle a démissionné de son poste le 20 janvier 1946. Ce sont Félix Gouin, Georges Bidault et Léon Blum qui lui ont succédé à la tête du Gouvernement Provisoire de la République française. Après un premier échec, la constitution de la IV^e République fut adoptée le 27 octobre 1946. S'agissant des relations de la France avec ses colonies, la nouvelle Constitution prévoyait le remplacement de l'Empire colonial par l'Union française et la transformation des colonies en départements et territoires d'outre-mer. Ce nouveau cadre juridique a théoriquement supprimé le Code de l'indigénat, aboli le travail forcé et voté l'octroi de la citoyenneté à tous les ressortissants d'outre-mer, qu'ils soient d'Afrique ou d'ailleurs, la garantie de la liberté de presse et d'association et, enfin, la création du Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES). Les colonies françaises devaient ainsi, théoriquement bénéficier d'un statut proche de celui du Commonwealth. La mission de la France consistait dans ce contexte à « conduire les peuples dont elle a pris en charge à la liberté d'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires » (Glaser et Smith, *Comment* 42). Mais la IV^e République a commencé son existence avec les tensions et les confrontations idéologiques et politiques de la guerre froide et notamment les fréquentes insurrections qui s'organisaient dans les colonies. Les conflits armés les plus importants étaient toutefois la guerre d'Indochine de 1945 à 1954 et celle d'Algérie de 1954 à 1962.

Excepté quelques rares révoltes armées dont celle du Cameroun (1957-1970), l'Afrique française subsaharienne a mené un combat politique qu'elle a organisé autour du Rassemblement démocratique africain (RDA) fondé à l'issue du Congrès de Bamako

(18-21 octobre 1946). Ce Rassemblement qui regroupait dix pays a été l'œuvre de Félix Houphouët-Boigny qui, après avoir été Gouverneur Général de l'AEF en novembre 1941 est devenu ministre dans le gouvernement français et le premier président de la république de Côte d'Ivoire à son indépendance. Après sa désaffiliation du Parti Communiste Français (PCF) le 8 mai 1950, le RDA s'est rapproché de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR) de François Mitterrand. Comment le RDA pouvait-il aspirer à une réelle indépendance de l'Afrique en s'appuyant sur celui qui, en 1954 en qualité de Ministre de l'intérieur, s'est farouchement opposé à l'indépendance de l'Algérie ? N'est-ce pas aussi Mitterrand qui avait donné son aval, en tant que Garde des Sceaux, aux nombreuses sentences de mort prononcées contre des militants de la lutte pour l'indépendance ? N'avait-il pas, par ailleurs, assumé la charge de Garde des Sceaux en pleine bataille d'Alger, à l'époque où l'armée française recourut massivement à la torture et aux exécutions sommaires pour mater l'insurrection algérienne ? (Harbi et Stora 168)

Félix Houphouët-Boigny était un de ces nombreux cadres africains formés par la France pour servir et sauvegarder les intérêts de la métropole en Afrique. C'est lui qui en tant que gouverneur du Tchad, avait repris l'appel du Général de Gaulle et, depuis Ndjamena avait fait basculer toute l'Afrique équatoriale française du côté de la France libre (Glaser et Smith, *Comment* 36-37). Lors d'une réception qu'il avait donnée en l'honneur de Kwame Nkrumah, le 6 avril 1957 à Abidjan, Félix Houphouët-Boigny avait déclaré à son hôte :

Votre expérience est fort séduisante... Mais en raison des rapports humains qu'entretiennent entre eux Français et Africains et compte tenu de l'impératif du siècle, l'interdépendance des peuples, nous avons estimé

qu'il était peut-être plus intéressant de tenter une expérience différente de la vôtre et unique en son genre, celle d'une communauté franco-africaine à base d'égalité et de fraternité (Nandjui 167).

Kwame Nkrumah, lui répondit : « Mon ami, vous choisissez l'illusion. La liberté et l'indépendance viennent d'abord, l'équité et la fraternité après ». Devant tous les invités, Félix Houphouët-Boigny donne alors rendez-vous à Nkrumah dans dix ans pour voir qui des deux a choisi la meilleure voie. Dix ans plus tard, victime d'un coup d'état, Kwame Nkrumah se trouvait en exil en Guinée, alors que Félix Houphouët-Boigny était président d'une Côte d'Ivoire où, régnant en dictateur, il fut réélu sept fois de 1960 jusqu'à sa mort en décembre 1993, laissant derrière lui une fortune inestimable (Glaser et Smith, *Comment* 44-45). Ces deux exemples de chefs d'États, illustrent parfaitement les avantages réservés à ceux qui collaborent avec les puissances coloniales et le sort qui attend ceux qui cherchent l'indépendance et l'intérêt de leurs pays.

Tout au long de sa présidence, Houphouët-Boigny, partisan d'un « ensemble français » comme l'avait souhaité le Général de Gaulle, s'est entouré de conseillers français dont l'influence s'étendait à tous les domaines d'activité de son pays (Nandjui 74). Cette diplomatie spécifique, la « Françafrique » comme il l'avait nommée lui-même, lui a permis de conserver des liens très privilégiés avec l'ancienne métropole, faisant de lui, avec Omar Bongo du Gabon, le principal allié de la France en Afrique (Glaser et Smith, *Sarko* 9-10). Dans chaque nouvelle « aventure » africaine où s'implique l'un des deux pays, ils s'apportent, mutuellement, un soutien inconditionnel. Avec le « Monsieur Afrique » de l'Élysée, Jacques Foccart, Houphouët-Boigny nouera même de véritables liens d'amitié (Glaser et Smith, *Comment* 40). Aussi, comme l'avait annoncé à Brazzaville, le Général de Gaulle, un « lien définitif entre la métropole et l'empire » s'est

forgé dans l'épreuve de la Résistance (40). Et comme nous le verrons dans notre prochain chapitre, rappelé au pouvoir, le Général de Gaulle mettra tout ce qui est en son pouvoir pour que, ce lien colonial qui unit, de manière forcée et étroite, la France à ses anciennes colonies se perpétue partout en Afrique francophone « indépendante ».

II. Françafrique et néocolonialisme français en Afrique

A. Charles de Gaulle, la décolonisation française et la « Françafrique »

La fin de la Seconde guerre mondiale marqua le début d'une guerre froide, provoquée par les hostilités idéologiques qui, dès lors, opposèrent les deux superpuissances militaires que devinrent l'Union Soviétique et les États-Unis. Le monde connut dans ce processus de très grandes transformations politiques avec notamment la constitution des blocs communiste et capitaliste et l'amorce de l'indépendance des colonies britanniques dont celle de l'Inde en 1947. La France, qui avait une autre politique coloniale, considérait ses colonies comme des départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) qu'il n'était pas question d'abandonner. François Mitterrand l'avait bien souligné : « Il ne pourra y avoir d'histoire authentique de l'Afrique si la France en est absente. Les abandonner (les colonies) serait s'abandonner » (Mitterrand, *Aux frontières* 23). Après la fin de la guerre d'Indochine entérinée par les accords de Genève, du 21 juillet 1954, la France pouvait se concentrer sur les revendications d'indépendance émanant des colonies africaines et notamment sur la guerre d'Algérie et la guérilla indépendantiste au Cameroun. Les principes de la Charte de l'Atlantique relatifs à la liberté des peuples de disposer d'eux-mêmes ont cessé d'être universels et sont devenus valables uniquement pour les pays vivant sous le joug de l'URSS. Cette politique occidentale de deux poids, deux mesures, qui tolère l'oppression à condition qu'elle sévisse dans le « bon camp », demeure valable jusqu'à nos jours. Ainsi, avec l'encouragement des États-Unis, la France devient depuis 1947 jusqu'à la chute du mur de Berlin le « gendarme de l'Afrique » qui avait pour mission d'empêcher par tous les moyens possibles toute infiltration communiste dans ses territoires.

Le mandat de René Coty, second président de la quatrième République, avait commencé avec la guerre d'Algérie qui a été déclenchée le premier novembre 1954. Les conséquences dramatiques de cette sanglante guerre ont entraîné le 13 mai 1958 d'importantes manifestations organisées par la communauté française à Alger contre le Front de Libération Nationale (FLN) algérien et le gouvernement de Paris. Le fonctionnement des institutions de la quatrième République s'était révélé défaillant et l'Assemblée nationale n'arrivait pas à dégager des majorités de gouvernement durables. Les revendications des manifestants ont abouti à la constitution d'un comité sous la direction du général Massu qui a exigé du président René Coty la création à Paris d'un gouvernement de « Salut public ». Rappelons que c'est le général Massu qui, en 1957 lors de la bataille d'Alger, fut responsable des méthodes les plus brutales et perverses de torture, d'exaction et d'exécutions sommaires que l'histoire contemporaine ait connue. Dans l'article paru dans l'édition du *Monde* du 23 novembre 2000, le général Massu déclarait :

J'ai dit et reconnu que la torture avait été généralisée en Algérie ! Elle a ensuite été institutionnalisée avec la création du CCI (Centre de coordination interarmées) et des DOP (dispositifs opérationnels de protection), et institutionnaliser la torture, je pense que c'est pire que tout ! Mais je n'y suis pour rien. Ce n'est pas moi qui ai donné l'ordre de créer le CCI et les DOP et qui les ai mis sur pied. J'ai cherché à savoir à l'époque qui avait fait cela : le commandement civil ou militaire ? L'état-major de l'armée de terre à Paris ? Aujourd'hui encore, je m'interroge (*Le Monde*, 23 nov. 2000).

C'est en raison de cette situation dangereuse devenue ingérable que René Coty a démissionné après cinq ans de présidence et cédé sa place à Charles de Gaulle, celui que l'on nommait le libérateur de la France et considéré seul capable de résoudre les problèmes de l'heure. Le retour du général de Gaulle résulte d'un putsch en douceur monté par l'armée et *orchestré* par Jacques Foccart (Verschave, *Le plus long* 100). Ce coup d'état institutionnel qui a porté de Gaulle au pouvoir est désigné sous le nom de l'opération Résurrection, détaillée dans *L'Histoire secrète de la Vème République*, un ouvrage collectif publié sous la direction de Roger Faligot et Jean Guisnel en 2006.

Responsable d'un réseau de résistance durant la seconde guerre mondiale, Jacques Foccart à la libération de Paris intègre pour toujours la Direction générale des études et recherches (DGER, le futur SDECE - Service d'espionnage et de contre-espionnage), les services spéciaux que dirige un gaulliste historique, Jacques Soustelle, un des principaux acteurs de la guerre d'Algérie (Glaser et Smith, *Comment* 58). Né en 1913, issu d'une famille aisée installée en Guadeloupe, Jacques Foccart, surnommé par Pierre Péan « l'homme de l'ombre », était selon lui le « maître incontesté de l'Afrique francophone » (Péan, *Affaires* 129). Surnommé également « Monsieur Afrique », Foccart était chargé des affaires franco-africaines qui, depuis 1947, constituaient un des dossiers les plus importants de la France libre. Dans son ouvrage intitulé *Journal de l'Elysée* publié en 1990, Jacques Foccart précise que c'est à la fin de 1947 que de Gaulle, informé des bons rapports qu'il entretenait avec de nombreuses personnalités africaines et antillaises, l'avait nommé délégué aux DOM-TOM du Rassemblement du peuple français (RPF) et fait élire à l'assemblée de l'Union française (Glaser et Smith, *Comment* 57).

Selon Robert Bourgi, Foccart, dont il sera le « successeur » et ce jusqu'à nos jours, avait bien tissé ses relations en Afrique et eut recourt « à divers stratagèmes propres aux

organisations et sociétés secrètes : formation de réseaux de renseignements, [...] enquête sur les opinions politiques des administrateurs et fonctionnaires coloniaux, [...] tentatives de « noyautage » des milieux d'affaires français installés en Afrique » (Bourgi 50).

Conseiller politique, secrétaire général de l'Élysée aux affaires africaines et malgaches de 1960 à 1974, « homme de l'ombre » du général de Gaulle, puis de Georges Pompidou, et ensuite de Jacques Chirac, Jacques Foccart est l'un des principaux initiateurs de la politique étrangère africaine de la France, appelée « Françafrique ». Cette expression polémique est attribuée à Félix Houphouët-Boigny, président de la côte d'Ivoire, qui l'avait utilisée pour définir les bonnes relations qu'il souhaitait entretenir avec la France mais que François-Xavier Verschave a emprunté pour critiquer l'ambiguïté, la criminalité et l'opacité qui caractérisent les relations franco-africaines. Dans son ouvrage *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Verschave définit cette politique « *La Françafrique* » initiée pour et sous de Gaulle par Jacques Foccart après la seconde guerre mondiale, et poursuivie sous tous les présidents français qui se sont succédés jusqu'à ce jour. Selon Verschave, la Françafrique désigne :

Une nébuleuse d'acteurs économiques, politiques et militaires, en France et en Afrique, organisée en réseaux et lobbies, et polarisée sur l'accaparement de deux rentes : les matières premières et l'Aide publique au développement. La logique de cette ponction est d'interdire l'initiative hors du cercle des initiés. Le système, autodégradant, se recycle dans la criminalisation. Il est naturellement hostile à la démocratie. Le terme évoque aussi la confusion, une familiarité domestique louchant vers la privauté (175).

Après avoir été nommé Président du Conseil par René Coty le premier juin 1958, de Gaulle a confié à Michel Debré la mission d'élaborer une nouvelle constitution qui a été approuvée le 28 septembre par référendum à une majorité de 79% des voix. Promulguée par René Coty, le 4 octobre 1958, la nouvelle constitution succède à celle de la quatrième République instaurée en 1946 et fonde la cinquième République en vigueur, en France jusqu'à nos jours. Après ce succès, de Gaulle fut facilement élu président de la République en décembre 1958 par un collège électoral dont il a reçu 78 % des votes. La nouvelle constitution accorde un pouvoir plus important au président, ce qui devait permettre au général de Gaulle de rebâtir un État puissant pouvant jouer un rôle important sur la nouvelle scène politique nationale et internationale. La nouvelle constitution définit et organise également les rapports futurs de la République avec ses colonies dans le cadre de la Communauté française qui se substitue à l'Union française instituée dans son titre XIII de l'article 77 à 87 dans le texte original (Conseil constitutionnel, « La constitution du 4 oct. »). Sur le plan organisationnel la Communauté, qui avait un caractère fédéral, une sorte de Commonwealth à la française, était présidée par le président de la République française, et dirigée par un Conseil Exécutif qui rassemblait les chefs des États membres et disposait d'un Sénat composé de délégués des parlements nationaux. Pour inciter ses colonies à adhérer à la communauté franco-africaine, de Gaulle, accompagné de son conseiller Jacques Foccart, s'est rendu en Afrique et Madagascar le 21 août 1958 pour une tournée de cinq jours qui l'a mené à N'djamena, Dakar, Tananarive, Brazzaville, Abidjan et Conakry. C'est à Brazzaville que de Gaulle avait présenté, le 24 août, les principes qui devaient régir les nouveaux rapports entre la France et ses colonies (autonomie interne, libre détermination des territoires, création d'un vaste ensemble politique, économique et militaire) et défini les structures institutionnelles de la

Communauté. Pour décourager l'option de l'indépendance en dehors de la Communauté, De Gaulle avait signalé qu'elle pouvait être obtenue sans délai à la suite d'un vote négatif lors du référendum constitutionnel, aux risques et périls du territoire qui aura choisi de faire sécession. Les nouvelles mesures offraient la possibilité pour tout pays membre de la Communauté – c'est-à-dire ayant voté « oui » au référendum – de négocier ultérieurement son indépendance avec la métropole (Glaser et Smith, *Comment* 50).

Sur influence du Général de Gaulle, et le concours de quelques puissants leaders politiques africains, partisans d'un « ensemble français », à l'instar de Félix Houphouët-Boigny, Barthélemy Boganda, Lamine Gueye, Léopold Sédar Senghor, Léon Mba et de chefs religieux, le « oui » l'avait largement emporté. Seul Ahmed Sékou Touré osa dire « non » à la Communauté et exiger l'indépendance immédiate de son pays la Guinée, préférant « la liberté dans la pauvreté à la richesse dans l'esclavage. » Pour avoir bravé la France et proclamé l'indépendance de son pays (avant terme), le 2 octobre 1959, Sékou Touré a été puni par de Gaulle qui a rapatrié tous ses cadres administratifs et militaires aux fins de déstabiliser l'économie de la Guinée. Parallèlement, le nombre de coopérants français a sensiblement augmenté dans les pays qui ont accepté les conditions françaises, dont notamment la Côte d'Ivoire, le Gabon, Djibouti et le Sénégal (51-53). Comme l'a reconnu plus tard Abou Diouf, « les dirigeants sénégalais ne voulaient pas subir le même sort que le Nigérien Djibo Bakari » qui, en raison de son refus d'adhésion, fut écarté et remplacé par son cousin Hamani Diori, futur président (51). Hamani Diori a été à son tour éloigné du gouvernement en 1974 pour avoir osé exporter l'uranium nigérien en dehors de la France (Verschave, *De la Françafrique* 13).

Les lourdes dépenses et la tragédie humaine engendrées par les guerres d'Indochine et d'Algérie, et la guérilla rebelle au Cameroun, compliquées par

l'incapacité de la France de répondre aux exigences politiques et économiques grandissantes des populations « indigènes », les transformations issues de la seconde guerre mondiale qui inaugura l'ère du système bipolaire, sont autant de raisons qui ont incité de Gaulle à se libérer de la responsabilité de ce lourd fardeau que sont devenues les colonies africaines (Glaser et Smith, *Comment*, 46-49). En effet, comme nous le verrons plus loin, de Gaulle avait l'intention de se libérer de la responsabilité, mais pas des colonies dont la France ne pouvait réellement se passer. C'est ainsi qu'en 1959 de Gaulle décida unilatéralement d'enclencher la décolonisation de ses colonies, excepté les Comores et Djibouti, ainsi que les territoires d'outre-mer (TOM). Le processus commença en décembre 1959, par la Fédération du Mali (territoire de l'ancien Soudan français composé du Mali et du Sénégal) et Madagascar, qui sont poussés par Paris à proclamer leur indépendance dans le cadre de la communauté. Peu de temps après, ce sont treize États subsahariens (le Cameroun le 1^{er} janvier, le Sénégal le 4 avril, le Togo le 27 avril, le Dahomey le 1^{er} août – devenu Bénin en 1975 –, le Niger le 3 août, la Haute-Volta le 5 août – devenue Burkina Faso en 1984 –, la Côte d'Ivoire le 7 août, le Tchad le 11 août, la République Centrafricaine le 13 août, le Congo Brazzaville le 15 août, le Gabon le 17 août, le Mali le 22 septembre et la Mauritanie le 26 novembre) qui, successivement, ont bénéficié de « l'indépendance » offerte par la France sans négociations ni referendum, mais selon les conditions arrêtées unilatéralement par de Gaulle (53). Tous ces pays ont signé avec la France des accords bilatéraux pour subsister au sein d'une Communauté qui n'avait plus d'existence réelle. En fait, la majorité des dirigeants de ces pays souhaitaient une autonomie au sein de la Communauté française plutôt qu'une réelle indépendance. Hormis Madagascar dont les revendications d'indépendance clairement exprimées ont connu des répressions cruelles, en Afrique subsaharienne, seul le

Cameroun à mené une véritable guerre de libération nationale qui a duré de 1955 à 1971. La répression sanglante de l'armée coloniale française a coûté la vie à des milliers d'indépendantistes camerounais, dont le leader Ruben Um Nyobé, assassiné en 1958 (Foutoyet 113). Ce patriote rebelle camerounais a expliqué, dans un discours portant sur *Le problème national camerounais*, discours que l'on retrouve dans une compilation de discours rassemblés par Achille Mbembé en 1984, les raisons de son combat contre le colonialisme: Les colonisateurs ne veulent pas admettre qu'un Noir soit l'égal d'un blanc. Cette conception se manifeste dans le domaine social, dans l'échelle des salaires, dans le traitement médical, dans le logement, dans la justice et, hélas, à l'Église. Quelle est alors l'âme éprise de liberté qui resterait insensible devant ce fait révoltant d'un étranger qui traite les enfants de la terre comme des hommes de seconde zone ? La doctrine coloniale n'a jamais cessé de proclamer que le Blanc est un être supérieur et que le Noir, spécialement, ne possède que des capacités limitées [...]. Une telle façon de ne rien faire pour modérer, sauf cas exceptionnel, la discrimination raciale fait beaucoup pour renforcer notre méfiance et notre combativité (Achille Mbembé 23).

Ruben Um Nyobé raconte ainsi la triste réalité qui relève de l'expérience vécue par toutes les populations africaines et malgaches, prenant par ses discours le contre pied de la classe dirigeante composée d'une minorité d'assimilés et de collaborateurs qui profitaient de ce que les révisionnistes français appellent aujourd'hui les « bienfaits de la colonisation ».

Mais il y eut aussi le problème algérien. Quatre jour après le déclenchement de la guerre d'Algérie, le 5 novembre 1954 François Mitterrand à la tribune de l'Assemblée nationale déclarait que « La rébellion algérienne ne peut trouver qu'une forme terminale : « la guerre », puis « L'Algérie, c'est la France » (Harbi et Stora 170). Ce même

Mitterrand, futur président de la France, écrivait en 1958 à la veille des indépendances de l'Afrique subsaharienne que « Garder l'Afrique et y rester, n'était-ce pas d'abord en confier les soins aux africains qui sauraient fermer les yeux devant le mirage d'un rationalisme illusoire ? » (Mitterrand 183). Cent coups de canons français ont été tirés le 10 août 1958 à Fort Lamy, aujourd'hui N'djamena, non pas pour étouffer une insurrection, mais pour saluer l'indépendance du Tchad. Présent à cet événement, André Malraux avait déclaré : « En ce temps où une liberté incertaine a si souvent la couleur du sang, je salue la jeune république tchadienne dont l'espoir est le nôtre, dans l'exaltation de cette nuit historique. » (Glasser et Smith, *Comment* 52). Rappelons que ce même Malraux, considéré comme un des plus grands intellectuels engagés, s'est révolté et séparé pendant de longues années de sa fille Florence, à qui il reprochait d'avoir signé avec d'autres intellectuels français le manifeste des 121 qui, le 6 septembre 1960, appelaient à l'insoumission dans la guerre d'Algérie. La France gaulliste avait décidé officiellement d'accorder l'indépendance à tous les pays africains et à Madagascar, excepté l'Algérie. En dehors de l'affaire Dreyfus, la France n'a jamais été aussi divisée que sur la question de l'indépendance de l'Algérie. Les conflits inter-français provoqués par ce sujet avaient atteint en effet le seuil d'une guerre civile opposant les ultras de « l'Algérie française » aux partisans de la décolonisation. C'est dans ces conditions extrêmement dangereuses que de Gaulle a fini par consentir à l'indépendance de l'Algérie, le 5 juillet 1962. Après plus de 132 ans de colonisation, huit ans de guerre acharnée et plus de 1,5 million de morts algériens. La décolonisation de l'Afrique française a été menée à son terme conformément à la légalité internationale et aux vœux de la majorité des citoyens français qui, après l'indépendance de l'Algérie, avaient voté le referendum de 1962, à 80 % oui « pour tourner la page de la colonisation de l'Afrique ».

Certes, il reste encore des territoires occupés comme Djibouti, mais, comment pouvait-on croire que la France qui durant des siècles exploita sans limites les richesses africaines pouvait objectivement accepter la cessation de ce pillage bénéfique à son économie ? À l'instar de ce qu'elle fit avec ses autres colonies africaines, la France avait, dans les négociations relatives aux accords d'Evian de mars 1962, imposé à la partie algérienne des clauses secrètes parmi lesquelles le droit de l'exploitation du pétrole algérien après la proclamation de l'indépendance au nom de la poursuite par la France de l'application du Code pétrolier saharien, promulgué en 1958. En effet, l'exploitation des premiers puits à Hassi Messaoud, à partir de juin 1956, avait réalisé le « rêve saharien ». Malgré la main mise sur le pétrole gabonais qui avait permis à la France d'avoir au milieu des années 1950 une certaine « autonomie énergétique », de Gaulle ne voulait pas perdre cette manne tombée du ciel en pleine guerre de Libération nationale. Dans les négociations, la partie française avait imposé la création d'un organisme mixte algéro-français de gestion et de contrôle de l'industrie pétrolière algérienne, dénommé Organisme saharien et au sein duquel les deux pays étaient représentés par un nombre égal d'administrateurs. Il s'agissait toutefois d'une structure administrative qui échappait complètement à la souveraineté algérienne. Deux ans après l'indépendance les accords du 29 juillet 1965, ont permis à l'Algérie de cesser d'être un simple percepteur d'impôts et d'exercer une certaine souveraineté sur les richesses de son sous sol. Ces accords ont permis la création d'une société en participation (50%-50%) Sopefal, chargée de la recherche et de la production, et composée de Sonatrach qui représentait l'Algérie et du Groupe Erap qui représentait la France. Après les grandes découvertes de gaz et de pétrole, durant toute la période de fin 1969 à début 1971, l'Algérie n'avait cessé de demander à son partenaire français de se conformer aux engagements relatifs aux révisions des clauses fiscales, sans

hélas aucune suite favorable. Par ailleurs, les mesures de mise sous contrôle par l'Algérie des compagnies pétrolières américaines présentes au Sahara ont abouti à la cession par Getty Oil à Sonatrach de 51% de ses intérêts sur le champ de Rhourde El Baguel. Après de longues et infructueuses négociations avec les autorités françaises, sur la révision des clauses fiscales, le président algérien Boumediène a décidé, le 24 février 1971, de nationaliser les hydrocarbures et mettre fin au « rêve saharien » français. D'autres pays ont suivi l'exemple algérien, dont l'Angola et l'Indonésie, qui nationalisèrent leurs ressources pétrolières. À partir de ce moment, l'Algérie contrôlait, au travers de sa compagnie pétrolière Sonatrach, 4 milliards de tonnes de réserves pétrolières sur un total estimé à 5 milliards, des réserves de gaz estimées 4000 milliards de mètres cubes y compris toutes les réserves de condensat estimées à l'époque à 600 millions de tonnes et un réseau de 8 gazoducs et oléoducs d'une longueur totale de 3500 kilomètres. La part de Sonatrach, qui avait été jusque-là de 30% de la production, passait ainsi à 77% (*El Watan*, le 27 déc. 2008). L'Algérie, qui avait opté par cette attitude à l'indépendance totale vis-à-vis de la France s'était automatiquement enfoncée dans le bloc, socialiste en mettant en place une économie centralisée entre les mains d'un parti unique et d'un régime dictatorial. Les chefs d'États des autres colonies françaises en Afrique subsaharienne ne se souciaient guère de la souveraineté économique de leurs pays qu'ils ne pouvaient imaginer se développer hors du giron de la métropole. Dans tous les cas de figure, l'Afrique « indépendante » était effectivement, comme le suggère le titre du livre de René Dumont, « mal partie ».

Considérons maintenant de plus près le rôle de la « Françafrique » dans le processus de soumission et de domination de l'Afrique post coloniale française. Comme nous l'avons vu plus haut, avant la décolonisation des l'Afrique, de Gaulle et Jacques

Foccart ont pensé à mettre en place deux politiques françaises qu'ils mèneront parallèlement dans leurs relations avec les anciennes colonies africaines. De Gaulle qui symbolisait une France libre devenue membre du Conseil de sécurité des Nations Unies en même temps que puissance économique et économique et militaire, représentait la politique officielle de son pays destinée à l'opinion publique nationale et internationale. Cette politique vantait les valeurs françaises de liberté, d'égalité et de fraternité et, évidemment, la volonté d'aider ses anciennes colonies à aller vers l'indépendance, la paix et la prospérité. Jacques Foccart, qui agissait dans l'ombre du président, était chargé de la seconde politique, occulte, usant d'un arsenal de moyens illicites dont le but essentiel consistait à maintenir le contrôle de la France des richesses naturelles (minerais, bois, café, cacao, etc.), et surtout les produits stratégiques comme les hydrocarbures et l'uranium en Afrique, notamment dans les anciennes possessions. C'est cet objectif publiquement inavoué, car illégal, que Verschave définit comme étant le point de départ de la « Françafrique » (Verschave, *De la Françafrique* 9). Rappelons que l'objectif essentiel de la colonisation n'a jamais été le développement des colonies et la prospérité des Africains. La France a bâti son empire colonial pour en tirer des avantages économiques. Aussi, en se débarrassant officiellement de son « titre de propriété » sur l'Afrique qui impliquait une variété de responsabilités, la France espérait en tirer le maximum de profit avec un minimum d'investissement et de risque. Pour réaliser cette politique, Foccart devait remettre le pouvoir colonial entre les mains de dirigeants africains favorables à la France. La Françafrique est donc une sorte de symbiose entre d'une part, le gouvernement français et, d'autre part, des régimes « amis » installés par la France avec des ramifications à tous les niveaux de la vie socioéconomique et politique où tous et tout œuvrent pour satisfaire prioritairement les besoins économiques et

politiques de la France. Les premiers dirigeants africains ont été choisis parmi les élites qui, durant la seconde guerre mondiale, et notamment la période coloniale, avaient prouvé leur soumission et dévotion à la France (Verschave, *le plus long scandale* 287). Ces hauts cadres « formés » par Paris avaient bénéficié du régime d'assimilation qui leur avait offert la nationalité française et des postes, parfois très importants, au sein de la fonction publique, de l'armée et même des services secrets français à l'instar d'Omar Bongo du Gabon qui reconnu en avoir fait partie (Verschave, *De la Françafrique* 9-11). Le meilleur exemple est celui de Félix Houphouët-Boigny, ex-député et ex-ministre de la République française devenu président de la Côte d'Ivoire après l'« indépendance ». On peut aisément dire que de Gaulle avait, en fait, créé des États franco-africains. Pour leur « dévouement », la France s'est engagée à garantir aux chefs d'État africains la protection totale y compris militaire, ainsi qu'une aide publique au développement (ADP). Le premier geste de soumission consistait à faire signer aux régimes « amis » nouvellement « indépendants » des accords militaires, diplomatiques, et économiques. Outre les accords publiés au journal officiel, il y a eu de nombreuses clauses inconnues par le public et ignorées même par le parlement français. *Le journal officiel* de la République des années 60 avait publié les accords de défense signés avec divers pays africains et, en annexe, une clause de préférence « dans le domaine des matières premières et produits stratégiques » subdivisés en deux catégories : La première porte sur les « hydrocarbures liquides ou gazeux », et la seconde sur « l'uranium, le thorium, le lithium, le béryllium, leurs minerais et composés » (Glaser et Smith, *Comment* 167). Ces contrats, qui touchent la vie économique et politique des États décolonisés, prévoient comme on peut s'en douter, les conditions d'accès aux richesses naturelles dont la France a besoin. Dans le cadre du Gabon, l'article 4 de l'accord sur les matières premières et produits stratégiques stipule

que « lorsque les intérêts de la défense l'exigent, la France limite ou interdit leur exportation à destination d'autres pays. » L'article 5 dispose que « concernant ces mêmes produits, le Gabon réserve par priorité leur vente aux États de la Communauté après satisfaction des besoins de sa consommation intérieure et s'approvisionne par priorité auprès de ces États. » (Péan, *Affaires* 42-43). Rappelons que ces mêmes accords ont été imposés par la France à tous les jeunes pays indépendants d'Afrique. Pour réaliser ce projet, Foccart devait faire en sorte que les anciennes colonies demeurent les partenaires commerciaux exclusifs de la métropole ; en d'autres termes « une chasse gardée » ou un « pré carré ». Pour une plus grande sécurité, il est prévu aussi l'installation de bases militaires qui ont pour mission de défendre les régimes « amis », d'encadrer et de former leurs forces armées et d'intervenir partout en Afrique où les intérêts de la France l'exigent (Foutoyet 20). Étrangement, les dispositions constitutionnelles du titre XIII relatives à la Communauté qui est devenue caduque peu de temps après sa création n'ont été abrogées que le 4 août 1995 (Révision constitutionnelle). Dans le cadre de cette politique, Jacques Foccart a créé un réseau qu'il contrôlait et dirigeait depuis le secrétariat général aux Affaires africaines et malgaches, connu sous le nom de la « cellule africaine de l'Elysée » sise au 2, rue de l'Elysée (Foutoyet 20). Agissant avec toute liberté et en dehors de tout contrôle parlementaire, ou même ministériel, Foccart orchestrait avec beaucoup d'efficacité et sans scrupule la mission de domination et de pillage de l'Afrique. La France, avec le génie du général de Gaulle, le bras de Foccart et la main de ses réseaux mafieux et mercenaires (Bob Denard, Paul Barril) n'a pas hésité à recourir à l'assassinat de nombreux leaders africains dont Ruben Um Nyobé en 1958, Félix Moumié en 1960, Osenda Ofana en 1966, Ernest Ouandié en 1970, le président togolais Sylvanus Olympio en 1963, et bien d'autres patriotes qui œuvraient pour l'intérêt de leurs pays (Foutoyet

19). Pour écarter « démocratiquement » les candidats gênants, réélire les régimes « amis » ou placer de nouveaux béni oui-oui, on procédait à la fraude électorale de manière massive. Même si les citoyens ont voté à 70 ou 80% pour se débarrasser du dictateur, ils le revoient réélu avec 90% des voix...ou 55% afin d'éclipser le doute. Il n'y a pas lieu de citer des exemples de fraudes électorales car des élections propres et transparentes, en dehors des rares exceptions que sont le Bénin ou le Mali, n'ont jamais eu lieu dans bon nombre de pays d'Afrique francophone où cette situation, hélas, persiste encore de nos jours. Pour confirmer cette triste réalité, nous pouvons nous référer aux propos de Jacques Chirac rapportés par *Le Canard Enchaîné* du 28 juillet 1999. A une question sur la démocratie en Afrique, le président français répondait : « Il faut bien que les dictateurs gagnent les élections, sinon ils n'en feront plus ». Aux fins de contrôler efficacement l'économie de ses anciennes colonies, la France a créé après la seconde guerre mondiale quelques instruments financiers dont notamment le Franc CFA et le FIDES. Le Franc CFA, qui a été mis en circulation le 26 décembre 1945, signifiait entre 1945 et 1958 « Colonies Françaises d'Afrique », puis entre 1958 et la décolonisation « Communautés Françaises d'Afrique ». Aujourd'hui, l'appellation signifie franc de la « Communauté Financière d'Afrique » pour les pays membres de l'UEMOA, et franc de la coopération financière en Afrique centrale pour les pays membres de la CEMAC (Banque de France). La zone franc se compose aujourd'hui de quinze pays : huit pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo), six pays d'Afrique centrale (Cameroun, République Centrafricaine, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) et les Comores. Cette organisation, qui est gérée par la France, s'appuie sur des institutions africaines : la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC), la Banque

Centrale des Comores (BCC). Le système franc CFA est basé sur quatre grands principes : la centralisation des réserves de change au Trésor public français, la fixité de la parité franc CFA/euro, la libre convertibilité du franc CFA à l'euro, et la libre circulation des capitaux entre la France et les pays africains de la zone franc (Banque de France). Les banques centrales communes (BEAC, BCEA), qui sont sensées gérer le FCA n'ont en fait aucun contrôle sur la politique monétaire des pays membres qui est décidée à Paris en fonction des intérêts primordiaux de la France (Survie). Chacune des deux banques centrales possède un compte d'opérations au Trésor public français où, depuis 2005, elles doivent déposer 50% des réserves de change. Les deux comptes d'exploitation (BEAC, BCEA), totalisent environ 8 000 milliards de francs CFA, soit quelques 12 milliards d'euros. Les avances budgétaires sont décidées par le Trésor public français qui garantit la valeur de cette monnaie. Ainsi, après cinquante ans d'indépendance, la politique monétaire de la zone franc demeure encore sous le contrôle exclusif de la Banque de France (Survie). Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES) a été créé le 30 avril 1946 pour centraliser le financement des plans de développement d'outre-mer. Cependant, s'agissant d'une aide publique dite « liée », ce sont de nombreuses petites et moyennes entreprises françaises qui, dans le cadre de la sous-traitance avec les grands groupes industriels français implantés en Afrique, trouvent un grand marché protégé indirectement par l'État français. Dans sa lettre ouverte au président Sarkozy intitulée « Non, Président Sarkozy : L'Afrique ne veut plus être « aidée », l'Afrique a besoin qu'on lui fiche la paix », publiée le 22 mai 2007, Daniel Mengara affirme à juste titre que « l'économie française s'est construite sur le sang des Africains ». Se référant à un article intitulé « Dossier : La France qui s'exporte » publié sur le site du ministère des affaires

étrangères diplomatie.gouv.fr, Daniel Mengara, président du mouvement « Bongo doit partir » attire l'attention de Sarkozy sur l'apport capital de l'Afrique dans le développement économique de la France. Selon cet article : « Au début des années 60, la France n'avait pas ou peu de vocation exportatrice. Longtemps tourné vers ses anciennes colonies d'Afrique et d'Asie qui constituaient un marché captif, son commerce extérieur avec les pays industrialisés ne s'est en effet développé que progressivement avec la décolonisation, puis la suppression du protectionnisme et l'instauration du Marché commun européen. Mais cela n'a pas été sans mal ». (BDP) En effet, avec l'aide du gouvernement français et le concours des « régimes Amis », les entreprises françaises s'accaparent pratiquement tous les grands projets d'investissements dans le domaine des infrastructures (routes, bâtiments, barrages, travaux publics etc.), y compris le développement des industries minières et agricoles qui servent comme intrants aux industries françaises. La France finance prioritairement les secteurs d'activité qui sont étroitement liés au développement économique de l'Hexagone. Une grande partie des profits engendrés par cet afflux de capitaux désigné comme « aide public au développement » (ADP) est ainsi renvoyée en « métropole ». Jusqu'en 2000, sur 100 francs français alloués à un pays africain, 61 francs étaient rapatriés en France (Glaser et Smith, *Comment* 54). Le transfert des revenus est également amplement pratiqué par les fonctionnaires français qui venaient et viennent encore nombreux dans les anciennes colonies pour « faire du CFA » et retourner en France pour les dépenser ou les faire fructifier. Entre 1960 et 1990, environ 500 000 Français ont travaillé en Afrique francophone en tant que coopérants. Au milieu des années 80, quelques 28 000 instituteurs et professeurs, soit un huitième du corps enseignants français travaillaient en Afrique francophone. Les opportunités professionnelles lucratives ont ainsi drainé des

milliers d'expatriés français en Afrique dont le nombre est passé de moins de 120 000 à la veille des indépendances à plus de 250 000 en 1990, dont 50 000 en Côte d'Ivoire, 25 000 au Gabon et 12 000 à Djibouti. (Glaser et Smith, *Comment* 53). Au Gabon, comme dans la quasi-totalité des pays subsahariens, toutes les activités qui créent des richesses sont entre les mains de ces « expatriés » (Péan, *Affaires* 94). Les pouvoirs publics africains n'opposent aucune restriction à cette évasion des capitaux pourtant préjudiciable à leur économie. Aussi, lorsque la France déclare fièrement verser 1.9% en 1962, contre moins de 1% en 1969, de son revenu national, à l'APD, elle omet sciemment de tenir compte des rapatriements des fonds et autres dépenses relatives à la promotion de la francophonie qui servent plutôt la France sans absolument aucun impact sur le développement de l'Afrique (Dumont 65). L'aide publique au développement (APD) accordée par la France à l'Afrique dans le cadre des ressources publiques allouées par les pays de l'OCDE, est destinée prioritairement aux « régimes amis » qui en grande partie la détournent de ses objectifs de développement. Le Gabon qui avec ses énormes richesses n'avait certainement pas besoin d'aide était classé premier bénéficiaire de l'APD française par habitant, soit sept fois plus que le Niger et dix fois plus que le Burkina Faso, pays pourtant relativement plus pauvres (Verschave, *Le plus long scandale* 65). Au même titre que les revenus tirés des exportations des matières premières, l'aide publique au développement (APD), profitait surtout aux chefs d'état africains qui, en contrepartie, comme l'avait anticipé le Général de Gaulle et tous les présidents qui lui ont succédé, ferment les yeux sur le pillage des richesses de leur pays. Comme dirait Léopold Sédar Senghor, ce type de partenariat n'est pas une coopération mais de la « Kollaboration » (Voir chapitre 1.C). Les dictateurs au pouvoir et la France qui les a fabriqués n'ont jamais souhaité un réel développement économique de l'Afrique. Les budgets des pays africains

sont engloutis dans des investissements de prestige. Jaloux du palais de son ami le roi du Maroc, Bongo a fait réaliser son propre palais qui a coûté au peuple gabonais environ 1,5 milliards de francs soit 75 milliards de franc CFA. À la presse française, qui a dénoncé cette folie des grandeurs, Bongo se justifie en se référant à l'histoire de France : « Vous ne critiquez pas Louis XIV pour avoir construit le château de Versailles. J'ai fait construire ce palais qui restera pour les générations futures... » Alors peu importe que la génération d'aujourd'hui vive dans la misère. Le Président Félix Houphouët-Boigny était un autre dictateur qui voulut marquer l'histoire d'une empreinte personnelle en faisant construire la cathédrale Saint-Paul d'Abidjan pour un coût estimé à 6 milliards de francs CFA dans un pays où règne la famine. Des investissements extrêmement coûteux et non productifs ou des projets industriels hautement capitalistiques mais sous-utilisés, nous en trouverons partout en Afrique. Outre ces capitaux gelés, un taux important du budget de l'état est destiné à satisfaire les besoins d'une caste de privilégiés dont les ministres, les députés et autres hauts fonctionnaires. À titre d'exemple, en 1964, le Gabon avec ses 450 000 habitants, avait 65 députés soit, un pour 6000 habitants, contre un pour 100 000 en France (Dumont, *L'Afrique est mal partie* 69). Pour reprendre la remarque de René Dumont, la principale « industrie » des pays africains était en fait l'administration qui évidemment est improductive. En 1964, les seules dépenses de personnel absorbaient 78 % du budget du Congo et 64 % de celui du Dahomey où ces dépenses dépassaient largement le total des ressources fiscales (68). Une telle administration qui a mené les pays Africains à la ruine fonctionnait – et existe encore dans presque la quasi-totalité des anciennes colonies françaises. Aussi, la France autorise et facilite les détournements et la dilapidation de milliards de Francs par les dictateurs, au détriment des populations locales, dont la majorité vit au-dessous du seuil de pauvreté. Mais qu'importe « la bonne

gouvernance » puisque la France tire profit du système. Ce n'est pas par hasard que c'est justement durant la période de la guerre froide qui date de 1947 à la chute du mur de Berlin en 1989, que la France a réalisé en Afrique ses excédents commerciaux les plus importants. Le solde positif variait entre 10 et 20 milliards de francs français soit, 1,5 à 3 milliards d'euros par an. La balance globale des échanges commerciaux de la France était de 70 à 80 milliards de francs, soit 10,7 à 12,2 milliards d'euros pour les exportations contre environ 60 milliards, soit 9,2 milliards d'euros pour les importations (Glasser et Smith, *Comment* 54). C'est l'excédent commercial avec l'Afrique, qui permettait à la France de réduire partiellement son déficit avec le reste du monde.

La France a utilisé les Africains et a profité de l'Afrique non seulement pour asseoir son développement économique et se libérer du joug nazi, mais également pour la production de sa première bombe atomique. En effet, la France a fait signer à l'Algérie une clause secrète des accords d'Evian autorisant l'armée française à poursuivre ses essais nucléaires, après l'indépendance et ce, jusqu'en 1967. Selon les rapports français, au total 17 essais nucléaires ont été menés au Sahara dont le premier tir aérien, d'une puissance quatre fois supérieure à la bombe d'Hiroshima a été mené à Reggane le 13 février 1960. Après trois autres tirs aériens, la France a fait exploser 13 autres bombes souterraines dont 11 après l'indépendance de l'Algérie (LDH Toulon, *Les essais*). Dans l'article paru dans le journal *El Watan*, William Kob, survivant d'un des essais nucléaires le 25 avril 1961, parle avec émotion du jour du fameux essai. Le soldat Kob et ses compagnons avaient pour mission de ramasser les dosimètres placés sur les mannequins exposés non loin du point Zéro. Les mannequins étaient équipés de dosimètres, mais pas nous. On avait des combinaisons blanches, des masques à gaz, ce n'était pas le cas de tout le monde. Ce jour-là, il y avait un vent de sable terrible, je conduisais le JMC mais je ne

voyais rien. À 200 mètres du point Zéro, il y avait des mannequins renversés qui fumaient encore, nous avons récupéré les dosimètres et sommes repartis... ce qui est écœurant c'est que les scientifiques nous regardaient de loin enfouis et protégés », observe-t-il, en notant qu'il a ensuite eu des problèmes dermatologiques. « Le médecin de l'armée m'a dit 'si tu veux retourner au civil, t'as intérêt à fermer ta gueule' », ajoute-t-il. □ Il a une pensée pour les Touareg qui étaient sur les lieux sans protection: « Il faut que la France reconnaisse ses saloperies, que les Algériens soient indemnisés. La France a été barbare durant la guerre. Je refuse d'accrocher des médailles pour une guerre qui a été complètement idiote et barbare (*El Watan*, 24 février 2010).

Malgré l'adoption par l'Assemblée nationale française le 30 juin 2009, puis par le Sénat le 14 octobre dernier, du projet de loi relatif à la reconnaissance et à l'indemnisation de l'ensemble des victimes des essais nucléaires français, les Algériens n'ont à ce jour pas encore obtenu réparation.

En cédant le pouvoir aux dictateurs africains, la France par le biais des mécanismes de la « Françafrique », notamment les réseaux de Foccart, et aujourd'hui ceux de Bourgi et autres, continue à piller l'Afrique sans être officiellement responsable des résultats économiques catastrophiques dans ses anciennes colonies.

B. Économie et politique étrangère françaises dans le contexte de la « Françafrique »

Après l'établissement de la cinquième République et la proclamation des indépendances des colonies françaises en Afrique, la France est devenue ce que le Général de Gaulle avait souhaité : une puissance économique, politique et nucléaire. Elle est parmi les cinq membres du Conseil de sécurité et derrière elle plusieurs États africains francophones soutenant sa diplomatie et sa politique étrangère au sein des institutions

internationales, et notamment à l'ONU. C'est l'Afrique qui, avec son apport économique et politique, a fait de la France ce qu'elle est devenue. Le témoignage de l'ancien ministre de la coopération Jacques Godfrain issu de son livre : *L'Afrique, notre avenir*, paru en 1998, résume parfaitement ce que nous voulons prouver, à savoir le poids et le rôle de l'Afrique dans la politique internationale française.

C'est ainsi : grâce à ce lien avec l'Afrique, la France ne sera jamais ni le Liechtenstein ni même l'Allemagne. Nous sommes un pays à part en Europe. Aux Nations unies grâce à l'Afrique, nous pesons plus lourd que notre population, notre superficie et notre produit intérieur brut. L'Afrique est pour nous un levier formidable. Petit pays, avec une petite force, nous pouvons soulever la planète parce que nous sommes en relations d'amitié et d'intimité avec quinze ou vingt pays africains (Glasser et Smith, *Comment* 22).

Sur la base de ces affirmations, Glasser et Smith, s'interrogent « qui nierait que « ce besoin d'Afrique » a longtemps été une partie intégrante, et intégrée, de la politique, de l'économie et même de la culture française » ? (Glasser et Smith, 22-23). Ces opinions viennent certainement soutenir notre présent travail dans lequel nous, nous efforçons de prouver à Sarkozy que, la France a besoin de l'Afrique sur le plan économique, politique et culturel.

L'Afrique occupe donc une place prépondérante dans la politique étrangère de la France, d'où l'objectif de tous les présidents de la Vème République consistant à maintenir les relations privilégiées que de Gaulle et Jacques Foccart ont réussi à tisser avec les anciennes colonies. Pour les responsables politiques français, mettre fin à la Françafrique serait un suicide économique. C'est pourquoi, après les événements du

printemps 1968 et la démission du général de Gaulle, le président Georges Pompidou avait reconduit Jacques Foccart à la tête de la cellule africaine de l'Élysée. Premier ministre de Charles de Gaulle de 1962 à 1968, le président Pompidou savait parfaitement que seul Foccart pouvait lui préserver et développer les « rapports personnels » avec les présidents africains. Comme disait Omar Bongo au pouvoir de 1967 à 2009 : « Foccart a été un trait d'union. Avec lui, on savait que notre message n'allait pas prendre la pirogue pour arriver chez de Gaulle » (Glaser et Smith, *Comment* 59). Ce sont effectivement les relations directes et privilégiées que Foccart a développées depuis de longues années avec ses amis chefs d'états africains et qu'il appelait lui-même « circuit court », qui a fait des anciennes colonies françaises cette chasse gardée présidentielle. À titre d'exemple, pendant plus de quarante ans, Foccart appelait tous les mercredis le président ivoirien Houphouët-Boigny (58). Dans son entretien avec Philippe Gaillard publié dans le livre *Foccart parle* tome 1, Jacques Foccart écrit : « Par sa culture, par sa perception des hommes, par son bon sens et par l'amitié qu'il m'a prodigué, Félix Houphouët-Boigny est un des êtres à qui je dois le plus. Sans lui, je n'aurais pas réalisé tout ce qu'on voudra connaître que j'ai fait de meilleur, et peut-être ne serais-je pas exactement qui je suis » (*Foccart, parle* 469). Peut-on encore s'étonner pourquoi les aspects les plus importants de la politique française en Afrique ne se décident pas dans les salons et encore moins en présence de journalistes et autres témoins ! En raison des « barbouzeries », coup tordus, et « magouilles », expressions utilisées par Pierre Péan pour caractériser les stratagèmes propres à « l'homme de l'homme » qu'était Foccart, la Françafrique est concoctée dans « l'arrière-cuisine du Gaullisme » (Verschave, *Le plus long scandale* 287).

L'accès illimité et le contrôle des gisements de pétrole et d'uranium africains, qui doivent assurer l'indépendance énergétique de la France, a toujours été une des

préoccupations majeures des responsables politiques français. Pour atteindre cet objectif, de Gaulle avait confié en 1967 à son ami Pierre Guillaumat, ancien militaire, agent secret gaulliste, chargé du commissariat à l'énergie atomique et artisan de la bombe nucléaire française, la mission de créer l'entreprise d'extraction et de distribution pétrolière Elf (Foutoyet 21-22). Cette entreprise est un excellent exemple d'activités économiques et commerciales sur fond d'activisme politique d'espionnage et mafieux, coiffées par le réseau de la Françafrique. Nous avons signalé les essais nucléaires effectués par la France dans le Sahara algérien au mépris total des vies humaines et de l'environnement. Aussi, l'accès à l'uranium africain et particulièrement nigérien et gabonais est plus que vital pour la France qui outre son indépendance énergétique, tient à maintenir sa position militaire et politique parmi les puissances nucléaires mondiales. La prise en charge de ce produit stratégique a été confiée à la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA). Elf-Aquitaine, surnommée « Elf-Africaine » de part sa forte concentration en Afrique et plus particulièrement au Gabon, où au milieu des années 80 ce pays représentait un tiers de la marge brute d'autofinancement de l'entreprise et près de la moitié de ses réserves pétrolières prouvées. Depuis le début de sa création, Elf était liée aux services de renseignements français, le SDECE devenue DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure) sous le Président François Mitterrand. Evidemment, cette importante compagnie ne pouvait pas fonctionner sans Foccart et son ami Maurice Robert qui fut un des piliers de la Françafrique. Haut gradé et héros de la guerre d'Indochine, Maurice Robert a rejoint la SDESE en 1953 où il dirigeait le département Afrique, avant d'être nommé par Valéry Giscard d'Estaing ambassadeur au Gabon de 1979 à 1981 et finir sa carrière chez Elf où selon ses dires il percevait un salaire pendant trois ans « sans rien faire » (Glaser et Smith, *Comment* 61-71). Le portrait robot de cet homme et son parcours

professionnel nous éclairent mieux sur les responsables politiques français chargés des relations avec l'Afrique. Nous n'allons pas nous étendre sur la période de plus de quarante ans de quadrillage de l'Afrique par Foccart et son ami Maurice Robert et les innombrables « coups tordus » que leurs réseaux ont accompli dans toutes les ex colonies françaises et ailleurs. Nous jugeons toutefois utile de revenir sur la compagnie Elf, plaque tournante de ces réseaux au Gabon, pour mieux illustrer l'économie et la politique étrangère françaises dans le contexte de la « Françafrique ». À l'initiative de Jacques Foccart et à l'ordre du général de Gaulle le 19 février 1964, Maurice Robert à la tête de deux régiments de parachutistes, a rétabli le « président ami » Léon M'Ba écarté le 18 février par des officiers gabonais. Impopulaire et atteint d'un cancer, Léon Mba était devenu gênant pour la France. Foccart prépara sa relève en organisant des scrutins et des révisions constitutionnelles truqués qui ont désigné Bongo au poste de vice-président qui, investi de tous les pouvoirs est dès lors devenu automatiquement président fin 1967 à la mort de Léon M'Ba (Verschave, *Le plus long scandale* 132-33). Cette intervention au Gabon est une des méthodes classiques utilisées par Jacques Foccart et ses réseaux pour rétablir et consolider les « régimes amis » partout où la France avait des intérêts. Selon Foccart, elle a convaincu certains leaders africains de signer des accords d'intervention militaire avec Paris tout en prenant soin de laisser la date précise en blanc (*New York Times*, February 1996).

Le Gabon est pour la France une des principales sources d'approvisionnement en produits stratégiques dont le bois, le pétrole, l'uranium, le minerais de fer, le manganèse, etc. Jusqu'en 1969, le bois constituait la première source de revenu avec 75 % des exportations gabonaises pour chuter à 8% en 1979 et céder une place prépondérante au

pétrole qui, en 1976, avait atteint une production de 11,3 millions tonnes, soit 60% des revenus d'exportation et 40% du PIB. L'uranium est un autre produit stratégique dont la totalité de la production « yellow cake » est destinée au Commissariat à l'énergie atomique français. Qu'elles soient mixtes franco gabonaises, privées ou publiques françaises, les entreprises fonctionnent au Gabon dans un cadre réglementaire et comptable préconisé par des experts de la Françafrique où toutes les transactions sont basées sur des arrangements négociés avec le clan mafieux de Bongo. Les détournements et autres malversations financières rendent impossible la collecte de statistiques fiables relatives à la production, aux exportations et autres résultats financiers. Entre 1980 et 1981, le Gabon se contentait (officiellement) encore de royalties de 10% sur la production Elf-Gabon, alors que tous les membres de l'O.P.E.P imposaient aux sociétés pétrolières exploitant leurs sous-sols des participations variant de 51 à 100%. L'impôt sur les bénéfices était d'environ 73%, contre 85% dans les autres pays de l'O.P.E.P. Le Gabon, qui avait atteint depuis 1974 une participation de 25% dans Elf-Gabon, enregistrait une perte considérable au profit de la partie française qui comptabilisait les revenus sur la base des coûts officiels arrêtés par l'O.P.E.P. Cependant, en 1979 le pétrole était commercialisé sur le marché spot (marché libre) à des prix supérieurs de 3, 4 et 5 dollars au cours officiel. (Péan, *Affaires* 96-97). Il serait naïf de penser que Bongo et ses conseillers ignoraient la pratique de la commercialisation du pétrole sur le marché spot par les pays membres de l'O.P.E.P. Tout porte à croire que les millions de dollars non comptabilisés étaient utilisés pour financer les réseaux occultes de la Françafrique et les comptes privés du clan Bongo. En octobre 1975, les pratiques pétrolières du Gabon ont fait la Une de la presse internationale suite à la diffusion par la société américaine Ashland des noms de bénéficiaires de pots-de-vin parmi lesquels le président Omar

Bongo qui aurait reçu la somme de 150 000 dollars pour que « la société continue à exercer ses activités au Gabon » (Péan, *Affaires* 102). Multiplions cette somme par les dizaines d'entreprises étrangères qui opèrent dans les divers secteurs d'activité au Gabon et nous pouvons nous faire une idée sur l'importance de la fortune de Bongo bâtie avec l'aide des autorités françaises. Des centaines d'articles et des dizaines d'ouvrages citent des exemples de biens mal acquis par Omar Bongo et son entourage avec l'argent du peuple gabonais. Malgré toutes les richesses naturelles et le potentiel humain dont recèle le Gabon, 60% des Gabonais vivent au dessous du seuil de pauvreté. Selon *le rapport* du PNUD 2007/2008, le Gabon qui est peuplé de seulement 1,4 million d'habitants, est classé de par son PIB à la 84^{ème} place parmi les pays les plus riches du monde mais loin à la 119^e place sur 177 états dans le classement de l'Indicateur du Développement Humain. Cette situation anormale a été illustrée par Pierre Péan qui, dans son ouvrage intitulé *Affaires africaines*, montre comment les richesses gabonaises, concentrées dans les mains du clan Bongo et des entreprises françaises qui constituent 80% des investissements étrangers au Gabon, ne profitent pas à la population locale. Pierre Péan divulgue de nombreuses preuves tangibles de malversations économiques qui appauvrissent davantage la population gabonaise. Un tract daté du 5 décembre 1979 et signé par un inconnu membre du PSN (Patriotes pour le Salut National) listait le nombre et les noms des entreprises qui couvraient plusieurs industries : bois, chimie, automobiles, etc., et services : import/export, construction, transport, assurance et autres et qui faisaient de Bongo l'un des hommes les plus riches du monde (Péan, *Affaires* 102-105). En effet, selon une enquête du Congrès américain en 1999 et 2009, Omar Bongo s'octroyait près de 8 % des revenus de l'État et pratiquait le blanchiment de l'argent détourné. Il recevait

aussi annuellement 50 millions d'euros des compagnies pétrolières en échange du droit d'exploitation du pétrole gabonais.

Le Gabon semble jouer un rôle pivot dans la Françafrique, mais ce « modèle économique » a été mis en place et pratiqué à des degrés divers dans tous le pré-carré (ex colonies françaises) et même en dehors d'où les centaines de millions de dollars sous forme de commissions, rétro-commissions, vrais pots-de-vin et faux salaires qui sont pompés d'Afrique vers les banques françaises et autres pays occidentaux complices dans l'appauvrissement du continent. Dans le domaine de l'énergie, l'industrie nucléaire produit la majorité des besoins électriques de la France. L'uranium qui est inexistant en France est exploité au Niger et au Gabon qui en est le sixième producteur mondial. Il en est de même pour le pétrole. La France dépend ainsi des pays du Golfe de Guinée producteurs de pétrole à savoir le Gabon, le Cameroun et le Congo (qui font partie du pré-carré) et le Nigéria et l'Angola (hors du giron français). Il y a lieu de préciser que les besoins de la France en Afrique ne se limitent pas seulement aux produits énergétiques, mais également à une multitude de matières premières et de produits agricoles. Compte tenu de l'importance de ces produits pour l'économie française, les grandes entreprises à l'image d'Elf Aquitaine fonctionnent dans les pays africains comme de véritables États dans l'État (*New York Times*, February 1996).

Les dictateurs africains qui ont bien compris les enjeux et l'importance de leur « Kollaboration » pensent tous tout bas ce qu'Omar Bongo s'était permis d'affirmer lors d'une interview à *Libération* le 18 septembre 1996 : « L'Afrique sans la France, c'est une voiture sans chauffeur. La France sans l'Afrique, c'est une voiture sans carburant. » (Verschave, *Le plus long scandale* 135).

Comme nous le verrons plus loin, les activités de l'entreprise Elf ne se limitaient pas exclusivement à l'exploitation et la commercialisation du pétrole. Cette entreprise qui véhiculait la politique du général de Gaulle et de Foccart était l'une des principales sources de financement des réseaux politico-mafieux de la Françafrique. Elle intervenait partout en Afrique où la France avait des intérêts économiques. Les pratiques de l'entreprise Elf Aquitaine, notamment à travers Elf-Gabon, ont bouleversé l'opinion publique internationale au point d'avoir fait l'objet de films, de pièces de théâtre et des tonnes de pages d'articles et d'ouvrages. Parfaitement installée au Gabon que, Péan a surnommé « Foccartland », Elf a utilisé ce pays comme base logistique pour participer activement au financement de plusieurs interventions militaires en Afrique. L'une des agressions les plus dévastatrices fut celle contre le Nigeria, lors de la guerre dite « guerre du Biafra » qui, de 1967 à 1970, s'est soldée par la mort de 2 millions de personnes (Péan, *Affaires* 71-82). Par ailleurs, conformément au souhait de Chirac et Bongo, Elf a financé la guerre civile au Congo et organisé le coup d'État qui a permis à Sassou N'Gessou de reprendre le pouvoir (Verschave, *Le plus long scandale* 312). Cette entreprise a montré que la France n'épargnait aucun moyen pour sauvegarder ses intérêts économiques en Afrique.

Pour alimenter sa caisse noire et financer les activités mafieuses des réseaux de la Françafrique, l'entreprise Elf-Aquitaine s'était engagée dans plusieurs affaires politico-financières qui en 1994 ont été très médiatisées. L'« affaire Elf » telle qu'on l'a dénommée a mis au jour un impressionnant réseau de corruption et conduit à la condamnation à la prison de plusieurs hommes d'affaires et hauts cadres de la fonction publique française. C'est Philippe Jaffré, nommé au poste de PDG, qui déposa plainte contre X et pratiquement chargea son prédécesseur, Loïk Le Floch-Prigent, Président

Directeur Général d'Elf de 1989 à 1993. Nous ne citerons pas les douzaines de témoins qui ont défilé à la barre ni même tous ceux qui ont été impliqués, mais seulement quelques noms cités dans le rapport de conclusion. Outre Loïk Le Floch-Prigent par qui commença le scandale, nous retrouvons le nom du « Foccart du pétrole », André Charles Napoléon Tarallo, né en 1927 à Century, condisciple de Jacques Chirac à l'école nationale d'administration, (ENA), le « monsieur Afrique » d'Elf, mandaté depuis trente ans par de nombreux présidents africains; le « joker » Alfred Sirven, introduit par Le Floch-Prigent, le chargé des « affaires générales » à la direction d'Elf. C'est toutefois, Régine Biderman, PDG du groupe textile Biderman, qui enclencha le scandale en impliquant la compagnie de participation et d'investissement holding (CPIH), une filiale luxembourgeoise d'Elf Gabon, dont les comptes ont été utilisés de 1989 à 1993, par Le Floch-Prigent qui a injecté 787 millions de Francs dans le groupe textile de Maurice Bidermann (*L'Express*, 13 juin 2007).

Comment le « système mafieux » mis en place par la Françafrique au niveau d'Elf « sous le contrôle de l'État » fonctionnait-il dans la pratique ? Dans le livre intitulé *Comment la France a perdu l'Afrique*, Glaser et Smith nous présentent quatre moyens de rémunération ou plutôt de corruption utilisés par Elf-Africaine. Le plus commun et relativement libre était la « commission » que l'on versait de comptes étrangers (généralement de la société Rivunion à Genève, qui gérait les trésoreries africaines) à un bénéficiaire désigné oralement. S'agissant d'activités illicites, il n'était pas question de laisser des preuves écrites. Le deuxième moyen de paiement était les « bonus », transmis par la même voie au bénéfice personnel des chefs d'États africains pour l'obtention d'un nouveau permis de recherche pétrolière dans leur pays ou dans d'autres États du continent (comme l'on si bien fait le président congolais Denis Sassou N'Gessou en Angola, et

Omar Bongo au Nigéria et au Tchad). L'autre rémunération consistait en « abonnements » qui étaient des versements réguliers provenant de prélèvements d'au moins quarante cents par baril, reversés par le biais d'une société écran aux chefs d'États africains ou aux ministres décideurs. Devant la justice, André Tarallo a évalué ces « abonnements » à soixante millions de dollars par an dans les années 90 pour les cinq pays africains prospectés par Elf. Cette somme semble largement sous-évaluée ; compte tenu du fait que les seuls comptes concernant le Gabon identifiés par le juge Van Ruymbeke ont servi au transit entre 1989 et 1992 de deux cents quatre-vingt millions de dollars. Même après le départ d'André Tarallo, en 1997, Elf a continué à verser entre « quarante et soixante cents par baril » aux dirigeants du Gabon, du Congo, du Cameroun et de l'Angola, a affirmé au tribunal son successeur, Frédéric Isoard. Et enfin, lorsque les pays africains producteurs de pétrole avaient un besoin crucial de liquidité, Elf leur accordait, à l'insu de la banque mondiale et du FMI, des « préfinancements », ce qui revient à payer d'avance pour le pétrole qui était encore dans les gisements. Il s'agit visiblement d'une pratique de confiscation de l'indépendance des pays africains où l'économie dépendait (et continue à dépendre) des ressources pétrolières dont la souveraineté leur échappe. Les dettes qu'ils contractent sont souvent supérieures à leur production annuelle. Selon Loïk Le Floch-Prigent, cette politique de « gager » la future production pétrolière impliquait des montages financiers très complexes qui généraient d'importantes commissions pour les avocats et les intermédiaires. La gestion de ses opérations était prise en charge par la French International Bank (FIB), créée en 1975 avec le siège à Paris et des filiales au Gabon et au Congo. Cette banque qui comptait parmi ses principaux actionnaires la société Elf, le président Bongo, les membres de sa famille et plusieurs dirigeants gabonais, a été fermée en 2000, un an après l'absorption

d'Elf par Total (Glaser et Smith, *Comment* 166). Les enquêtes ont également confirmé le retour de l'ascenseur du côté des dictateurs africains qui, à l'image de Bongo, participaient au financement en liquide de partis politiques français dont notamment la mouvance gaulliste.

La lecture du rapport de conclusion, écrit par le juge Van Ruymbeke nous permet de mieux comprendre pourquoi ce procès qui a duré près de dix ans n'a pas répondu à toutes les questions que nous continuons à nous poser:

L'information a révélé que, depuis de nombreuses années, la société Elf, comme d'autres compagnies pétrolières, avait mis en place un système opaque de versement de commissions destinées à rémunérer, via des intermédiaires, des personnalités africaines dans le cadre de sa politique pétrolière. Ce système fonctionnait sous le contrôle de l'État, la société Elf étant à l'époque une société publique. Ce système existait bien avant l'arrivée de M. Le Floch-Prigent, le 29 juin 1989, et a perduré après son remplacement par M. Jaffré, le 4 août 1993. Le rôle de M. Tarralo, dans ces opérations, était central, celui ayant la haute main sur les relations du groupe avec les chefs d'États africains, notamment au Gabon, au Congo et en Angola. M. Sirven s'est chargé des relations du groupe avec le Cameroun. Il a également noué des liens avec l'opposition angolaise et des personnalités congolaises dans une période marquée par des troubles. L'information n'a pu lever le voile sur l'ensemble de ces opérations africaines. Le ministre de l'économie qui exerçait sa tutelle a opposé le secret de défense, la société Elf, soucieuse de ses intérêts, a refusé de coopérer dans ce domaine et les trois principaux dirigeants concernés, à

savoir MM. Le Floch-Prigent, Tarallo et Sirven, ont, à des degrés divers, éludé ces questions. Ces facteurs convergents ont constitué autant d'entraves à la manifestation de la vérité. (Glaser et Smith, *Comment* 164-65)

Nous voyons donc que lorsque ce n'est pas la « raison d'État », c'est la notion du « secret d'État » qui est invoqué par la France pour justifier ses actions criminelles dans l'intérêt national aux dépens de la morale, du droit ou d'autres impératifs.

Dans son livre intitulé *Affaire Elf, affaire d'État*, Loïk Le Floch-Prigent par qui commença l'« affaire Elf » a résumé les caractéristiques de cette entreprise dont il était le PDG et expliqué le but de la création d'Elf :

L'État détient 33% de Total. Mais de Gaulle veut une société complètement contrôlée par l'État, qui soit son bras séculier dans le pétrole et pour affirmer sa politique africaine, rappelle-t-il. Elf n'est pas seulement une société pétrolière, c'est une diplomatie parallèle destinée à garder le contrôle sur un certain nombre d'États africains, surtout au moment clé de la décolonisation. Elf est mise en œuvre pour fonctionner comme une compagnie pétrolière, ce qui a d'ailleurs parfaitement réussi, mais il s'agit également d'un prolongement de l'État, afin que la politique africaine soit bien conforme aux intérêts du pays. Disons que le président d'Elf est à la fois président d'une société pétrolière et ministre bis de la Coopération. Et c'est justement parce que cette société avait un objet politique et diplomatique en Afrique qu'elle a de tout temps financé les services secrets. (Le Floch-Prigent 1-4)

Évidemment, l’Affaire Elf ne semble pas avoir dit son dernier mot et la « justice » n’a pas l’intention de lâcher Loïk Le Floch-Prigent, l’ancien numéro un d’Elf. N’ayant pas remboursé les peines d’amende et les dommages et intérêts dus à la compagnie pétrolière, le 21 janvier 2010 la cour de cassation a confirmé l’arrêt rendu en juin 2009 par la cour d’appel de Versailles, ordonnant le retour de Loïk Le Floch-Prigent en détention pour six mois. Son avocat Francis Chaoura a dénoncé "un acharnement judiciaire (...). On s’acharne sur lui parce qu’il est un homme libre et que c’est quelque part la raison d’Etat. Il est celui qui a su, il est celui qui a fait et qui n’a rien dit" (*Le Monde*, 21-22 janvier 2010). Reste à savoir s’il en dira un peu plus pour aider à mieux comprendre le rôle d’Elf et, par la même la politique de la France dans le pillage de l’Afrique.

L’autre affaire orchestrée par les réseaux mafieux de la Françafrique et qui a également choqué le monde fut la vente d’armes à l’Angola, connue également sous le nom d’« Angolagate ». Le procès d’Elf avait confirmé l’implication de cette entreprise et particulièrement celle d’André Tarallo et Alfred Sirven dans le financement de la guerre civile entre le Mouvement populaire de libération de l’Angola (MPLA) et l’Union nationale pour l’indépendance totale de l’Angola (l’UNITA). (*Survie, Procès Angolagate*) Avec l’« Angolagate », nous entrons dans la « Mafrafrique » que Verschave a développé dans son livre *De la Françafrique à la Mafrafrique* et qui constitue un ensemble de vastes opérations de criminalité économique et politique impliquant des transnationales de plusieurs pays. C’est en effet la France qui pille l’Afrique, mais c’est tout le monde occidental qui en profite. La justice reproche aux principaux inculpés Gaydamak et Falcone d’avoir, de 1993 à 1998, vendu à l’Angola, alors en pleine guerre civile qui a fait environ un million de morts dont une majorité de civils, des armes provenant de l’ancien bloc soviétique, sans avoir reçu d’autorisation de l’État français. Cette thèse a été remise

en cause par l'un des inculpés, Charles Pasqua l'ex-ministre de l'intérieur, qui dénonce une machination de l'entourage de Chirac, soutenant que les achats ont été bel et bien effectués avec l'approbation du gouvernement français (*Le Nouvel Observateur*, « Révélations »). Rappelons que cet ancien bras droit de Foccart a été déjà impliqué dans plusieurs affaires criminelles qu'il menait avec ses propres réseaux mafieux dans le trafic d'armes, les stupéfiants, la corruption, les détournements de fonds publics et autres malversations liées en majorité au continent africain. Il n'est pas facile de décrire dans ce chapitre l'influence de Pasqua sur les relations franco-africaines depuis trente ans. Il suffit de nous référer encore à François- Xavier Verschave qui le présente comme « une montagne de la République souterraine » (Foutoyet 35-37). Conformément au verdict du 27 octobre 2009 rendu par le Tribunal Correctionnel de Paris, Arcadi Gaydamak, homme d'affaires visé par plusieurs mandats d'arrêts internationaux a été condamné à six ans de prison. Ce milliardaire actuellement en fuite en Israël est de nationalité russe, israélienne, canadienne, angolaise et française. L'homme d'affaires franco-américain Pierre Falcone a été quant à lui condamné à six ans d'emprisonnement et immédiatement arrêté à l'audience. Dans cette affaire furent également impliqués plusieurs personnalités politiques françaises dont le fils du président Mitterrand, Christophe Mitterrand, l'ancien ministre de l'intérieur Charles Pasqua, son conseiller et ancien préfet Charles Marchiani, et bien d'autres tous condamnés à des peines de prison et d'amende (*Survie, Procès Angolagate*).

Ces mêmes entreprises qui pillent les ressources naturelles africaines fructifient leurs capitaux en créant et finançant des guerres civiles qui leur permettent de diviser les peuples pour perpétuer leur domination et le pouvoir des « régimes amis ». Dans certains pays comme l'Angola, le Tchad, le Congo Brazzaville, le Nigeria, etc., ils remplacent les

richesses naturelles du sol africain qu'elles ont spoliées en y plantant des millions de mines personnelles qui tuent des centaines de milliers de civils.

Quelle a été le rôle des présidents français qui se sont succédé depuis le général de Gaulle dans le soutien à la Françafrique pour asseoir leur politique économique? Compte tenu de l'expérience vécue, et des exemples suscités, nous pouvons sans hésitation avancer que la fameuse déclaration du général de Gaulle, « La France – meilleure amie de l'Afrique », répétée par tous les dirigeants français, n'est en fin de compte, qu'un slogan vide de sens. On ne peut douter de la sincère amitié du peuple français à l'égard des Africains, mais plutôt de la politique de ses dirigeants qui a de tous temps clairement prouvé le contraire. Verschave, un des auteurs français à qui l'on doit de nombreuses révélations ayant trait à la « Françafrique » a présenté le sentiment qui anime la France dans ses relations avec l'Afrique en ces termes :

La Françafrique, c'est comme un iceberg. Vous avez la face du dessus, la partie émergée de l'iceberg: la France meilleure amie de l'Afrique, patrie des droits de l'homme, etc. Et puis ensuite, vous avez 90 % de la relation qui est immergée: l'ensemble des mécanismes de maintien de la domination française en Afrique avec des alliés africains (Verschave, *Le plus long scandale*).

Par contre, ce qu'il est possible de dire c'est que c'est le contraire qui est vrai : la majorité des chefs d'États africains sont de véritables « amis de la France », ce qui n'est pas condamnable s'ils avaient été de bons gouvernants et à l'instar de tous les chefs d'États français qui se sont succédé, plaçaient l'intérêt de leur pays avant et au-dessus de toutes autres considérations.

Selon Jean Barnery « spécialiste de l'Afrique centrale », « la politique extérieure du Gabon s'articule autour de trois axes principaux (dont le premier est) le sentiment raisonné et quasi charnel d'un lien privilégié avec l'ancienne métropole française » (Barnery 147-152). Pour les journalistes Pierre Favier et Michel Martin-Roland, la politique étrangère africaine de la France représente un environnement où « les chefs d'État africains sont viscéralement attachés à la France (Favier et Roland 148).

Dans le cinquième tome de son *Journal de l'Élysée*, Jaques Foccart révèle quelques exemples, ou plutôt preuves de financement des partis ou hommes politiques par les dictateurs africains qui, dans les fameuses Samsonites, ont acheminé des millions de francs CFA avant et après l'importante dévaluation de 50 % du 11 janvier 1994. Parmi ces preuves, Foccart cite l'entretien qu'il a eu le 20 février 1973 avec le président Georges Pompidou qui avait accepté une somme considérable d'Houphouët-Boigny et autres chefs d'États africains pour financer le scrutin législatif qui devait décider du sort incertain du parti au pouvoir. Dans le même journal, Foccart livre le tête-à-tête qu'il a eu avec Pompidou à qui il devait remettre des cadeaux offerts par Jean-Bedel Bokassa : « Je sors de ma serviette une grande boîte rouge dans laquelle il y a des bijoux en or, et de mes poches deux bracelets qui sont trop grands pour entrer dans cet écrin. « C'est de la folie, ils exagèrent, pourquoi font-ils cela ? » J'ai quand même l'impression que Pompidou était content (Glaser et Smith, *Comment* 155-57).

Après avoir servi les présidents Charles de Gaulle et George Pompidou à la tête de la cellule africaine de l'Élysée, d'où jusqu'en 1974 il tirait toutes les ficelles des relations franco-africaines, l'incontournable Foccart fut limogé par Valéry Giscard d'Estaing (VGE) devenu président en 1974 (Foutoyet 22). Ce n'était pas pour autant la fin de la Françafrique mais le début des tentatives de la diversification des réseaux mafieux à

l'Élysée. Giscard d'Estaing fut le premier président à avoir instauré son propre réseau et agissait en dehors de l'influence de Foccart. L'opération Barracuda qui, en 1979, mit fin au régime de Bokassa, a été suivie par les révélations du *Canard Enchaîné* qui dévoila l'information de l'organisation par VGE de la disparition des « archives Bokassa » concernant les diamants qu'il avait reçus en 1973 en tant que ministre de l'intérieur. Ce même Giscard d'Estaing dira dans ses mémoires : « C'est vrai que j'aime l'Afrique. Cet amour a eu des conséquences sur le cours de ma présidence » (Glaser et Smith, *Comment* 76, 96). Comparativement aux dictateurs africains qui ne songent qu'à leurs propres intérêts, VGE a démontré qu'un chef d'État devait subordonner les sentiments personnels aux intérêts de son pays. Après la mort de René Journiac le 6 février 1980, soucieux de la pérennité de la Françafrique, VGE appela en personne Foccart, l'homme qu'il avait écarté six ans plus tôt pour lui demander de l'aider à trouver une personne de confiance pour occuper le poste important de la cellule africaine à l'Élysée. Foccart lui recommanda les compétences de Martin Kirsch qui lui ont servies jusqu'à la fin de son mandat (Glaser et Smith, *Comment* 96-97).

L'arrivée de François Mitterrand à la présidence en 1981 a affiché une volonté de rompre avec la Françafrique. Le rappel de l'ambassadeur français Maurice Robert du Gabon, la nomination du réformiste Jean-Pierre Cot à la tête du Ministère de la coopération, et notamment le discours de la Baule en juin 1990, dans lequel François Mitterrand avait conditionné l'aide française à l'Afrique aux réformes politiques et économiques, avaient suscité de l'espoir au sein des mouvements démocratiques africains et la crainte dans le camp des dictateurs qui voyaient la mise à mort de la Françafrique (Foutoyet 23). Tout cela n'était qu'un mirage. C'était en fait la poussée démocratique après la chute du mur de Berlin qui incita Mitterrand à montrer cette volonté politique qui

en réalité n'était qu'une ruse ou « de la poudre aux yeux ». La politique de conditionnalité comme moyen de contraindre les dictateurs africains d'accepter la « démocratie » n'a jamais été appliquée. Mitterrand, qui déjà en Algérie avait servi la France coloniale et était chargé des services de la répression des revendications d'indépendance, ne pouvait mettre fin à la Françafrique qui a pour mission de confisquer cette indépendance. Son objectif était plutôt la refonte des réseaux avec tout d'abord la désignation de son fils aîné Christophe Mitterrand au poste de chef de la « cellule Afrique » et son installation en 1986 dans l'ancien bureau de Jacques Foccart qui, à l'âge de soixante douze ans, toujours utile, avait rejoint Jacques Chirac à Matignon. Depuis sa tour d'Ivoire, Christophe Mitterrand a développé les relations personnelles nécessaires pour perpétuer le maintien du « système ». C'est durant les deux mandats de Mitterrand (1981-1988, 1988-1995) que la France a connu « l'affaire Elf » et l'importante affaire de vente d'armes à l'Angola et l'« Angolagate. Lors de sa visite fin 1986 à Ouagadougou, Mitterrand a eu l'occasion de rencontrer un homme d'État différent de ceux qu'il avait l'habitude de côtoyer en Afrique subsaharienne. Il s'agit de Thomas Sankara qui avait osé dire à Mitterrand les vérités, qu'il aurait très mal encaissées: « Nous Burkinabé, n'avons pas compris comment des bandits, comme Savimbi le chef de l'Unita, des tueurs comme Pieter Botha, ont eu le droit de parcourir la France si belle et si propre. Ils l'ont tachée de leurs mains et de leurs pieds couverts de sang » (*Foccart parle* 282-84). Un an plus tard, le 15 octobre 1987, cet homme sincère, espoir de l'Afrique, qui est arrivé au pouvoir par un coup d'état, mais avec la volonté de la majorité du peuple burkinabé qu'il voulait libérer du joug de la Françafrique, fut assassiné par son ami, le futur dictateur Blaise Compaoré. Cet acte criminel, comme beaucoup d'autres, avait été soutenu logistiquement par la France (*Verschave, Le plus long scandale* 173). C'est aussi vers la fin du deuxième mandat de

Mitterrand, en avril 1994, qu'un génocide sous les yeux de la France se déroulait au Rwanda, faisant environ 1 million de morts. Les relations amicales que la France entretenait avec le général Habyarimana et l'apport diplomatique, militaire et financier qu'elle apportait au Rwanda, permettent de situer une certaine responsabilité française dans ce génocide qui a bouleversé le monde, sauf peut-être pour François Mitterrand qui, selon le journal *Le Figaro* du 12 janvier 1998, aurait cyniquement dit : « Dans ces pays là, un génocide ce n'est pas trop important » (Foutoyet 24).

Jacques Chirac qui a succédé à François Mitterrand en 1995 est un des hommes politiques français qui ont tissé les liens les plus importants avec l'Afrique. Conseiller de George Pompidou en 1962 sous la présidence du général de Gaulle, il devient premier ministre de Giscard d'Estaing de 1974 à 1976 et le socialiste François Mitterrand de 1986 à 1988. C'est avec François Mitterrand comme président que Jacques Chirac a eu l'occasion de partager des moments mouvementés de la Françafrique en compagnie de Jean-Christophe, le fils du président Mitterrand parachuté par son père à la cellule Afrique de l'Élysée, son ami Jeanny Lorgeoux, éditeur bien introduit au sein des chefs d'États africains et le conseiller de l'ombre François de Grossouvre. Par ailleurs, il y avait Charles Pasqua au ministère de l'intérieur qui, avec son fils Pierre, étaient en charge d'un réseau mafieux qui complétait celui d'un Jacques Foccart finalement repêché par Chirac après son limogeage par VGE. Cette période restera dans les mémoires de la communauté africaine immigrée en France marquée par les mesures répressives décidées par Chirac et appliquées par Pasqua. Les conditions d'obtention des visas d'entrée en France par les Africains, devinrent extrêmement difficiles et les expulsions massives du territoire français avec les fameux charters largement médiatisées commencèrent en octobre 1986 par le rapatriement forcé de 101 Maliens. Il faut reconnaître que le dossier Afrique ne

posait pas de problèmes majeurs à la cohabitation entre Mitterrand et Chirac. C'est dans la même période, et précisément en 1988, que Jacques Chirac affirmait : « Je suis fier de l'œuvre coloniale de la France. Il n'y a que les intello-gaUCHO-masochistes pour critiquer cela. C'est pourtant une image superbe de la France » (Foutoyet 32). Élu président en mai 1995, Chirac a continué le maintien et le renforcement des relations privilégiées avec les dictateurs africains.

Devenu trop âgé et malade, Foccart continuait à assister le président par téléphone et était en contact permanent avec les dirigeants africains auxquels il déléguait en cas de besoin son fidèle émissaire et futur successeur, Robert Bourgi. Ce « court-circuit » existait en plus des deux « cellules africaines » de l'Élysée que Chirac avait créé sur conseil de Foccart. L'une officielle, gérée par Michel Dupuch et chargée des relations avec les institutions internationales, l'autre officieuse avec à sa tête Fernand Wibaux en charge des affaires souterraines (Glaser et Smith, *Comment* 175). Le 24 avril 1996, Chirac a reçu son ami Mobutu que Foccart n'a pas manqué de rencontrer. En 1998, Chirac a félicité Blaise Compaoré, l'assassin de Sankara, un Compaoré qui venait d'être élu par un scrutin truqué et boycotté par l'opposition. La même année, Chirac soutient le président du Togo Gnassingbé Eyadema, un autre criminel qui en 1963 avait assassiné des milliers d'opposants dont Sylvanus Olympio, critiqué Amnesty International pour avoir signalé les exactions du dictateur togolais. En 2005, Jacques Chirac félicite Faure Gnassingbé qui, avec les mêmes méthodes d'assassinat et d'élections truquées que son père, est parvenu au pouvoir. Il est par la suite reçu à l'Élysée avec tous les honneurs. En 1995, Chirac a remis en scelle Sassou N'Gessou qui, de 1979 à 1992, présidait le Congo Brazzaville. Avec l'aide de Bongo et le financement d'Elf, la Françafrique fomenta une guerre civile qui a fait des centaines de milliers de morts et permis à Sassou N'Gessou de

reprendre le pouvoir (Foutoyet 22-32). En 1998, lors du sommet franco-africain qui s'est tenu à Paris, Chirac avait dénoncé « toute tentation de désengagement » militaire de la France et avait déclaré : « Nous maintenons avec une totale clarté les liens qui nous attachent de longues dates à des pays amis, pour autant que ceux-ci le souhaitent. Je parle des accords de défense contre des menaces extérieures, mais je parle aussi de nos forces prépositionnées dans différents pays africains » (Glaser et Smith 177).

Aussi l'enseignement à tirer de cette très brève présentation du rôle des chefs d'États français dans la Françafrique est-il que la classe politique française, du général de Gaulle à Chirac a été caractérisée par une vision encore très coloniale de l'Afrique.

Le 17 mars 1997, Jacques Foccart, le concepteur de la Françafrique, meurt à l'âge de quatre-vingt trois ans. Il avait initié son réseau avec le général de Gaulle et fini son parcours avec un gaulliste. L'« homme de l'ombre » avait noué d'excellents liens de complicité avec tous les dictateurs africains et était devenu un passage obligé pour quasiment tous les présidents français. Mais, étrangement, Foccart qui est le parrain et le principal organisateur de ce réseau politico-mafieux où la corruption est pratiquement institutionnalisée, n'a jamais été personnellement impliqué dans un scandale financier qui aurait pu mettre son intégrité en jeu (Glaser et Smith, *Comment* 156). Les sentiments de Jacques Chirac à l'égard de cet homme qui « était après de Gaulle, l'homme le plus influent de la Ve République » expliquent l'influence que, Jacques Foccart avait sur les chefs d'États français (Verschave, *Le plus long* 286). Depuis longtemps, Foccart est pour Chirac une sorte de père, de tuteur, de sage, de sorcier peut-être. » (286). Les relations particulièrement solides et intimes que Foccart entretenait avec tous les présidents de la République, et le rôle stratégique qu'il jouait dans la politique étrangère de la France, permettaient à cet « homme de l'ombre » d'influencer pratiquement les décisions à tous

les niveaux du gouvernement français. Foccart n'est pas consulté que par l'Afrique. [...] Il a aussi son mot à dire sur toutes les nominations. [...] Jacques Godfrain [...] est son obligé. [...] Villepin [secrétaire général de l'Élysée] et bien d'autres ont fini par comprendre que de toute façon il vaut mieux avoir Foccart avec soi que contre soi (Verschave, *Le plus long scandale* 306).

Les divergences idéologiques entre la gauche et la droite et notamment, les intérêts spécifiquement économiques, politiques, militaires ou encore personnels ont incité quelques chefs d'États à opérer des mutations au niveau des réseaux politico-mafieux. Valéry Giscard d'Estaing a préféré se débarrasser de Foccart et confier le poste Afrique à l'Élysée à une autre personne qui ne le dérangerait pas dans la satisfaction des profits personnels. Mitterrand avait opté pour son fils aîné Christophe qu'il désigna à ce poste stratégique. Enfin, l'ambitieux Pasqua, recruté par Foccart, s'est partiellement émancipé en créant son propre réseau franco-africain avec son fils. Cependant, aucun réseau ne pouvait pleinement se substituer à celui de Jacques Foccart qui, incontestablement, était le plus efficace dans le développement des relations franco-africaines. Avant de mourir Foccart avait pris le soin de restructurer et de consolider son réseau au niveau des ministères français et en Afrique, et de conseiller le président Chirac sur la voie à suivre. Parmi tous ses collaborateurs, Foccart a décidé de confier les manettes du réseau à Robert Bourgi qui fut dès les années cinquante l'informateur privilégié de Foccart en Afrique. De nationalité libanaise, sénégalaise et française, avocat de formation, il est le fils d'un grand commerçant libanais installé depuis longtemps à Dakar où Robert a grandi et a été encadré pendant près de quarante ans par le père des « réseaux » franco-africains (Glaser et Smith, *Sarko* 16). Ainsi, la mort de Foccart ne signifie pas la fin de la Françafrique. Effectivement, c'est le 21 mars 1997 sur la tombe de « l'irremplaçable » Foccart que la

relève s'était effectuée. Alors que Bourgi pleurait « à chaudes larmes » un ami, un second père, il sentit la main de Jacques Chirac sur son épaule qui lui dit : « Robert, venez me voir ce soir à l'Élysée. » Comme convenu, le président l'a reçu en présence de son secrétaire général, Dominique de Villepin. « Robert, à partir de maintenant il faut - travailler avec Dominique. Mais Dominique ne m'aime pas! Il a dit qu'il voulait me mettre les menottes. » Le conflit entre les deux hommes date du temps où Villepin était le directeur de cabinet d'Alain Juppé au ministère des affaires étrangères et s'irritait du « parasitage » de la diplomatie française par Bourgi. « Au nom de Foccart, vous allez vous réconcilier et travailler ensemble », aurait tranché Chirac. » (Glaser et Smith, *Sarko* 37). Il en résulte clairement et sans aucun doute que, sous Jacques Chirac la Françafrique avait une emprise sur la politique de l'Élysée. Son successeur Nicolas Sarkozy, qui tout le long de sa campagne présidentielle avait multiplié les annonces de « rupture » avec la politique africaine de ses prédécesseurs, aura-t-il le courage de ses mots ? C'est ce que nous verrons dans le troisième et dernier point de ce chapitre.

C. Nicolas Sarkozy : Entre « rupture » et « Françafrique »

Pendant la campagne présidentielle en 2007, Nicolas Sarkozy n'avait cessé de multiplier ses annonces de « rupture » d'avec la politique africaine de ses prédécesseurs y compris le désir d'en finir avec les pratiques anciennes d'une société française jugée trop conservatrice à son goût. C'est une page neuve, vierge et propre de la Nouvelle France que Sarkozy voulait entamer. Cette « rupture » qu'il avait promise a trait à la politique économique nationale et aux relations de la France avec ses anciennes colonies.

Avant d'analyser la politique de « rupture » de Sarkozy avec la Françafrique qui a trait à l'objet de notre travail et sur laquelle nous allons nous concentrer, nous considérons qu'il serait judicieux de présenter brièvement les résultats de la « rupture » avec

l'ancienne France, son économie archaïque, et sa mentalité traditionnelle que Sarkozy tente depuis trois ans de transformer (Sarkozy, *L'erreur* 8-9). S'inspirant du modèle économique américain, Sarkozy souhaite une plus grande libéralisation du marché, encourager l'esprit entrepreneurial des Français et faire de la France un pays où primeront l'autorité, l'effort et le mérite (Deldique 41). Cependant, les résultats économiques catastrophiques de la France et le mécontentement quasiment général des Français confirment l'échec de la politique économique de Sarkozy. Il échoue pour les raisons suivantes : Tout d'abord, Sarkozy qui a hérité d'un important pouvoir présidentiel préconisé par le général de Gaulle et consolidé dans la constitution de 1958, désire encore plus d'autorité. Sarkozy a réussi à instaurer « une véritable monarchie élective à laquelle aucune institution ne résiste, ni le gouvernement, [...] ni le parlement [...] ni la justice au nom de cette légitimité suprême » (Dubois et al. 6). Sur le plan personnel et diplomatique, Sarkozy rompt complètement avec le style et les usages des présidents qui l'on précédé. Il est désormais le président « le plus impopulaire de la Ve République. (Deldique 174). Enfin, sur le plan économique, comme Jean Peyrelevalde le démontre clairement dans son livre intitulé *L'erreur historique*, Sarkozy n'a pas réussi à produire de tout ce qu'il a promis. La « rupture » n'était donc qu'un slogan de campagne. En conséquence, de nombreux Français déclarent ouvertement : « Nous n'aimons pas le style Sarkozy, sa façon de gouverner, de s'immiscer dans tous les débats et de tout prendre en main. Nous croyons en une autre démocratie plus authentique » (Deldique 81).

C'est à travers les discours tenus à Bamako, le 18 mai 2006, à Cotonou, le 19 mai 2006 et à Dakar, le 26 juillet 2007, que Sarkozy s'était adressé à l'Afrique, lui faisant entendre qu'il dénonçait le soutien aux dictateurs, à la diplomatie secrète, au clientélisme

et aux détournements de l'Aide publique au développement. C'était clairement une véritable attaque de front contre la « Françafrique » sans en citer le nom.

Qu'en est-il de cette « rupture » avec la Françafrique trois ans après son élection ? Pour mieux comprendre la « rupture » que proposait Sarkozy, il est nécessaire d'étudier son parcours politique et le bilan de ses rapports avec l'Afrique d'avant mai 2007. Nicolas Sarkozy de Nagy-Bocsa, né en 1955 à Paris, était depuis sa jeunesse passionné par la politique et à moins de vingt-ans, il militait déjà au sein de l'Union des Démocrates pour la République (UDR) puis du Rassemblement Pour la République (RPR) où il fut parrainé par Charles Pasqua qui l'a fasciné au point d'en devenir le « double » et d'affirmer en 1983 que « c'est l'un des hommes les plus honnêtes que je connaisse » (Foutoyet 37). Ils sont d'abord tous deux conseillers municipaux de Neuilly-sur-Seine où, en 1983 Sarkozy profite d'une hospitalisation de Pasqua pour prendre la tête de la mairie, ce qui a forcément déplu à Pasqua, spécialiste des coûts bas (38). Proches collaborateurs de Jacques Chirac, Sarkozy et Pasqua ont bénéficié en 1993 des postes de ministre du Budget et ministre de l'Intérieur, respectivement. Charles Pasqua, qui était Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine de 1973 à 1976, puis de 1988 à 2004 a été impliqué dans plusieurs affaires de trafic d'armes, de corruption et de détournements dont la plupart avait un lien avec l'Afrique: l'affaire Elf (relaxé), l'Angolagate (condamné), les affaires Falcone (condamné), Sofremi (condamné), Casinod'Annemasse (relaxé), HLM des Hauts de Seine (relaxé), etc....(*Le point*, 19 avril 2010). Après avoir été nommé au poste de ministre de l'intérieur en 2002, Sarkozy a réussi en 2004 à occuper quelques postes clefs, dont le portefeuille de ministre de l'économie sans oublier la responsabilité du nouveau parti gaulliste, l'Union pour un mouvement populaire (UMP), et succède à Pasqua à la présidence du Conseil Général des Hauts-de-Seine. À ce poste, Sarkozy se

familiarise de plus près avec le « système » ou plutôt une partie du « réseau » politico-mafieux que Pasqua avait mis en place, et notamment le dossier Coopération 92, qui est une société mixte (SEM) relevant du Conseil Général (Foutoyet 39). Cette société, qui avait pour mission officielle « le développement en Afrique francophone et ailleurs », dont notamment la construction d'hôpitaux, d'écoles, de ponts, etc., servait en réalité comme « Quai d'Orsay bis », instrument stratégique qui permettait à Pasqua de renforcer les bonnes relations avec l'Afrique. La SEM était dirigée par Yan Guez, un ancien de la SOFREMI (office de ventes d'armes) qui touchait un salaire de 11 000 euros par mois. À la tête du Conseil Général des Hauts-de-Seine, Sarkozy prend la responsabilité de la SEM Coopération 92, dont les activités opaques sont financées par le Conseil qui lui consacre 1% de son budget, soit plus de 4 millions d'euros par an. En 2005, Sarkozy démissionne et reconduit Yan Guez à la présidence de Coopération 92 qui, peu de temps après est saisie par la justice pour comptabilité obscure et suspicion d'emplois fictifs (40). Y a-t-il eu des liens entre la SEM Coopération 92 et la Françafrique ? Sans nul doute. Ces liens sont aussi évidents que les relations qu'entretenait Sarkozy avec son mentor Charles Pasqua homme connu pour ses activités mafieuses et sa participation dans des sociétés de jeux comme au Gabon (*Le point*, 19 avril 2010).

S'agissant de ses relations avec les Africains, Sarkozy avait déjà montré son vrai visage durant ses quatre années d'exercice de la fonction de ministre de l'intérieur. Serge Portelli a diffusé sur Internet en 2007 son ouvrage intitulé *Rupture* dans lequel il présente un bilan (Chapitre 8) critique où il réfute toutes les fausses évidences qui fondent la politique de sécurité qui a servi à Sarkozy pour instaurer ses mesures discriminatoires à l'égard des étrangers et particulièrement les Africains. Le livre de Serge Portelli, dont la publication a été refusée par les Éditions Michalon et diffusée sur le net avant les

élections de 2007, commence par une mise en garde : « Nicolas Sarkozy a été ministre de l'intérieur pendant quatre ans. Son bilan est là, il suffit de l'étudier. Ses propositions sont là, il suffit de les lire [...] ce livre est là pour qu'on ne puisse pas dire, après, qu'on ne savait pas. » Dès 2003, Sarkozy avait affiché la ferme volonté de déporter le maximum possible d'étrangers hors des frontières françaises (10 000 en 2003, 20 000 en 2004, 25 000 en 2007) (Dubois et al 60). Le discours que Sarkozy avait adressé aux préfets le 9 septembre 2005 montre les mesures de sensibilisation et de pression auxquelles les responsables de la police et de la gendarmerie sont soumis :

« Lors de notre dernière rencontre, je vous ai fixé des objectifs chiffrés, en vous demandant de procéder, au minimum, à 23.000 éloignements d'étrangers en situation irrégulière cette année. Je constate qu'à la fin du mois d'août, 12849 étrangers avaient fait l'objet d'une mesure effective d'éloignement: sur huit mois, 56% des objectifs ont été atteints. Il vous reste donc cinq mois pour accentuer l'effort. J'observe d'ailleurs que, d'une préfecture à l'autre, les résultats sont inégaux. Or, j'attends de tous une entière mobilisation. Et j'invite les préfets dont les résultats sont inférieurs à la moyenne à se rapprocher du Centre national de l'animation et des ressources (CNAR) pour bénéficier d'un appui opérationnel ». Le ministre répétera plusieurs fois aux gendarmes et policiers: « J'attends de tous une entière mobilisation. Là aussi, plus qu'une obligation de moyens, c'est une obligation de résultat qui vous est fixée » (Portelli 65).

La circulaire du 21 février 2006 rappelle aux forces de l'ordre les méthodes d'interpellation des étrangers en situation irrégulière à leur domicile, dans les foyers, en résidences collectives, et même dans les hôpitaux, ou en leur adressant des convocations

pièges (Dubois et al 60). La police a traqué les enfants jusque dans les écoles et les familles même dans les églises. La loi de juin 2006 relative à l'immigration et à l'intégration rend difficile la régularisation des demandeurs d'asile et du regroupement familial. Sarkozy justifie ce durcissement par l'expérience d'autres pays occidentaux :

Au nom de quoi les États-Unis, l'Australie, le Canada, l'Angleterre, l'Allemagne et tant d'autres choisiraient les meilleurs étudiants, les meilleurs travailleurs et nous, nous n'aurions le droit de choisir personne pour subir tout le monde. Cette politique n'est pas la mienne (UMP, *Discours*, le 22 avril 2006).

En fait cette immigration choisie ou plutôt discriminatoire que revendique sans honte Sarkozy a toujours existé en France comme dans tous les autres pays occidentaux qui profitent du « pillage des cerveaux africains ». Le 29 septembre 2006, Nicolas Sarkozy, fils d'immigré hongrois lui même, avait tenté de convaincre les membres de l'Union européenne de signer un « pacte européen » pour étendre sa politique restrictive à l'ensemble des partenaires et interdire les régularisations massives. Sarkozy avait sévèrement critiqué le gouvernement espagnol qui en 2005 avait régularisé quelques 600 000 étrangers sans papiers. Irrité par une telle ingérence, le premier ministre Zapatero lui a signifié que l'Espagne n'avait pas de leçon à recevoir de la France en matière d'immigration après les émeutes de l'automne 2005 dans les banlieues françaises (Aminata Traoré 225). Parmi tous les pays européens, c'est la France qui se distingue par la chasse à l'étranger qu'on va chercher même au « Resto du cœur »

Ils étaient venus pour manger. Ils ont fini dans des fourgons de police. [...]

Cette opération, ordonnée par le procureur de la République, a abouti à l'arrestation de 21 personnes, selon un bilan dressé par la préfecture de

police, qui évoque une «opération de routine comme il s'en passe de manière régulière dans Paris, et qui n'avait aucun lien avec la distribution des Restos du cœur (*Libération*, 2 février 2007).

Coluche n'aurait certainement pas hésité à protester contre une telle bavure. Le 20 septembre 2007, une jeune chinoise s'est tuée en se jetant par la fenêtre pour éviter la déportation par la police qui se trouvait dans son immeuble (Dubois et al. 60). On n'en finirait pas d'énumérer les situations qui bafouent les droits les plus élémentaires dont sont victimes les hommes, les femmes et les enfants qui, fuyant la misère et parfois les guerres ont choisi la France comme terre d'accueil. Sarkozy n'a jamais su cacher son apparente haine vis-à-vis des immigrés. N'aurait-il pas déclaré vouloir « nettoyer les quartiers au karcher » pour mettre fin à la délinquance dans les banlieues françaises ? Non, ce ne sont pas des faux pas ; c'est du mépris. Rappelons l'explication que Sarkozy avait donnée à *Jeune Afrique*, lors de l'entretien du 5 novembre 2006. Question du journal *Jeune Afrique* à Nicolas Sarkozy : « Quand vous fixez publiquement un chiffre annuel d'expulsion du territoire des immigrés en situation irrégulière – 20 000 en 2005, 25 000 en 2006 – avec des objectifs quantitatifs assignés à chaque préfet, ne comprenez-vous pas que cela puisse faire peur ? » Réponse de Nicolas Sarkozy :

Non. Je comprends simplement que, pour la première fois, quelqu'un a le courage de dire aux Africains : tout le monde n'aura pas sa place en France. Si on ne leur a pas déjà dit, j'en suis désolé. Je ne peux tout de même pas porter le poids de la lâcheté des autres. Bien sûr, la solution démagogique aurait été de promettre des visas à tout le monde. Mais dans démagogie, il y a mépris. Ce n'est pas mon genre. [...] Faudrait-il parce qu'on a eu en commun un chapitre d'Histoire, que l'on distribue des visas

à vie ? Faudrait-il que l'on vide l'Afrique de sa main-d'œuvre et de ses élites pour accueillir tout le monde en France ? (*Jeune Afrique*, 5 novembre 2006).

Comme l'a souligné Foutoyet dans son ouvrage *Nicolas Sarkozy ou la Françafrique décomplexée*, « l'héritage de Pasqua » est flagrant dans les pratiques et les discours de Sarkozy (Foutoyet 43). Mais dans son parcours, l'élève a réussi à surpasser le maître et après son accession à la présidence, Sarkozy a même institutionnalisé la xénophobie en créant un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement (actuellement Développement solidaire) qu'il a confié à son ami de trente ans Brice Hortefeux. Ce dernier a en novembre 2007, soulevé une polémique en sous-entendant, lors de l'émission Capital sur M6, que les sans papiers ne sont pas « des citoyens honnêtes, propres ». Rappelons que la création de ce ministère est une des promesses faites lors du discours de Besançon, le 13 mars 2007, où Sarkozy réaffirmait ses intentions :

Parler de l'identité nationale ne me fait pas peur, même si pour certains c'est un gros mot. [...] Je ne veux pas laisser le monopole de la nation à l'extrême droite. Je veux parler de la nation française parce que je n'accepte pas l'image qu'en donne Jean-Marie Le Pen (Sarkozy, *Discours à Besançon*).

C'est évidemment une invitation adressée à l'électorat de l'extrême droite pour rejoindre ses rangs. Mais où a-t-on vu un État démocratique définir l'identité nationale si ce n'est pour diviser le peuple. Le fait d'associer « immigration » et « identité nationale », c'est visiblement inscrire l'immigration comme un « problème » pour la France et les Français (Dubois et al. 57). Il suffit de regarder autour de soi dans toutes les régions de

l'Hexagone ou tout simplement de voir la composition de l'équipe nationale de football pour comprendre et admettre que la France est socialement et ethniquement multiculturelle. L'identité de la France est plurielle et ce que préconise Sarkozy, c'est tout simplement la haine et le rejet de l'autre. Ce sont bien les immigrés africains qui ont fait de la France ce qu'elle est et ce sont eux qui continuent à la construire, apportant à la France une vitalité et une richesse incommensurable. L'identité nationale est donc un leurre qui tend à détourner les Français des vrais problèmes économiques que la classe politique n'arrive pas à résoudre. L'immigration clandestine est pourtant, suscitée par la misère et les persécutions dont souffrent des millions d'Africains victimes des tyrannies et des dictateurs installés, soutenus et défendus par la France. Le débat sur l'identité nationale est aussi un moyen de soulever la nation contre l'Islam, une religion que Sarkozy assurément ne tient pas du tout à cœur. Son hostilité à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne est aussi une autre façon de générer le sentiment antimusulman en Europe. Le journal *Le Post* du 16 mars 2009 reprend quelques propos xénophobes, voire racistes, que Sarkozy avait lancés lors de ses discours et meetings tenus pendant la campagne présidentielle. Dans le discours de Toulon présenté le mercredi 7 février 2007, Sarkozy montre sans ambiguïté sa haine contre les Africains en général et les Musulmans en particulier.

Ne sont pas les bienvenus en France ceux qui ne parlent pas et n'écrivent pas le français [...] ceux qui veulent soumettre leur femmes [...] qui veulent pratiquer la polygamie, l'excision et le mariage forcé [...] « qui veulent imposer le port du voile, la loi des grands frères aux sœurs [...] (UMP, *Discours à Toulon*).

La promotion de son ami Brice Hortefeux au poste de ministre de l'intérieur, le 23 juin 2009, confirme la politique hostile aux arabes de Nicolas Sarkozy qui place les hommes qu'il faut à la place qu'il faut. Brice Hortefeux qui durant sa carrière diplomatique a tenu plusieurs propos controversés a finalement été condamné vendredi 4 juin 2010, à une amende de 750 euros pour avoir tenu en septembre 2009 des propos jugés « outrageants » envers les personnes d'origine arabe. (*Le Monde*, 4 juin 2010). Voilà donc un membre du gouvernement de Sarkozy condamné pour des propos racistes. C'est ce qu'on appelle la xénophobie d'État ou plus précisément l'islamophobie.

S'adressant aux jeunes, Sarkozy ne manque pas de les provoquer et de les inciter à la casse pour ensuite se plaindre des « voyous » des banlieues qu'il faudrait nettoyer au kärcher et justifier ainsi l'intervention et la brutalité des forces de l'ordre. Provocateur, il leur dit : « Les mineurs de 1945 n'ont rien à voir avec les géants noirs des banlieues d'aujourd'hui, qui ont moins de 18 ans et qui font peur à tout le monde » (*Le Canard Enchaîné*, 7 juin 2006).

S'adressant aux électeurs du FN, Sarkozy laisse entendre qu'il partage leur idéologie pour peu que leur haine se limite à la communauté africaine. « Si ces gens-là votent comme ils votent, c'est parce qu'ils souffrent. On ne va pas le leur reprocher ou les diaboliser » (LDH, *racolage à Toulon*). Lors du meeting tenu dans le Vaucluse le 16 avril 2007, il affirmait aux militants du FN et aux nostalgiques de l'Algérie française :

Peu m'importe si vous vous êtes tournés vers le FN par le passé. C'est parce que nous avons renoncé à défendre les idées qui étaient les vôtres [...]. Les Français qui ont aimé l'Algérie n'ont pas à s'excuser de ce qu'ils ont fait là-bas » (*Libération*, 16 avril 2007).

N'est-ce-pas une façon de déculpabiliser les membres de l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS) pour les crimes commis contre le peuple algérien au nom du maintien de « l'Algérie française » ?

Dans le cadre de sa campagne électorale, Sarkozy a effectué un voyage en Afrique qui l'avait conduit au Bénin et au Mali. Dans son discours du 18 mai 2006, Sarkozy voulait expliquer aux Maliens la portée de la loi sur l'« immigration choisie » et à partir de Bamako convaincre l'Afrique des bienfaits de cette politique. Rappelons que Sarkozy s'était rendu en Afrique après l'adoption par l'Assemblée nationale française de cette loi qui vise à saigner le continent de l'autre richesse que sont les universitaires et la main d'œuvre qualifiée dont l'Afrique a tant besoin pour son développement. C'est dans cet esprit que lors des débats qui ont suivi le discours de Sarkozy, des intellectuels maliens lui avaient clairement signifié leur rejet de cette mesure discriminatoire qui perpétue le pillage systématique des ressources économiques africaines sur lesquelles la France assoit son économie. Ils ont également condamné le « protectionnisme des pays du Nord » (Glaser et Smith, *Sarko* 30). Rappelons que c'est en réponse, à cette vérité incontestable que, Sarkozy réfutait, provocateur, que « La France, économiquement, n'a pas besoin de l'Afrique. Les flux entre la France et l'Afrique ne représentent que 2% de notre économie » (*Le Monde*, 13 février 2007). Le lendemain, Sarkozy s'était rendu à Cotonou où plusieurs centaines de manifestants ont conspué le Ministre de l'intérieur français après que les députés béninois avaient refusé de l'accueillir à l'Assemblée nationale. Il a fallu l'intervention du Ministre de l'intérieur béninois pour apaiser la tension en soulignant que Sarkozy « venait d'abord au Bénin pour exposer la politique française en Afrique. » (Glaser et Smith, *Sarko* 30). Contrairement à celui de Bamako, le discours de

Cotonou avait positivement surpris les Africains car Sarkozy avait effectivement exprimé ce que la communauté africaine voulait entendre.

Il faut débarrasser la relation franco-africaine des réseaux d'un autre temps, des émissaires officieux qui n'ont d'autre mandat que celui qu'ils s'inventent, [...] Il faut définitivement tourner la page des complaisances, des officines, des secrets et des ambiguïtés, Il ne faut pas nous contenter de la seule personnalisation de nos relations (Sarkozy, *Discours à Cotonou*).

Avant de quitter Cotonou, le futur candidat à la présidentielle a estimé avoir atteint l'objectif qu'il s'était fixé. Il voulait débarrasser la relation franco-africaine de ses «mythes et de ses fantasmes», il l'a fait. (*Le Figaro*, 20 mai 2006).

Connu pour les relations « copain-complice » avec quelques dictateurs africains, dont notamment Omar Bongo, Nicolas Sarkozy a justifié ses contacts personnels à *Jeune Afrique*, lors de l'entretien du 5 novembre 2006, ainsi :

Je ne suis pas encore chef d'État, cher Monsieur. Pour le reste, le fait que je connaisse et que j'apprécie les président Ahmadou Toumani Touré, Yayi Boni, Omar Bongo Ondimba, Denis Sassou Nguesso et quelques autres ne signifie pas que les relations entre la France et leurs pays respectifs doivent se résumer à cela (*Jeune Afrique*, 5 novembre 2006).

En réponse à la remarque de l'hebdomadaire *Jeune Afrique* concernant la rupture totale que prône Sarkozy avec le système de la Françafrique, en oubliant de dire au passage que la France y a largement trouvé son compte pendant quarante ans, Sarkozy a affirmé :

La France, non. Certains Français, oui. Et c'est justement à ce système de relations personnalisées dans lequel on traite indistinctement avec les

démocraties et avec les dictatures que je souhaite mettre un terme. [...] Plus généralement, on ne fera pas bouger les choses par le seul tutoiement entre le chef de l'État français et ses homologues du continent, mais par la conscience collective d'un intérêt commun. [...] Le temps des réseaux occultes et des émissaires autoproclamés est révolu. Place aux relations différenciées selon le degré de démocratie de chacun (*Jeune Afrique*, 5 novembre 2006).

Le soir de son élection, le 6 mai 2007, le président élu Nicolas Sarkozy avait dans son discours fleuve lancé un appel à tous ceux qui sont persécutés par les tyrannies et par les dictateurs. [...] La France sera à leur côté [...] ils peuvent compter sur elle (Discours mai 2007). Mais voilà qu'Omar Bongo, le « doyen » de l'Afrique devint une des premières personnalités à avoir reçu un appel téléphonique de son ami Sarkozy qu'il tutoie depuis les années 80 et avec lequel il échange des conseils très utiles dans les relations internationales (Foutoyet 45). Au pouvoir depuis 1967, Omar Bongo, figure de proue de la Françafrique, a connu tous les présidents de la cinquième République. De janvier 2004 à mars 2007, ces deux hommes se sont rencontrés au moins sept fois (46). Bongo était aussi le second chef d'État reçu à l'Élysée le 25 mai 2007 après Ellen Johnson-Sirleaf, présidente du Liberia qui, séjournant en Allemagne, a été invitée et accueillie la veille à Paris pour seulement un quart d'heure. Après un entretien de plus d'une heure, Bongo a réussi à obtenir de Sarkozy une remise de 20 % de la dette gabonaise, dont 5 % de reconversions de dettes sous forme d'investissements dans les forêts gabonaises (Glaser et Smith, *Sarko* 43-44). Le 5 juillet 2007, c'était au tour de Denis Sassou Nguesso, dictateur du Congo Brazzaville d'être reçu par le président Sarkozy, qui lui accorde le même traitement de faveur qu'à son beau fils Omar Bongo.

Alors que le Trésor français ne leur avait consenti que 5 % de remise, ces deux dictateurs, impliqués pourtant dans plusieurs enquêtes de justice française, ont bénéficié de remises de dettes nettement supérieures à d'autres pays beaucoup moins lotis (44). On ne peut pas croire que Sarkozy ait consenti de telles faveurs à ces deux pays – grands producteurs de pétrole– sans réciprocité. C'est bien le général de Gaulle, avec lequel tous les présidents de la Vème République se sont identifiés, qui disait : « un pays n'a pas d'ami, il n'a que des intérêts. » Alors, comment Sarkozy envisage-t-il la « rupture » avec la Françafrique sans casser avec les « régimes amis » et mettre en péril les intérêts de la France ?

Quelques semaines plus tard, Sarkozy décide d'effectuer une tournée africaine qui le conduira au Sénégal et évidemment au Gabon. Le 26 juillet 2007, Sarkozy a choisi l'auditoire de l'université Cheikh Anta Diop à Dakar pour s'adresser « à la jeunesse africaine », tout en humiliant les Africains. En effet, le « discours de Dakar », qualifié de « raciste », a interpellé plusieurs intellectuels africains parmi lesquels 22 écrivains qui ont rédigé une anthologie de plus de 500 pages dénonçant l'idéologie révisionniste que représente Sarkozy. Reprenons ici quelques extraits du discours, jugés outrageant et critiqués dans le livre *L'Afrique répond à Sarkozy, Contre le discours de Dakar* paru en février 2008 (Rey et al.).

Jeunes d'Afrique je ne suis pas venu parler de repentance. Je suis venu vous dire que je ressens la traite et l'esclavage comme des crimes envers l'humanité. [...] Le colonisateur est venu, il a pris. [...] Mais je veux dire avec respect qu'il a aussi donné. [...] La colonisation n'est pas responsable : des guerres sanglantes que se font les Africains entre eux; des génocides; des dictateurs, du fanatisme; de la corruption; de la prévarication; des gaspillages et des pollutions. [...] Le drame de l'Afrique

c'est que l'homme n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain qui, depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine ni pour le progrès. [...] Jamais l'homme ne s'élance vers l'avenir. Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin. Le problème de l'Afrique et permettez à un ami de l'Afrique de le dire, il est là (Sarkozy, *Discours à Dakar*).

D'emblée, Sarkozy a commencé par le refus de la repentance. Il ne nie pas les fautes ni les crimes de la traite et du colonialisme, mais comme il l'a déclaré dans d'autres discours « nul ne peut demander aux fils de se repentir des fautes de leurs pères » Tout en condamnant la colonisation, Sarkozy souligne les bienfaits qu'elle a engendrés. Sarkozy a « enfermé les Africains dans un irréductible hermétisme au progrès et à la raison » (Dubois et al. 94). Sarkozy déclare que « la part de la France en vous n'est pas indigne. Car elle est l'appel de la liberté, de l'émancipation et de la justice et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Car elle est l'appel à la raison et à la conscience universelles ». Donc selon Sarkozy, la raison, la liberté et autres valeurs universelles sont l'apanage du seul occident.

Après cette « leçon » d'histoire et de morale, le « professeur » Sarkozy s'est rendu à Libreville. Et aux journalistes qui l'interrogeaient sur le choix d'une telle destination, Sarkozy le « spécialiste de l'Afrique » les a éduqués à leur tour : « En Afrique, le statut d'ancien, cela compte. Ne pas aller à Libreville, c'était humilier Bongo.

[...] S'agissant du Gabon, je ne pense pas que ce soit le pays qui ait le plus à rougir du point de vue de la démocratie interne » (Foutoyet 49). Nous n'allons pas énumérer tous les exemples qui prouvent le contraire; mais il suffit tout simplement de demander à Sarkozy comment il peut y avoir de démocratie réelle sans alternance. Après quarante et un ans de pouvoir absolu d'Omar Bongo Ondimba décédé le 8 juin 2009, le clan Bongo, « régime ami » de la France, demeure toujours en place. C'est la continuité de la politique de Bongo, car l'intimidation et la fraude électorale organisées et soutenues par la Françafrique ont permis à Ali Bongo Ondimba de succéder à son père. Alors, si c'est cela la démocratie qu'est-ce que c'est que la dictature, pourrait-on demander au « professeur Sarkozy » ? À la veille de l'élection, Robert Bourgi, conseiller du président, fils spirituel de Jacques Foccart, déclarait dans un article du journal *Le Monde*, du 30 août 2009 : « Au Gabon, la France n'a pas de candidat, mais le candidat de Robert Bourgi, c'est Ali Bongo, explique-t-il en souriant. Or je suis un ami très écouté de Nicolas Sarkozy. »

L'implication du réseau de la Françafrique ne peut être plus clair.

Avec l'accession de Sarkozy au pouvoir, la Françafrique est sortie de l'ombre pour être officiellement honorée le jeudi 27 septembre 2007 à l'Élysée lors d'une cérémonie de remise des insignes de chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur à Robert Bourgi par le chef d'État (Glasser et Smith, *Sarko* 15). C'est en présence de nombreux dignitaires africains, leurs proches représentants et d'hommes politiques français que Sarkozy avait présenté un long discours sur les mérites de Robert Bourgi, et révélé qu'entre « Robert » et lui « c'est une amitié de vingt-quatre ans », forgée au sein du RPR. S'adressant à son ami, le président lui dit sans équivoque : « Cette distinction, fais-moi un grand plaisir, porte-la pour moi. Porte-la pour la France. Porte-la, car tu peux en être fier » (Glasser et Smith, *Sarko* 23-24). Ce jour-là, Bourgi avait pris une revanche sur

Jacques Chirac et Dominique de Villepin qui se sont débarrassés de lui en septembre 2007, lui permettant ainsi de se retrouver dans les bras de son ami Sarkozy qui était alors Ministre de l'intérieur et candidat à la présidentielle (Glasser et Smith, *Sarko* 38-40).

Depuis cette période, Sarkozy a récupéré le réseau de Foccart, faisant par la même de Robert Bourgi son principal relais au sein de la Françafrique, où tout se mêle désormais : raison d'État, lobbies, réseaux politico-affairistes, financements occultes, etc. La Françafrique, c'est le pont incontournable avec les dictateurs africains qui décident de l'accès aux ressources naturelles et aux marchés de leurs pays ainsi que de l'installation des bases militaires françaises là où la France le juge utile. Rappelons que depuis son investiture, Sarkozy n'a pas épargné son temps pour développer les relations d'affaires et amicales avec les chefs d'Etat africains accusés par leur propres citoyens et les organisations internationales des droits de l'homme de : non respect des droits fondamentaux de l'homme, la censure des journalistes, l'emprisonnement de l'opposition politique et des syndicalistes, la pratique de la torture etc. Et pourtant, dans son discours d'investiture à la présidence, Sarkozy avait déclaré que « la France sera du côté des opprimés ». N'est-ce pas hypocrite que de faire référence aux droits de l'homme sans en tenir compte dans la pratique des relations internationales ? Comme dans sa politique nationale, Sarkozy utilise avec beaucoup d'adresse la méthode de la « triangulation » qui consiste pour l'essentiel à dire à chacun ce qu'il souhaite entendre, y compris lorsqu'on pense le contraire. (Dubois et al. 9). Claude Guéant, le secrétaire général de l'Elysée a confirmé l'intention de Sarkozy de préserver les amitiés de la vieille Françafrique : « Nous n'avons pas vocation à nous brouiller avec ceux qui sont historiquement nos amis et nous ont rendu de grands services » (*Le Monde*, 25 mars 2009). Même Bernard Kouchner, cofondateur de Médecins sans frontières et de Médecins du monde, membre du parti

socialiste devenu Ministre des affaires étrangères du gouvernement Sarkozy, se garde bien de critiquer les régimes alliés comme il le fait à l'égard de pays en dehors de l'« arrière-cour » de la France. L'« affaire Kouchner » a révélé que ce médecin a également bénéficié d'une « mission » bien rémunérée en qualité de « consultant de luxe » pour le système de santé gabonais (*Le Nouvel Observateur*, 11 juin 2009). Par ailleurs, au moment où quelques dictateurs africains étaient accueillis avec tous les honneurs par le président Sarkozy, la presse française révélait l'« affaire » des « biens mal acquis » suite à une plainte déposée en mars 2007 par trois associations françaises, Survie, Sherpa (groupement de juristes spécialisés dans la criminalité économique) et la Fédération des Congolais de la diaspora, contre cinq chefs d'État africains dont Omar Bongo (Gabon), Denis Sassou Nguesso (Congo), Blaise Compaoré (Burkina Faso), Eduardo Dos Santos (Angola) et Teodoro Obiang (Guinée équatoriale) (Foutoyet 50-51). Des immeubles, des hôtels, des villas et autres biens de luxes ont été achetés au cœur de Paris au nom des dictateurs ou le plus souvent des membres de leurs familles avec l'argent public destiné à l'origine au développement de leurs pays respectifs. Nous n'allons pas lister tous les biens et les comptes bancaires qui ont fait plusieurs fois la Une des médias dont *L'Express* qui, le 13 février 2009, a publié un article assez détaillé. La France profite indubitablement de la fuite de ces capitaux et conséquemment contribue à l'appauvrissement des Africains. Malgré des preuves formelles et tangibles impliquant les chefs d'État Omar Bongo, Sassou-Nguesso et Teodoro Obiang, la cour d'appel de Paris a refusé, le jeudi 29 octobre 2009, qu'un juge d'instruction enquête sur l'affaire dite des « biens mal acquis » (*Le Monde*, 29 octobre 2009).

Toutes les déclarations émanant du gouvernement Sarkozy et des hommes d'affaires français soulignent l'importance et la priorité de l'Afrique dans la politique

économique française. L'implication des réseaux de la Françafrique dans la conquête des marchés africains a été confirmée à tous les niveaux sans aucune ambiguïté. Les acteurs de la Françafrique, à l'instar de Robert Bourgi, ont été félicités, encouragés et décorés pour leur apport capital au maintien des intérêts de la France en Afrique. Ceux qui n'ont pas compris cette politique ou ont tenté de s'en éloigner l'ont payé cher. Les déboires de Jean-Marie Bockel, l'ex secrétaire d'État à la coopération et à la Francophonie, qui avait cru aux discours de « rupture » de Sarkozy, sont là pour le prouver. Le 15 janvier 2008, Jean-Marie Bockel a décidé de faire savoir par voie de presse la « nouvelle politique africaine » de l'Élysée en ses termes.

Aujourd'hui, je veux vous parler d'autres réformes, d'autres changements, de rupture. Je veux vous parler de notre politique africaine. La politique africaine de la France doit changer, et elle changera. [...] la rupture annoncée à Cotonou tarde à venir. [...] La préservation d'intérêts particuliers, la défense de quelques rentes de situations héritées d'un passé révolu perdurent. La Françafrique, pourtant obsolète, pourtant moribonde, freine encore la refondation voulue par le président de la République. [...] Aujourd'hui, devant vous, je veux signer l'acte de décès de la Françafrique. Je veux tourner la page de pratiques d'un autre temps, d'un mode de relations ambigu et complaisant, dont certains, ici comme là-bas, tirent avantage, au détriment de l'intérêt général et du développement (Glasser et Smith, *Sarko* 176-77).

Bockel a donc mis au pied du mur Sarkozy et froissé les dictateurs africains dont notamment le « doyen » Omar Bongo, lequel n'a pas caché une colère qui a été entendue à Paris. Peu après, à l'occasion d'un remaniement ministériel, Jean-Marie Bockel a été

muté au secrétariat d'État à la défense où il sera chargé des Anciens Combattants (192). C'est justement Alain Joyandet, proche de Sarkozy, qui avait remplacé Bockel à la coopération. Voilà donc le destin de ceux qui ont pris au sérieux les déclarations de « rupture » exprimées par Sarkozy lors de sa campagne électorale. Selon Bongo :

Sarkozy était entouré de gens qui ne connaissaient rien à l'Afrique. C'est seulement par la suite qu'il s'est rendu compte des réalités du continent. C'est alors qu'il a abandonné le discours de la « rupture. » [...] Les relations d'État à État sont prioritaires mais la relation personnelle constitue la trame de fond. Quand elle est bonne, ça marche. Quand elle est mauvaise, la France-Afrique se grippe, parce que les institutions ne valent que ce que valent les personnes qui les incarnent (Glasser et Smith, *Sarko* 191-92).

C'est évidemment Robert Bourgi (que Bongo appelle « fiston ») qui a permis de ramener Sarkozy dans le droit chemin tracé par le général de Gaulle et suivi par tous ses prédécesseurs. La politique de Sarkozy en Afrique, consiste donc à consolider les relations qui existent. Au lieu d'une « rupture » avec la Françafrique et les pratiques de ses prédécesseurs, nous assistons non seulement à une perpétuation de cette politique mais encore à son regain.

C'est dans cet esprit que, Sarkozy a pris le soin de s'entourer de personnes qui contrairement à Bockel ont compris son message; le véritable message de la République qu'ils sont tenus d'appliquer à la lettre conformément à la politique africaine de la France. Dans le *Journal de l'Élysée* Foccart dit que par la « nature de l'Afrique »; « ce qui compte le plus en Afrique, ce sont les hommes ». Il nous démontre ainsi, qu'en Afrique, l'État est secondaire c'est l'individu qui prime. L'exemple de Bockel nous confirme aussi que,

dans la politique africaine de la France il y a également ce souci, voire la détermination, de préserver l'intimité des rapports personnels et même de les situer au dessus des institutions de l'État.

À l'instar de Sarkozy qui a éclipsé tous les ministres du gouvernement, le secrétaire d'État à la Coopération, Alain Joyandet, a quant à lui pris les attributs de son homologue du Commerce extérieur en déclarant: « L'implantation des entreprises françaises en Afrique est l'une de mes priorités » (lejdd.fr, le 20 mai 2008) ; ou encore : « On veut aider les Africains, mais il faut que cela nous rapporte » (*Libération*, 24 juin 2008).

Trois mois après avoir pris ses fonctions, Alain Joyandet a présenté lors d'une conférence de presse à Paris le 19 juin 2008, ce qu'il appelle les « 8 chantiers » pour l'Afrique, qui reposent sur deux piliers : le développement économique et le rayonnement culturel.

Pour la réalisation de ses chantiers, Joyandet a annoncé une augmentation de 25%, soit 1 milliard d'euros de plus par rapport aux 3 milliards d'euros qu'elle engage chaque année chez ses partenaires du Sud à travers l'Agence Française de Développement (AFD). L'Afrique sera la principale bénéficiaire de ces chantiers que propose Joyandet. Le premier chantier consiste à inciter davantage les entreprises françaises à investir en Afrique. Le second chantier concerne le développement de l'agriculture. Le troisième chantier a trait à l'éducation et à l'emploi des femmes. Le quatrième chantier consistera à augmenter en 4 ans le nombre de volontaires internationaux de 5 000 à 15 000 français sur le continent africain. Ces volontaires auront pour mission de partager leur savoir faire et leur expérience dans divers domaines d'activités et accroître l'usage du français au sein des communautés africaines. Le cinquième chantier aura pour mission de compléter les

actions de volontariats sus-citées par l'action des ONG françaises. Le sixième chapitre sera dédié à l'Éducation et à la langue française. Le septième chapitre, consiste à utiliser les atouts audiovisuels tels que TV5, France 24 et RFI aux fins de promouvoir la langue et la culture française. Enfin, le huitième et dernier chantier a déjà été annoncé par le président Sarkozy et a trait à la présence militaire française en Afrique présentée dans le « Livre Blanc Défense ».

Ces huit chapitres que propose M. Joyandet se résument en fait à trois missions fondamentales que la France mène depuis 50 ans en Afrique. Les deux premiers chapitres sont une et même mission qui consiste à assister les entreprises françaises dans leurs efforts de conquête d'expansion, et de maintien des marchés. Après 50 ans d'indépendance, l'Afrique demeure en grande partie un continent industriellement sous-développé où la majorité des habitants souffrent encore d'insuffisance alimentaire. Les entreprises françaises investissent essentiellement dans les secteurs miniers et pétroliers qui servent d'intrants à l'industrie européenne en général et française en particulier. En agriculture les Français privilégient les cultures de rentes, donc des monocultures comme le café, la banane, les ananas, le cacao et autres produits exotiques non cultivés en Europe. Comme durant la période coloniale, l'Afrique continue à servir de réservoir de produits agricoles et de matières premières et de déversoir pour les produits manufacturés français. Nous avons cité plus haut des exemples qui démontrent que les véritables bénéficiaires de l'aide au développement ne sont autres que les entreprises françaises qui réinvestissent très peu de leurs bénéfices en Afrique préférant les transférer en grande partie vers la France. Les cinq chapitres suivants ont pour mission le rayonnement de la langue et de la culture française en Afrique. C'est aussi un investissement qui permettra à la France de produire des francophones et francophiles qui parleront et consommeront

français. Enfin, le dernier chapitre a trait au Livre Blanc sur *La Défense et la Sécurité Nationale* publié le 17 juin 2008. Dans ce livre, le gouvernement français fixe ses priorités stratégiques pour les quinze années à venir et dans cette perspective, redéfinit le rôle de l'armée française et de ses implantations à l'étranger et essentiellement en Afrique (Glaser et Smith, *Sarko* 144). En définitive, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire des indépendances de l'Afrique, et celle du Sénégal, ce pays a symboliquement « repris », le 4 avril 2010, sa souveraineté sur les bases militaires installées à Dakar. Par cette décision « historique », la France a ainsi fermé toutes ses bases militaires en Afrique, sauf deux, l'une sur la façade atlantique, au Gabon, et l'autre sur l'océan Indien, à Djibouti (*Le Point*, 4 avril 2010). Ces deux bases auront pour objectif majeure les surveillances aériennes et maritimes. Toutefois, la finalité de ce dispositif militaire, limité mais très sophistiqué, demeure pour la France le dernier rempart pour la défense de ses intérêts et de ses acquis économiques en Afrique, ainsi que la promotion de son rayonnement diplomatique et le maintien de son rang politique à travers le monde.

III. La place de l'Afrique dans l'économie française.

A. L'Afrique dans le contexte de l'économie mondiale

Nous avons démontré dans nos deux précédents chapitres que, l'Afrique, ce berceau de l'humanité, n'a pas cessé d'intéresser la France à laquelle elle a tant offert et a encore beaucoup à offrir. Avant d'analyser les échanges commerciaux entre la France et l'Afrique et leurs perspectives de développement, nous allons présenter l'économie africaine et précisément son importance et son rôle dans l'économie mondiale. L'Afrique possède de nombreuses ressources en matières premières très variées et exceptionnelles, qui intéressent non seulement la France mais aussi des partenaires de tous les continents. A titre d'exemple, le continent abrite le deuxième bassin de forêt tropicale après celui de l'Amazonie. Il est le deuxième exportateur de coton au monde derrière les Etats Unis dont les subventions accordées par le gouvernement aux producteurs américains portent un grand préjudice aux paysans africains. L'Afrique produit 70% de la consommation mondiale de cacao, 12% de la production mondiale de pétrole et 10% des réserves mondiales prouvées, 50% de la production de phosphate, 90% du cobalt, 40% du platine, plus de 30% de la production mondiale de diamants, et 50% de tout l'or du monde (*France-Diplomatie*, « XXIVe sommet Afrique-France »). Evidemment, la liste est loin d'être exhaustive car les produits exportés par l'Afrique sont beaucoup plus nombreux. D'autre part, l'Afrique change aussi au plan démographique. Sa population qui est déjà importante croîtra davantage dans les décennies à venir. D'après les projections des Nations unies, la population du continent africain qui s'établissait à plus de 960 millions d'habitants en 2007, devrait passer à 1,4 milliard en 2025 et environ 2,0 milliards en 2050, soit environ 20 % des 9,4 milliards de personnes qui peupleront la planète. La part de l'Afrique représentera alors entre 15 et 20% de la population mondiale contre 10 %

aujourd'hui (OCDE). Si nous raisonnons en termes de marché, nous comprendrons facilement les enjeux que cette évolution démographique représente pour les présents et potentiels partenaires économiques de l'Afrique. Effectivement, un marché aussi important suscite de nouveau l'intérêt des anciennes puissances économiques comme les Etats-Unis, et surtout celui des grands pays émergents comme la Chine, le Brésil, la Corée du Sud et l'Inde.

Cependant, malgré ses immenses richesses naturelles et une intégration importante dans le commerce international, la part de l'Afrique dans l'économie mondiale n'a pas cessé de diminuer depuis les indépendances des pays africains dans les années 60. En effet, l'Afrique qui ne représentait que 9% de la population mondiale participait à hauteur de 14% aux échanges mondiaux. En 1990, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales avait diminué à 4,5%, pour chuter en 2003 à 1,5%, alors que sa population avait augmenté à près de 14% dans la même année (Glasser et Smith, *Comment* 186). A partir de 2006, l'économie africaine connaît une amélioration significative avec une moyenne de 5,8% de son PIB, soit 0,2% de plus que l'année précédente. La même année, l'augmentation de sa part dans les échanges mondiaux à atteint 2,3%, soit 0,8% de mieux que l'an 2003. Cette progression reste toutefois marginale par rapport à la taille du continent. L'Afrique ne représentait, en effet que 1 % du PIB mondial pour 12% de la population du monde et n'attirait que 3% des investissements direct étrangers (IDE) (FMI, *Perspectives économiques régionales* 2008). Au milieu des années 60, l'Afrique assurée plus de 17% des exportations agricoles des pays en voie de développement. Trente ans plus tard, ces exportations ont chuté à 8% pour passer, entre 1976 et 1994, de 6,7% à 2,8%. Entre 1950 et 2000, la valeur des exportations africaines a été divisée par trois (Glaser et Smith, *Comment* 186). Ces chiffres confirment la marginalisation de

l'économie africaine qui résulte de la très faible productivité due notamment aux taux insignifiants de valorisation des matières premières exportées vers les pays développés. Les quantités et les valeurs des produits exportés par l'Afrique, sont décidées par les acheteurs qui influent sur les variations des cours boursiers lesquels généralement sont plutôt favorables aux importateurs. Les pays les plus pénalisés sont ceux qui exportent des produits agricoles dont les prix ont considérablement chuté au cours des deux dernières décennies. Une telle situation entraîne évidemment, à long terme la dégradation des « termes de l'échange » au détriment des pays africains qui importent presque la quasi-totalité des produits manufacturés à hautes valeurs ajoutées. Afin de compenser les faibles revenus des exportations et réduire le déficit de la balance commerciale, les pays africains sont contraints constamment d'accroître le volume des ventes à l'étranger générant ainsi une augmentation de l'offre qui en conséquence entraîne le gèle ou très souvent la chute des prix des matières premières sur le marché international. La part du commerce africain destiné aux autres régions du monde par rapport à son PIB, s'élevait, en 2000, à 45%, alors qu'elle n'était que de 12% pour l'Europe, de 13,2% pour l'Amérique du Nord, de 23,7% pour l'Amérique latine et de 15,2% pour l'Asie (Glaser et Smith, *Comment* 187). La forte extraversion des économies africaines, qui perdure depuis le début du XX^{ème} siècle à ce jour, résulte de la longue colonisation dont les conséquences se traduisent par une excessive spécialisation rentière (pétrole, divers minerais, bois, café, etc..) qui a modelé une forme particulière d'insertion de l'Afrique au sein de l'économie mondiale rendant difficile tout développement « durable » du continent. Cette spécialisation qui fait des pays africains des mono producteurs, avait été imposée par les anciennes métropoles aux fins de satisfaire l'économie coloniale. Ce système économique, se traduit par une très faible complémentarité au niveau régional et sous-

régional, limitant considérablement les échanges commerciaux entre les pays africains qui représentent moins de 10 % du commerce extérieur total du continent. Le commerce intra régional entre pays africains demeure nettement inférieur à celui d'autres régions comme l'Amérique latine (près de 20%), ou l'Asie (environ 40 %) (Forum pour le partenariat avec l'Afrique).

La progression de la part de l'Afrique dans le commerce mondial, enregistrée en 2006-2007, repose principalement sur les exportations qui ont augmenté et continuent à croître à un rythme plus rapide que les importations (21% contre 16%) (FMI, *Perspectives économiques régionales* 2008). L'essor des exportations africaines est dû notamment, à l'explosion des prix du pétrole et à l'augmentation importante de la demande des matières premières engendrées par la consommation croissante de la Chine et d'autres pays émergents. De telles conditions permettent au continent de dégager une balance commerciale excédentaire. D'après le « Forum pour le partenariat avec l'Afrique » (FPA) tenue à Alger le 12-13 novembre 2007, « à peine 13 pays africains ont été capables d'accroître la diversification de leurs exportations entre 2000 et 2005- tous les autres pays ont soit stagnés, soit reculé sur ce plan- et moins de 30% des exportations d'Afrique subsaharienne comprennent des produits manufacturés, contre une moyenne de 70% pour les autres pays en développement.» Selon la source : « OCDE : *Perspectives économiques en Afrique* 2007/2008 », paru en mai 2008, l'Afrique connaît depuis six ans, une croissance économique moyenne de 5,8 %. Durant la même période, l'Afrique subsaharienne a quand à elle enregistré, la plus forte croissance économique depuis les années 70, avec des taux supérieures à 6% pour les pays exportateurs de pétrole et une croissance moyenne de 5 % du PIB pour les autres pays. En 2006, 23 pays africains sur 53 avaient un taux de croissance du PIB supérieur à 5 % contre 14 en 1990. Cette

performance est d'autant plus significative, si nous la comparions à plusieurs pays européens qui en 2006 ont connu un taux de croissance économique qui oscillait autour de 2 % dont la France qui n'avait enregistré que 1,8 %. Dans son dernier rapport portant sur les perspectives économiques mondiales (World Economic Outlook-WEO), le Fonds monétaire international (FMI), prévoit une hausse du taux de croissance pour l'Algérie de l'ordre de +4,6% en 2010 et de +4,1% en 2011. Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance devrait dépasser 6,25% en 2010-2011, après un taux modeste de 2,5% en 2009, prévoit-il. Le FMI, anticipe une croissance mondiale qui devrait atteindre 4,25% en 2010 et en 2011. Les pays avancés devraient enregistrer une croissance de 2,25% en 2010 et de 2,5% en 2011, après une baisse de la production de plus de 3% en 2009. Pour la région d'Afrique sub-saharienne, le FMI pronostique également un taux assez élevé, soit 4,7% en 2010 et 5,9% en 2011 (*La Tribune*, 22 avril 2010). L'institution de Bretton Woods, prévoit donc de nouveau une évolution de la croissance économique de l'Afrique supérieure à celle des pays avancés.

Ainsi, compte tenu du décollage économique de l'Afrique qui coïncide avec celui des pays émergents, le continent africain est aujourd'hui plus que jamais convoitée par de nombreux partenaires qui dans une concurrence acharnée tentent d'accéder à ses matières premières. En outre, la progression d'environ 3% par an du revenu réel par habitant, durant les six dernières années améliore le pouvoir d'achat de millions d'africains, et draine de nombreuses entreprises des quatre continents qui se bousculent à la porte de l'Afrique à la recherche de nouveaux débouchés, pour écouler leurs surproductions de biens et services (OCDE, *Perspectives économiques en Afrique 2007/2008*). En plus du come back des Etats Unis, ce sont surtout les pays émergents avec le Brésil, l'Inde et la Chine en tête qui manifestent un intérêt croissant pour l'Afrique, en particulier pour les

matières premières dont elle regorge, afin de soutenir leur croissance économique en forte expansion.

L'émergence de la Chine comme nouvelle puissance économique, devenue à la fois troisième exportateur et troisième importateur mondial, a eu des effets d'entraînements importants en Afrique. Son arrivée en Afrique a déjà eu pour conséquence de raviver l'intérêt pour un continent qu'on ne s'était pas privé de rayer de l'Histoire. Grâce aux Chinois, l'Afrique est redevenue un enjeu qui préoccupe en haut lieu la classe politique Française. Même Sarkozy qu'on ne saurait suspecter de sentimentaliste à l'égard des Africains, en est conscient. Comme nous l'avions déjà signalé, Sarkozy et son équipe ne ménagent pas leurs efforts sur le terrain. Toute l'équipe politique et les hommes d'affaire suivent le boss qui « mouille sa chemise et fait le job ». Sur ce plan, Sarkozy tient ses promesses de campagne faites lors du meeting de Toulon du 7 février 2007, où il avait dit : « L'Amérique et la Chine ont déjà commencé la conquête de l'Afrique jusqu'à quand l'Europe attendra-t-elle pour construire l'Afrique de demain ? Pendant que l'Europe hésite les autres avancent ». En effet, l'Afrique qui représentait une part importante des échanges commerciaux de la France dans les années 50- près de 40% en 1957-, elle n'occupe désormais plus qu'une place marginale évaluée à environ 2% comme l'avait si bien souligné Sarkozy. Cette situation, résulte de la réorientation de la France vers l'espace européen et précisément les pays de l'Europe de l'Est qui avaient commencé par l'ouverture de leurs marchés les années 90 avant leur adhésion à l'Union européenne. Par ailleurs, la France qui a diversifié ses échanges en Afrique ne limite plus ses intérêts aux anciennes colonies, mais également à des pays anglophones et lusophone comme le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Angola.

Chaque pays adopte une approche particulière pour aider ses opérateurs économiques à pénétrer les marchés africains. Nous avons longuement parlé de la stratégie française à l'égard de ses anciennes colonies qui s'appuie notamment sur l'aide publique au développement (APD), et surtout la connivence avec les régimes dictatoriaux au pouvoir. L'absence de passé colonial français dans les pays africains non francophones, s'est révélé un atout favorable pour les entreprises françaises. La France qui ne s'immisce pas en amont dans la politique interne de ces pays jouit d'une opinion publique plutôt positive. Il en est de même pour la Chine qui investi dans les Etats africains comme l'Afrique Sud ou le Ghana et le Libéria où l'expérience démocratique tend à se développer. Cependant, la présence chinoise n'est pas toujours bien vue par la population des Etats où règnent encore les gouvernements corrompus et non transparents, alors que les dirigeants africains, notamment ceux qui veulent se libérer du joug de la « Françafrique », réservent à la Chine un accueil plutôt favorable. En effet, comparativement aux français, les Chinois ne s'ingèrent pas dans la politique interne africaine et offrent aux pays africains des lignes de crédits d'importation à des conditions très avantageuses sans exigences majeures au préalable. Elle n'exige généralement comme contrepartie « que » la non-reconnaissance de Taiwan. La Chine qui exporte vers l'Afrique une large gamme de biens de consommation et biens d'équipement « bon marché », importe en grandes quantités du pétrole ainsi que différents minerais et produits tropicaux. Depuis l'an 2000, avec l'organisation du premier forum ministériel sino-africain, la Chine a fait une percée spectaculaire en Afrique. Le premier sommet de chefs d'Etat organisé en novembre 2006 à Pékin a lancé un « partenariat stratégique » pour 2007-2009. Parmi les mesures importantes annoncées par le président chinois Hu Jintao figurent le doublement de l'aide chinoise à l'Afrique jusqu'à 2009, l'octroi de 3 milliards

de dollars de prêts et de 2 milliards de dollars de crédits à des conditions préférentielles, ainsi que la création d'un fonds de développement de 5 milliards de dollars pour encourager les entrepreneurs chinois à investir en Afrique et à les soutenir (*France-Diplomatie*, « XXIVe sommet Afrique-France »). Selon le FMI (2009), l'aide chinoise à l'Afrique est passée de 310 millions de dollars en 1989-1992 à 1 milliard de dollars en 2006 (plus de 1,3 milliard de dollars d'allègement de la dette) et on l'estimait à 5 milliards de dollars en 2008.

La croissance et la transformation importantes, que connaît l'économie africaine se traduisent par une mutation significative dans la structure géographique de ses échanges commerciaux. Le principal partenaire économique de l'Afrique par zone géographique reste l'Union européenne qui est notamment le premier fournisseur et le principal marché d'exportation pour une majorité de pays africains. En 2006 les importations de l'Union en provenance d'Afrique se sont élevées à 126 milliards d'euros, soit 42,9% des exportations africaines et ses exportations à destination du continent à 93 milliards d'euros, soit 47% des importations africaines. L'Afrique fournit environ 9% des importations de l'Union, dont la moitié est constituée de produits énergétiques, soit 22% des besoins en pétrole, 23% sont des biens manufacturés et 11% des produits alimentaires et agricoles. Pour sa part, l'Afrique absorbe 8,3% des exportations de l'Union, dont près de 80% sont constitués de biens d'équipement, de produits chimiques et de produits manufacturés (Delapalme).

Cependant, la structure des échanges commerciaux de l'Afrique par pays a connu des changements importants. La Chine, nouveau géant économique devenue le troisième exportateur mondial est depuis 2005, le premier fournisseur de l'Afrique. Généralement, les entreprises chinoises évitent de se substituer à la production locale en s'attaquant

prioritairement aux segments des marchés de produits importés. Cette stratégie permet aux entreprises chinoises d'exporter vers l'Afrique des biens de consommation et des biens durables à haute valeur ajoutée adaptés à la demande des marchés des pays en voie de développement. En Afrique, les véhicules de transport, les machines et outils et les produits électroniques fabriqués en Chine, sont de plus en plus appréciés et demandés par les utilisateurs. Très compétitive, la Chine gagne de nombreux avis d'appel d'offres internationaux, lancés par les pays africains et réalise à des coûts imbattables des projets d'investissement de très grande envergure. La Chine construit en Afrique, des voies ferrées, des routes, des barrages, des logements, des hôpitaux et bien d'autres infrastructures socioéconomiques dont souffrent de nombreux pays du continent. Selon une étude de l'OCDE, entre 2000 et 2004, le taux de croissance annuel moyen des importations africaines en provenance de Chine s'élevait à 33%. Durant la même période les exportations africaines vers la Chine ont progressé à un rythme annuel de 56%. En 2004, elles s'élevaient à 11,4 milliards de dollars, soit un montant trois fois plus élevé qu'en 2000, correspondant à 6 % du total des exportations africaines dans le monde. (OCDE, *L'essor de la Chine et de l'Inde*). L'Algérie, l'Angola, le Nigéria et l'Afrique du Sud ont à seuls, en 2007, fourni 53% des importations africaines de la Chine. L'année précédente, dix pays ont totalisé 79% de tous les échanges avec la Chine. (*Actualité économie*, 20 août 2009). L'Afrique représente plus de 20 % des importations pétrolières chinoises en provenance notamment du Soudan, de l'Angola du Nigéria et d'Algérie. Elle absorbe 30% des exportations pétrolières angolaises. Ce sont le Gabon, le Congo et la Guinée Equatoriale qui assurent 30% des importations de bois de la Chine, second importateur mondial de ce produit (Chaponnière). C'est aussi l'Afrique subsaharienne qui fournit à la Chine le ferro-manganèse du Gabon, le cuivre de la République démocratique

du Congo et de Zambie. Cette zone africaine exporte vers la Chine également des quantités importantes de cobalt, de molybdène et de coton. Les importations chinoises en provenance de la région subsaharienne représentent 70% du total des importations chinoises d'Afrique (Chaponnière). La Chine qui en 2008 était classée, après la France et l'Italie, troisième fournisseur de l'Algérie avec près de 4,0 milliards de dollars, soit 10,2% des importations globales algériennes, en 2009, elle a surpassé l'Italie de près d'un milliard de dollars et s'est placé en deuxième position avec près de 4,7 milliards de dollars, soit 12,1 % des importations algériennes (UBI France). Comme la compétitivité des entreprises chinoises dérange les pays occidentaux, cyniquement, des voix s'élèvent en Europe pour dénoncer le « pillage » de l'Afrique (*L'Expansion*, 03 novembre 2006). On commence à parler de la « Chianafrique » qui se substituerait à la « Françafrique ». En fait, les Européens reprochent aux Africains de faciliter l'accès aux ressources naturelles aux Chinois, comme si le pétrole et les autres richesses africaines devaient être réservés exclusivement aux Européens. Ils reprochent à la Chine ses relations avec le Soudan, mis sur la sellette à cause du Darfour, comme si eux-mêmes ne soutenaient et n'entretenaient aucune relation avec les régimes autocratiques et corrompus dans le monde en général et en Afrique en particulier.

Cependant, tous ces faux débats et ce cynisme n'ont pas empêché le développement des échanges commerciaux, entre la Chine et l'Afrique, qui en 2006 ont atteint, la valeur de 39,3 milliards de dollars, soit le double du montant enregistré en 2000. La place de l'Afrique dans le commerce extérieur chinois s'élevait à environ 3% en 2005 et 2,5% pour l'Afrique subsaharienne (*France-Diplomatie*). Ce taux avoisine plus ou moins celui de la France que Sarkozy avait jugé futile, mais pour lequel les Chinois en sont fiers. Ce n'est pas avec le mépris, mais avec l'agressivité des entreprises chinoises

accompagnées d'une offensive diplomatique positive, que la Chine a réalisé en 2008 avec l'Afrique un volume des échanges commerciaux record de 106,8 milliards de dollars (*Jeune Afrique*, 19 janvier 2009). Le solde de la balance commerciale est déficitaire pour la Chine en raison de ses importantes importations d'hydrocarbures et de produits primaires.

Comme l'avait si bien dit Lionel Zinsou dans *Le Monde* du 30 septembre 2007 : « Les gens de Dubaï, les Indiens et les Chinois ne nous disent pas que nous ne sommes pas entrés dans l'histoire. Ils commercent avec nous ». Actuellement, l'Afrique avec notamment le Nigéria, le Soudan et l'Angola représente 20 % des importations pétrolières de l'Inde, pays qui importe 70% de ses besoins pétroliers (OCDE, *L'essor de la Chine et de l'Inde pour l'Afrique*). Les exportations de l'Afrique vers l'Inde ont progressé de 10% entre 2000 et 2004. Durant la même période, le taux de croissance annuel moyen des importations de l'Afrique en provenance d'Inde était particulièrement dynamique et s'élevait à 20% (OCDE). Les échanges commerciaux entre l'Inde et l'Afrique ont quintuplé en cinq ans pour atteindre 30 milliards de dollars en 2007. Outre les divers biens de consommation et les biens durables comme les véhicules TATA avec lesquels l'Inde a marqué sa présence presque partout en Afrique, l'informatique est un des points forts de l'Inde qui constitue un autre moyen de pénétration du continent. L'Inde qui possède plus de 20 000 entreprises pharmaceutiques est également le plus grand fabricant de médicaments génériques. Plus de 70% de sa production de génériques est destiné à l'exportation, surtout vers les pays pauvres dont notamment l'Afrique (Ziegler 276). Les principaux partenaires économiques de l'Inde sur le continent sont l'Afrique du Sud, le Nigéria et le Soudan. Pour faciliter l'accès à ses produits et services, l'Inde a également ouvert une ligne de crédit de 500 millions de dollars au profit de huit pays d'Afrique de

l'Ouest, et une autre ligne de crédit de 200 millions de dollars à la disposition de Nouveau partenariat pour le développement économique de l'Afrique (NEPAD) (*France-Diplomatie*, « XXIVème sommet Afrique-France ») Comme les relations économiques sont étroitement liées aux relations politiques, l'Inde profite de sa présence en Afrique pour accroître son influence internationale et mobiliser les pays du continent en sa faveur. Son but est d'obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Dans le cadre du développement des relations Sud-Sud, le Brésil est un autre pays émergent qui souhaite une impulsion des relations économiques et un développement de partenariats fructueux avec l'Afrique. Ce grand pays sud-américain qui désire également un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies était à l'origine de l'organisation du premier sommet Afrique-Amérique du Sud qui s'est tenu en fin septembre 2006 à Abuja au Nigéria. Le Brésil est souvent cité pour le grand dynamisme de ses exportations de produits agricoles et agroalimentaires. Il fait partie des cinq principaux exportateurs mondiaux de produits issus de l'agriculture (3^{ème} exportateur mondial en 2003) et le surplus de sa balance commerciale agricole avait atteint 24,3 milliards de dollars en 2004, soit 30% des exportations totales du Brésil. Le Brésil est cependant un pays industrialisé et ses produits manufacturés, à l'instar des avions Embraer, ont atteint en 2005 le montant record de 5,881 milliards de dollars, soit 55,6% du total des exportations brésiliennes (Ambassade du Brésil « Commerce extérieur »). Le volume global des échanges commerciaux entre le Brésil et le continent africain s'est élevé à 7 milliards de dollars US en 2008, contre 5 milliards en 2002. Les échanges commerciaux entre le Brésil et l'Afrique du Sud ont été multipliés par 1,5 entre 2003 et 2005 (Ambassade du- Brésil). En 2008, le Brésil s'était classé au 8ème rang des clients de l'Algérie avec 2,5 milliards de

dollars et au 12ème rang des fournisseurs avec 863 millions de dollars (Direction générale des douanes 2009).

Nous devons souligner, par ailleurs, un autre aspect positif des relations commerciales de l'Afrique avec les pays émergents. C'est en effet la croissance économique de ces pays qui augmente la demande mondiale et influe sur la hausse des cours des matières premières qui constituent la principale source de revenus des pays africains.

Mais les pays émergents ne sont pas les seuls à s'intéresser à l'Afrique. Depuis quelques années nous constatons le retour en force des Etats-Unis en Afrique. Ce retour s'est accentué à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001. La stratégie américaine, notamment celle énoncée par le président, Obama à Accra le 12 juillet 2009 repose d'une part sur l'impératif de la démocratisation des pays du Sud, et d'autre part sur l'impératif de la « bonne gouvernance » politique et économique propulsé par la Banque mondiale (BM) Théoriquement, ce sont les pays qui respectent les principes de bonne gouvernance et progressent vers l'Etat de droit, l'économie de marché et le libre échange qui devraient bénéficier de l'aide des Etats-Unis et accéder au marché américain.

Toutefois, au vu des relations privilégiées que les Etats Unis, comme tous les pays occidentaux, entretiennent avec des régimes dictatoriaux, qui ne respectent pas les droits de l'homme, il semble que dans tout ce qui a trait à la bonne gouvernance, c'est l'intérêt économique qui prime. En fait l'exigence et ce même par l'usage de la force, du respect des droits de l'homme n'est applicable qu'aux pays dont la politique étrangère n'est pas appréciée à Washington et en Europe. Après les événements tragiques du 11 septembre, la priorité des Etats Unis dans ses relations avec l'Afrique est sans nul doute l'aspect sécuritaire. A cet effet, les Etats Unis ont lancé en 2005 l'« Initiative transsaharienne

contre le terrorisme » (The Thrans-Sahara Counterterrorism Partntnership) avec neuf pays (Niger, Mali, Tchad, Mauritanie, Algérie, Maroc, Nigéria, Sénégal et Tunisie). La seconde priorité consiste à diversifier et à sécuriser son approvisionnement en hydrocarbures à travers la signature de nouveaux contrats de recherche, d'exploitation et d'achat de pétrole et de gaz en Afrique dans le but est de réduire la dépendance pétrolière des Etats Unis vis-à-vis du Moyen Orient. Les Etats-Unis importent déjà plus de 17% de leurs hydrocarbures d'Afrique (L'Algérie, le Nigéria et l'Angola figurent parmi leurs dix principaux fournisseurs) et ce chiffre pourrait passer à 25% avant 2015. Dans son article intitulé « Washington redécouvre l'Afrique subsaharienne », Tanguy Struye de Swielande a résumé la politique africaine des Etats-Unis ainsi : « prévenir les conflits, éradiquer les cellules terroristes, exploiter les gisements pétroliers et gaziers, garantir la sécurité des routes maritimes (golfe d'Aden, mer rouge, golfe de Guinée) et avoir accès à des bases avancées » (Défense Nationale et Sécurité Collective, mai 2008).

Ces objectifs stratégiques s'accompagnent d'une aide au développement dont la finalité est de contribuer à réduire la pauvreté grâce à une croissance économique autonome. Dans cette perspective, la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (African Growth and Opportunity Act) adoptée en mai 2000 a été prorogée jusqu'en 2015. En 2007, les exportations africaines vers les Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA se sont élevées à plus de 50 milliards de dollars, soit plus de six fois leur montant de 2001, première année d'application de cette loi. Au cours de cette période, les exportations américaines à destination de l'Afrique ont doublé, atteignant plus de 14 milliards de dollars. Ces initiatives et bien d'autres attestent de la volonté politique américaine de s'implanter durablement en Afrique. Les échanges commerciaux entre les États-Unis et les cinq pays du Maghreb ont triplé de volume entre 2004 et 2008, passant

de 10,3 à 29,1 milliards de dollars. L'Algérie vient en tête avec 71% du commerce Maghreb – États-Unis et a affiché une balance excédentaire de 18 milliards de dollars en 2008. Ramené à son poids réel, le commerce américano-maghrébin représente à peine 1% des échanges extérieurs américains, 10% de ceux du Maghreb mais un taux important de 17% du commerce algérien (*Jeune Afrique*, 12 janvier 2010). Les États-Unis sont depuis quelques années le premier partenaire et premier client de l'Algérie. En 2009, les États-Unis ont importé d'Algérie des produits dont 99% d'hydrocarbures pour une valeur de 10,4 milliards de dollars, soit 22,93% des exportations globales algériennes. Les exportations algériennes vers les États-Unis étaient de 45 % supérieures à celles destinées à l'Italie (deuxième) et 57% de plus que les ventes vers la France (quatrième). Classés à la sixième place, les États-Unis ont exporté la même année vers l'Algérie pour un peu plus de 2 milliards de dollars, soit 5,1% des importations globales, contre 2,2 milliards en 2008, soit 5,6% des importations algériennes.

Dans le but de préserver l'influence des anciennes métropoles dans le contexte géopolitique de la guerre froide, on a créé après la décolonisation l'aide publique au développement (APD). Selon la définition du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, cette aide comprend les dons et les prêts préférentiels prévus au budget et transférés des pays développés aux pays en voie de développement. Théoriquement, ces flux financiers devraient donc être orientés vers la mise en place de projets concrets et durables, infrastructures essentielles, actions de lutte contre la faim, la santé, l'éducation, etc. L'aide publique mondiale au développement (APD) versée à l'Afrique a augmenté de 16,4 milliards de dollars en 2001 à 43,4 milliards de dollars en 2006, 39,9 milliards de ce montant sont allés à l'Afrique subsaharienne. Sans tenir compte des allègements de dette, l'aide à l'Afrique entre 2005 et 2006 a progressé de 13%, mais de seulement 2% pour

l'Afrique subsaharienne (CAD 2008). Les principaux bailleurs de fonds de l'Afrique sont la Commission européenne, la France, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Ils représentent ensemble 47% de l'ADP totale à la région. Viennent ensuite l'Allemagne, le Japon et les Pays-Bas. L'aide publique au développement française a diminué de 0,47 % en 2005 à 0,46 % en 2006 et à 0,38 % en 2007. En 2008, l'apport français était de 0,39 %, soit une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente (CAD). Selon le rapport publié par *France-Diplomatie*, le 14 avril 2010, l'aide publique au développement française a connu une augmentation qui est passée de 7,56 milliards d'euros en 2008 à 8,92 milliards d'euros en 2009, soit un ratio de 0,46 % de son revenu national brut (RNB) en 2009 et une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. Avec une contribution de 12,431 milliards de dollars, la France est le deuxième bailleur mondial en volume d'APD nette. Elle se situe derrière les Etats-Unis (28,665 milliards de dollars) mais devant l'Allemagne (11,982 milliards de dollars), le Royaume Uni (11,505 milliards de dollars), le Japon (9,480 milliards de dollars). La hausse de l'APD française en 2009 s'explique notamment par l'augmentation de l'aide multilatérale accordée par le biais du FMI et de la BM, qui est passée de 3,1 milliards d'euros en 2008 à 4,0 milliards d'euros en 2009 et l'augmentation de l'aide bilatérale qui est passée de 4,5 milliards d'euros en 2008 à 4,9 milliards d'euros en 2009. Elle s'explique donc par l'importance des traitements de dette accordés en 2009, pour un montant passé de 666 millions d'euros en 2008 à 1,123 milliards d'euros en 2009 (*France-Diplomatie*, « APD effort français en 2009 »).

Ces statistiques émanant d'institutions internationales qui illustrent une tendance en dents de scie avec quelques augmentations spectaculaires ne doivent pas nous induire en erreur. C'est comme « l'arbre qui cacherait la forêt ». En fait, si nous décortiquons les statistiques, et nous référons à l'analyse de l'association Survie intitulée : « France-

Afrique : Qui aide vraiment qui ?» publiée en janvier 2008, nous constatons que la France à travers l'Aide Publique au Développement n'aide pas plus l'Afrique que celle-là ne lui rapporte. Survie nous rappelle que les promesses faites par Jacques Chirac de contribuer à concurrence de 0,5% du PIB de la France en 2007 et 0,7% en 2012 sont loin de la réalité. Sarkozy a même repoussé l'objectif des 0,7% à 2015. Si on exclut du montant global de l'ADP effectivement alloué par la France à l'Afrique la partie destinée aux traitements de dette souvent contractées avec des régimes illégitimes et/ou corrompus, l'ADP française n'augmente pas mais diminue (Survie). La ventilation de la hausse de l'APD française en 2009 par rapport à 2008 nous confirme l'importance de la dette. Le Comité d'aide au développement (CAD) qui, se basant sur les données de la Banque mondiale, montre que vers la fin 2007, la dette des pays du Sud contractée à un taux concessionnel s'élevait à 230 milliards de dollars. L'APD est donc elle-même génératrice de dette. En conséquence, les remboursements qu'elle engendre provoquent une hémorragie de capitaux pour les pays du Sud. En ce qui concerne les créances bilatérales à taux concessionnel, entre fin 1994 et fin 2007, les pouvoirs publics des pays en voie de développement (PED) ont remboursé 82,4 milliards de dollars de plus qu'ils n'ont reçu en nouveaux prêts. Ce transfert négatif lève le voile sur une des facettes de l'APD dont une partie (la dette) permet aux pays donateurs de s'enrichir davantage aux dépens de ceux qu'ils prétendent aider (Millet et Toussaint). Toujours selon le CAD, une part importante des sommes déclarées est fictive ou repart vers le pays « donateur » sous forme d'achat d'aliments, de médicaments, d'équipements, de missions d'experts, etc. Selon James Wolfensohn, président de la Banque mondiale de 1995 à 2005, il y avait plus de 63 000 projets en cours dans l'ensemble des pays en développement, mais les seuls frais d'étude,

de voyage et de séjour d'experts originaires des pays industrialisés absorbent entre 20 et 25% de l'aide totale.

Toujours selon l'Association Survie, l'ADP française qui est théoriquement affectée au développement contient : les frais de bourses accordées aux étudiants étrangers, les coûts administratifs relatifs à l'accueil des demandeurs d'asile, des financements accordés aux territoires d'outre-mer ainsi que des programmes dédiés à la promotion de la francophonie et au rayonnement culturel de la France dans le monde. Après toutes ces déductions, moins de 55% de l'ADP est constituée de programmes sectoriels ou d'assistance technique, dont la moitié seulement est allouée aux pays les moins avancés. Comme nous l'avons déjà souligné, ce sont notamment les « régimes amis » qui bénéficient de la part du lion (Survie). Le Rapport 1994 du PNUD était particulièrement sévère à propos de l'APD. Selon les griefs du PNUD, non seulement l'aide accordée n'est pas conditionnée au respect des droits de l'homme, mais elle semble systématiquement se diriger vers des pays dont les pratiques sont insuffisantes dans ces domaines (PNUD, « Rapport mondial sur le développement humain 1994 »). Au niveau international, la forte diminution de l'APD enregistrée au cours des années 1990 semble refaire surface. Les chiffres publiés par le Comité d'aide au développement (CAD) chargé au sein de l'OCDE de centraliser les informations concernant l'APD indiquent effectivement une nouvelle inversion de tendance : après avoir baissé d'un tiers de 0,33% en 1990 à 0,22% en 2001, en comparaison du RNB des pays membres du CAD, l'APD est remontée à 0,33% en 2005 avant de repartir à la baisse pour atteindre 0,28% en 2007, soit 103,7 milliards de dollars. L'objectif de 0,7% n'est atteint que par quelques pays du Nord de l'Europe : la Norvège, la Suède, le Luxembourg, le Danemark et les Pays-Bas. A l'inverse, cinq pays consacrent moins de 0,2% de leur RNB à l'APD : l'Italie, le Portugal,

le Japon, la Grèce et les États-Unis. Tout cela révèle le fiasco des engagements internationaux. Selon les engagements pris lors du sommet du G8 en 2005, l'APD destinée à l'Afrique devait doubler en 2010 ce qui supposait « porter l'aide de 80 milliards USD en 2004 à 130 milliards en 2010 (à prix constants de 2004) » (OCDE 4/4/2008). Le bilan est là. Nous sommes en 2010 et de façon générale la grande majorité des donateurs n'ont pas respecté leurs engagements. Alors, qu'en est-il de la parole des grands chefs d'Etat du G8 ? La France et l'Angleterre qui ont particulièrement contribué au saignement de l'Afrique après des siècles de traite, de colonialisme et de néocolonialisme doivent à ce continent beaucoup plus que les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne ou le Japon. Pourquoi les pays scandinaves qui ont le moins exploité l'Afrique et qui de nos jours tirent le moins de profits des pays du Sud, sont-ils capables de consacrer une partie importante de leurs PIB et remplir leurs engagements avant terme et pas la France ?

Les pays de l'Europe de l'Ouest, et notamment les anciens empires coloniaux ont certainement les moyens pour aider les pays du Sud en général et l'Afrique subsaharienne en particulier à sortir du sous-développement et réduire la pauvreté. Mais ils préfèrent orienter leur aide vers les pays de l'Europe de l'Est aux fins de bâtir une Europe unie et prospère. En Afrique, des millions de personnes vivent au-dessous du seuil minimum et ce malgré les mesures prises en 2000 par l'ONU dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces objectifs prévoient de réduire de moitié la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015 (ONU « Rapport 2009 sur les OMD »). Après dix ans, nous constatons que l'Afrique subsaharienne reste encore loin des objectifs du Millénaire pour le développement. Comme le soulignent les institutions internationales (ONU,

OCDE, FAO), cette région est la seule au monde où le nombre de pauvres a augmenté en valeur absolue au cours des dix dernières années.

Ce sont effectivement les investissements étrangers directs (IED) qui permettent de créer des emplois, d'améliorer la productivité, d'opérer des transferts de compétences et de technologies, d'accroître les exportations et de contribuer au développement économique à long terme des pays en développement. Or, les IED réalisés en Afrique demeurent insuffisants et, selon les rapports de la CNUCED, ils sont entrepris presque totalement dans les industries extractives et les hydrocarbures qui intéressent les investisseurs étrangers.

En effet, d'après un rapport de la CNUCED sur les tendances en matière d'investissement, les investissements étrangers directs (IED) en Afrique ont doublé entre 2004 et 2006 pour atteindre un record de 36 milliards de dollars (Annexe 1: fig. 1). Cette évolution s'explique par l'attrait des ressources primaires, l'augmentation des bénéfices des entreprises et un climat économique généralement plus favorable. Malgré ces hausses, la part de l'Afrique dans l'IED mondial est tombée à 2,7% en 2006, contre 3,1% en 2005, soit un niveau faible par rapport aux pays d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est (15% du total mondial) et aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes (6%). Les sorties d'IED en provenance des pays africains ont aussi atteint un montant record de 8 milliards de dollars en 2006, contre 2 milliards de dollars en 2005. Les entreprises d'Afrique du Sud sont les principaux investisseurs de la région (CNUCED 2007). En 2006, les entrées d'IED ont dépassé 1 milliard de dollars dans huit pays africains et ont progressé dans 33 pays. Les 10 premiers pays d'accueil (Annexe 1: fig. 2) ont reçu 90% environ de ces flux, soit 32 milliards de dollars. Les pays d'Afrique du Nord ont bénéficié d'entrées record d'IED, en partie de sociétés transnationales (STN) asiatiques. Tous les pays de cette sous-région,

exception faite du Maroc (où les courants d'investissement sont restés relativement importants), ont bénéficié d'un plus grand montant d'IED dans un large éventail de secteurs. En Afrique subsaharienne, les entrées d'IED ont augmenté dans toutes les sous-régions, sauf en Afrique australe, en raison d'investissements importants dans les secteurs du pétrole et de l'extraction minière. Cela étant, les investissements ont fortement diminué en Angola (-1,1 milliard de dollars) et en Afrique du Sud (-0,3 milliard de dollars) suite à la vente d'actions étrangères au Gouvernement dans le premier cas et à des entreprises locales dans le second (CNUCED). Le Nigéria a été la principale destination en Afrique de l'Ouest, l'IED, essentiellement de Chine, allant surtout au secteur pétrolier (CNUCED). Ces dernières années, les entrées d'IED en Afrique sont montées en flèche dans le secteur primaire, en particulier le pétrole, le gaz et l'extraction minière. Le secteur des services, surtout les transports, le stockage et les communications a également continué à attirer l'IED. Pour ce qui est du secteur manufacturier, l'IED a continué de s'accroître dans les pays d'Afrique du Nord à un rythme stable mais lent, tandis qu'il est resté peu important en Afrique subsaharienne (CNUCED).

La recherche de nouvelles réserves de ressources naturelles a entraîné une hausse de l'IED dans les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique, lequel s'est établi à 8 milliards de dollars après deux années consécutives de baisse. En conséquence, les PMA ont accueilli 23 % des entrées d'IED dans la région. Parmi ces pays, c'est au Burundi, au Cap-Vert, à Djibouti, en Éthiopie, en Gambie, en Guinée-Bissau, à Madagascar, en Somalie et au Soudan que les entrées d'IED ont le plus fortement augmenté: elles étaient essentiellement destinées à financer de nouvelles activités de prospection pétrolières et d'extraction minière (CNUCED).

Après une période de relatif désengagement, l'Union européenne en général et la France en particulier ont donc perdu du terrain en Afrique au profit de la Chine, de l'Inde, du Brésil, de la Corée du Sud et des Etats-Unis. Malgré leur éloignement géographique, ces pays réussissent sans grandes difficultés à s'imposer en Afrique. Or, le désengagement des Français n'est pas du tout du goût des économistes et des hommes politiques qui ont commencé à réagir en encourageant les entreprises réticentes et les hommes d'affaires à reconquérir l'Afrique.

Dans son article « La relation Union européenne – Afrique : un partenariat stratégique », l'économiste Nathalie Delapalme souligne les relations traditionnelles importantes et particulières qui lient l'Europe à l'Afrique, mais qui doivent s'adapter à un monde désormais globalisé :

Le continent africain est celui qui cumule le plus de facteurs de proximité avec le continent européen : la géographie, l'histoire, les langues, le mélange des peuples et des cultures. Ni le continent asiatique, ni l'Amérique latine ne peuvent se prévaloir d'une conjugaison aussi complète, même si différents facteurs y existent, à des degrés divers (*L'Etat de l'Union 2008*, rapport Schuman sur l'Europe).

A l'occasion de sa visite en Afrique du Sud, Nicolas Sarkozy n'a pas non plus manqué de dresser le constat suivant :

Mais en dépit de la profondeur et de l'ancienneté de ses liens, la relation de la France avec l'Afrique, particulièrement avec l'Afrique subsaharienne, se distend. Le nombre de Français vivant en Afrique, les exportations et les investissements français vers l'Afrique ont baissé. Il en résulte que nos partenaires traditionnels en Afrique ont parfois le sentiment d'un abandon ou au minimum d'un désintérêt de la France à leur

endroit. Alors cette relation est compliquée parce que s'y mêlent depuis toujours à la raison le sentiment et la passion, parce qu'elle est depuis toujours chargée d'une grande affectivité, mais aussi parce que cette relation est en décalage par rapport à ce que veulent les Africains et à ce que perçoivent les Français (Sarkozy, *Discours à Johannesburg*).

Sarkozy ne pouvait pas mieux expliquer l'affaiblissement des relations économiques franco-africaines et le danger de perdre encore davantage de terrain en Afrique. C'est aussi pour Sarkozy une façon de reconnaître que la France n'a pas su anticiper les évolutions qui sont intervenues sur le continent africain et en particulier son entrée en force dans la globalisation. Mais ne reconnaît-il pas aussi implicitement que la France a tout de même encore besoin de l'Afrique ? Entre la France et l'Afrique, ce n'est pas qu'une question de flux de produits et de capitaux. L'Afrique c'est un continent de plus de 960 millions d'habitants (2007), distant de 14 kilomètres de l'Europe par le détroit de Gibraltar. C'est en quelque sorte la frontière Sud de la France. L'Afrique, c'est aussi et surtout la seule aire d'expansion de la langue française et de la francophonie. L'Afrique c'est enfin un partenaire incontournable sur les questions de coopération, de sécurité et d'émigration. C'est en fait ce que nous avons essayé de prouver dans le premier et le présent chapitre et tenterons encore de démontrer dans notre troisième et dernière partie.

B. Les échanges commerciaux entre la France et l'Afrique

Nous avons évoqué les relations entre la France et l'Afrique francophone et avons constaté une histoire unique, à la fois tumultueuse et affective, prometteuse et frustrante. Mais, malgré tout, la France demeure encore un important partenaire de l'Afrique où toutefois d'importantes transformations ont eu lieu sans que l'ancienne métropole ne s'y adapte. Considérant l'Afrique comme un territoire historiquement acquis, la France constate l'erreur de son jugement par la perte de marchés importants et le recul de son

influence politique, culturelle et symbolique sur le continent. Les grandes mutations qu'enregistre l'Afrique ne sont pas seulement économiques mais également politiques. En effet, l'Afrique a enregistré des progrès significatifs en matière de stabilité politique et de démocratie. Des systèmes politiques pluralistes se sont progressivement développés dans un certain nombre de pays où des élections relativement libres et plus ou moins transparentes ont débouché pour la première fois sur des alternances pacifiques.

Progressivement, le multipartisme et la démocratie commencent à défier les modèles autocratiques qui comme la Françafrique, perdent de plus en plus de terrain en Afrique. Même si des tensions et conflits sociopolitiques sont encore observés dans certain pays comme le Soudan, le Nigéria, le Niger, le Zimbabwe et la Somalie, bon nombre de pays d'Afrique francophone ont connu des périodes de relative accalmie et de paix civile.

Certes, le respect des droits civils et politiques et la « bonne gouvernance » demeurent encore des sujets de préoccupation majeure dans un grand nombre de pays africains, mais les progrès enregistrés dans la stabilité politique africaine en général et le potentiel économique en particulier font de ce continent un partenaire important. L'Afrique est donc bel et bien en marche et s'est éloignée peu à peu de la France qui n'a pas su ou n'a pas voulu suffisamment anticiper l'ampleur de ces évolutions et leurs conséquences. Dans le présent chapitre, nous allons montrer l'évolution des échanges commerciaux entre la France et le monde et montrer l'importance du continent africain dans l'économie française.

La France connaît depuis la fin des années 90 une dégradation du solde de ses échanges extérieurs. En 2008, le déficit du commerce extérieur français s'était amplifié pour atteindre 55,4 milliard d'euros, en raison de la poussée des achats des hydrocarbures (gaz et pétrole) qui avait augmenté de 31 % par rapport à 2007. La facture énergétique

s'est établie à 58 milliards d'euros (INSEE 2010 « L'Économie française »). En 2009, le déficit commercial de la France s'est nettement réduit pour s'établir à 43 milliards d'euros. Ce recul résulte en bonne partie de la baisse significative du prix du pétrole qui a réduit la facture énergétique de 19 milliards d'euros par rapport à l'année précédente. Hors énergie, le solde de la balance commerciale s'est dégradé de 4,8 milliards d'euros ; ce qui n'est pas énorme pour un pays de cette taille. Ceci démontre toutefois la dépendance de la France dans le domaine des hydrocarbures et à quel enseigne la fluctuation des prix du pétrole et du gaz peuvent à eux seuls influencer sa balance commerciale. L'année 2009 a été effectivement marquée par la crise financière internationale qui a commencé aux États-Unis et a entraîné une contraction sans précédent du commerce mondial (-13% en volume). Cette crise qui a touché presque la quasi-totalité des pays n'a pas épargné la France qui a vu la valeur de ses exportations de biens reculer de 17%, et celle de ses importations baisser de 18%. S'agissant de la valeur des exportations françaises de services, les statistiques indiquent un recul de 9%, alors que celle des importations a diminué de 7% par rapport à l'année 2008. Mais, en dépit du creusement de son déficit commercial, la France continue à occuper une position solide dans les échanges internationaux et demeure la cinquième puissance exportatrice depuis 2003 (INSEE 2010). La Chine, qui a intégré l'OMC en 2002, confirme sa suprématie dans le domaine des exportations en occupant la première place en 2009, devançant l'Allemagne suivie des États-Unis et du Japon. La France est le 4^e exportateur mondial de services (données 2008, derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne) avec 4,1% de parts de marché. Les exportations de services représentent 21% des exportations totales de la France en biens et services. Selon les dernières données disponibles du FMI

(de janvier à septembre pour l'année 2009), la part de marché mondial en valeur de la France s'établit en 2009 à 3,7%, après 3,8% en 2008 (INSEE 2010).

La structure des échanges commerciaux de la France par zone géographique et par pays connaît également des changements significatifs qui confirment les grandes mutations qui s'opèrent dans le monde et plus particulièrement dans les pays émergents et en Afrique. Aussi, comme nous allons le constater, l'examen des échanges commerciaux de la France avec l'Afrique révèle aussi bien l'importance des relations entre les deux partenaires que la fragilité des positions de l'Hexagone dans ce continent.

En 2008, les échanges de la France avec l'Union européenne ont reflué pour les exportations alors que les importations ont connu une légère augmentation. Le solde est resté cependant excédentaire avec le Royaume-Uni et l'Espagne alors que l'Italie devient le deuxième client de la France. Le déficit du solde des échanges avec l'Union européenne s'est aggravé de 10 milliards d'euros par rapport à 2007. Les ventes ont progressé fortement vers les nouveaux Etats membres, en particulier vers la Pologne et la Roumanie. Hors Union européenne, les exportations ont augmenté vers la Russie (+ 24%), le Proche et Moyen-Orient (+ 8%), et l'Afrique (+ 14%) (INSEE 2008). En 2008, les exportations françaises vers les Etats-Unis ont régressé (-5%) en raison du recul des achats aéronautiques et pharmaceutiques. Les ventes françaises vers l'Amérique du Sud ont enregistré une progression notamment vers le Brésil et le Mexique ce qui a contrebalancé le repli des achats des États-Unis. Les exportations vers l'Asie ont également souffert du repli des ventes aéronautiques vers le Japon et d'une décélération des ventes à la Chine après les grands contrats ferroviaires conclus en 2007 (INSEE 2010).

La crise économique mondiale qui a débuté en 2009 a accentué la réduction des exportations françaises vers l'Union européenne par rapport à l'année 2008.

Effectivement, les achats de l'Union en provenance de la France qui représentaient 63% des exportations globales de la France en 2008 ont reculé en 2009 de 19% en valeur pour s'établir à 210 milliards d'euros. Parallèlement, les importations françaises en provenance de l'Union européenne qui ont atteint 233 milliards d'euros ont diminué également de 19% en valeur, soit 17% des importations globales françaises. Ainsi, globalement la valeur des échanges commerciaux de la France avec l'UE, a chuté de 19%, réduisant le déficit de la France avec cette zone géographique qui est passé de 26 milliards d'euros en 2008 à 23 milliards d'euros en 2009 (INSEE 2010).

En 2009, les contrats signés en Afrique et en Europe Centrale et orientale ont énormément progressé, alors que ceux signés avec les autres zones émergentes se sont repliés, et particulièrement avec le Proche et Moyen Orient. Plus spécifiquement,

- L'Afrique devient la première zone cliente, avec environ 40 % des grands contrats signés (8,7 milliards d'euros), essentiellement hors aéronautique. La plus grande partie des commandes a été passées par les pays du Maghreb.
- L'Asie émergente (5,5 milliards d'euros) se positionne en deuxième zone cliente, devant le Proche et Moyen Orient, même si le total des contrats signés a régressé en 2009.
- Les contrats signés en Europe centrale et orientale ont presque doublé en 2009 pour s'établir à 3,2 milliards d'euros contre 1,7 milliard d'euros en 2008, notamment grâce à un grand contrat aéronautique signé en Hongrie.

- En revanche, les contrats signés au Proche et Moyen Orient (3,1 milliards d'euros) ont atteint leur plus bas niveau depuis 2002, en lien avec une forte baisse des contrats hors aéronautique, traditionnellement élevés dans la zone. De même, peu de grands contrats ont été signés en Amérique latine (0,7 milliard d'euros) (INSEE 2010 « L'Économie française »).

Parmi les 10 plus gros contrats hors aéronautique enregistrés en 2009 dans les pays émergents, la majorité a été signée en Afrique où trois grands contrats ont été conclus avec l'Algérie pour l'exploration et l'exploitation du gisement gazier d'Ahnet et de Timimoune par Total et pour des investissements dans le développement de champs gaziers par GDF-Suez.

En Chine, EDF a signé un contrat pour la construction et l'exploitation de centrales nucléaires (INSEE 2010).

Tout au long des deux précédents chapitres, nous avons démontré sur la base d'exemples concrets que, historiquement, la France a non seulement économiquement besoin de l'Afrique, mais qu'elle dépend également de ce continent. Raisonner exclusivement en termes de pourcentage, comme Sarkozy avait affirmé, « l'Afrique ne représente que 2 % des flux économiques de la France », c'est faire preuve d'étroitesse, de simplicité, voire d'ignorance de l'économie. En se basant sur les statistiques françaises, nous allons justement prouver que la part de l'Afrique dans les échanges commerciaux de la France est beaucoup plus importante que Sarkozy tente de le faire croire (*Annexe 2 : Exportations et importations de la France dans le monde en 2008*).

En 2008, les exportations globales de la France se sont élevées à 406,7 milliards d'euros dont 25,7 milliards, soit 6,32% ont été destinées à l'Afrique. Comme les échanges

commerciaux de la France connaissent une forte concentration avec l'Europe qui absorbe plus de 71% des exportations françaises, la part de l'Afrique comparativement aux autres zones géographiques, excepté les Etats-Unis et la Chine, est loin d'être insignifiante comme l'avait affirmé Sarkozy. Les exportations françaises vers l'Amérique (sans les Etats-Unis : 5,88%), étaient de : 3,42%, vers le Proche et Moyen-Orient : 3,20 %, et vers l'Asie (sans la Chine : 2,2%), elles étaient de : 7.24%. En 2009, les exportations françaises vers l'Afrique ont diminué de 7,7% par rapport à 2008 et se sont élevées à 23,3 milliards d'euros, soit 7,0% des exportations globales de la France. Malgré la percée significative de la Chine en Afrique, les exportations françaises ont augmenté de 27,2% par rapport à 2000. En 2009, la France était classée 2ème exportateur vers l'Afrique, derrière la Chine et devant les États-Unis et l'Allemagne. En 2008, les importations françaises se sont élevées à 465,7 milliards d'euros, dont 27,3 milliards en provenance d'Afrique, soit 5,86% des importations globales françaises. Les importations françaises proviennent à près de 81 % d'Europe. L'Asie (sans la Chine : 6,61 %), constitue la deuxième source d'approvisionnement de la France avec 6,97 %, suivie de l'Amérique (sans les Etats-Unis : 5,52 %), 2,6 %, et du Proche et Moyen-Orient 2,51%. En 2009, les importations françaises se sont élevées à 20,0 milliards d'euros, soit 5,1% des importations globales françaises. Les importations, qui ont chuté de 26,9% par rapport à 2008, ont connu une augmentation de 46,3% par rapport à 2000. En 2009, la France était le 4ème importateur de produits africains derrière les Etats-Unis, la Chine et l'Italie. (INSEE 2007-2010 « tableau de l'économie française »). Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la France accuse un déficit chronique et crucial avec ses principaux partenaires. En 2008, la France a eu un solde négatif avec l'Europe – 38,9 milliards d'euros, dont 18,9 milliards avec l'Allemagne, et l'Asie – 26,6 milliards d'euros dont

22,6 milliards avec la Chine. Ainsi, en 2008, la France a enregistré un déficit commercial de 71,8 milliards d'euros, dont plus de 91% avec l'Europe et l'Asie. Le déficit exceptionnel que la France a accusé avec l'Afrique, en raison de la hausse des prix du pétrole, - 2,1 milliards est inférieur voire insignifiant par rapport à celui qu'elle a enregistré avec la Belgique - 9,7 milliards d'euros, le Royaume-Uni - 8,9 milliards, la Russie et la Finlande - 6,7 milliards chacun ou encore l'Irlande - 3,5 milliards d'euros.

En termes d'orientation géographique au niveau de l'Afrique, les relations entre la France et la Zone franc se caractérisent par un excédent structurel des échanges de biens et services pour la France. Comme citée dans le précédent chapitre, l'ADP française qui constitue une « aide liée » fait de la France le premier partenaire commercial et le principal apporteur de capitaux à long terme des pays africains de la Zone franc. Bien qu'elle soit modeste, la part de la Zone franc dans les échanges économiques et financiers de la France est supérieure à la part de la Zone franc dans les échanges mondiaux. Sur la période 1989-1999, la France a fourni 33% des importations et a absorbé 17% des exportations des pays africains de la Zone franc (PAZF). Elle se place ainsi très loin devant les Etats-Unis dont la part est évaluée à 5% des importations et 17% des exportations qui se composent presque quasiment du pétrole. La zone franc absorbe 28% de l'ADP française, contre seulement 8% de l'ADP totale en provenance des pays de l'OCDE et les bailleurs de fonds multilatéraux. La Zone franc accueille plus de 40% du stock des investissements français en Afrique (OCDE-CAD, Banque de France). Une analyse sommaire de la structure par produits du commerce bilatéral montre que les pays de la Zone franc, comme du reste l'ensemble des pays africains, exportent essentiellement des matières premières non transformées et la France des produits manufacturés et pour une large part des biens d'équipement. L'exportation des ressources naturelles en l'état

brut rapporte très peu à l'Afrique. Les revenus issus des exportations sont totalement tributaires des variations des cours mondiaux des matières premières. Les pays africains les plus pénalisés sont ceux qui exportent des produits agricoles et notamment le café et le cacao, dont les prix ont considérablement chuté au début des années 90. Cette situation a incité plusieurs producteurs à abandonner peu à peu la production. Les échanges de services marchands dégagent aussi un excédent structurel pour la France avec un taux de couverture beaucoup plus élevé en raison de flux quasiment inexistant de la Zone franc vers la France.

Le Maghreb est cependant, la zone géographique francophone qui connaît un taux de croissance de développement particulièrement important et qui occupe une place prépondérante dans les échanges commerciaux de la France avec l'Afrique.

En 2008, les exportations françaises vers le Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) se sont élevées à 13,1 milliards d'euros, soit 52%, des exportations françaises destinées à l'Afrique. Les ventes françaises vers le Maghreb ont connu une augmentation de 2,8 milliards d'euros, soit plus de 21% par rapport à 2006. En 2008, les importations françaises en provenance du Maghreb, se sont évaluées à 11,1 milliards d'euros, soit 41% des importations globales en provenance de l'Afrique. Les importations françaises du Maghreb ont augmenté de 2 milliards d'euros, soit 18% par rapport à 2005 (INSEE 2006-2010 « L'Économie française »). Les ventes des produits français au Maghreb ne progressent pas aussi vite que les échanges de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc avec d'autres fournisseurs. En effet, depuis près de dix ans, la France subit une érosion de ses parts de marché dans les trois pays. Même si elle demeure encore leur premier fournisseur, elle est talonnée de très près, comme partout ailleurs en Afrique, par les

concurrents de l'OCDE dont l'Italie, l'Espagne, les Etats-Unis et l'Allemagne, et les pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud.

Lorsque Sarkozy tente de sous-évaluer les flux des échanges commerciaux de la France avec l'Afrique, il omet de souligner que les nombreux contrats signés entre les entreprises françaises et les pays africains relèvent en général d'intérêts stratégiques et représentent en effet une part importante et croissante du chiffre d'affaires d'entreprises considérées comme les forces motrices de l'économie française. Avant de présenter l'apport capital de l'Afrique dans le chiffre d'affaire des principales entreprises françaises, nous allons prouver que même en termes de pourcentage, le flux des échanges commerciaux de la France avec quelques pays africains est nettement supérieur à ceux de la majorité des pays membres de l'Union européenne. En Afrique, l'Algérie demeure le principal partenaire de la France. En 2008, les échanges commerciaux entre la France et l'Algérie ont atteint la valeur record de 10,3 milliards d'euros. L'Algérie a été ainsi le premier partenaire de la France en Afrique et le quatrième hors OCDE après la Chine, la Russie et la Turquie. Les exportations de la France vers l'Algérie ont été de 5,7 milliards d'euros, soit une valeur notablement supérieure à celle exportée vers les pays européens comme l'Autriche, la Suède, la Grèce, la Finlande, le Portugal, et l'Irlande et en dehors de l'Europe y compris le Canada, l'Inde, le Brésil, la Corée, le Mexique, l'Australie, Singapour, Hong Kong ou Taiwan. Les exportations vers l'Algérie ont représenté en 2008 plus de la moitié des exportations françaises vers l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne et 22% des exportations globales vers l'ensemble des pays africains. En 2008, l'Algérie a été le 14^{ème} client et le 18^{ème} fournisseur de la France. La valeur des importations françaises en provenance de l'Algérie a été de 4,7 milliards d'euros. Les hydrocarbures (gaz et pétrole) représentent 96% des importations françaises d'Algérie, soit 5,7 % des

importations de combustibles et carburants de la France, plaçant l'Algérie au quatrième rang des fournisseurs de ces produits derrière la Russie, la Belgique et la Norvège. Ainsi, la France demeure le premier fournisseur de l'Algérie devant la Chine et l'Italie, et le quatrième client de l'Algérie derrière les Etats-Unis, l'Italie et l'Espagne (ONS Algérie). La valeur et la structure des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie démontrent d'une part l'importance du marché algérien pour les opérateurs économiques français et le degré de dépendance énergétique de la France vis-à-vis de l'Afrique en général et de l'Algérie en particulier. L'Algérie est aussi un partenaire relativement important pour l'Union européenne. En 2008, l'Algérie a occupé la 20^{ème} place (derrière l'Afrique du Sud), avec 28,5 milliards d'euros d'exportation et 15,3 milliards d'euros à l'importation. Les exportations et les importations françaises vers et en provenance des deux autres pays maghrébins, le Maroc : 4,3 et 2,9 milliards d'euros, et la Tunisie : 3,3 et 3,8 milliards d'euros sont également supérieures à celles réalisées avec de nombreux partenaires européens, américains et asiatiques, dont le Danemark, la Finlande, la Grèce, la Slovaquie, la Slovénie, le Canada, l'Argentine, le Mexique, l'Iran, Israël, l'Australie etc. Ces exemples prouvent que la part des pays africains, dont également l'Afrique du Sud, est beaucoup plus importante que Sarkozy ne l'avait laissé entendre (INSEE 2010).

Ce qui est à déplorer, c'est le très faible volume des échanges commerciaux entre les Etats membres du Maghreb qui ne dépassait pas les 3 % en moyenne en 2008/2009, alors que le commerce intra africain était évalué à environ 10% seulement. Il y a donc beaucoup à faire dans le développement des relations économiques et commerciales entre les pays africains.

Après les biens d'équipement, les produits agricoles et de l'industrie agroalimentaire arrivent en deuxième position dans les exportations françaises vers l'Afrique. Il faut ici souligner le rôle de l'Afrique dans le développement du secteur agricole français qui nourri non seulement les agriculteurs mais la France toute entière. Le continent africain absorbe 16% des exportations de produits agricoles français, dont 11% destinés au seul Maghreb. En 2009, la France a accusé un recul de 17% de ses exportations de produits agricoles par rapport à 2008, dont une baisse des ventes de 19% vers l'Afrique causées par la chute drastique de 28% enregistrée vers les pays du Maghreb (INSEE 2010).

L'entrée en force de la Chine en Afrique a effectivement transformé la structure géographique traditionnelle du continent. La France qui, durant de longues années, absorbait 42,9% des exportations africaines et fournissait 47% des importations du continent, a fini par céder sa place à la Chine en 2005 qui est devenue le premier partenaire commercial de l'Afrique. Pour parer à la concurrence chinoise et autres pays émergents, le gouvernement français a adopté en 2009 un certain nombre de mesures de promotion des exportations avec le concours d'Ubifrance et de la Coface en vue d'assurer le soutien logistique et financier aux petites et moyennes entreprises (PME) tournées vers l'export.

Pour justement satisfaire les besoins économique de la France, Sarkozy se substitue de plus en plus aux directeurs généraux des entreprises et s'implique personnellement dans la promotion des exportations françaises sur le marché africain. Il en est fier et à son entourage salue le fait qu'il « mouille sa chemise et fait le job » (Glaser et Smith, *Sarko* 111). Lors d'une conférence de presse organisée le jour de l'arrivée de la délégation libyenne à l'Élysée le 10 décembre 2007, Sarkozy s'est félicité de la signature

de différents contrats avec ses partenaires étrangers. « Je suis parti au Maroc, nous avons ramené 3 milliards d'euros de contrats pour les entreprises françaises [...] Et je vais signer des contrats [...] avec la partie libyenne (Deldique 102). Le président Sarkozy ne se déplace pas en Afrique sans être accompagné de Robert Bourgi et d'une délégation d'hommes d'affaires dont la composante diffère en fonction du pays et des marchés. Le P-DG de Total, Christophe de Margerie, qui accompagnait le président en Angola le 23 mai 2008, a confirmé à *Paris Match* les efforts de promotion consentis par Sarkozy. Il a déclaré que « La récente visite du président de la République en Angola représente un message clair : les hommes politiques ont compris qu'ils avaient une responsabilité face au marché pétrolier et à son approvisionnement. Personnellement, c'est un message que je tentais de diffuser depuis des années » (*Paris Match*, 5 juin 2008). Le P-DG de Total exagère quelque peu en accordant tant de crédit à Sarkozy car tous les présidents qui l'ont précédé de gauche ou de droite ont « mouillé leurs chemises » pour pénétrer et monopoliser les marchés africains. Mais, selon l'opinion de son entourage, des journalistes et ses propres déclarations, il semble qu'effectivement, Sarkozy est beaucoup plus agressif que ses prédécesseurs, ce qui vient confirmer et renforcer notre thèse qu'économiquement la France a besoin de l'Afrique. Nous allons citer quelques exemples d'interventions très souvent agressives de Sarkozy sur les marchés africains.

Installé depuis 1926 au Sénégal, Vincent Bolloré, grand industriel et ami de Sarkozy, a été certainement très déçu ce 6 octobre 2007 lorsqu'il avait appris que la concession du nouveau terminal à conteneurs du port autonome de Dakar avait été cédée à Dubai Ports World. Bolloré a perdu le marché et ce malgré l'intervention de l'Elysée avant et après l'échec. Mais, en fin philosophe, à la raison de l'échec, Bolloré a répondu « si on gagne, on gagne, si on perd, on perd, c'est la vie des affaires » (*Jeune Afrique*, 30

mars 2008). Mais Sarkozy avait clairement signifié au gouvernement sénégalais sa déception quant au rejet de l'offre du groupe Bolloré. Pour apaiser la situation, Karim Wade s'est rendu à l'Élysée le 17 juin 2008 afin de justifier du choix objectif de Dubaï et offrir à Sarkozy un projet de commande d'une centrale nucléaire. Le 26 août 2008, c'est également par la « diplomatie parallèle », ou plutôt la « diplomatie familiale » menée par le fils d'Abdoulaye Wade Karim, que ce dernier accompagné de Robert Bourgi, revient à l'Élysée pour proposer à Sarkozy de choisir lui-même les entreprises qui participeraient au projet de la centrale nucléaire de 5 000 MW (Glaser et Smith, *Comment* 101). Le 3 avril 2008, Vincent Bolloré s'est rendu à Abidjan pour inaugurer « son » terminal à conteneurs. En Côte-d'Ivoire, Bolloré gère le port, le chemin de fer (Sitarail), tout un réseau de logistique terrestre et des plantations agro-alimentaires (102-103). Le groupe Bolloré qui pèse 6,4 milliards d'euros de chiffre d'affaire en 2007 et emploie quelques 20 000 personnes dans le monde doit une grande part de sa fortune à son histoire coloniale. Comme Vincent Bolloré l'affirme, « ce qui fait la spécificité de notre groupe, c'est son implantation en Afrique ». L'entreprise est en effet présente dans près de quarante pays africains où en 2007 elle a réalisé près de 25% de son chiffre d'affaires, soit 1,6 milliards d'euros. Il s'agit de la plus grande entreprise en Afrique après TotalFinaElf, et son chiffre d'affaire a encore augmenté de 15% en 2007. Bolloré possède environ 50 000 hectares de plantations d'hévéas, de palmier à l'huile, de bananes, d'ananas, de coton, de café et de cacao en Afrique subsaharienne (Foutoyet 78-80). En ce qui concerne les installations portuaires qui constituent sa principale spécialité, Bolloré s'est en cinq ans accaparé, personnellement ou en partenariat avec d'autres opérateurs, la gestion de plusieurs terminaux à conteneurs mis en concession à Douala (Cameroun), à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Cotonou (Bénin), à Tema (Ghana), à Tincan (Lagos, Nigéria), et

récemment à Pointe-Noire (République du Congo) (*Le Monde-diplomatique*, avril 2009). Les interventions intrépides de Sarkozy au profit de son ami Bolloré n'ont pas de limites. Selon *Le Canard Enchaîné*, en marge du sommet Europe-Afrique de Lisbonne du 8 décembre 2007, le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé et Nicolas Sarkozy auraient eu l'échange suivant, à propos de la concession du port de Lomé, très convoitée par la société espagnole Progosa :

–Sarkozy : « Vous en êtes où avec ce projet ? »

–Gnassingbé : « Les procédures sont en cours. »

–Sarkozy : « Bolloré est sur les rangs. Quand on est ami de la France, il faut penser aux entreprises françaises » (Foutoyet 82).

Ceci révèle que malgré ses promesses le président français privilégie encore les relations personnalisées avec l'Afrique. Il avait pourtant clairement déclaré que « le temps des réseaux occultes et des émissaires autoproclamés est révolu ». Ceci ne semble pas refléter la réalité. Le temps de ces réseaux n'est pas terminé, mais a tout simplement connu des changements dans le système de fonctionnement. Comme nous l'avions déjà signalé, ces réseaux sont moins discrets et agissent quasiment officiellement. Sarkozy qui s'est permis d'éclipser ses ministres dans la prise en charge des missions officielles de l'État se substitue quelquefois à son ami Robert Bourgi, nouvel homme de l'ombre de la Françafrique, dans l'accomplissement des tâches qui relèvent de la diplomatie parallèle.

L'arrivée des pays émergents en Afrique dont la Chine, porte certes préjudice aux entreprises françaises mais beaucoup moins à Bolloré. Même s'il a essuyé un revers au Sénégal, Bolloré demeure le maître des ports africains. Comme l'expliquait un des anciens du groupe Bolloré en 2006 « l'Afrique est comme une île, reliée au monde par les mers. Donc, qui tient les grues tient le continent » (*Le Monde-diplomatique*, février 2006).

Etant très bien implanté dans les ports africains où il est maître de la logistique, Bolloré réalise des résultats financiers records. Très familier avec le continent africain et notamment les réseaux de la FrancAfrique, Bolloré sais vivre en harmonie avec ceux qui détiennent les pouvoirs de décision et ceux qui peuvent les influencer en vue de protéger ses intérêts ambitieux en Afrique. Parmi les personnalités influentes recrutées par Bolloré en France, il y a Michel Roussin, un autre « Monsieur Afrique » connu pour avoir exercé diverses fonctions importantes au sein de la République. Il a été haut cadre des services secrets français, ancien homme de confiance de Jaques Chirac, ancien ministre de la coopération d'Edouard Balladur et notamment vice-président du Mouvement des entreprises de France (Medef). Au Gabon, c'est Pascaline Bongo, la fille du président Omar Bongo, qui a été choisie par Bolloré pour gérer la filiale Gabon Mining Logistics (*Le Monde-diplomatique*, février 2006). Assisté par de telles personnes, Bolloré peut effectivement compter sur l'aide des autorités françaises et le concours des décideurs locaux africains pour bénéficier de l'attribution des marchés de gré à gré, éliminant ainsi toutes concurrences potentielles. « Les ministres, on les connaît tous là-bas, avoue le directeur général du groupe Gilles Alix. Ce sont des amis. Alors, de temps en temps – je vais être clair – on leur donne quand ils ne sont plus ministres, la possibilité de devenir administrateur d'une de nos filiales. C'est pour leur sauver la face. Et puis, on sait qu'un jour ils peuvent redevenir ministres (*Libération*, 17 octobre 2008). Il n'y a donc pas lieu de s'étonner lorsqu'on voit Bolloré tirer profit aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. A titre d'exemple, c'est bien Bolloré qui a été chargé de faire transporter la Force de l'Union européenne (Eufor) au Tchad et d'intervenir avec sa logistique dans l'opération « Licorne » en Côte d'Ivoire. Même l'Organisation des Nations unies fait

appel à ses services pour acheminer les casques bleus partout en Afrique où ils interviennent (*Le Monde-diplomatique*, février 2006).

Une autre importante entreprise française bien assise en Afrique depuis quarante ans est le groupe Bouygues. Selon *Le Monde-Diplomatique* de juin 2008, cette entreprise multinationale joue un rôle majeur dans le BTP sur le continent africain où elle a réalisé 5% de son chiffre d'affaire, soit 1,2 milliards d'euros en 2004, et une part plus importante de ses bénéfices. L'entreprise Bouygues réalise des bénéfices dans plusieurs domaines d'activité comme les gisements d'or que sa filiale Somadex exploite au Mali. Comme pour le pétrole, le secteur de l'or reste très opaque et la question de la redistribution est soulevée par Gilles Labarthe dans le livre *L'or africain. Pillage, trafic & commerce international* paru le 6 octobre 2007. En effet, en dix ans, le Mali où Bouygues marque sa présence est devenu le troisième exportateur d'or en Afrique, après l'Afrique du Sud et le Ghana. Ses exportations d'or ont triplé, dépassant les 56 tonnes en 2006. Dans le même temps, le pays a chuté dans l'indice du développement humain des Nations Unies, tombant dans la catégorie des trois Etats les plus pauvres du monde. Et, à juste titre, l'auteur s'interroge : où vont les profits ? Même les fonctionnaires maliens et responsables officiels du secteur des mines ont du mal à obtenir des informations transparentes sur la part des grandes firmes occidentales dans l'extraction des ressources aurifères au Mali. Cette situation nous renvoie à celle du Gabon où malgré l'augmentation considérable du prix du baril de pétrole, le niveau de vie de la population gabonaise dégringole au lieu de s'améliorer. Bien introduit dans le cercle des dictateurs africains, ce n'est pas toujours en réponse à des avis d'appel d'offres que Bouygues décroche des marchés. C'est au cours d'un déjeuner avec Laurent Gbagbo à la présidence ivoirienne

vers la fin du mois d'octobre 2007 que Martin Bouygues a prolongé sa concession d'électricité pour une durée de dix ans en Côte d'Ivoire (Glaser et Smith, *Sarko*102-104).

Lors de sa visite en Afrique du Sud, le 28 et 29 février 2008, Sarkozy avait demandé aux dirigeants d'Areva (Anne Lauvergeon) et d'Alstom (Patrick Kron) de mettre leurs conflits internes de côté, de ne pas grimacer devant les caméras et de jouer collectif pour que « l'équipe France » remporte le contrat de deux centrales nucléaires pour 2010 et d'une dizaine d'autres à l'horizon 2025 (Glaser et Smith, *Sarko* 111-12). Le 29 février 2008 à Johannesburg, Sarkozy s'est adressé à la communauté française en Afrique du Sud, et l'a informée de l'objet de sa mission en Afrique :

Je pense qu'il faut naturellement aider l'Afrique francophone, parce que c'est l'Afrique qui parle notre langue. Nous y avons des intérêts, nous y avons une culture, nous avons un passé commun. Mais je pense que c'est une erreur de considérer que dans l'Afrique anglophone, la France n'a rien à dire. [...] Nous avons signé des accords sans précédent avec l'Afrique du Sud. Je souhaite que l'Afrique du Sud se dote de l'énergie nucléaire. On va mettre le paquet pour réussir. On a fait un 'dream team' avec Areva, EDF, Bouygues et Alstrom ; on a mis tous les atouts de notre côté. J'ai dit au président MBEKI qu'on était intéressé par tout, de la centrale à charbon, au gaz, au nucléaire, tout. Et c'est très important parce que si nous réussissons en Afrique du Sud, on réussira en Afrique tout court (Sarkozy, *Discours à Johannesburg*).

Effectivement, Sarkozy fait preuve d'une grande agressivité commerciale. Avec 25 % du PIB du continent et 80 % du PIB de l'Afrique Australe, l'Afrique du Sud est incontestablement le leader, voire le géant économique du continent africain (Assemblée

nationale). Ce pays qui, en 2008, a été classée 38^{ème} partenaire de la France attire les investisseurs du monde entier. Mais, Sarkozy est bel et bien décidé à tout rafler ou du moins à tirer le maximum de profit de cette Afrique dont il prétend ne pas avoir besoin. Son agressivité commerciale n'a pas de limite, et il faut reconnaître que la politique de Sarkozy produit les fruits dont la France a effectivement besoin. Même le général François Bozizé, arrivé au pouvoir en Centrafrique à la faveur d'un coup d'Etat manigancé par Paris et surnommé « l'autiste de Bangui » à l'Élysée, après un an de bras de fer, a finalement cédé à l'insistance de Sarkozy et signé une convention avec Areva le 1^{er} août 2008. Areva a racheté en 2007 en Centrafrique UraMin (gisement d'uranium), une société sud-africaine, contre la promesse de rénovation de l'hôpital de Bangui, la construction d'un dispensaire et 12 % de la future production de la mine à partir de 2010 (Glasser et Smith, *Sarko* 113-14). Au Niger, le groupe français Areva tire 40% (environ 3 000 tonnes/an) de sa consommation d'uranium de ce pays et compte mettre en exploitation en 2012 à Imouraren le « plus grand projet industriel et minier jamais envisagé ». Un investissement de plus d'un milliard de dollars pour extraire 5 000 tonnes/an d'uranium sur des réserves prouvées de 80 000 tonnes (115). Pour aboutir à la conclusion de ce contrat, Sarkozy a dû intervenir personnellement sur ce dossier, appelant à plusieurs reprises le président nigérien Mamadou Tandja (Glasser et Smith, *Sarko* 116). Et comme tous ses prédécesseurs, Sarkozy a également sollicité le concours d'Omar Bongo du Gabon, qui est intervenu pour résoudre le différent opposant le Niger à la compagnie Areva (193). Tous ces exemples d'intervention montrent que, Sarkozy n'a pas du tout rompu avec les anciennes méthodes. N'avait-il pourtant pas dit qu'« on ne fera pas bouger les choses par le seul tutoiement entre le chef de l'Etat français et ses homologues du continent, mais par la conscience collective d'un intérêt commun ». Cette déclaration

comme beaucoup d'autres, n'est en fait qu'un leurre. Il est évident qu'aussi longtemps que ces régimes dictateurs africains corrompus qui détournent les biens publics seront au pouvoir, tous les présidents de la République française qui se succéderont continueront dans la voie de cette coopération mafieuse. Il est absolument clair et incontestable que seuls comptent dans les relations afro-français les avantages économiques dont profite la France. N'oublions pas que c'est bien le général de Gaulle qui disait que « les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts ». Pour atteindre cet objectif, Sarkozy, le Gaulliste, n'a pas manqué de « dribler » et choquer la Commission européenne qui négociait depuis trois ans la libération des cinq infirmières bulgares et du médecin palestinien en prison depuis huit ans en Libye, où ils étaient accusés d'avoir inoculé le virus du sida à 438 enfants libyens. Le 24 juillet 2007, Sarkozy s'est rendu à Tripoli pour annoncer la libération des prisonniers, ce qui a remis la Libye sur la scène internationale et permis à Sarkozy de récolter le fruit de longues négociations menées par l'Europe. Cette libération qui, officiellement, a été obtenue « sans contrepartie » a en fait permis à Sarkozy de signer le 25 juillet 2007 un contrat de livraison d'un réacteur nucléaire français pour la « désalinisation de l'eau de mer » (Deldique 49-60). Anne Lauvergeon avait expliqué devant une commission d'enquête parlementaire ad hoc que le groupe Areva, bénéficiaire d'un contrat avec la Libye, n'avait « pas du tout été associé » au processus de négociations entre Paris et Tripoli (*Jeune Afrique*, 9 septembre 2009). C'était donc une action menée en solitaire par Sarkozy pour satisfaire les grands besoins de l'économie française. Les affirmations du fils de Kadhafi, Saïf El-Islam, publiées par le quotidien *Le Monde* prouvent que l'intervention de Sarkozy a permis à la France d'arracher également des contrats importants de fourniture d'armes qui, selon la presse française, porteraient sur 296 millions d'euros. Le 29 août 2007 *Le Canard Enchaîné* a révélé les clauses d'un

autre accord militaire franco-libyen signé par Bernard Kouchner au lendemain de la libération des prisonniers et qui porte sur « l'acquisition de différents matériels et systèmes de défense », « des véhicules militaires de tous types », « l'entraînement des unités spéciales », des « systèmes de défense aérienne », des « avions et des navires de combats » (Foutoyet 70-71). Ces accords ont évidemment été dénoncés par plusieurs associations de défense des droits de l'homme auxquelles Sarkozy a répondu dans le quotidien *Libération* du 4 août 2008 en ces termes : « Les Libyens vont dépenser quelques centaines de millions d'euros pour faire marcher les usines en France et je devrais m'en excuser ? [...] Qu'est-ce qu'on va me reprocher ? De trouver du travail, des marchés pour les ouvriers français ? » (Foutoyet 73). Étrange explication pour celui qui à peine un an plus tôt martelait sans aucune honte que « La France économiquement n'a pas besoin de l'Afrique ». Faisant fi des réserves exprimées en France et à l'étranger, le président français a clairement affiché sa volonté de faire de l'accès au nucléaire civil l'un des piliers de sa diplomatie économique maghrébine. Avec la Libye, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, des accords ont donc été signés pour l'étude de faisabilité et du financement de centrales livrables d'ici une dizaine d'années (*Jeune Afrique*, 01 septembre 2009).

L'implication directe du gouvernement français dans la conquête des marchés africains est un « coup de pouce » très efficace et bénéfique pour les entreprises concernées et l'économie française. Sarkozy n'est pas le seul à exprimer sa fierté lors des contrats signés ou des projets inaugurés. Deux mois après avoir pris ses fonctions, et avant de partir au Congo Brazzaville où il avait été invité par l'entreprise Total, Alain Joyande, secrétaire d'Etat à la coopération affirmait dans une interview du 20 mai 2008 au *Journal du Dimanche*.

Je vais effectivement inaugurer la plateforme pétrolière de Total.
[...] Par ma présence, je montre l'intérêt que porte l'Etat français à la présence et à la performance de cette entreprise sur le continent africain. Or, l'implantation des entreprises françaises en Afrique est l'une de mes priorités. [...] Je veux défendre les intérêts supérieurs de la France. [...] C'est le rôle de la France d'appuyer les entreprises.

Deux ans plus tard, Alain Joyandet, comme d'autres membres du gouvernement de Sarkozy avant lui, a été impliqué dans deux affaires qui n'ont pas laissé indifférent la presse nationale et l'opinion publique française. *Mediapart*, avait révélé qu'en mars 2010, Alain Joyandet avait eu recours à la location d'un avion privé pour 116 500 euros pour participer en Martinique à une conférence internationale sur la reconstruction en Haïti. Deux mois plus tard, en juin, selon des révélations du *Canard Enchaîné*, le secrétaire d'Etat avait aussi été soupçonné d'avoir bénéficié d'un permis de construire illégal pour agrandir la maison qu'il possède à Grimaud (Var), près de Saint-Tropez. Pour utilisation des deniers de l'État et sur demande du président Nicolas Sarkozy et du premier ministre François Fillon, Alain Joyandet, secrétaire d'Etat à la coopération, a présenté dimanche 04 juillet 2010, sa démission. S'estimant victime d'un amalgame, Joyandet, se félicite d'avoir « œuvré pour les pays en voie de développement, le renforcement de nos liens avec l'Afrique et la promotion de la francophonie dans le monde. » L'Elysée avait annoncé que « les fonctions d'Alain Joyandet seront exercées par Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères. » (*Le Monde*, 04 juillet 2010).

Aussi, les opérateurs économiques français ne peuvent absolument pas se plaindre du manque d'appui de l'Etat dans la compétition difficile avec la concurrence internationale que livrent notamment les compagnies chinoises sur le marché africain.

Sarkozy est certes, celui qui a dit que : « La France, économiquement, n'a pas besoin de l'Afrique. Les flux entre la France et l'Afrique ne représentent que 2% de notre économie ». Mais Sarkozy est aussi le président qui, plus que tous ses prédécesseurs, a le plus « mouillé sa chemise » pour satisfaire les besoins économiques, culturelles, politiques et stratégiques de la France en Afrique ; preuve que la France, en fait, a plus que jamais besoin de l'Afrique.

Conclusion

Dans ce travail, nous démontrons par des faits historiques et des données statistiques que, Nicolas Sarkozy avait tort d'affirmer le 18 mai 2006 que « La France économiquement n'a pas besoin de l'Afrique », surtout quand on sait que les fondements historiques de toutes les relations de l'Hexagone avec le continent africain ont de tous temps reposé sur la satisfaction des besoins économiques de la France. Sarkozy avait argumenté sa déclaration par le fait que les flux commerciaux entre la France et l'Afrique ne représentent aujourd'hui que 2% de l'économie française. Raisonner en termes de pourcentage de l'économie nationale pour arriver à une telle conclusion, c'est comme nous avons pu le montrer, faire preuve de simplisme ou de malhonnêteté intellectuelle. En ramenant l'Afrique à 2% de l'économie française, Sarkozy renie toutes les réalités historiques et économiques.

A ce titre, il s'était bien gardé de dire ce que représentent, historiquement, les flux entre l'Afrique et la France pour les entreprises françaises, entreprises dont la présence sur les côtes de l'Afrique de l'Ouest remonte au XVIIe siècle avec l'établissement des premiers comptoirs. Nous avons montré que c'est justement pour satisfaire les besoins économiques de la France que Louis XIII avait signé en 1642 l'édit qui autorisait officiellement la traite des Noirs. Allant dans le même sens, Louis XIV avait en 1685 promulgué le sinistre « Code noir » qui réduisait l'esclave à un « bien meuble » dans toutes les colonies françaises. Afin de tirer le maximum de profit des colonies et des esclaves Louis XIV, sur conseil du précurseur du mercantilisme que fut Colbert, créé en 1664 la première compagnie des Indes occidentales. Pour mieux gérer la traite des Noirs, les domaines de cette compagnie s'étendirent de l'Afrique à l'Amérique (Saugera 5). C'est aussi durant la même période que fut établi le pacte colonial de Colbert, pacte qui

sera en vigueur pendant deux siècles et selon lequel les colonies françaises ne pouvaient exporter que sur la France, n'achetaient de produits européens que par son intermédiaire, et n'opéraient leurs transports que par sa marine.

Malgré sa participation tardive dans la traite transatlantique initiée et développée par les Portugais au XVe siècle et relayée par les Hollandais au début du XVIIe siècle, la France finit par supplanter ces deux pays à partir du XVIIIe siècle, devenant ainsi le deuxième exportateur et exploitateur d'esclaves africains après l'Angleterre. Du milieu du XVIIe au milieu du XIXe siècle, dix-neuf ports et autant de villes françaises, dont notamment Rouen, la Rochelle, Bordeaux, Nantes et Saint-Malo, furent à l'origine d'au moins 4 220 expéditions. Les navires négriers acheminèrent des centaines de milliers d'esclaves des côtes africaines vers les colonies françaises dont la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Domingue, la Guyane, la Louisiane, et à destination des possessions espagnoles (Saugera 6, 21). La politique négrière de la France fut activement soutenue par des mesures incitatives menées par l'État qui payait une prime d'encouragement par tonneau de jauge avant le départ du navire négrier, une prime pour chaque captif débarqué aux colonies, et une réduction des taxes sur les denrées en provenance des colonies (Saugera 5). Dans les îles, les esclaves africains étaient exploités dans les immenses plantations de sucres, de tabac, de café, de coton et dans les mines d'or et d'argent. En France, ils étaient exploités dans les usines, les hôpitaux, l'armée et partout ailleurs où la main d'œuvre bon marché ou gratuite était utile pour l'exécution des travaux publics et domestiques les plus pénibles. C'est justement en raison de cet important facteur économique de main d'œuvre africaine gratuite, que la France fut l'une des dernières nations européennes à avoir aboli la traite et l'esclavage en 1848.

Rappelons que la traite transatlantique s'est développée suite à l'intervention malencontreuse du moine Bartholomé de Las Casas qui avait plaidé, auprès de Charles Quint, l'institution du transfert des esclaves africains afin d'éviter l'extermination des indiens qui, soumis aux travaux forcés et victimes de nombreux massacres mourraient en masse. N'oublions pas le rôle du pontificat qui est intervenu avec ses bulles pour partager le monde entre les Portugais et les Espagnols, lesquels avaient pour mission implicite l'évangélisation des païens d'Afrique et du Nouveau Monde. C'est aussi dans le siècle des Lumières que la traite transatlantique a dépouillé les Africains de leur humanité, bâti de nombreuses fortunes familiales, contribué au développement économique de la France et à la prospérité des Français. Après avoir atteint le summum de l'inhumanité, ce système d'esclavage fut finalement ébranlé par les multiples révoltes des esclaves, dont notamment celle de Saint-Domingue qui devint indépendante en 1804 sous le nom d'Haïti.

Malgré toutes les évidences, il a fallu attendre la loi Taubira du 21 mai 2001 pour que la France reconnaisse officiellement la traite négrière comme un crime contre l'humanité. Pour ne pas oublier cette tragédie qui fut l'une des plus grandes de l'histoire de l'humanité, le président Jacques Chirac a fait du 10 mai une journée commémorative en métropole du souvenir de l'esclavage et de son abolition. C'est justement mercredi 10 mai 2006, que Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération au Développement et à la Francophonie, a déclaré sur l'esplanade des droits de l'homme de l'île de Gorée (Sénégal) : « oui, la France a bel et bien profité, à l'instar d'autres pays européens, du commerce d'êtres humains » (LDH Toulon, « La France reconnaît avoir profité de la traite des esclaves »).

La créativité des pays occidentaux dans les systèmes et les méthodes d'exploitation de l'Afrique n'a pas connu de limite. Après les missions d'évangélisation des esclaves africains, c'est au nom d'une supériorité de sa civilisation que l'Europe, et avec elle la France, a justifié la colonisation de l'Afrique. C'est dans ce contexte que le « code noir » fut remplacé par le « Code de l'indigénat » dans tout l'empire français de 1889 à 1946. Ce code distinguait deux catégories de citoyens: les citoyens français (de souche métropolitaine) et les sujets français, c'est-à-dire les colonisés. Cette distinction a été clairement définie par Jules Ferry, qui avait déclaré lors d'un débat tenu à la chambre des députés le 28 juillet 1885 que : « [...] les races supérieures ont le devoir de civiliser les races inférieures [...] la Déclaration des droits de l'homme n'avait pas été écrite pour les Noirs de l'Afrique équatoriale [...] » (Assemblée nationale, « Grands moments »).

Ce discours explique clairement la politique coloniale et l'idéologie raciste de la France en Afrique. Rappelons que l'objectif essentiel de la colonisation n'a jamais été le développement des colonies et la prospérité des Africains. La France a bâti son empire colonial pour en tirer le maximum d'avantages économiques. Effectivement, avant même que la traite transatlantique et l'esclavage ne soient totalement bannis, la France s'était déjà lancée dans l'expansion coloniale qui lui permit d'occuper progressivement une grande partie de l'Afrique. La France fut plus rapide que ses concurrents dans le fameux « scramble for Africa » qui a duré de 1880 à 1914. Conformément aux règles définies lors de la conférence de Berlin (1884-1885) chaque pays tentait de hisser le premier son pavillon sur les terres africaines non encore officiellement possédées par une des nations de l'Europe (Brunschwig).

Lors de la première révolution industrielle la France, comme le reste de l'Europe, avait besoin de matières premières, de marchés et d'espace d'investissement. Dorénavant,

il s'agissait d'exploiter les Africains chez eux dans le pillage de leurs propres richesses naturelles. Durant la période de transition de l'esclavage au capitalisme mercantiliste, la France a imposé aux Africains « libres » les travaux forcés dans les mines, les plantations, et la réalisation des infrastructures, dont notamment la construction des routes utiles à la colonisation, et bénéfiques à la métropole. Dans son ouvrage, *Voyage au Congo*, André Gide a décrit de façon extraordinaire la pratique d'exploitation inhumaine et les ravages des travaux forcés dans les années vingt.

L'occupation réelle de l'Afrique et la constitution du deuxième empire français qui, de la seconde moitié du XIXe siècle au XXe siècle, fut le plus vaste du monde derrière l'Empire colonial britannique a commencé avec la conquête militaire de l'Algérie en juillet 1830. Cette agression n'a pas eu lieu, comme l'aura prétendu la France, pour venger le coup d'éventail donné par le dey d'Alger au consul de France ni pour punir les pirates barbaresques. Elle a eu lieu dans le but précis de se livrer au pillage éhonté des immenses trésors de la régence d'Alger et, par la même, coloniser le pays aux fins de s'accaparer de toutes ses richesses naturelles (Péan Pierre, *Main basse*). Après la colonisation de l'Algérie, le ministère de la marine lança plusieurs missions d'exploration commerciale en Afrique où des sociétés originaires de Bordeaux et de Marseille installèrent plusieurs maisons commerciales tout au long de la côte. C'est de ces premières sociétés que seront créées les grandes entreprises telles que la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA), la Compagnie Française d'Afrique Occidentale (CFAO), ainsi qu'une multitude d'autres sociétés, dont certaines donneront naissance à des compagnies de la taille de Total et Bolloré (Igué John O.). Par ailleurs, les meilleures terres agricoles africaines étaient expropriées par l'Administration française qui les cédait aux colons français et autres Européens. Ainsi, la propriété des terres

africaines avait changé de mains. Les nouveaux propriétaires ont transformé la production traditionnelle agricole, aux fins de l'adapter aux besoins des colons et de la métropole. A titre d'exemple, l'Algérie, pays musulman et grand exportateur de céréales, devint l'un des plus grands producteurs et exportateurs de vin au monde.

Durant plus d'un siècle de colonisation, l'Afrique a nourri les Français en divers produits de consommation alimentaires (céréales, fruits, légumes, viandes, poissons, vin etc.) et fourni à leurs industries une large variété de matières premières (fer, non ferreux, phosphate, uranium, pétrole, gaz etc.), et semi-produits, ainsi que des quantités importantes de métaux précieux (or, argent) et de pierres précieuses. Les surproductions coloniales non importées par la métropole étaient exportées vers les marchés européens et américains, ce qui améliorait la balance commerciale de la France. Les colonies africaines constituaient des marchés importants et acquis aux industries françaises, industries qui leur fournissaient près des deux tiers des exportations des produits manufacturés. Aussi, nous avons démontré que le « drame africain » est avant tout le résultat de l'« extraversion » des économies africaines qui reposent sur la « monoculture » dont la spécialisation rentière empêche, aujourd'hui, tout développement « durable ». Les données statistiques de sources françaises, illustrent ainsi que, dans les années 1950, l'Afrique représentait près de 40% des échanges commerciaux de la France avec le monde.

La France doit à l'Afrique beaucoup plus que la satisfaction des besoins économiques. Effectivement, nous serions injustes si nous n'évoquions pas le sacrifice de l'Afrique dans la libération de la France sous l'occupation nazie durant la seconde guerre mondiale. Environ 350 000 Africains, soit près de 65% de l'Armée de la France libre qui ne comptait que 550 000 hommes en 1944, ont été en majorité enrôlés de force suite à

l'appel du 18 juin 1940 lancé par le Général de Gaulle de Londres (Glaser et Smith, *Comment* 27). Mais comme Jules Ferry l'avait laissé entendre, les principes de liberté, d'égalité et de fraternité ne concernaient point les Africains qui, selon lui, devaient vivre dans l'asservissement. Voilà pourquoi le 8 mai 1945, alors que le monde fêtait la victoire des forces alliées sur le nazisme, il y eut dans les villes et villages de l'Est de l'Algérie quelques quarante-cinq mille morts parmi les Algériens qui ont organisé des manifestations pour revendiquer l'indépendance conformément aux principes de liberté édictés dans la Charte de l'Atlantique (Harbi et Stora 185). C'est aussi pour les mêmes revendications exprimées à Madagascar fin mars 1947 que l'armée française a tué quelque quarante mille Malgaches (Glaser et Smith, *Comment* 42).

Devant l'impossibilité de maîtriser les guerres d'Indochine et d'Algérie et l'incapacité de la métropole de répondre aux exigences politiques et économiques grandissantes des populations « indigènes », le général de Gaulle a été contraint d'enclencher en décembre 1959 la décolonisation des colonies africaines (Glaser et Smith, *Comment*, 46-49).

En termes de bilan on peut dire que la colonisation française en Afrique a été bien loin de la « mission civilisatrice ». Elle a dépouillé les Africains de leurs identités culturelles, privé les colonies de leurs capitaux et de leurs richesses naturelles, et créé les clivages ethniques qui furent à l'origine de nombreux drames nationaux après les indépendances.

Il y a lieu de signaler ici les déclarations officielles d'hommes politiques français, dont les nostalgiques de l'Algérie française, qui aujourd'hui tentent de réviser l'histoire coloniale de la France en l'exonérant de ses crimes commis en Afrique, et en mettant en relief ce qu'ils appellent les « bienfaits de la colonisation ». C'est bien ce type de discours

que Sarkozy avait tenu le 26 juillet 2007 à Dakar où, tout en condamnant la colonisation du bout des lèvres, il a tenu à proclamer son rôle positif et, de surcroît, culpabiliser l'homme africain qui « n'est pas assez entré dans l'histoire » et reste incapable de progrès. Sarkozy a déclaré en outre que « nul ne peut demander aux fils de se repentir des fautes de leurs pères » (Sarkozy, *Discours à Dakar*). Ce discours que nous jugeons médiocre, insultant, voire raciste, a littéralement bouleversé les africains, aussi bien en France qu'en Afrique.

Si la France ne juge pas utile de demander la repentance, c'est parce que durant toute la période postcoloniale et ce jusqu'à nos jours, elle n'a pas cessé de s'ingérer dans les affaires internes de la majorité de ses anciennes colonies, et de continuer à les spolier de leurs richesses naturelles.

La décolonisation de l'Afrique francophone a été parfaitement préparée par la métropole qui ne pouvait accepter, voire imaginer la perte des énormes avantages économiques qu'elle tirait de ses anciennes colonies. Aussi, au lendemain des indépendances de l'Afrique, le président Charles de Gaulle et Jacques Foccart ont mis en place deux politiques françaises qui seront menées parallèlement avec les anciennes colonies. De Gaulle représentait la politique officielle de son pays et prônait la volonté d'aider ses anciennes colonies à aller vers l'indépendance, la paix et la prospérité. Jacques Foccart qui fut Conseiller politique, secrétaire général de l'Élysée aux affaires africaines et malgaches de 1960 à 1974, agissait dans l'ombre du président et était chargé de la politique occulte. Usant d'un arsenal de moyens illicites, la politique de Foccart consistait à maintenir le contrôle de la France sur les richesses naturelles africaines (minerais, bois, café, cacao, etc.), et surtout les produits stratégiques comme les hydrocarbures (pétrole et gaz) et l'uranium qui doivent satisfaire l'indépendance énergétique de la France. C'est

justement cet objectif publiquement inavoué, car illégal, que Verschave définit comme étant le point de départ de la « Françafrique » (Verschave, *De la Françafrique* 9).

Pour réaliser cette politique néocolonialiste, de Gaulle et Foccart avaient remis le pouvoir colonial entre les mains de dirigeants africains favorables à la France. Ceux-ci à leur tour, œuvraient pour satisfaire prioritairement les besoins économiques et géostratégiques de l'ancienne métropole. Les meilleurs exemples sont Omar Bongo, ancien fonctionnaire des services secrets français, devenu président du Gabon et Félix Houphouët-Boigny, ex-député et ex-ministre de la République française, devenu président de la Côte d'Ivoire (Verschave, *De la Françafrique* 9-11). Avant les indépendances, la France avait fait signer aux présidents de presque toutes ses anciennes colonies des accords secrets (économiques, culturels et militaires) qui devaient permettre à l'Hexagone de préserver ses avantages économiques en Afrique et le maintien de bases militaires sur les territoires stratégiques de son choix (Péan, *Affaires* 42-43). C'est ainsi que Foccart, avec l'accord du général de Gaulle, agissait en toute liberté et orchestrait avec beaucoup d'efficacité et sans scrupule la mission de domination et de pillage de l'Afrique qui lui avait été confiée.

L'« aide public au développement » (ADP), consentie par le gouvernement français aux « régimes amis » africains, et dont l'affectation est liée à l'achat des biens et services, est une autre farce utilisée par l'Hexagone pour faciliter l'accès des entreprises françaises aux marchés africains. L'APD étant elle-même génératrice de dette, elle permet à la France de maintenir les populations africaines sous dépendance, et de mieux contrôler leurs richesses. En fait, une bonne partie des capitaux désignés comme aide publique est rapatriée sous diverses formes en « métropole » et son effet sur le développement de l'Afrique est resté nul (Glaser et Smith, *Comment* 54). L'aide publique au développement

profite également aux dictateurs africains qui, en contrepartie des fortunes privées qu'ils bâtissent, collaborent avec la France dans le pillage des richesses de leur pays. Ce n'est donc pas par hasard que les grandes entreprises françaises à l'image d'Elf Aquitaine (devenue Total), ont été impliquées dans plusieurs affaires de corruption, de trafic d'armes et de financement de guerres civiles. Elles fonctionnaient dans de nombreux pays africains, dont notamment le Gabon, comme de véritables états dans l'État (*New York Times*, February 1996). Omar Bongo Ondimba, par exemple, président du Gabon de 1967 à 2009, ami de tous les présidents français du général de Gaulle à Sarkozy, est reconnu comme un des principaux relais et une figure de proue de la Françafrique. Il a été impliqué dans l'affaire des « Biens Mal Acquis » (étouffée par le parquet de Paris) et savait parfaitement ce qu'il disait quand il affirmait que : « L'Afrique sans la France, c'est une voiture sans chauffeur. La France sans l'Afrique, c'est une voiture sans carburant » (Verschave, *Le plus long scandale* 135). La France attache une si grande importance aux ressources naturelles africaines que tous les présidents de la Vème République qui se sont succédé ont assuré la pérennité des pires régimes du continent. C'est en raison du maintien du statut quo ante dans les, « pays du champ », et continuer à profiter des traitements privilégiés, que la France n'a jamais souhaité la tenue d'élections libres et honnêtes en Afrique francophone. Lorsque des élections ont lieu, les opposants dont la fidélité à la France n'est pas assurée sont empêchés par tous les moyens possibles d'accéder au pouvoir. L'élection d'Ali Bongo Ondimba, fils du président défunt Omar Bongo, élu frauduleusement le 3 septembre 2009 pour un mandat de sept ans est un exemple significatif de la continuité des réseaux de soutien de la Françafrique sous le mandat de Nicolas Sarkozy.

Et pourtant, lors de sa campagne présidentielle et juste après son élection, Sarkozy avait critiqué ses prédécesseurs et juré d'en finir avec « les réseaux d'un autre temps », « les émissaires officieux », « les complaisances et les secrets » et « les circuits officieux ». C'était bien de la Françafrique que Sarkozy parlait et c'est avec elle qu'il voulait rompre. Or, tout ce que Sarkozy a fait à ce jour c'est le contraire de ce qu'il avait promis. La première personne à le féliciter et à qui il a rendu sa première visite a été le président Omar Bongo. C'est ce dernier qui aurait été à l'origine de l'éviction par Sarkozy du secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie, Jean-Marie Bockel, qui avait pris à la lettre toutes les promesses du président, et s'est engagé publiquement à signer l'acte de décès de la Françafrique. Robert Bourgi a parfaitement expliqué les conséquences de la mise à mort de la Françafrique : « Bockel n'a rien compris à l'Afrique [...]. Les entreprises françaises allaient tout perdre. » (*Nouvel Observateur* du 1er au 7 mai 2008).

Sarkozy a, paradoxalement, reconstitué son propre réseau françafricain. Pour assurer à ce réseau une meilleure efficacité, Sarkozy a fait réapparaître, mais cette fois-ci au grand jour, le principal « émissaire officieux » Robert Bourgi, bras droit et héritier de Foccart. En outre, Sarkozy s'est entouré de collaborateurs chevronnés tels Claude Guéant et Michel Gaudin. Les deux sont issus de l'équipe de Charles Pasqua, cet ancien ministre de l'Intérieur, très connu pour ses réseaux mafieux et son implication personnelle dans plusieurs affaires de corruption en France et en Afrique. Avec une telle équipe, la Françafrique ne pouvait que mieux se porter. C'est exactement ce qu'Omar Bongo avait déclaré en février 2007 quand il affirmait qu'« avec Nicolas Sarkozy, il y a une différence parce qu'on est amis. Si demain il me renie parce qu'il est président, je lui

dirais : « ce n'est pas sérieux Nicolas » [...] Je crois que le fondement même de la Françafrique restera, quitte à l'améliorer. » (*Nouvel Observateur*, 18 février 2007).

Ainsi, Nicolas Sarkozy qui avait affirmé avec effronterie que « la France économiquement n'a pas besoin de l'Afrique » n'a pu mener à bien sa promesse de « rupture ». Au contraire il a renforcé le système de la Françafrique en s'impliquant personnellement dans cette diplomatie parallèle, et toute son administration avec. Pour se démarquer des anciennes habitudes, l'administration de Nicolas Sarkozy assume au vu et au su de tout le monde ce qui se faisait autrefois dans l'ombre.

Cependant, avec la globalisation et les grandes mutations que connaît l'économie mondiale, on note un intérêt croissant chez de nombreux pays pour les ressources naturelles africaines. Sarkozy a aujourd'hui une tâche beaucoup plus difficile quant à la préservation des acquis historiques de la France en Afrique francophone. La France n'est plus celle qui dicte toute seule toutes les règles. L'ancien pré-carré s'est ouvert à d'autres horizons, mettant l'Hexagone face à une rude concurrence issue de pays émergents dont la Chine, l'Inde et le Brésil. Les pays de l'OCDE dont les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et l'Italie qui n'ont jamais quitté l'Afrique, montrent également un regain d'intérêt. Les pays émergents, qui enregistrent un taux de croissance économique d'environ 6%, sont de grands importateurs de toutes sortes de matières premières et fournisseurs de produits manufacturés bon marché défiant toute concurrence occidentale. En 2008, les échanges commerciaux sino-africains ont atteint un montant record de 106,8 milliards de dollars (*Jeune Afrique*, 19 janvier 2009).

Aux Africains qui réservent à la Chine un accueil plutôt favorable, et reprochent très souvent à la France le pillage des richesses naturelles africaines et l'appauvrissement de leurs populations, Sarkozy qui défend ardemment l'image et les intérêts des entreprises

françaises a répondu que « Bouygues, Air France, Bolloré, n'ont pas besoin de diplomatie pour exister et se développer en Afrique. S'ils y sont dynamiques, c'est grâce à l'ancienneté de leur implantation, ils ont cru à l'Afrique avant beaucoup d'autres. C'est au talent de leur management et de leurs collaborateurs qu'ils le doivent et à eux seuls » (Africatime, samedi 20 mai 2006, cité par Association Survie).

Or, deux ans plus tôt, en 2004, Nicolas Sarkozy, qui était alors ministre de l'Économie, avait offert plus d'un milliard d'euros de subventions, record historique, aux entreprises françaises qui avaient plus de 300 filiales installées en Algérie (*El Watan*, 28 juillet 2004). Ces subventions ont permis à la France et à l'Algérie de franchir en 2008 le niveau record de 10 milliards d'euros d'échanges commerciaux. Le chef de la mission économique française à Alger avait estimé que « jamais un président français ne s'est intéressé autant à la coopération économique avec l'Algérie que comme le fait, aujourd'hui, Nicolas Sarkozy. » Il est vrai que de telles mesures de subvention et de promotion des échanges commerciaux sont menées par les gouvernements de tous les pays du monde. Ce qui, toutefois, différencie la France des autres pays dans les relations avec l'Afrique, c'est l'utilisation excessive de la « diplomatie parallèle » dans ses rapports avec les dictateurs africains dont les avantages personnels priment sur l'intérêt national.

L'objectif essentiel de cette politique mafieuse est la signature de contrats de gré à gré en l'absence de toute transparence et au détriment des avis d'appel d'offres internationaux qui, dans une concurrence loyale, permettent de sélectionner les partenaires les plus compétitifs et sauvegarder ainsi l'intérêt des pays africains.

Ce qui est certain c'est que, l'offensive des pays émergents n'a épargné aucune entreprise française. Même Vincent Bolloré a subi un sérieux revers au Sénégal où, en 2007, le gouvernement a préféré céder la concession du nouveau terminal à conteneurs du

port autonome de Dakar à Dubaï Ports World. Afin d'apaiser le mécontentement de Sarkozy qui avait clairement signifié au gouvernement sénégalais sa déception, il a fallu que la « diplomatie parallèle », ou plutôt la « diplomatie familiale », intervienne. C'est en effet Karim Wade, le fils du président sénégalais Abdoulaye Wade, qui s'est présenté à l'Élysée accompagné de Robert Bourgi pour proposer à Sarkozy la réalisation d'un projet d'une centrale nucléaire (Glaser et Smith, *Comment* 101).

Dans un autre cas, Sarkozy n'avait pas hésité à utiliser les « relations personnalisées » qu'il avait auparavant dénoncées pour satisfaire les besoins économiques de son ami Bolloré et de la France en Afrique. En marge du sommet Europe-Afrique de Lisbonne du 8 décembre 2007, Sarkozy avait osé attirer l'attention du chef de l'État togolais, Faure Gnassingbé, sur la nécessité de privilégier la France dans la rivalité pour la concession du port de Lomé très convoitée par la société espagnole Progosa : « Bolloré est sur les rangs. Quand on est ami de la France, il faut penser aux entreprises françaises » (*Le Canard Enchaîné*, 6 février 2008).

Au Niger, Sarkozy est intervenu personnellement auprès du président Mamadou Tandja et a sollicité le concours d'Omar Bongo du Gabon pour aider Areva à arracher aux Chinois le contrat d'exploitation de l'immense gisement d'uranium d'Imouraren dont le coût d'exploitation est évalué à plus d'un milliard de dollars (Glaser et Smith, *Sarko* 116).

Sarkozy n'a pas non plus manqué de prendre à son compte le fruit des longues négociations menées par la Commission européenne avec le gouvernement libyen pour obtenir la libération des cinq infirmières bulgares et du médecin palestinien accusés d'avoir inoculé le virus du sida à 438 enfants libyens. Au lendemain de leur libération, Sarkozy a signé avec la Libye un contrat de livraison d'un réacteur nucléaire français

pour la « désalinisation de l'eau de mer » (Deldique 49-60). L'intervention de Sarkozy a également permis à la France d'arracher des contrats importants de fourniture d'armes qui porteraient sur 296 millions d'euros (*Le Canard Enchaîné*, 29 août 2007). Aux défenseurs des droits de l'homme qui ont dénoncé ces accords, Sarkozy a répondu dans le quotidien *Libération* du 4 août 2008 en ces termes : « Les Libyens vont dépenser quelques centaines de millions d'euros pour faire marcher les usines en France et je devrais m'en excuser ? [...] Qu'est-ce qu'on va me reprocher ? De trouver du travail, des marchés pour les ouvriers français ? » (Foutoyet 73). Explications insolites pour celui qui à peine un an plus tôt avait choqué les Africains en leur signifiant que « La France économiquement n'a pas besoin de l'Afrique ».

Lors de sa visite en Afrique du Sud le 28 et 29 février 2008, Sarkozy avait demandé aux dirigeants d'Areva (Anne Lauvergeon) et d'Alstom (Patrick Kron) de mettre leurs conflits internes de côté, de ne pas grimacer devant les caméras et de jouer collectif pour que « l'équipe France » remporte le contrat de deux centrales nucléaires pour 2010 et d'une dizaine d'autres à l'horizon 2025 (Glaser et Smith *Sarko*112).

Nous n'avons dans ce qui précède cité que quelques exemples de l'agressivité de Nicolas Sarkozy, ce président de France qui souvent se substitue aux présidents directeurs généraux des entreprises, et parfois même à Robert Bourgi, responsable de la « politique parallèle » pour obtenir des contrats un peu partout dans cette Afrique dont la France n'a pas besoin. Il ne cache pas d'être fier de s'impliquer personnellement dans la recherche de débouchés pour satisfaire les besoins économiques des entreprises françaises en Afrique, ce qui fait dire à son entourage qu'il « mouille sa chemise et fait le job » (111). C'est cette même attitude d'agressivité que Sarkozy exige de ses collaborateurs à l'instar d'Alain Joyandet. Avant de partir au Congo Brazzaville, où il a été invité par l'entreprise Total,

Alain Joyandet, avait dans une interview accordée le 20 mai 2008 au *Journal du Dimanche*, affirmé.

Je vais effectivement inaugurer la plateforme pétrolière de Total. [...] Par ma présence, je montre l'intérêt que porte l'Etat français à la présence et à la performance de cette entreprise sur le continent africain. Or, l'implantation des entreprises françaises en Afrique est l'une de mes priorités. [...] Je veux défendre les intérêts supérieurs de la France. [...] C'est le rôle de la France d'appuyer les entreprises.

Alain Joyandet, le secrétaire d'Etat à la coopération, affirmait ainsi d'une façon sans équivoque que l'objectif majeur du gouvernement de Sarkozy c'est la satisfaction des intérêts de la France « Ne pas avoir peur de dire aux Africains qu'on veut les aider, mais on veut aussi que cela nous rapporte » (*Libération*, le 24 juin 2008).

Nous avons donc tout au long de notre travail démontré par des exemples concrets qu'économiquement la France avait en fait, besoin de l'Afrique. Sarkozy, qui prétend le contraire de ce qu'il fait, s'était référé aux statistiques pour affirmer que la part de l'Afrique dans l'économie française ne représentait que 2%, ce qui pouvait en effet paraître insignifiant. Ce taux qui semble banaliser tous les facteurs qui font de l'Afrique un partenaire de taille et d'importance capitale ne reflète aucunement la réalité. Sarkozy a sciemment omis de nous dire ce que représentent, en termes formels et informels, les flux des échanges entre l'Afrique et la France pour les entreprises françaises et le développement économique de la France. Avec un peu plus d'honnêteté, Sarkozy aurait dû souligner que, malgré le taux réduit des échanges commerciaux officiels, les nombreux contrats signés entre la France et l'Afrique relèvent en général d'intérêts stratégiques et représentent, en réalité, une part importante et croissante du chiffre d'affaires

d'entreprises considérées comme les forces motrices de l'économie française, à l'instar de Bolloré, Bouygues, Areva et de Total. Autrement dit le taux de 2% une fois rapatrié, est démultiplié au sein de l'économie française pour en devenir une force motrice créatrice d'emploi et génératrice d'activité économique qui dépasse le simple cadre de 2%

Le groupe Bolloré, qui pesait 6,4 milliards d'euros de chiffre d'affaire en 2007 et emploie quelques 20 000 personnes dans le monde, doit une grande part de sa fortune à l'Afrique où il est présent dans près de quarante pays et réalise près de 25% de son chiffre d'affaires, soit 1,6 milliards d'euros. Bolloré possède environ 50 000 hectares de plantations d'hévéas, de palmier à l'huile, de bananes, d'ananas, de coton, de café et de cacao en Afrique subsaharienne (Foutoyet 78-80). Plus récemment, la parlementaire européenne Eva Joly a classé Bolloré parmi les pilleurs du continent (*Jeune Afrique* 09 novembre 2009). Une autre entreprise d'importance capitale pour l'économie française et bien assise en Afrique est le groupe Bouygues. Selon *Le Monde-Diplomatique* de juin 2008, cette entreprise joue un rôle majeur dans le BTP sur le continent africain où elle réalise 5% de son chiffre d'affaire, soit 1,2 milliards d'euros en 2004. Bouygues réalise des bénéfices dans les gisements d'or au Mali, et dans plusieurs secteurs d'activité dont les télécommunications et l'électricité. Très bien familiarisé avec les dictateurs africains, c'est lors d'un déjeuner avec le président Laurent Gbagbo à la fin du mois d'octobre 2007, que Martin Bouygues a signé la prolongation de sa concession d'électricité pour une durée de dix ans en Côte d'Ivoire (Glaser et Smith, *Sarko* 102-104). Nous ne pouvons pas omettre l'entreprise Areva qui actuellement est le premier producteur mondial d'uranium avec 8 623 tonnes en 2009 (Enerzine). Mais qu'est-ce qu'Areva représenterait sans les gisements africains d'uranium et comment fonctionneraient les 58 réacteurs nucléaires français, qui selon le Commissariat de l'Énergie Atomique, fournissent 80% de

l'électricité française, sans compter toutes les entreprises qui, comme EDF, en dépendent. La France importe certes la totalité de ses besoins d'uranium dont une grande partie en provenance d'Afrique et plus de 40% du Niger. Mais outre la satisfaction de ses propres besoins énergétiques, la France exporte 15% de sa production d'électricité, et emploie quelque 400 000 personnes dans le nucléaire (Débat national sur l'énergie). Cependant ces avantages liés à l'uranium africain n'apparaissent pas dans les 2% que dénigre Sarkozy. L'effet multiplicateur est pourtant là qui, montre que l'uranium africain n'intervient pas que dans les 2%. Il contribue à la création des emplois et au fonctionnement de tous les domaines d'activités qui consomment de l'électricité en France, c'est-à-dire toute l'économie française. L'autre produit vital pour la croissance économique c'est le pétrole. La France importe 99% de ses besoins, dont près de 30% d'Afrique. Ce produit rare est stratégique de par son utilité comme carburant et comme matière première dont les dérivés sont utilisés dans la quasi-totalité des secteurs d'activité de l'économie. C'est pourquoi, en plus de sa valeur économique, ce pétrole a également une valeur politique. Les plus importantes décisions politiques des puissances économiques, dont celles de la France, sont très souvent prises en fonction des intérêts énergétiques. Ceci explique l'attention particulière que la France a toujours accordée au Gabon, pays dans lequel elle a récemment maintenu une de ses deux bases militaires restantes en Afrique (façade atlantique), la seconde se trouvant à Djibouti (Océan indien).

Consciente que l'arrivée sur le continent africain des géants asiatiques que sont, la Chine et l'Inde menaçait désormais sa main-mise sur son pré carré, la France a élargi ses relations aux pays anglophones et lusophones, à l'instar des deux pays pétroliers que sont le Nigéria et l'Angola. Elle s'est également impliquée en Afrique du Sud, première puissance économique du continent. La raison de cette diversification a été clairement

expliquée par Alain Joyandet en ces termes : « Celui qui n'aurait pas deux fers au feu dans le monde où nous vivons serait bien imprudent » (*Le Monde*, 26 mars 2009).

L'analyse des statistiques des échanges commerciaux de la France avec le monde nous a donc permis de conclure que la part de l'Afrique dans l'économie de la France est relativement beaucoup plus importante que Sarkozy ne le laisse entendre. Autrement dit, c'est dans l'effet multiplicateur des richesses africaines importées qu'il faut regarder pour comprendre que les 2 % mentionnés pèsent beaucoup plus lourd dans l'économie française qu'on ne croit.

En 2008, les exportations globales de la France se sont élevées à 406,7 milliards d'euros dont 25,7 milliards, soit 6,32 % ont été destinées à l'Afrique. Comme l'Europe absorbe plus de 71 % des exportations françaises, la part de l'Afrique comparativement aux autres zones géographiques, excepté les Etats-Unis et la Chine, est relativement significative. Pour la même année, les importations françaises se sont élevées à 465,7 milliards d'euros, dont 27,3 milliards en provenance d'Afrique, soit 5,86 % des importations globales françaises. Puisque les importations françaises proviennent à près de 81 % d'Europe, la part de l'Afrique en comparaison avec les autres zones géographiques et aussi loin d'être négligeable (INSEE, Annexe 2 : « Exportations et importations de la France dans le monde en 2008 »). Mais comme nous l'avons rappelé, sans l'uranium, le pétrole et d'autres matières premières africaines, la France serait incapable de maintenir une industrie nucléaire, encore moins vendre des centrales nucléaires dans le monde ni exporter son électricité issue du nucléaire ou ses nombreux produits manufacturés. Il ya donc dans ce domaine, un effet multiplicateur qui ne transparait pas dans les échanges avec l'Afrique.

En outre, les flux des échanges commerciaux de la France avec quelques pays africains, dont notamment les pays maghrébins (Algérie, Maroc et Tunisie), sont nettement supérieurs à ceux de la majorité des pays européens. L'Algérie, qui est le principal partenaire de la France en Afrique, est aussi son quatrième partenaire hors OCDE après la Chine, la Russie et la Turquie. En 2008, l'Algérie a été classée 14ème client de la France. Les exportations de la France vers l'Algérie ont été de 5,7 milliards d'euros, soit une valeur nettement supérieure à celles exportées vers les pays européens comme l'Autriche, la Suède, la Grèce, la Finlande, le Portugal, et l'Irlande et en dehors de l'Europe, dont le Canada, l'Inde, le Brésil, la Corée, le Mexique, l'Australie, etc. Ces exportations constituent une bouffée d'oxygène pour les entreprises françaises qui éprouvent d'immenses difficultés à trouver des débouchés en Europe. En 2008, l'Algérie a été classée 18ème fournisseur de la France. La valeur des importations françaises en provenance d'Algérie a été de 4,7 milliards d'euros. Les hydrocarbures (gaz et pétrole) représentent 96% des importations françaises d'Algérie, soit 5,7 % des importations de combustibles et de carburants de la France, plaçant l'Algérie au quatrième rang des fournisseurs de ces produits derrière la Russie, la Belgique et la Norvège. Cette situation démontre la dépendance de la France vis-à-vis de l'Afrique en matière de produits énergétiques (INSEE 2008, 2010).

Nous avons signalé que pendant de longues années l'Afrique comblait le déficit de la balance commerciale que la France accusait avec le reste du monde, dont notamment l'Europe. Selon le *Figaro* qui se réfère à un document confidentiel, durant les années 2008-2009, Air France qui a enregistré un déficit partout en Asie et aux Etats-Unis, ne doit son existence qu'à l'Afrique. Durant cette période de crise économique, les dix lignes les plus rentables de la compagnie ont été exclusivement africaines. C'est

l'absorption en 1990 de l'ancien réseau de la compagnie africaine UTA, qui desservait 24 villes africaines, qui sauverait aujourd'hui Air France de la faillite. L'axe le plus rentable d'Air France en taux de marge (61%) est le Paris-Luanda, avec deux allers-retours par semaine. Celui qui rapporte le plus en valeur absolue est le Paris-Libreville (45 millions d'euros), en raison des fréquences de quatre allers-retours par semaine. Pour les mêmes raisons que les autres entreprises françaises, Air France qui avait le quasi-monopole de l'Afrique se voit aujourd'hui menacée dans son pré-carré par Lufthansa qui arrive en force (*Le Figaro*, 09 juin 2010). Cet exemple nous démontre que même si les compagnies africaines ne figurent pas parmi les principaux importateurs d'Airbus, l'Afrique est la « bouée de sauvetage » de la compagnie Air France et par effet de retour, permet à Air France de créer des emplois en France tant au niveau de sa structure que dans les usines de fabrication des avions Airbus. Se limiter ainsi aux revenus brutes enregistrés par Air France de ses vols en Afrique serait ignorer ces repercussions positives et indirectes à l'intérieure de l'économie française.

Autrement dit, la variété et les quantités importantes de matières premières importées d'Afrique vers la France, et les exportations de produits manufacturés français vers le continent ont des effets d'entraînement et des effets multiplicateurs encore plus importants et plus bénéfiques pour la France que ceux qui découlent des simples 2% auxquels se limite Sarkozy dans son dénigrement de l'Afrique.

Enfin, n'oublions pas les avantages économiques non moins importants, que la France tire de la Francophonie. La culture est indissociable de la langue, laquelle a une influence capitale sur le développement des relations économiques internationales. Selon le Haut Conseil de la Francophonie, l'Europe représente seulement 21% de la population francophone mondiale, contre 75% en Afrique (HCF). Il est donc beaucoup plus facile

pour des opérateurs économiques francophones de nouer des relations d'affaires avec des partenaires français qu'avec des Anglophones ou des Chinois. Cependant, menacée par le raz de marée anglo-saxon, la France investit énormément dans le rayonnement de la Francophonie dans le monde afin de préserver le caractère cosmopolite de la langue française. Comme dans les autres secteurs d'activité, la réussite et le succès de la Francophonie dépendent largement de ce qui se passe en Afrique. C'est effectivement toute la croissance économique de la France, son rayonnement culturel, et le bien être des Français qui dépendent en grande partie de l'Afrique. Il serait donc, à ce titre, et au vu de l'évidence, superfétatoire que Nicolas Sarkozy continue de croire, ou de faire croire aux Français, que la France, économiquement, n'a pas besoin de l'Afrique.

Ouvrages cités

Ageron, Charles-Robert. *Les Algériens Musulmans et la France, 1871-1919.*

Paris: P.U.F, 1968.

Ambassade du Brésil. « Commerce extérieur » 07 mars 2010

<<http://www.bresil.org/index.php?option=com-content&task=view&id=405&Itemid=51>>.

Areva. « Uranium: Le Niger reconduit l'approvisionnement d'Areva » 21 juin

2010 <<http://www.enerzine.com/2/3878+Uranium-le-Niger-reconduit-l-approvisionnement-d-Areva+.html>>.

Assidon, Elsa. *Le commerce captif : les sociétés commerciales françaises de l'Afrique noire.* Paris: L'Harmattan, 1989.

Association Survie. « Françafrique, la relève Sarkozy ? » *Survie*

05 juin 2010-06-27 <<http://www.survie-france.org/IMG/pdf/Sources-Sarkozy-Afrique-Survie.html>>.

---. « Procès Angolagate : Une lecture au quotidien. » Première partie. *Survie*. 24

octobre 2008 <<http://www.survie-paris.org/proces-angolagate-une-lecture-au.html>>.

---. « Procès Angolagate au quotidien. » 2^{ème} série. *Survie* 01 novembre

2008 <<http://www.survie-paris.org/proces-angolagate-au-quotidien+.html>>.

---. « France-Afrique : « Qui aide vraiment qui ? Les dessous de l'aide publique au développement. » *Survie*. 20 mars 2010 <www.survie-france.org>.

Banque de France. « La Zone franc. » Banque de France. 20 mai 2010

<www.banque-france.fr/archipel/publications/bdf-zf/bdf-zf-ra-1997.pdf>.

Barnery, Jean, et Anatole Ayissi. « Une politique étrangère active : Une perception africaine de la politique étrangère de la France. » *Géopolitique africaine, mars (1986) : 373-389*. Janvier <<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/thematiques-830/Etuderecherches-3119/annuairefrancais-relations-internationales-3123/IMG/pdf/FD001171.pdf>>.

Blanchard, Pascal, et Sandrine Lemaire. *Culture impériale 1931-1961: Les colonies au cœur de la République*. Paris: Éditions Autrement, 2004.

Boulle, Pierre. « Marchandise de traite et développement industriel dans la France et l'Angleterre. » *Revue française d'histoire d'outre-mer*. Vol. LIX, 204, premier trimestre. « La traite des Noirs par l'Atlantique. » Paris: Société Française D'histoire D'outre -Mer, 197

Bourgi, Robert. « *Le Général de Gaulle en Afrique noire, 1940-1969.* » *Thèse de doctorat d'État en sciences politiques, Université de Paris I, 1978.*

Braudel, Fernand. *Civilisation matérielle et capitaliste*. Paris : Édition Armand Colin, 1967. Brunschwig, Henri. *Le partage de l'Afrique noire*. Paris: Flammarion, 1971.

Burgat, Florence. « Comment l'Occident traite son prochain. Le droit absolu de l'homme sur l'Animal. » *Le Monde Diplomatique*. Février 1999.

Chaponnière, Jean-Raphaël. « Les échanges entre la Chine et l'Afrique: Situation actuelle, perspectives et sources pour l'analyse. » *Insee*. 15 Janvier 2010 <www.insee.fr/insee-statistique-publique/state-costec100p.pdf>.

Cohen, William. *The French Encounter with Africans, White Response to Blacks, 1530-1880*. Indiana: I.U.P, 1980.

Collot, Claude, et Jean-Robert Henry. *Le Mouvement national algérien, 1912-1954*. Paris: OPU, 1981.

Conseil constitutionnel. « La constitution du 4 octobre. » 02 mars 2010

<www.conseil-constitutionnel.fr/>.

Condorcet. *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*.

Introduction et notes par Monique et François Hincker. Paris: Édition Sociales, 1966.

---. *Réflexion sur l'esclavage des Nègres*. Préface d'Alexandrine Dubin. France.

Paris : Éditions Mille et une Nuits, 2001.

Cornevin, Robert, et Marianne Cornevin. *Histoire de l'Afrique: des origines à la 2^{ème} guerre mondiale*. Paris: Payot, 1964.

Crouzet, François. « Wars, Blockade, and Economic Change in Europe 1792-

1815. » *Journal of Economic History*, XXIV, numéro 4. décembre 1964.

Debien, Gabriel « Chronique de l'histoire d'outre-mer : Les Antilles françaises

(1968 et 1969).» *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*.

(1970) : 299-354.

Daget, Serge. *La Traite des Noirs*. Paris: Édition Ouest-France université, 1990.

De Las Casas, Bartolomé. *Histoire des Indes*. Paris: Editeur Seuil, 2002.

Delapalme, Nathalie. *La relation Union européenne – Africaine : un partenariat*

stratégique. L'état de l'Union 2008, rapport Schuman sur l'Europe. Paris :

Fondation Schuman, 2008.

Deldique, Pierre-Édouard. *Ce grand malade : Sarkozy vu par la presse*

européenne. Paris: Éditions Fayard, 2008.

Deschamps, Hubert. *Histoire de la Traite des noirs, de l'antiquité à nos jours.*

Paris: Édition Fayard, 1971.

---. *L'Europe découvre L'Afrique.* Paris : Éditions Berger-Levrault, 1967.

Diop, cheikh Anta. *L'Afrique noire précoloniale.* Paris: Éditions Présence Africaine, 1960.

Dubois, Jean-Pierre, Françoise Dumont, et Agnès Tricoire. *Une démocratie asphyxiée.* Paris: Éditions La Découverte, 2008.

Duby, Georges, et Robert Mandrou. *Histoire de la civilisation française, XVIIe siècle – XXe -siècle. Vol. 2.* Paris : Édition Armand Colin, 1984.

Dumont, René. *L'Afrique noire est mal partie.* Paris: Éditions du Seuil, 1969.

El Watan. « Deux milliards d'euros pour lancer un partenariat d'exception.» *El Watan* 28 juillet 2004. 12 juin 2010

<<http://www.elwatan.dz/Un-commite-strategique-poursuivre>>.

---. « 9^{ème} session du Forum pour le partenariat avec l'Afrique.» *El Watan* 13 novembre 2007 <<http://www.elwatan.com/IMG/pdf/elwatan13112007.pdf>>.

---. « Le 24 février 1971, Boumediène nationalise les hydrocarbures et met fin au rêve Saharien.» *El Watan* 27 décembre 2008. 16 mars 2009 <www.elwatan.com/Le-24-février-1971-Boumediene>.

---. « William Kob, un soldat cobaye.» *El Watan* 24 février 2010. 25 février 2010 <www.elwatan.com/William-Kob-un-soldat-cobaye>.

Faligot, Roger, Guisnel Jean, et al. *Histoire secrète de la Ve République.* Paris: La découverte, 2006.

Favier, Pierre, et Michel M Roland. *La décennie Mitterrand. Les ruptures, 1981-1984*. Paris: Seuil, 1990.

Foccart, Jacques. *Journal de l'Élysée*. Paris: Édition Fayard, 1990.

---, *Foccart Parle : Entretiens avec Philippe Gaillard*, tome.1. Paris: Éditeur Fayard, 1999.

Futoyet, Samuël. *Nicolas Sarkozy ou la Françafrique décomplexée*. Paris: Editions Tribord, 2009.

French, Howard. "A French Old Africa Hand Writes of Pulling Strings." *New York Times* February 20th. 1996.

Gide, André. *Voyage au Congo*. Paris: Édition Gallimard, 1995.

Girollet, Anne. *Victor Schœlcher, Républicain et Franc-maçon*. Paris: Édition Maçonnique de France, 2000.

Glasser, Antoine, et Stephen Smith. *Comment la France a perdu l'Afrique*. Paris: Calmann-Lévy, 2005.

---. *Sarko en Afrique*. Paris: Édition Plon, 2008.

Godfrain, Jacques. *L'Afrique, notre avenir*. Paris: Édition : Michel Lafon. 1998.

Grenouilleau, Olivier. *Les Traités négrières*. Essai d'histoire global. Paris: Éditions Gallimard, 2004.

Harbi, Mohamed, et Benjamin Stora. *La guerre d'Algérie*. Paris: Édition Hachette Pluriel, 2005.

Haut Conseil de la Francophonie. *Les francophones dans le monde*. Paris, RF1, 12 novembre 1997.

- Hesse, Philippe. « Le Code noir, de l'homme et de l'esclave. De la traite à l'esclavage, du XVII au XIX.» *Actes du Colloque international sur la traite des noirs*. Nantes : 1985.
- Hugon, Philippe. « La politique économique de la France en Afrique : La fin des rentes coloniales ? » *Politique africaine*. Numéro105. Mars 2007.
- Igué, John. « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux » ? « Dossier l'Afrique : 50 ans d'indépendance ». *Revue international de politique de développement*. Numéro 1. (2010) : 1-17.
- INSEE. « Tableau de l'économie française.» Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Édition 2010. 4 mai 2010
<<http://www.insee.fr/>>.
- Jeune Afrique. « Demain, un Maghreb nucléaire.» *Jeune Afrique* du 09 sept. 2009.
- Kateb, Kamel. *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie, 1830-1962*. Paris : Ined /Puf, 2001.
- Kateb, Kamel, et Benjamin Stora. « Européens, 'Indigènes' et Juifs en Algérie 1830-1962 : représentations et réalités des populations. » Institut national d'études démographiques, France. *Archives*. Paris: Ined, 2001.
- Laisley, Roy. « Economie émergentes : Un atout pour l'Afrique.» *Afrique Renouveau*. *L'Essor* numéro16510 du 20 août 2009. 25 novembre 2009
<<http://www.afriquejet.com/actualites/economie/%C3%89conomies-emergentes:-un-atout-pour-l'afrique-?-2009082033682.html>>.
- La Tribune. « Le FMI prévoit une meilleure croissance pour l'Algérie en 2010.» *La tribune* 2 avril 2010. 22 avril2010
<www.latribuneonline.com/2010/avril_2010/32787.html>.

Le Figaro. « *Air France bousculé sur son réseau le plus rentable.* » *Le Figaro* 09

juin 2010 <<http://www.viactu.com/economie/air-france,lefigaro.html>>.

Le Monde. « La politique africaine de Nicolas Sarkozy tarde à rompre avec une

certaine Opacité. » *Le Monde* du 25 mars 2009. 12 avril 2009

<www.lemonde.fr/2009/25/la-politique-africaine-de-nicolas-sarkozy-tarde-a-rompre-avec-une-certaine-opacite-1172354-3212html>.

---. « L'ancien PDG d'Elf, retourne en prison. » *Le Monde* du 21 et 22 janvier

2010. 22 avril 2010 <<http://www.lemonde.fr>>.

---. « La justice refuse d'ouvrir une enquête dans l'affaire des 'biens mal acquis.' »

Le Monde du 15 mai 2010. 16 mai 2010 <www.lemonde.fr/.../la-justice-refuse-d-ouvrir-une-enquete-dans-l-affaire-des-biens-mal-acquis-1260022-3224.html>.

---. « Brice Hortefeux, les Auvergnats et les autres. » *Le Monde* du 4 juin 2010.

22 juin 2010 <<http://prdchroniques.blog.lemonde.fr/2010/06/04/brice-hortefeux-les-auvergnats-et-les-autres>>.

---. « Joyandet et Blanc démissionnent du gouvernement. » *Le Monde* du 04 juillet

2010. 04 juillet 2010 <www.lemonde.fr/.../joyandet-et-blanc-demissionnent-du-gouvernement-1383113-823448.html>.

Le Monde diplomatique. « Les guerres africaines de Vincent Bolloré. » *Le Monde*

Diplomatique. Avril 2009. 28 avril 2010. 05 mai 2010

<http://www.monde-diplomatique.fr/2009/04/DEL_TOMBE/16970>.

Le Nouvel Observateur. « Monsieur Françafrique. » *Le Nouvel Observateur* 11

juin 2009. 02 février 2010 <hebdo.nouvelobs.com/sommaire/monde-bongo-la-guerre-des-heritiers.html>.

---.« Les révélations du malicieux Pasqua sur l’Affaire Angolagate.» *Le Nouvel Observateur* 9 janvier 2010. 01 janvier <<http://LesdessousdelapolicenationaleRevelations-du-malicieux-pasqua-sur-l-affaire-angolagate.html>>.

Le Point. « Opération déstabilisation.» *Le point* du 9 octobre 2006. 02 avril 2010 <<http://nanojv.wordpress.com/2010/04/22/aqaba-eilat-grad-uranium/>>.

---.« Les affaires judiciaires de Charles Pasqua.» *Le point* du 19 avril 2010 <<http://www.lepoint.fr/actualites-politique/2010-04-16/les-affaires-judiciaires-de-charles-pasqua/917/0/445608>>.

Lexpress.fr. « Affaire Elf – Le Floch-Prigent de retour en prison.» *L’express* du 13 juin 2007, mis à jour le 25 octobre 2007. 02 janvier 2009 <<http://www.lexpress.fr/outils/imprimer.asp?id-464913>>.

Libération. « Le groupe français, refuge des ministres retraités.» *Libération* du 17 octobre 2008. 19 mai 2010 <www.liberation.fr/societe/0109162830-le-groupe-francais-refuge-des-ministres-retraites liberation le groupe francais refuge des ministres retraites>.

---. « On veut aider les Africains, mais il faudrait que cela nous rapporte.» *Libération* du 24 juin 2008. 03 février 2010 <<http://www.liberation.fr/economie/010183928-on-veut-aider-les-africains-mais-il-faut-que-cela-nous-rapporte>>.

LDH- Toulon. « Le 13 février 1960 à Reggane.» Ligue des Droits de l’Homme. *Archives : les essais nucléaires.* Publication: 2009. 08 mars 2010 <www.ldh-toulon.net/spip.php?article3127>.

Mabileau, Albert, et Jean Meyriat. *Décolonisation et régimes politiques en Afrique noire.* Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques. Paris :

Éditions Armand Colin, 1967.

Mengara, Daniel. « Non, Président Sarkozy : L'Afrique ne veut plus être
« aidée » ; l'Afrique a besoin qu'on lui fiche la paix. » 22 mai 2007.
13 janv. 2010 <<http://www.bdpgabon.org>>.

Mendes, Joao. *La révolution en Afrique*. Paris: Mendes, 1971.

Mettas, Jean, Postma Johannes, Charles Becker, et Martin Victor. « La Traite des
Noirs par l'Atlantique. » *Bibliothèque d'Histoire D'outre-mer Études 4*
(1976): 226-227. *JSTOR*. Sprague Library, Montclair State University,
Montclair, NJ. 05 Dec. 2009 <<http://www.jstor.org>>.

Millet, Damien, et Éric Toussaint. APD « Permet-elle de contrer les ravages de la
Dette ? » 16 mars 2010. 15 mars 2010 <<http://www.cadtm.org/L-aide-publique-audeveloppement>>.

Ministère des Affaires Étrangères. France-Diplomatie. « XXIVème sommet
Afrique-France. » Cannes. 15-16 février 2007. *France diplomatie*. 12
décembre 2009. <<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zonegeo833/afrique1063/sommets-afrique-France-326/xxiveme-sommet-afrique-France-15947/24eme-conférence-cannes-1516.02.07-46313.html>>.

---. « La France et l'Algérie. » Mars 2009. *France-Diplomatie*. 23 novembre 2009.
<<http://www.diplomatie.gouv.fr/frpays-zones-geo-833/algerie-406/france-Algerie-1015/index.html>>.

Ministère des finances : Direction des douanes algériennes. 6 janvier 2010.
<<http://www.douane.gov.dz>>.

Ministère de l'économie de l'industrie et de l'emploi. « Les résultats du commerce
extérieur en 2009. » Paris : 05 février 2010. 03 mai 2010

<<http://www.economie.gouv.fr>>.

Mitterrand, François. *Présence française et abandon*. Paris: Édition Plon, 1957.

---. *Aux frontières de l'union française, Indochine-Tunisie*. Paris: Édition Julliard, 1953.

Nandjui, Pierre. *Houphouët-Boigny, L'homme de la France en Afrique*. Paris : Éditions L'Harmattan 1999.

Nelly Schmidt. « Lutttes contre l'esclavage : Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et son abolition. » UNESCO, 2004.

OCDE. « *Perspectives économiques africaines 2008.* » OCDE, Banque africaine de développement et Commission économique pour l'Afrique des Nations unies. 20 janvier 2010. <www.oecd.org/0,3343,en-21571361-44142352-44247625-1-1,00.html>.

---. « *Fléchissement des opérations d'allègement de la dette et légère augmentation des autre formes* » 4/4/2008. 05 mai 2 <<http://www.oecd.org/document/8/0,3343,fr2649-201185-40382203-1-1-1-1,00.html>>.

ONS. « *Commerce extérieur.* » Office National des Statistiques. 12 avril 2010 <<http://www.ons.dz/-Commerce-Exterieur-.html>>.

ONU. « *Rapport 2009 sur les objectifs du Millénaire.* » Nations Unies. Eliminer la pauvreté en 2015. Organisation des Nations Unies. 5 avril 2010 <<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/2009report.shtml>>.

Péan, Pierre. *Affaires Africaines*. Paris : Éditions Fayard, 1983.

---. *L'Homme de l'ombre*. Paris : Édition Fayard, 1997.

---. *Main basse sur Alger ; Enquête sur un pillage : juillet 1830*. Alger : Éditions

Chihab, 2005.

Peyrelevade, Jean. *Sarkozy : l'erreur historique*. Paris: Éditions Plon, 2008.

Présidence de la République. « Allocution de M. le Président de la République devant la communauté française à Johannesburg. » Vendredi 29 février 2008 <<http://www.elysee.fr/president/lesactualites/deplacements/etranger/deplacement-de-m-le-president-de-la-republique-en.1562.html>>.

---. « Allocution à l'Université de Dakar. 26 juillet 2007. » 13 décembre 2009 <www.elysee.fr/president-allocation-a-l-universite-de-dakar-senegal.4708.html>.

Sénat. « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation. » Projet de loi de finances pour 2007. 04 janvier 2010 <www.parlement-ue2008.fr/rap/a06-082-1/a06-082-15.html>.

PNUD. « Rapport du PNUD 2007/2008. » 01 février 2010. Programme des Nations Unies pour le Développement <<http://content.undp.org/go/newsroom/2007/november/hdr2007-20071127.fr>>.

Rey, Philippe. *L'Afrique répond à Sarkozy : Contre le discours de Dakar*. Paris : Éditions Philippe Rey, 2008.

Sala-Molins, Louis. *Code noir ou le calvaire de Canaan*. Paris : Pres.univ.de France, 2002.

Saugera, Eric. *La traite des Noirs en 30 questions*. Paris : Édition Geste, 2003.

Schmidt, Nelly. « Lutttes contre l'esclavage : Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. » UNESCO, 2004.

Tillion, Germaine. *L'Afrique bascule vers l'avenir : L'Algérie en 1957 et autres textes*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1961.

Tobner, Odile. « Qui a besoin de l'Afrique. » *Billets* 01 juin 2008 : 170. *Billets d'Afrique et d'ailleurs*. Association Survie. 18 janv. 2010 <[http :
survie.org/billets-de-l-Afrique/2008/170-juin-2008/qui-a-besoin-de-l-Afrique](http://survie.org/billets-de-l-Afrique/2008/170-juin-2008/qui-a-besoin-de-l-Afrique)>.

Thomas, Hugh. *La traite des Noirs*. Paris : Édition Robert Laffont, 2006.

Traoré, Aminata. *L'Afrique humiliée*. Alger : Éditions Casbah, 2008.

UMP. « Discours de Nicolas Sarkozy à Toulon. » Mercredi 07 février 2003.

Union pour un Mouvement Populaire. 23 Nov. 2009 <[http://www.ump.org/
site/index.php/s-informer/discours/nicolas-sarkozy-a-toulon](http://www.ump.org/site/index.php/s-informer/discours/nicolas-sarkozy-a-toulon)>.

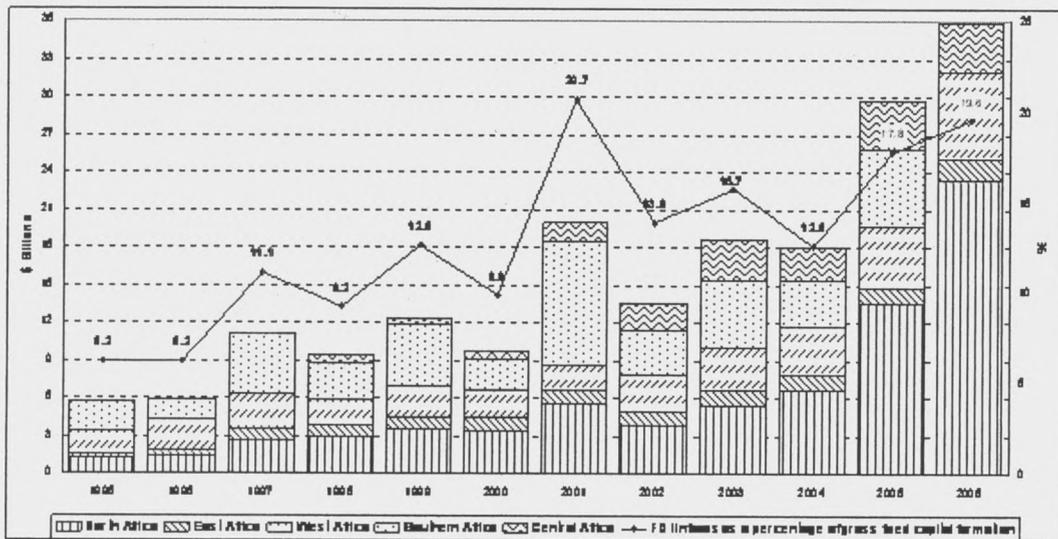
Verschave, François-Xavier. *De la Françafrique à la Mafiafrique*. Paris : Éditions Tribord, 2004.

---. *La Françafrique : Le plus long scandale de la République*. Paris : Éditions Stock, 1998.

Ziegler, Jean. *L'Empire de la honte*. Paris: Édition Fayard, 2005.

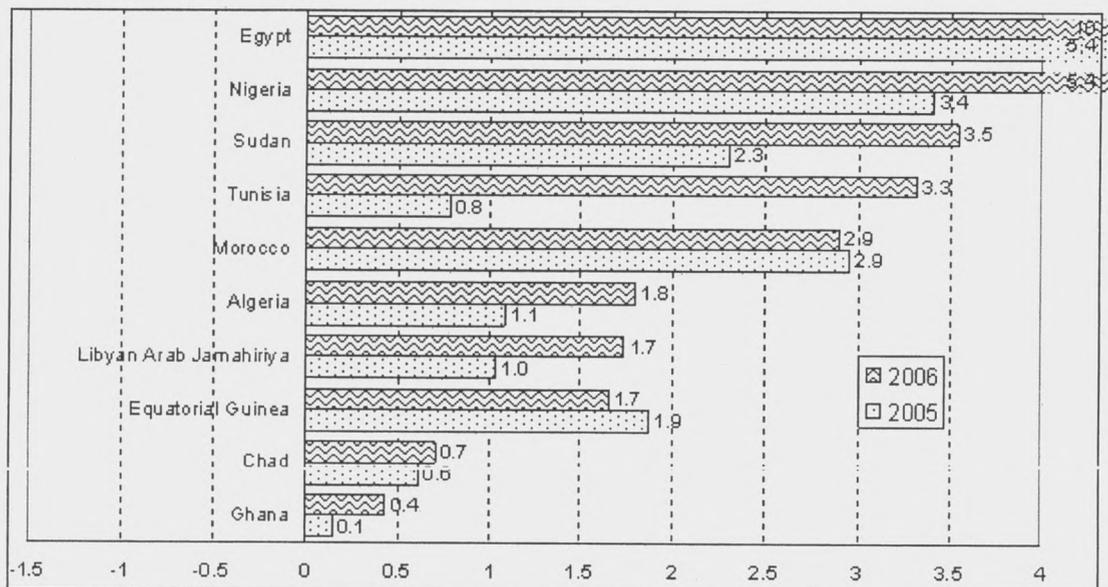
Annexe 1 : Tableaux et graphiques

Figure 1. Afrique: entrées d'IED et part des entrées d'IED dans la formation brute de capital fixe.



Source: CNUCED, World Investment Report 2007.

Figure 2. Afrique: entrées d'IED dans les 10 premiers pays, 2005-2006 (en milliards de dollars)



Source: CNUCED, World Investment Report 2007.

Annexe 2: Exportations et importations de la France dans le monde en 2008.

en milliards d'euros

Pays	Exportations (1)	Importations (2)	Solde
Allemagne	59,5	78,4	-18,9
Autriche	3,7	4,1	-0,4
Belgique	31,2	40,9	-9,7
Bulgarie	0,7	0,6	0,1
Chypre	0,3	0,0	0,3
Danemark	2,9	2,8	0,1
Espagne	34,2	31,1	3,1
Estonie	0,3	0,2	0,1
Finlande	1,9	2,7	-0,8
Grèce	3,7	0,7	3,1
Hongrie	2,8	3,4	-0,6
Irlande	2,7	6,2	-3,5
Italie	35,9	39,2	-3,3
Lettonie	0,2	0,2	0,1
Lituanie	0,5	1,1	-0,6
Luxembourg	2,0	1,9	0,1
Malte	0,5	0,3	0,2
Pays-Bas	17,1	19,5	-2,4
Pologne	6,8	6,6	0,2
Portugal	5,2	4,1	1,0
République tchèque	3,4	4,7	-1,4
Roumanie	2,7	2,3	0,5
Royaume-Uni	32,0	23,1	8,9
Slovaquie	2,1	2,6	-0,5
Slovénie	1,2	1,2	-0,1
Suède	5,5	6,4	-0,9
Union européenne	259,0	284,2	-25,3
Norvège	1,7	8,4	-6,7
Russie	7,0	13,7	-6,7
Suisse	12,1	10,6	1,5
Turquie	5,7	5,3	0,4
Autres pays d'Europe	3,8	5,9	-2,1
Europe	289,3	328,2	-38,9
Afrique	25,2	27,3	-2,1
dont :			
<i>Afrique du sud</i>	1,6	1,2	0,4
<i>Algérie</i>	5,5	4,8	0,7
<i>Maroc</i>	4,3	2,9	1,4
<i>Tunisie</i>	3,3	3,8	-0,5
Amérique	37,8	38,9	-1,1
dont :			
<i>Argentine</i>	1,0	0,9	0,1
<i>Brésil</i>	3,5	4,0	-0,5
<i>Canada</i>	2,8	2,7	0,1
<i>États-Unis</i>	23,9	26,4	-2,5

Proche et Moyen-Orient	13,0	12,0	1,0
dont :			
Arabie saoudite	2,3	3,8	-1,5
Émirats arabes unis	3,5	1,0	2,6
Iran	1,8	2,4	-0,6
Israël	1,3	1,0	0,3
Asie	38,4	64,9	-26,6
dont :			
Australie	3,4	1,5	1,9
Chine	9,0	31,6	-22,6
Corée du sud	3,0	3,9	-0,9
Hong-Kong	2,6	0,6	2,0
Inde	3,4	3,5	-0,1
Indonésie	0,6	1,4	-0,8
Japon	5,6	9,5	-3,9
Taiwan	1,3	2,6	-1,4
Thaïlande	1,0	1,9	-0,9
Reste du monde	2,4	6,5	-4,1
Total monde	406,1	477,9	-71,8

(1) : biens FAB.

(2) : biens CAF.

Champ : France.

Source : direction générale des Douanes et Droits indirects.